BRITISH COUNCIL

L'EUROPE RICHE DE SES LANGUES

TENDANCES DES POLITIQUES ET DES PRATIQUES DU PLURILINGUISME EN EUROPE

SOUS LA DIRECTION DE : Guus Extra et Kutlay Yağmur

Avec le soutien de:

DG Éducation et culture

Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication (communication) n'engage que ses auteurs et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Publié par Cambridge University Press pour le British Council. Mars 2013

© Language Rich Europe, British Council.

Les données de l'étude L'Europe riche de ses langues peuvent être photocopiées, téléchargées (www.language-rich.eu) ou imprimées pour un usage personnel et des extraits peuvent être reproduits dans des documents, présentations, blogs, sites internet et ressources pédagogiques à condition de mentionner la source (Language Rich Europe) et les titulaires des droits d'auteur (British Council). Toute demande concernant un usage public ou commercial ainsi que les droits de traduction doit être adressée à info@language-rich.eu.

Les idées ou opinions exprimées dans cette publication n'engagent que leurs auteurs. La Commission européenne n'endosse pas ces idées ou opinions et n'est pas responsable de l'usage qui pourrait en être fait.

9781107644632

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS 2

INTRODUCTION
Martin Hope 6

PRINCIPALES CONCLUSIONS
Guus Extra et Kutlay Yağmur 8

PARTIE I : DES INDICATEURS EUROPÉENS EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET DE PRATIQUES LINGUISTIQUES
Guus Extra et Kutlay Yağmur 14

1.1 Les acteurs européens de la promotion du multilinguisme et du plurilinguisme 15
1.2 La formule « une langue + deux » et le plurilinguisme 21
1.3 Les variétés de langues explorées dans le cadre du projet 23
1.4 Domaines linguistiques pris en compte dans le cadre de l'enquête 24
1.5 Collecte des données dans trois villes 25
1.6 Méthodologie de recherche 28

PARTIE II : ANALYSE DES RÉSULTATS DU PROJET *L'EUROPE RICHE DE SES LANGUES* POUR L'ENSEMBLE DES PAYS
Kutlay Yağmur, Guus Extra et Marlies Swinkels 31

2.1 Les langues dans les textes officiels et les recensements 32
2.2 Les langues dans l'enseignement pré-primaire 37
2.3 Les langues dans l'enseignement primaire 41
2.4 Les langues dans l'enseignement secondaire 49
2.5 Perspectives longitudinales sur l'enseignement (pré)primaire et secondaire 57
2.6 Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire 59
2.7 Les langues dans l'audiovisuel et la presse 63
2.8 Les langues dans les services et espaces publics 68
2.9 Les langues dans le monde du travail 71
2.10 Perspectives d'ensemble sur les profils multilingues obtenus en dehors de l'enseignement 75
Références des chapitres I et II 76
Glossaire 79

PARTIE III : RESULTATS NATIONAUX ET REGIONAUX 81

INTRODUCTION
Guus Extra, Martin Hope & Kutlay Yagmur 81

1. Allemagne *Ingrid Gogolin, Joana Duarte, Patrick Grommes* 90
2. Autriche *Tanja Nagel, Anke Schad, Barbara Semmler et Michael Wimmer* 96
3. Bosnie-Herzégovine *Jasmin Džindo et Selma Žeri´* 104
4. Bulgarie *Gueorgui Jetchev* 110
5. Danemark *Sabine Kirchmeier-Andersen* 117
6. Espagne 125
   6.1 Espagne (Madrid, Séville, Valence) *Marta Genís* 125
   6.2 Espagne (Catalogne) *F. Xavier Vila i Moreno* 133
   6.3 Espagne (Pays-Basque) *Iván Igartua* 140
7. Estonie *Kersti Sõstar* 147
8. France *Louis-Jean Calvet* 155
9. Grèce *Sara Hannam et Evagelia Papathanasiou* 162
10. Hongrie *Csilla Bartha* 169
11. Italie *Monica Barni* 177
12. Lituanie *Irena Smetoniene˙ et Julija Moskvina* 185
13. Pays-Bas *Saskia Benedictus-van den Berg* 194
    13.1 Pays-Bas dans leur ensemble 194
    13.2 Frise 203
14. Pologne *Liliana Szczuka-Dorna* 208
15. Portugal *J. Lachlan MackenzieJ* 216
16. Roumanie *Alexandru Cernat, Anca Nedelcu, Stefan Colibaba, C˘alin Rus, Ruxandra Popovici* 224
17. Royaume-Uni 232
    17.1 Angleterre *Teresa Tinsley et Philip Harding-Esch* 232
    17.2 Pays de Galles *Hywel Jones* 240
    17.3 Ecosse *Teresa Tinsley et Philip Harding-Esch* 247
    17.4 Irlande du Nord *Teresa Tinsley et Philip Harding-Esch* 247
18. Suisse *Raphael Berthele, Bernhard Lindt-Bangerter, Susanne Obermayer* 261
    18.1 Canton de Zurich XXX
    18.2 Canton de Genève XXX
    18.3 Canton du Tessin XXX
19. Ukraine *Lyubov Naydonova* 271

REMERCIEMENTS

Le British Council tient à remercier les personnes et institutions suivantes pour leurs contributions à cette publication.

L'équipe de coordination de Language Rich Europe :

Karin Berkhout, secrétaire de Babylon, Université de Tilburg

Guus Extra, Chaire sur les Langues et les minorités, Université de Tilburg

Martin Hope, directeur du projet *Language Rich Europe*, British Council (jusqu'en août 2012)

Simon Ingram-Hill, Directeur du projet *Language Rich Europe* (depuis septembre 2012)

Christiane Keilig, coordinatrice de la communication, British Council

Eilidh MacDonald, coordinatrice du projet *Language Rich Europe*, British Council

Nadine Ott, responsable du projet *Language Rich Europe*, British Council (jusqu'en septembre 2011)

Aneta Quraishy, responsable du projet *Language Rich Europe*, British Council

David Sorrentino, responsable communication, British Council

Marlies Swinkels, Département d'études culturelles, Université de Tilburg

Kutlay Yağmur, professeur associé de plurilinguisme, Université de Tilburg

Membres du comité de pilotage de Language Rich Europe :

Juan Pedro de Basterrechea, directeur des partenariats financiers et des ventes, Institut Cervantès

Guus Extra, Chaire sur les Langue et les minorités, Université de Tilburg

Mário Filipe, vice-président de l'Institut Camões

Martin Hope, directeur du Bureau Benelux et UE, British Council (jusqu'à août 2012)

Thomas Huddleston, analyste politique, Groupe des politiques migratoires, Bruxelles

Simon Ingram-Hill, Directeur du bureau de Hongrie, British Council (depuis september 2012)

Tony Jones, consultant senior, Langue anglaise et innovation, British Council

Elidir King, directeur de Languages Company.

Ulla-Alexandra Mattl, coordinatrice EUNIC à Bruxelles

Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France

Aneta Quraishy, responsable du projet *Language Rich Europe*

Joe Sheils, ancien chef du Service des politiques linguistiques et de la formation en langues, Conseil de l'Europe.

Wolf von Siebert, responsable de projets, Langue et Intégration, Institut Goethe

Liliana Szczuka-Dorna, responsable du département des langues modernes, Université technologique de Poznan.

Consortium de partenaires :

La première édition de *L'Europe riche de ses langues - Tendances des politiques et pratiques du plurilinguisme en Europe* a été produite grâce à une coopération intense et durable avec notre consortium de partenaires privilégiés, auxquels nous exprimons ici notre très profonde reconnaissance pour leur dynamisme et leur engagement.

Allemagne : L'Université de Hambourg, (Gestion de la diversité linguistique en milieu urbain) et l'Institut Goethe

Autriche : EDUCULT, Penser et agir dans la culture

Belgique : Le Groupe des politiques migratoires, EUNIC à Bruxelles, l'Institut culturel danois, l'Université de Gand (Centre pour la diversité et l'apprentissage/Steunpunt Diversiteit en Leren)

Bosnie Herzegovine : L'Université de Sarajevo, Faculté de Philosophie

Bulgarie : L'Université de Sofia, Facultés de philologie classique et moderne

Danemark : Le Conseil de la langue danoise

Espagne : L'Institut Cervantès, l'Université de Nebrija, le Ministère de la Culture, l'Université de Barcelone.

Estonie : Le Centre national d'examens et de qualifications

France : L'Observatoire Européen du Plurilinguisme

Grèce : SEERC(Centre de Recherche du Sud-Est de l'Europe)

Hongrie : L'Institut de recherche en linguistique, le Centre de recherche du plurilinguisme

Italie : L'Université pour les étrangers de Sienne LEND

Lithuanie : Le Centre lithuanien de recherche sociale, l'Institut de recherche sur le travail social , la Commission nationale sur la langue lithuanienne

Pays-Bas : Université de Tilburg : Babylon, Centre d'études pour une société multiculturelle; L'Académie de Frise

Pologne : L'Institut pour la Qualité de l'Education

Portugal : ILTEC, L'Institut de Linguistique Théorique et Computationnelle , l'Institut Camões

Roumanie : Le Centre Education2000+, la Fondation EuroEd

Royaume Uni : The Languages Company, Le Comité pour la langue galloise, Le CILT (a conduit la recherche initiale), Centre national pour les langues (a mené la recherche initiale)

Suisse : L'Institut de plurilinguisme de l'Université de Fribourg

Ukrain e: L'Institut de psychologie sociale et politique

Partenaires associés :

Conseil de l'Europe, Strasbourg

Centre Européen pour les langues vivantes, Graz

Nous adressons également tous nos remerciements à l'équipe du British Council des pays suivants, pour leur précieuse collaboration et leur aide :

Allemagne : Michael Croasdale

Autriche : Martin Gilbert

Belgique : Julia Kofler, Kirsi Suutarinen

Bosnie Herzegovine : Samir Avdibegovic et Alisa Mulalic

Bulgarie : Tzvetanka Panova

Danemark : Dorte Friis et Brid Conneely

Espagne : Raquel Fernandez Montes

Espagne (Catalogne) : Isabella Petith

Estonie : Ursula Roosmaa

France : Marianne Garcia, Sally Goodman et Sandrine Mahieu

Grèce : Alison Weedall

Hongrie : Viktoria Vas et Agota Biro

Italie : Susan Costantini

Lithuanie : Vilma Bačkiūtė

Pays-Bas : Manon de Ruijter, Aleksandra Parcinska et Canan Marasligil

Pologne : Alicja Dudziak

Portugal : Fátima Dias

Roumanie : Ruxandra Popovici

Royaume-Uni : Tony Jones

Royaume-Uni (Pays de Galles) : Simon Ford

Suisse : Caroline Morrissey et Simon Brimblecombe

Ukraine : Irina Sukhinina et Elena Gorsheniova

Enfin, nous adressons aussi tous nos sincères remerciements au réseau d'experts, de « peer reviewers », à tous ceux qui ont participé aux essais complémentaires, qui nous ont fait profiter de leur expertise précise et qui nous ont permis de réunir les données sur lesquelles s'appuie ce rapport dont les noms suivent:

Allemagne

Dr Joana Duarte, Université de Hambourg, LIMA

Professeur Ingrid Gogolin, Université de Hambourg, LIMA

Dr Patrick Grommes, Université de Hambourg, LIMA

Emel Özcep, Université de Hambourg, LIMA

Barbara Baumann, Institut Goethe

Uwe Mohr, Institut Goethe

Rolf C. Peter, Institut Goethe

Heike Uhlig, Institut Goethe

Wolf von Siebert, Institut Goethe

Peer Reviewer
Professeur Marianne Krüger-Potratz, Insitut des sciences de l'éducation, Université Westfälische Wilhelms de Münster

Autriche

Michael Wimmer, EDUCULT

Anke Schad, EDUCULT

Waldemar Martyniuk, Conseil de l'Europe, CELV

Peer Reviewer
Professeur Dieter Halwachs, Université de Graz

Belgique

Rebecca Marx, Institut culturel danois, Bruxelles

Bosnie Herzegovine

Jasmin Dzindo, Université de Sarajevo, Faculté de Philosophie

Ivo Komsic, Université de Sarajevo, Faculté de Philosophie

Selma Žeric, English: Expert associé pour les affaires juridiques et l'administration de programmes

Peer Reviewer
Ranko Risojevic, bibliothèque nationale et universitaire de la république Serbe de Bosnie

Bulgarie

Dr Gueorgui Jetchev, Université de Sofia

Professeur associé Galina Sokolova, Université de Sofia

Peer Reviewer
Professeur associé Angel Pachev, Département de linguistique générale et appliquée, Académie des sciences bulgare

Danemark

Sabine Kirchmeier-Andersen, Conseil de la langue danoise

Peer reviewer
Professeur Anne Holmen, Département d'études anglaises, germaniques et romanes, of English, Université de Copenhague

Espagne

Madrid, Seville, Valence :
Professor Marta Genís, Université de Nebrija

Peer Reviewer
Professeur José J. Gómez Asencio, Université de Salamanque

Traducteurs
María Ortiz et Carmen Octavio, Université Nebrija

Iván Igartua, Ministère de la culture du Pays basque

Peer Reviewer
Professeur Alberto López Basaguren, Université du Pays basque

Traducteur
Idoia Gillenea, Hitzurun

Catalogne
Professeur Xavier Vila, Université de Barcelone

Peer Reviewer
Professor Miquel Àngel Pradilla Cardona, Université Rovira I Virgili

Traducteur
Mª del Mar Vilano

Estonie

Kersti Sostar, Centre national d'examens et de qualifications

Peer Reviewer
Tuuli Oder, Centre de langues de l'Université de Tallinn

France

Membres du Comité de Pilotage français :

Professeur Louis-Jean Calvet, Université de Provence

Professeur Christos Clairis, Observatoire Européen du Plurilinguisme

Valérie Drake, Ministère des Affaires Etrangères

Claire Extramiana, Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Professeur José Carlos Herreras, Observatoire Européen du Plurilinguisme

Michel Lefranc, Ministère de l'Education Nationale

François Monnanteuil, Ministère de l'Education Nationale

Xavier North, Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Christian Tremblay, Observatoire Européen du Plurilinguisme

Professeur Claude Truchot, Université de Strasbourg

Enquêtrices
Claude Bourgeois

Dr Kenza Cherkaoui

Yvonne Touchard

Peer Reviewer
Georges-Daniel Véronique, Université de Provence

Grèce

Dr Sara Hannam, ex Centre de recherche du Sud-Est de l'Europe

Evagelia Papathanasiou, ex Centre de recherche du Sud-Est de l'Europe

Dr Zoi Tatsioka, Centre de recherche du Sud-Est de l'Europe

Nikos Zaharis, Centre de recherche du Sud-Est de l'Europe

Peer Reviewer
Professeur Angeliki Kiliari, Université Aristote de Thessalonique

Hongrie

Dr Csilla Bartha, Académie hongroise des sciences, Centre de recherche pour le plurilinguisme

Helga Hattyar, Academie hongroise des sciences

Dr Noémi Nagy, Académie hongroise des sciences, Centre de recherche pour le plurilinguisme

Peer Reviewer
Professeur Péter Medgyes, Université de Budapest

Italie

Professeur Monica Barni, Université pour les étrangers de Sienne

Silvia Minardi, LEND– lingua e nuova didattica

Peer Reviewer
Professeur Tullio De Mauro, Université de Rome

Lithuanie

Professeur Boguslavas Gruževskis, Centre lithuanien de recherche sociale

Dr Julija Moskvina, Centre lithuanien de recherche sociale

Dr Irena Smetonienė, Commission nationale pour la langue lithuanienne

Peer Reviewer
Professeur Meilute Ramoniene, Université de Vilnius

Dr Lyubov Naydonova, Institute of Social and Political Psychology

Peer Reviewer
Dr Yaroslav M. Pylynsky, the Kennan Institute, Kyiv Project

Pays Bas

Cor van der Meer, Académie de Frise

Dr Saskia Benedictus-van den Berg, Académie de Frise

Peer Reviewer
Professor Durk Gorter, Université du Pays basque, Donostia/San Sebastian

Traducteurs:
Taalburo Popkema Groningen (Anne Tjerk Popkema)

Traducteur (Arabe): Dr Abderrahman el Aissati, Université de Tilburg

Translator (Turc): Dr Kutlay Yağmur, Université de Tilburg

Pologne

Dr Pawel Poszytek, ex Institut pour la qualité de l'éducation

Dr Liliana Szczuka-Dorna, Institut pour la qualité de l'éducation

Peer Reviewer
Professeur Władysław Miodunka, Université de Cracovie

Portugal

Professeur Lachlan Mackenzie, ILTEC, Institut de Linguistique Théorique et Computationnelle

Fabíola Santos, ILTEC, Institut de Linguistique Théorique et Computationnelle

Lis Gonçalves, ILTEC, Institut de Linguistique Théorique et Computationnelle

Nuno Carvalho, ILTEC, Institut de Linguistique Théorique et Computationnelle

Professeur Maria Helena Mateus, ILTEC, Institut de Linguistique Théorique et Computationnelle

Cristina Faustino, Institut Camões

Professeur Mário Filipe, Institut Camões

Peer Reviewer
Professeur Ricardo Salomão, Université Aberta (Equiv. CNED, Portugal)

Roumanie

Alexandru Cernat, Centre Education 2000+ – collaborateur externe

Dr Anca Nedelcu, Centre Education 2000+

Anca Nedelcu, Centre Education 2000+

Monica Dvorski, Centre Education 2000+

Professeur Anca Colibaba, Fondation EuroEd

Professeur Stefan Colibaba, Fondation EuroEd

Monica Vlad, Fondation EuroEd

Peer Reviewer
Călin Rus, Institut interculturel de Timisoara

Suisse

Professeur Raphael Bertele, Institut du plurilinguisme de l'Université de Fribourg

Professor Bernhard Lindt, Institut du plurilinguisme de l'Université de Fribourg

Susanne Obermayer, Institut du plurilinguisme de l'Université de Fribourg

Peer Reviewer
Professeur Georges Lüdi, Université de Bâle

Royaume-Uni

Phillip Harding-Esch, Languages company

Dr Elidir King, Languages Company

Teresa Tinsley, Alcantara Communications

Nick Byrne, Centre de Langues de la London School of Economics and Political Science

Hywel Jones, Commissaire à la langue galloise

Meirion Prys Jones, Comité pour la langue galloise

Peer Reviewer
Professeur Mike Kelly, Université de Southampton

Pays de Galles: Professeur Colin Williams, Université de Cardiff

Et précédemment:
Kathryn Board, CILT, Centre national pour les langues

Youping Han, CILT, Centre national pour les langues

Nick Joujou, CILT, Centre national pour les langues

Ukraine

Dr Lyubov Naydonova, Institut de psychologie sociale et politique

Peer Reviewer
Dr Yaroslav M. Pylynsky, Institut Kennan, Kyiv Project

INTRODUCTION

Martin Hope, Directeur du projet,
Language Rich Europe (jusqu'à août 2012)

Agence internationale britannique chargée des relations culturelles, le British Council a pour mission de construire des relations de confiance à long terme entre le peuple du Royaume-Uni et les autres pays. L'étude *Language Rich Europe (LRE)/L'Europe Riche de ses Langues* que nous portons avec le réseau EUNIC (Instituts culturels nationaux de l'Union européenne) et un réseau de partenaires européens engagés, s'inscrit au cœur même de notre mission de relations culturelles. Notre objectif est de promouvoir des collaborations plus vastes entre les décideurs et les acteurs des langues dans l'élaboration des politiques et des bonnes pratiques du plurilinguisme. Ces politiques devront veiller à promouvoir et encourager sans discontinuer les échanges culturels et linguistiques à l'école, à l'université et, plus largement, dans la société. Nous sommes convaincus que ceci est essentiel pour une prise de conscience accrue des Européens de tous âges et pour que l'Europe dans son ensemble se positionne avec succès dans ses échanges commerciaux avec les puissances économiques émergentes du XXIème siècle.

Depuis sa création en 1934, le British Council incite les apprenants d'anglais du monde entier à communiquer plus efficacement avec les peuples d'autres pays et à accroître leurs perspectives d'emploi grâce à des cours en face à face et, plus récemment, par Internet. Nous coopérons également avec les ministères et les autorités éducatives locales, dans le souci d'apporter notre soutien à la formation professionnelle des enseignants d'anglais. Un autre volet moins connu de notre action est notre appui renforcé à l'apprentissage des langues étrangères au Royaume-Uni, que ce soit par l'élaboration de manuels de langues étrangères pour les écoles, par l'impulsion de partenariats scolaires entre professeurs et étudiants d'autres pays, ou notre programme d'assistants de langues étrangères. En 2011-2012, nous accueillons au Royaume-Uni plus de 2 500 assistants de langues, de pays francophones, germanophones et hispanophones, d'Italie, de Chine, du Japon, d'Oman et de Russie. Ces assistants aident nos professeurs de langues étrangères dans les établissements du primaire et du secondaire et contribuent à l'enrichissement culturel des salles de classes.

L'Europe riche de ses langues s'inscrit dans la volonté du British Council de contribuer au dialogue interculturel et à la diversité en Europe, diversité qui se manifeste par une immense variété de langues, richesse que nous observons tout autour de nous, où que nous vivions. Cette publication marque l'aboutissement de la première phase de l'étude où nous présentons les résultats de notre recherche quant aux politiques et aux pratiques actuelles observées dans les pays partenaires, et notre panorama de leur « richesse linguistique ». Nous avions pour ambition d'analyser dans cette étude une gamme étendue de langues : langues étrangères, langues régionales ou minoritaires, langues de migrants et langues nationales. Pour ces dernières, nous examinons tout particulièrement les diverses façons dont nos institutions contribuent à l'apprentissage de la langue nationale par les primo-arrivants, indispensable tant pour l'éducation que pour l'emploi.

Notre étude s'est bien sûr concentrée sur le secteur éducatif, lieu par essence de l'enseignement/apprentissage des langues étrangères, mais au-delà, nous avons également eu à cœur d'explorer les politiques et les pratiques linguistiques des médias, des services et des espaces publics et de l'entreprise. Nous sommes convaincus qu'un environnement linguistique riche en dehors de l'école est tout aussi primordial pour la construction de l'appréciation et de la connaissance d'autres langues et d'autres cultures que l'enseignement formel en tant que tel. De bonnes politiques linguistiques peuvent rendre nos villes plus accueillantes pour les visiteurs comme pour les citoyens, de bonnes pratiques linguistiques en entreprise peuvent accroître leur compétitivité, une diversité linguistique accrue à la télévision et à la radio peut être porteuse d'une tolérance et d'une ouverture d'esprit plus larges dans la société.

Les objectifs principaux de L'Europe riche de ses langues, cofinancé par la Commission Européenne, sont de :

- faciliter la circulation des bonnes pratiques participant au dialogue interculturel et à l'intégration sociale par l'enseignement/apprentissage des langues
- favoriser la coopération européenne en élaborant des politiques et des pratiques linguistiques transversales qui englobent plusieurs secteurs éducatifs et, plus largement, la société
- faire prendre davantage conscience des recommandations de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe visant à promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique en Europe.

La première étape de l'étude, présentée ici, offre une plateforme à la création de réseaux et de partenariats chez les décideurs de politique linguistique et les acteurs en Europe. Nous voulons créer un réseau de 1 200 personnes issues de la communauté préscolaire, du secteur éducatif formel, des universités et autres établissements d'enseignement supérieur, de l'entreprise, des services publics des villes, des médias et des associations de migrants. Nous sommes convaincus que nous ne parviendrons à construire des sociétés réellement riches de leurs langues, conscientes du rôle des langues dans la cohésion, le bien-être et également la prospérité de nos communautés et de nos sociétés, uniquement si ces groupes œuvrent ensemble.

Le travail accompli jusqu'ici n'aurait jamais pu voir le jour sans notre consortium de chercheurs et de partenaires, que je tiens à remercier ici pour leur engagement et leur patience. Je tiens à remercier tout particulièrement l'équipe de Babylone, le Centre d'études pour une société multiculturelle de l'Université de Tilburg : Guus Extra, Kutlay Yağmur et Marlies Swinkel, avec l'aide de Karin Berkhout, pour avoir piloté l'élaboration de l'enquête, réuni les données et présenté les résultats dans cette publication.

J'espère que vous trouverez ces premiers résultats stimulants et qu'ils contribueront au débat sur l'utilité des langues dans votre pays. L'Europe est sans nul doute riche de ses langues, et le défi qui nous incombe est d'en tirer le meilleur profit.

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe (CdE)

Le projet *L'Europe riche de ses langues* a choisi de s'appuyer sur les résultats des travaux approfondis et continus menés par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la politique linguistique dans ses quarante-sept Etats membres. C'est pourquoi le Conseil a accepté l'invitation des responsables du projet, à savoir le British Council et l'EUNIC, d'être associé à la phase initiale de développement et pilotage, notamment en ce qui a trait à l'utilisation de ses instruments politiques.

Le Conseil de l'Europe offre une plateforme paneuropéenne d'échange d'expertise et d'expérience s'appuyant sur des valeurs communes et le respect de la diversité des contextes. Dans cet esprit, il soutient les objectifs généraux de ce projet : faciliter la circulation des bonnes pratiques participant au dialogue interculturel et à l'intégration sociale ; favoriser la coopération européenne en élaborant des politiques et des pratiques linguistiques ; et sensibiliser aux valeurs et principes directeurs européens. Le Conseil de l'Europe entend exploiter et analyser les résultats du projet LRE afin de renforcer l'impact de ses instruments et actions politiques dans la promotion de la diversité linguistique et de l'éducation plurilingue et interculturelle.

Le Conseil de l'Europe tient à remercier les auteurs et les responsables du projet pour leur travail et se dit conscient de l'énorme défi que le projet a dû relever pour concevoir et mettre en œuvre un concept extrêmement complexe dans une vingtaine de contextes différents. L'analyse de cette version préliminaire devrait fournir un retour essentiel pour la prochaine étape d'affinement.

Bien que le Conseil de l'Europe ait offert des conseils et explications sur sa politique et ses actions, il décline toute responsabilité quant au contenu du présent rapport ou des documents y afférents, sur support papier ou électronique, étant entendu que la responsabilité incombe exclusivement aux auteurs.

Les lecteurs peuvent se rendre sur le site du Conseil de l'Europe pour obtenir des informations complètes et à jour concernant ses conventions, recommandations, instruments et activités de coopération intergouvernementale.

DGII – Direction Generale de la Democratie
Direction de la Citoyennete Democratique
et de la Participation – Service de L'education

Unité des politiques linguistiques
www.coe.int/lang
Plateforme de ressources et références pour l'éducation plurilingue et interculturelle

Centre européen des langues vivantes
www.ecml.at

Principales conclusions

Guus Extra and Kutlay Yağmur

Malgré les défis que pose la comparaison des politiques et pratiques de multi/plurilinguisme dans différents contextes nationaux ou régionaux, les données comparatives présentées dans cette étude constituent une mine d'informations transnationales. Sans évoquer le *degré de reconnaissance* du multi/plurilinguisme, l'étude met en lumière des politiques et pratiques dans l'ensemble des 24 pays/régions participants et révèle que de nombreuses recommandations de l'Union européenne (UE) et du Conseil de l'Europe (CdE) sont respectées. Nous espérons que les décideurs politiques, les professionnels et les spécialistes sur le terrain s'appuieront à la fois sur les découvertes transnationales comparatives présentées ici et sur les détails contextuels fournis par nos chercheurs dans les profils des pays/régions dans la troisième partie de cette étude, afin d'identifier les bonnes pratiques qui pourront ensuite servir de point de départ pour un développement et un échange de savoirs. Nous résumons ci-dessous les principales conclusions concernant chacun des types de langue étudiés dans cette enquête.

Les langues dans les textes officiels et les recensements

- Il existe une législation sur les langues nationales et les langues régionales et minoritaires (R/M) dans presque tous les pays/régions, sur les langues étrangères dans quatorze pays/régions, et sur les langues des migrants dans seulement six pays/régions.
- Des documents officiels présentant la politique sur la promotion des langues nationales et étrangères sont disponibles dans presque tous les pays/régions, sur les langues R/M dans 18 pays/régions, et sur les langues des migrants dans seulement quatre pays/régions.
- La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* (CELRM) a été ratifiée par le parlement dans 11 des 18 pays participants, et signée par le gouvernement en France et en Italie. En Bulgarie, en Estonie, en Grèce, en Lituanie et au Portugal, elle n'a été ni ratifiée ni signée.
- Les pays proposant officiellement le plus grand nombre de langues R/M dans l'enseignement sont les pays de l'Europe du sud-est et de l'Europe centrale. Dans l'Europe occidentale, l'Italie et la France font figure d'exception puisque ces deux pays proposent une riche variété de langues. La CELRM ne distingue pas les concepts de langues « régionales » ou « minoritaires », mais elle exclut clairement les langues des migrants. Dans les pays de l'Europe de l'ouest, les langues des migrants sont souvent bien plus visibles que les langues R/M, mais sont moins reconnues, protégées et/ou promues.
- La plupart des régions/pays sont familiers avec les mécanismes officiels de collecte de données linguistiques, et la plupart d'entre eux prennent en compte trois types de langues : les langues nationales, les langues R/M et les langues des migrants. Sur 24 pays/régions, seuls cinq ne disposent d'aucun mécanisme de collecte de données linguistiques : l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, le Danemark, la Grèce et les Pays-Bas. Le Portugal collecte uniquement des données sur la langue nationale.
- Il y a aussi de grandes différences entre la ou les principale(s) question(s) posée(s) dans le cadre des mécanismes officiels de collecte de données linguistiques à l'échelle d'un pays/région. Plus de la moitié des pays/régions participants posent une question sur la langue parlée à la maison, alors que les autres s'enquièrent de la langue principale et/ou maternelle.

Les langues dans l'enseignement pré-primaire

- La plupart des documents de l'UE et du Conseil de l'Europe soulignent l'importance d'un apprentissage précoce des langues. Au niveau de l'enseignement pré-primaire, 14 des 24 pays/régions participants prévoient un soutien à l'apprentissage de la langue nationale pour tous les enfants financé par l'État. Les Pays-Bas et l'Ukraine sont les pays y consacrant le plus de temps.
- Sept pays/régions ont pris des dispositions en faveur des langues étrangères à ce niveau : la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Catalogne, l'Espagne, l'Estonie, le Pays-Basque et l'Ukraine, bien que le financement puisse y être partiellement ou totalement pris en charge par les parents/tuteurs. Les langues le plus souvent proposées sont l'anglais, le français et l'allemand.
- 17 pays/régions proposent un enseignement des langues R/M, essentiellement financé par l'État/la région. Dans certains pays, il y a un effectif minimum d'élèves à respecter pour ouvrir un groupe. L'Autriche, la Hongrie, l'Italie, la Roumanie et l'Ukraine sont les pays proposant le plus de langues R/M.
- L'apprentissage des langues des migrants n'est pas encore très répandu dans l'enseignement pré-primaire. Cependant, malgré la difficulté à recruter des professeurs compétents et à identifier des soutiens d'apprentissage, trois pays (le Danemark, l'Espagne et la Suisse) aident les très jeunes enfants à conserver et à enrichir leur langue et leur culture d'origine. Au Danemark, ce sont des fonds nationaux, régionaux et locaux qui couvrent les coûts de ces programmes, tandis qu'en Espagne et en Suisse, ce sont des fonds en provenance des pays d'origine qui, par le biais d'accords bilatéraux, prennent partiellement en charge ces programmes.
- Le seul pays proposant un apprentissage précoce de tous les types de langues est l'Espagne.

Les langues dans l'enseignement primaire

- D'après l'UE et le Conseil de l'Europe, tous les enfants européens devraient apprendre deux langues en plus de la ou des langues nationales de leur pays de résidence. Dans l'enseignement primaire, à l'exception de l'Italie et de l'Ukraine, tous les pays/régions proposent aux nouveaux arrivants un soutien pour l'apprentissage de la langue nationale.
- Pays de Galles mis à part, tous les pays/régions font état de dispositions en faveur des langues étrangères dans l'enseignement primaire. Au Danemark et en Grèce, il y a deux langues étrangères obligatoires, tandis que dans 18 pays/régions, il y a une langue étrangère obligatoire. En Angleterre, en Irlande du Nord et en Écosse, les langues étrangères sont facultatives.
- Dans 12 des pays/régions, les langues étrangères sont enseignées dès la première année d'enseignement primaire. Dans sept pays, elles le sont à mi-parcours de l'enseignement primaire, et aux Pays-Bas, en Écosse et en Suisse, elles ne le sont qu'à la fin de l'enseignement primaire.
- L'anglais, le français et l'allemand sont les langues étrangères le plus souvent enseignées. Dans de nombreux cas, l'une de ces langues est la matière obligatoire que tous les élèves doivent étudier. L'italien, le russe et l'espagnol figurent parmi les autres langues proposées dans le cadre de l'enseignement obligatoire ou facultatif.
- L'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère langue étrangère (EMILE) n'est répandu pour les langues étrangères qu'en Espagne. Cette approche est aussi employée dans 13 autres pays/régions, mais pas systématiquement.
- Sept pays/régions déclarent utiliser explicitement le *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)* pour l'apprentissage des langues étrangères, tandis que davantage de pays sont susceptibles d'ancrer leurs normes nationales sur les principes et approches du CECR. L'objectif du CECR en matière d'apprentissage des langues étrangères de ce groupe d'âge est le niveau A1/A2.
- À l'exception du Danemark et de l'Estonie, les langues R/M sont enseignées dans 22 pays/régions. 20 pays/régions proposent des cours de langues R/M et des cours d'autres matières enseignées en langues R/M à tous les élèves, qu'ils soient ou non locuteurs de ces langues R/M, sauf la Bulgarie et la Grèce qui ciblent uniquement les élèves dont ces langues R/M sont la langue maternelle. L'offre est riche dans de nombreux pays/régions. L'Autriche, la Bulgarie, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, la Roumanie et l'Ukraine proposent un minimum de quatre langues R/M, soit en tant que matière, soit en tant que langue d'enseignement d'une autre matière. Douze pays/régions ont largement recours à l'EMILE, tandis que six autres pays indiquent y avoir recours dans certaines régions.
- Seuls cinq pays/régions proposent des cours de langues des migrants au niveau primaire. Il s'agit de l'Autriche, du Danemark, de la France, de l'Espagne et de la Suisse (dans le canton de Zurich). En France et en Suisse, les cours de langues des migrants sont ouverts à tous les élèves, tandis qu'en Autriche, au Danemark et en Espagne, ils sont réservés aux élèves dont c'est la langue maternelle. La France, l'Espagne et la Suisse proposent ces cours en partie sur le temps scolaire, tandis que dans d'autres pays, ils font partie des activités extra-scolaires. Le niveau de compétence requis dans les langues des migrants n'est pas défini par des critères nationaux, régionaux ou propres aux établissements, bien que la progression des compétences linguistiques soit néanmoins évaluée dans tous les pays. En Autriche et au Danemark, les cours de langues des migrants sont intégralement financés par l'État, tandis qu'en France, en Espagne et en Suisse, ils sont essentiellement pris en charge par le pays d'origine.
- Dans l'enseignement primaire, 16 pays/régions sur 24 emploient des professeurs de langues qualifiés pour enseigner la langue nationale ; 17 pays/régions sur 22 emploient des professeurs de langues qualifiés pour enseigner les langues R/M ; 14 pays/régions sur 23 emploient des professeurs de langues qualifiés pour enseigner les langues étrangères ; et deux pays/régions sur cinq emploient des professeurs de langues qualifiés pour enseigner les langues des migrants. En Autriche, en Angleterre, en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Irlande du Nord, en Écosse et en Suisse, les langues étrangères sont enseignées par des enseignants généralistes. La formation initiale des enseignants et la formation continue sont très répandues dans la plupart des pays/régions, sauf en ce qui concerne les langues des migrants.
- La mobilité des professeurs est clairement un aspect à améliorer dans l'enseignement des langues étrangères : neuf pays/régions sur 24 indiquent n'avoir aucun dispositif en vigueur dans ce domaine, et seule la Catalogne dispose de programmes structurés de mobilité des professeurs. Il faut faire davantage pour encourager les professeurs de langues à effectuer des séjours dans le pays dont ils enseignent la langue, afin d'acquérir de meilleures compétences linguistiques et culturelles.
- De nombreux pays/régions sont en train de prendre des mesures actives afin d'augmenter le nombre de professeurs de langues. Le Pays basque, le Danemark, l'Estonie et la Suisse recrutent des professeurs de langue nationale. La Bulgarie, le Danemark, l'Angleterre, la Frise, la Hongrie, la Lituanie et l'Ukraine recrutent des professeurs de langues étrangères. Le Pays basque, la Bosnie-Herzégovine, le Danemark, l'Irlande du Nord, l'Écosse, l'Espagne et l'Ukraine recrutent des professeurs de langues R/M. Aucun des pays ne cherche activement à recruter des professeurs de langues des migrants.

Les langues dans l'enseignement secondaire

- Dans 21 pays/régions, les nouveaux arrivants bénéficient d'un soutien à l'apprentissage de la langue nationale, avant ou pendant la scolarisation. Le Danemark, l'Italie et l'Ukraine n'ont pas pris de dispositions de ce type.
- Comme on pouvait s'y attendre, tous les pays/régions participants proposent des cours de langues étrangères à la fois dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Cependant des différences non négligeables sont à noter dans le nombre de langues obligatoires proposées, l'éventail des langues, l'évaluation des compétences linguistiques, l'usage de l'EMILE et l'application du CECR pour évaluer le niveau atteint.
- Les seuls pays/régions à avoir rendu deux langues obligatoires à la fois dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont l'Autriche, l'Estonie, la France, la Pologne, le Portugal et la Roumanie et la Suisse.
- Sans surprise, les établissements d'enseignement secondaire des régions/pays participants se réfèrent beaucoup plus aux objectifs d'apprentissage du CECR pour les langues étrangères que les écoles primaires. 13 d'entre eux indiquent d'ailleurs explicitement le niveau à atteindre. Le niveau B2 semble être le niveau généralement reconnu comme le niveau de maîtrise de la première langue étrangère, tandis que B1 est le niveau retenu pour la deuxième langue étrangère.
- 19 pays/régions proposent des langues R/M dans l'enseignement secondaire. Les pays/régions ne proposant pas de langues R/M dans l'enseignement secondaire sont le Danemark, l'Angleterre, l'Estonie, la Grèce et la Pologne. 18 pays/régions évaluent les compétences linguistiques acquises grâce à des tests nationaux/régionaux ou spécifiques aux établissements. Seule l'Italie n'évalue pas ces compétences. L'Autriche et le Pays de Galles ne fixent pas d'objectifs de niveau à atteindre, contrairement à tous les autres pays/régions. Tous les pays/régions enseignent gratuitement ces langues à tous les élèves.
- Peu de pays/régions proposent systématiquement des cours de langues des migrants (trois au niveau pré-primaire et cinq au niveau primaire), et dans l'enseignement secondaire, huit pays/régions sur 24 ont répondu positivement. Il s'agit de l'Autriche, du Danemark, de l'Angleterre, de l'Estonie, de la France, des Pays-Bas, de l'Écosse et de la Suisse.
- Les langues des migrants peuvent être intégralement financées par l'État en Autriche, au Danemark, en Angleterre, au Pays-Bas et en Écosse. En France et en Suisse, l'apprentissage des langues des migrants est financé par les pays d'origine des élèves migrants. En Estonie, ce sont les parents/tuteurs qui assument les coûts. Les seuls pays/régions proposant des langues des migrants à la fois dans l'enseignement primaire et secondaire sont l'Autriche, le Danemark, la France et la Suisse.
- Les langues étrangères le plus souvent enseignées sont l'anglais, l'allemand et le français, bien que d'autres langues européennes telles que l'espagnol et l'italien soient aussi proposées. Certaines langues des migrants telles que l'arabe, le croate, le polonais, le russe et le turc sont proposées en tant que langues étrangères facultatives, et l'arabe et le turc constituent officiellement des matières d'examen dans l'enseignement secondaire en France et aux Pays-Bas. Le russe est largement proposé dans les pays d'Europe de l'est, soit comme langue R/M soit comme langue étrangère.
- Comme dans l'enseignement primaire, l'EMILE est répandu en secondaire dans l'enseignement des langues R/M, mais beaucoup moins dans l'enseignement des langues étrangères. Seule la France emploie beaucoup cette approche. 14 autres pays/régions indiquent des exemples locaux.
- Les professeurs de langues étrangères sont des professeurs spécialisés. Il n'y a qu'en Estonie et en Irlande du Nord que les professeurs généralistes enseignent aussi les langues étrangères.
- La mobilité des professeurs est un peu plus pratiquée dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. L'Autriche et la Catalogne indiquent que les professeurs passent un semestre à l'étranger dans le cadre de leur formation initiale ou de leur formation continue. 17 autres pays encouragent et favorisent financièrement la mobilité des professeurs. Il ressort que l'Estonie, la France, l'Italie, le Portugal et la Roumanie sont des pays dans lesquels les professeurs sont moins susceptibles d'effectuer un séjour dans un pays dont ils enseignent la langue.
- Conformément aux recommandations de l'UE et du Conseil de l'Europe, dans la plupart des pays, les professeurs de langues étrangères doivent avoir atteint un certain niveau de maîtrise de la langue étrangère, maîtrise qui est évaluée à l'aide des niveaux du CECR dans huit pays/régions. Le niveau C1 semble être le niveau généralement requis, bien que dans le Pays Basque, B2 soit considéré comme suffisant.
- Certains pays/régions souffrent d'un manque de professeurs de langues, et certaines mesures spécifiques ont été prises afin de recruter des professionnels dotés des qualifications adéquates et d'encourager les étudiants à suivre des études de professeur de langues. Les pays/régions les plus actifs dans le recrutement des professeurs sont l'Écosse, le Pays basque, l'Angleterre, la Roumanie et la Suisse, qui sont tous en train de recruter des professeurs dans au moins trois des quatre catégories de langues.

Les langues dans l'enseignement professionnel et supérieur

- Notre étude a permis de recueillir de nouvelles données des données primaires directement auprès des 69 plus grands centres d'enseignement et de formation professionnels de nos 67 villes participantes : la langue nationale est bien prise en charge, 30 centres d'enseignement et formation professionnels sur les 69 interrogés proposent en effet un large éventail de programmes de soutien en langue nationale, du niveau débutant au niveau perfectionnement. 24 centres proposent une offre limitée de programmes, tandis que 15 autres ne proposent aucun soutien.
- Sur les 69 centres interrogés, 62 proposent des langues étrangères, dont 15 enseignent plus de quatre langues, 22 proposent trois à quatre langues et 25 n'enseignent qu'une à deux langues. 41 centres proposent une grande variété de programmes, du niveau débutant au perfectionnement, tandis que 18 centres s'adressent uniquement aux débutants. 26 centres alignent leurs programmes sur le CECR.
- 25 centres proposent des langues R/M, 13 d'entre eux prenant intégralement en charge les frais y afférents. Les pays/régions proposant des cours de langue R/M dans les centres d'enseignement et formation professionnels sont le Pays basque, la Catalogne, la Hongrie, l'Irlande du Nord et le Pays de Galles. Seuls quatre centres proposent l'enseignement des langues des migrants : un en Autriche, un en Angleterre, un en Italie et un au Pays de Galles.
- Sans surprise, l'anglais, le français, l'allemand et l'espagnol sont les principales langues étrangères enseignées. Le russe est parfois enseigné en tant que langue R/M dans certains pays/régions et en tant que langue étrangère dans d'autres. L'arabe est aussi proposé dans plusieurs centres d'enseignement et formation professionnels. Les pays comptant plus d'une langue officielle sont aussi ceux dont l'offre de langues R/M est la plus riche.
- Notre étude a permis de recueillir de nouvelles données/des données primaires dans 65 universités publiques générales dans tous les pays/régions. Comme on pouvait s'y attendre, toutes les universités européennes des villes participantes dispensent un enseignement dans la langue nationale car, dans la plupart des cas, il s'agit de la langue principale de leurs étudiants et aussi de la langue officielle de l'État. Cependant, dans la majorité des établissements interrogés, d'autres langues sont également employées.
- La mobilité internationale des étudiants et du personnel ainsi que l'envie d'attirer des étudiants internationaux et d'horizons divers semblent avoir fait de l'anglais la deuxième langue de nombreuses universités européennes. De nombreux manuels sont d'ailleurs aussi rédigés en anglais.
- Une très grande proportion d'universités propose des cours de langue aux étudiants de filières autres que la filière langues, conformément aux recommandations des institutions européennes. L'offre est étendue, puisque 31 établissements (soit près de la moitié) proposent à leurs étudiants plus de quatre langues. Sur l'ensemble des établissements interrogés, seules huit universités ne proposent pas de cours de langues aux étudiants de filières autres que la filière langues. Le taux de suivi de ces cours de langue sortait du cadre de cette étude.
- La quasi-totalité des universités font des efforts ciblés pour attirer des étudiants internationaux. La moitié des universités s'efforce aussi d'attirer des étudiants issus de l'immigration.
- Le coût de la mobilité des étudiants est pris en charge par les universités européennes, mais seules dix des universités interrogées rendent la mobilité obligatoire pour les étudiants en langues.

Les langues dans les médias audiovisuels et la presse

- Pour explorer la diversité des langues dans les médias, nous avons demandé à nos chercheurs de relever les langues proposées pendant une semaine sur les chaînes de radio et de télévision nationales, en se basant sur la programmation donnée par les principaux journaux des villes participantes. La plupart des pays/régions proposent des programmes de radio et de télévision diffusés dans d'autres langues que la langue nationale. La Catalogne propose des programmes télévisés dans une riche variété de langues étrangères, R/M et des migrants. La Hongrie et l'Italie diffusent des programmes radiophoniques dans plus de dix langues.
- En termes de doublage et de sous-titrage, les conclusions de l'étude LRE sont semblables à celles d'études antérieures : environ la moitié des pays/régions a recours au doublage, tandis que l'autre moitié emploie le sous-titrage. Les pays/régions dans lesquels les programmes télévisés et les films sur grand écran sont doublés sont l'Autriche, la Catalogne, la Hongrie, l'Italie, l'Irlande du Nord, la Pologne, l'Espagne et la Suisse. Les pays/régions dans lesquels les programmes télévisés et les films sur grand écran sont sous-titrés sont l'Angleterre, la Bosnie-Herzégovine, le Danemark, l'Ecosse, l'Estonie, la Frise, la Grèce, le Pays de Galles, le Portugal, la Roumanie et la Suisse. Dans les autres pays/régions, il y a une approche mixte, c'est à dire que selon le support de diffusion, les programmes sont soit sous-titrés, soit doublés.
- En ce qui concerne la disponibilité des journaux dans les grands kiosques et les gares des villes participantes dans chaque pays/région, tous nos chercheurs se sont rendus dans ces kiosques et ces gares et ont dressé la liste des journaux disponibles dans les différentes langues, en suivant la méthodologie d'analyse du panorama linguistique pour offrir un aperçu en un lieu donné à un moment donné. Dans l'ensemble, les journaux en anglais sont les plus répandus, suivis par les journaux allemands, français, russes et italiens. Les journaux arabes et turcs sont également bien représentés.

- La reconnaissance des langues des signes ainsi que la disponibilité de supports en langues des signes dans le cadre d'importants évènements médiatiques ont aussi été étudiées. Les langues des signes sont officiellement reconnues/encouragées dans tous les pays/régions, à l'exception du Pays Basque, du Danemark, de la Grèce, de l'Italie et de la Pologne. Dans la moitié des pays/régions, il est toujours possible aux personnes malentendantes d'employer les langues des signes dans leurs rapports officiels avec les autorités. La langue des signes à la télévision lors d'importants évènements médiatiques est systématiquement disponible en Estonie et régulièrement disponible dans neuf autres pays/régions. Cependant, les chercheurs signalent qu'en Italie, en Pologne et en Roumanie, cette option n'est pas proposée.

Les langues dans les services et espaces publics

- Notre étude s'est penchée sur les politiques et stratégies au niveau des villes, ainsi que sur le nombre de langues dans lesquelles les services publics sont proposés. De plus, des représentants municipaux ont indiqué les langues disponibles dans les faits, pour les communications écrites et orales dans l'éducation, les services d'urgence, la santé, les services sociaux, les services juridiques, l'immigration et le tourisme, ainsi que dans la programmation des théâtres.
- En tout, l'enquête a porté sur 63 villes. Dans chaque pays, ont été sélectionnées au moins la capitale, la deuxième ville la plus grande du pays et une ville dans laquelle se pratique une langue régionale. D'après les rapports des chercheurs, si l'on combine les résultats de toutes ces villes, elles proposent des services en 140 langues différentes de leur langue nationale.
- Environ un tiers des villes participantes disposent d'une stratégie institutionnalisée et très suivie destinée à promouvoir le multilinguisme, et la moitié des villes ont une offre de services multilingues très étendue. Sur les 63 villes participantes, seules 10 ne proposent pas de services multilingues. La politique de 23 villes implique que les compétences linguistiques doivent figurer dans les descriptions de poste de leurs employés, et 18 villes forment leur personnel aux langues étrangères. D'après les données, les cinq villes ayant les politiques les plus développées sont, dans l'ordre, Vienne, Barcelone, Londres, Milan et Cracovie.
- Les secteurs où le multilinguisme est le plus pratiqué sont le tourisme, l'immigration et l'intégration, les services juridiques (communication orale) et le transport (communication écrite). Les services de santé sont aussi fréquemment proposés dans plusieurs langues. La culture (théâtre) et la politique (débats/décisions) sont les domaines dans lesquels le multilinguisme est le moins répandu. L'éducation n'est pas non plus aussi bien placée qu'on pourrait le croire, étant donné le grand nombre d'élèves/d'étudiants (ainsi que leurs parents) scolarisés en Europe et ne maîtrisant pas bien la langue officielle du pays dans lequel ils étudient.
- 17 villes proposent la plupart des services cités ci-dessus dans plus de quatre langues, et 23 villes les proposent dans trois à quatre langues. Les villes dans lesquelles le plus de services de communication orale sont déclinés dans un maximum de langues sont, dans l'ordre, Londres, Aberdeen, Glasgow, Madrid, Valence, Zürich, Milan, Belfast, Barcelone et Lugano.
- Un plus petit nombre de villes ont répondu aussi positivement pour les services de communication par écrit : seules six d'entre elles offrent la plupart des services dans plus de quatre langues, et 27 dans 3 à 4 langues. Cela voudrait dire qu'aux yeux des municipalités, il est moins important de fournir des documents multilingues que de fournir des services instantanés d'interprétariat et de médiation par oral.
- Pour les services oraux et écrits dans toutes les villes sondées, c'est l'anglais qui est la langue la plus disponible en plus de la langue nationale, suivie de l'allemand, du russe, du français et de l'espagnol. Le chinois et l'arabe sont aussi en train de devenir une priorité et sont proposées par de nombreuses villes. Le gallois, le catalan et le basque sont très répandus dans les services publics des régions concernées. Les conclusions de l'étude sur les langues les plus répandues dans les services publics sont très proches de celles de l'étude sur les langues des journaux.
- On peut en déduire qu'il y a trois types de groupes cibles pour les services de communication orale et écrite dans les services et espaces publics : a) les voyageurs internationaux, les personnes en déplacement professionnel et les touristes ; b) les communautés de migrants ; et c) les locuteurs et lecteurs de langues R/M.
- Sur la plupart des sites web des villes, c'est l'anglais qui est la langue principale juste après la langue nationale. L'allemand et le français sont aussi très répandus parmi les villes participantes. Parmi les deuxièmes plus grandes villes des pays, certaines disposent de sites web plus multilingues que ceux des capitales, dans le même contexte national. Par exemple, alors que Rome ne propose des informations qu'en italien et en anglais, la ville industrielle de Milan traduit ses informations en huit langues différentes en plus de l'italien. On observe le même phénomène en Pologne entre Cracovie et Varsovie. Dans les villes de province sondées, l'anglais est encore la langue la plus utilisée sur les sites web des villes, après les langues nationales.

Les langues dans les entreprises

- LRE a mis au point une enquête destinée à explorer les stratégies linguistiques des entreprises afin de savoir si elles attachent de l'importance à la formation linguistique de leurs employés et encouragent ce type de formation, mais aussi pour identifier les différentes langues employées pour communiquer avec les clients et promouvoir les produits. Les critères de recherche se divisent en trois catégories : stratégies linguistiques générales des entreprises, stratégies linguistiques internes et stratégies linguistiques externes.

- Les données ont été recueillies auprès d'une sélection d'entreprises implantées dans les villes de tous les pays/régions. En tout, 484 entreprises ont été interrogées. Quatre secteurs d'activité ont été ciblés (banques, hôtels, BTP et supermarchés). Dans l'ensemble, ces quatre secteurs étaient représentés de façon équilibrée malgré une certaine supériorité numérique des hôtels.
- Dans le domaine des stratégies linguistiques générales, un quart des entreprises interrogées ont mis en place une stratégie linguistique explicite et plus de la moitié d'entre elles prennent les compétences linguistiques en compte lorsqu'elles recrutent. Un quart des entreprises encouragent la mobilité de leurs employés dans le but de faire progresser les compétences linguistiques et les connaissances interculturelles. Cependant, 70 % ne tiennent pas un registre des compétences linguistiques de leurs employés, et très peu tirent parti des programmes de l'UE pour l'apprentissage des langues.
- 27 % des entreprises interrogées mettent en place des formations à l'anglais des affaires. 14 % proposent un soutien en langue nationale aux personnes dont ce n'est pas la langue maternelle, et 12% proposent un soutien linguistique en d'autres langues. Un pourcentage relativement faible des entreprises a mis en place des dispositifs incitatifs de récompense ou de promotion pour l'apprentissage des langues : 11 % pour l'anglais des affaires et seulement 5 % pour la langue nationale ou d'autres langues. Le nombre d'entreprises nouant des partenariats avec le secteur de l'éducation pour faire progresser les compétences linguistiques de leurs employés n'est pas non plus élevé : un quart d'entre elles pratiquent régulièrement ce genre de partenariat pour l'anglais, 17 % pour la langue nationale pour les personnes dont ce n'est pas la langue maternelle et 14 % pour les autres langues.
- Dans les secteurs objet de l'enquête, un tout petit peu moins de la moitié des entreprises ont fréquemment recours à l'anglais des affaires en plus de la langue nationale dans les communications externes. Rien moins que 30 % des entreprises interrogées emploient sur leur site web d'autres langues en plus de l'anglais et de leur langue nationale.
- L'allemand, le russe, le français et l'espagnol sont les langues les plus utilisées par les entreprises interrogées, ce qui reflète le fort marché interne en Europe. La grande fréquence du catalan, du basque et du galicien traduit l'importance de ces langues en Espagne, et la forte présence du gallois reflète la place de choix qu'il occupe au Pays de Galles. Le chinois, le japonais, l'arabe et le turc sont aussi des langues que certaines des entreprises interrogées considèrent comme importantes et encouragent. On aurait cependant pu s'attendre à ce que les entreprises interrogées placent ces langues plus haut dans leurs priorités.

Eléments de discussion

Les résultats comparatifs présentés plus haut mettent en lumière certaines tendances intéressantes dans les politiques et les pratiques en faveur du multi/plurilinguisme dans le contexte européen. Tandis que certains pays/régions disposent de politiques et pratiques extrêmement développées dans certains domaines précis, d'autres pays/régions doivent encore progresser s'ils veulent davantage s'harmoniser avec les recommandations européennes et créer une société plus riche en langues. Parmi tous les domaines linguistiques sur lesquels ont porté nos recherches, c'est dans l'enseignement primaire et secondaire que l'on fait le plus d'efforts pour promouvoir le multi/plurilinguisme. Cependant, dans l'apprentissage précoce des langues ainsi que dans le secteur de l'enseignement professionnel et supérieur, dans les médias, les services publics et les entreprises, les résultats de notre étude LRE suggèrent que l'engagement officiellement pris par les pays/régions européens pour soutenir le multi/plurilinguisme reste encore à être converti en plans d'actions et en pratiques au niveau local et institutionnel.

Parmi toutes les variétés de langues sur lesquelles ont porté cette étude, les langues des migrants sont les moins reconnues, protégées et/ou favorisées, malgré toute l'action affirmative au niveau européen. Si l'on accordait plus d'attention aux langues autres que les langues nationales, les villes et les entreprises européennes pourraient jouer un rôle clé en termes d'inclusion sociale dans le contexte du renforcement de la mobilité et des migrations en Europe.

Nous estimons que les conclusions présentées ici nous permettent d'aller plus loin dans nos connaissances en matière de politiques et pratiques linguistiques en Europe, et ce pour trois raisons majeures : (i) le grand nombre de pays ou de régions européens participants, (ii) le large éventail des variétés de langues prises en compte parmi la multitude des langues parlées en Europe, (iii) la portée des domaines linguistiques retenus, dans l'éducation mais aussi au-delà, (iv) la publication et la diffusion des résultats de cette étude en 23 langues (en plus de l'anglais). La portée et l'ampleur de l'enquête LRE, concrètement 260 questions posées dans 24 pays/régions, ce qui équivaut à un total de 6 240 réponses relevées et analysées (moins certaines données pour la Frise uniquement), ce qui a permis d'élaborer une imposante base de données sur de nombreuses politiques et pratiques linguistiques dans le secteur de l'éducation et au-delà.

Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction du premier chapitre de cette publication, les indicateurs préliminaires définis dans le cadre du projet LRE se veulent un outil destiné à aider les pays et régions à s'autoévaluer par rapport aux documents de l'UE et du Conseil de l'Europe sur le multilinguisme et le plurilinguisme. Nous souhaitons que cela serve à sensibiliser à la fois le public et les sphères politiques supérieures – décideurs de politiques linguistiques à l'échelon régional, national et européen – et inciter les parties prenantes de divers secteurs, langues et pays/régions à prendre des mesures concrètes. Toute proposition concernant d'autres indicateurs et toutes réactions constructives à nos conclusions sont les bienvenues.

PARTIE I

Des indicateurs européens en matière de politiques et de pratiques linguistiques

Guus Extra and Kutlay Yağmur

Introduction

La présente publication fait partie du projet *Language Rich Europe (LRE) / L'Europe riche de ses langues*, cofinancé par la Commission européenne dans le cadre de son programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, et initié par le British Council, l'organisation internationale du Royaume-Uni pour les offres éducatives et les relations culturelles. Le projet est géré par le British Council et supervisé par un comité de pilotage constitué de représentants du réseau EUNIC (Instituts culturels nationaux de l'Union européenne) et de nos organismes partenaires.

Babylon, Centre for Studies of the Multicultural Society de l'Université de Tilburg, a pris en charge le volet recherche du projet, définissant des indicateurs préliminaires sur la base des résolutions, des conventions et des recommandations de l'Union européenne (EU) et du Conseil de l'Europe (CdE) en vue d'examiner les politiques et pratiques linguistiques dans 24 pays et régions, établissant et gérant le questionnaire de recherche au sein de notre réseau de partenaires, traitant et analysant les données, et rédigeant les résultats transnationaux de la collecte des données. Nos partenaires de recherche dans chaque pays/région ont complété les données collectées avec leurs propres analyses des résultats, à l'appui d'exemples de bonnes pratiques et d'initiatives prometteuses.

Les principaux objectifs du projet LRE sont de :

- faciliter l'échange des bonnes pratiques en matière de promotion de dialogue interculturel et d'intégration sociale par le biais de l'enseignement et de l'apprentissage linguistique
- promouvoir la coopération européenne en développant les politiques linguistiques et les pratiques à différents niveaux éducatifs et plus largement dans la société
- mieux faire connaître les recommandations de l'UE et du CdE visant à favoriser l'apprentissage des langues et la diversité linguistique en Europe.

Les indicateurs préliminaires définis dans le cadre de ce projet se veulent un outil destiné à aider les pays et les régions à s'autoévaluer par rapport aux documents de l'UE et du CdE en matière de multilinguisme et plurilinguisme. A l'aide de cette procédure, nous entendons sensibiliser à grande échelle le public ainsi que les décideurs politiques européens, nationaux et régionaux en matière de langues, et inciter les principales parties prenantes à agir dans une multitude de secteurs, de langues et de pays/régions. Toutes propositions concernant d'autres indicateurs et toutes réactions à nos conclusions sont les bienvenues. Nous espérons que les résultats que nous présentons ici donneront lieu à des études de cas pertinentes et à des recherches approfondies sur les politiques et les pratiques multilinguistiques locales qui fourniront des perspectives et des données complémentaires.

Une étude telle que celle-ci présente des limites manifestes. Ces limites seront abordées à la section 1.6 du point de vue de la validité. Nous pensons néanmoins que les résultats que nous présentons concernant les politiques et les pratiques linguistiques en Europe nous permettent d'aller plus loin dans nos connaissances, et ce pour quatre raisons :

- le nombre élevé de pays et de régions participants – 24
- l'éventail des variétés de langues choisies parmi la multitude des langues européennes – nous prenons en compte les langues étrangères, régionales ou minoritaires, les langues nationales et celles des migrants, avec en dernier lieu une attention particulière portée aux langues des nouveaux arrivants
- la gamme des domaines d'étude sélectionnés, comprenant non seulement l'éducation mais aussi les entreprises, les services et espaces publics et les médias
- la publication et la diffusion des résultats de cette étude en 23 langues.

Les sections 1.1 et 1.2 contiennent des informations d'ordre général sur les acteurs européens de la promotion du multilinguisme et du plurilinguisme, ainsi que sur la formule « 1 langue + 2 ». Les sections 1.3 et 1.4 portent sur les variétés de langues et les domaines de langues explorés dans le projet. La section 1.5 couvre la collecte des données et notre approche des trois villes. La section 1.6 a trait à la méthodologie de recherche utilisée dans ce projet.

1.1 Les acteurs européens de la promotion du multilinguisme et du plurilinguisme

La diversité linguistique est un élément clé de l'identité européenne et les institutions de l'UE basées à Bruxelles ainsi que le CdE basé à Strasbourg ont joué un rôle actif dans la promotion de l'apprentissage des langues et du multilinguisme/plurilinguisme. Les principales agences de politique des langues sont *l'Unité pour la politique multilinguistique* au sein de la direction générale de l'éducation et de la culture auprès de la Commission européenne et *l'Unité pour les politiques linguistiques* de la Direction de l'Éducation du Conseil de l'Europe. Le travail réalisé par ces agences a servi de socle aux importantes résolutions, chartes et conventions produites respectivement par chacune des deux institutions européennes. Baetens Beardsmore (2008) propose un survol instructif des activités de promotion linguistique déjà mises en œuvre par l'UE et le CdE.

Une recherche de publications multilingues sur http://europa.eu propose des documents clés dans plusieurs langues, classés sous cinq rubriques: Documents des politiques de l'UE, brochures d'information, rapports, études et sondages. Sur le site du CdE, www.coe.int/lang, les publications proposées concernent les domaines suivants: élaboration de politiques, d'instruments et de normes, langues enseignées à l'école, migrants, rapports de conférences et études choisies.

Le CdE fait une distinction entre multilinguisme et plurilinguisme: le plurilinguisme renvoie aux compétences du locuteur (capacité à parler plusieurs langues) tandis que le multilinguisme se réfère aux variétés de langues présentes dans une zone géographique donnée. L'UE emploie le terme multilinguisme pour les deux concepts (en spécifiant parfois 'multilinguisme de l'individu'). Ces deux concepts multilinguisme/plurilinguisme figurent dans le rapport.

L'Union européenne (UE)

Dans le cadre de l'UE, la politique linguistique relève de la responsabilité individuelle des États membres.
Les institutions de l'UE jouent un rôle de soutien dans ce domaine, sur la base du 'principe de subsidiarité'. Leur rôle est de promouvoir la coopération entre les États membres et de promouvoir la dimension européenne dans les politiques linguistiques nationales. Au sein des trois institutions constitutifs de l'UE, à savoir le *Conseil de l'Union européenne*, la *Commission européenne* (CE) et le *Parlement européen,* le multilinguisme constitue depuis de nombreuses années un domaine d'attention clé.

Les politiques linguistiques de l'UE ont pour but de protéger la diversité linguistique et de promouvoir la connaissance des langues, et ce pour des raisons d'identité culturelle et d'intégration sociale, mais aussi parce qu'un citoyen multilingue est mieux armé pour tirer profit des opportunités éducatives, professionnelles et économiques qu'offre une Europe intégrée. La politique du multilinguisme est guidée par l'objectif défini par le Conseil de l'UE à Barcelone en 2002, à savoir améliorer la maîtrise des compétences de base, en particulier en enseignant au moins deux autres langues étrangères dès le plus jeune âge. Cet objectif s'inspirait du Livre blanc phare de 1995 *Enseigner et apprendre* qui prônait l'apprentissage de deux langues européennes par tous les citoyens européens. De plus, Barcelone a appelé à la mise en place d'un indicateur de compétence linguistique.

En 2003, la Commission européenne s'est engagée à mettre en oeuvre 45 nouvelles actions visant à encourager les autorités nationales, régionales et locales à travailler dans le sens d'un « changement décisif pour la promotion de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique ». La première Communication sur le multilinguisme de la Commission européenne, *Une nouvelle stratégie cadre pour le multilinguisme*, a été adoptée en novembre 2005, et a complété son plan d'action *Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique*. La Communication de la Commission européenne (2005) a défini trois axes pour la politique du multilinguisme de l'UE :

1. S'assurer que les citoyens aient accès à la législation, aux procédures et aux informations de l'UE dans leur propre langue.
2. Souligner le rôle majeur que les langues et le multilinguisme jouent dans l'économie européenne, et trouver les moyens de continuer à progresser dans cette direction
3. Encourager tous les citoyens à apprendre et à parler davantage de langues, afin d'améliorer la compréhension mutuelle et la communication

L'importance du multilinguisme pour la Commission européenne a été soulignée par la nomination d'un commissaire européen spécial, Leonard Orban, à la gestion de ce portefeuille pour la première fois début 2007. Après le remaniement des portefeuilles sous Barroso en 2009, le dossier du multilinguisme a été confié au Commissaire pour l'éducation, la culture, le multilinguisme et la jeunesse. Sous le mandat (2008) du Commissaire Orban, la Commission européenne a publié sa Communication *Multilinguisme: un atout pour l'Europe et un engagement commun*, qui a établi la politique linguistique comme une thématique transversale contribuant à toutes les autres politiques de l'UE. La Communication a défini les actions à mener pour que la diversité linguistique devienne un gage de solidarité et de prospérité. Les deux objectifs centraux de la politique du multilinguisme étaient les suivants :

- sensibiliser à la valeur et aux avantages de la diversité linguistique de l'UE et promouvoir la suppression des barrières au dialogue interculturel ;
- assurer à tous les citoyens de véritables possibilités de communiquer dans deux langues, en plus de leur langue maternelle.

Les États membres ont été invités à élargir et améliorer l'offre linguistique dans le système éducatif à partir du plus jeune âge jusqu'à la formation des adultes, et à valoriser et développer les compétences linguistiques acquises en dehors du système éducatif formel. De plus, la Commission européenne a fait part de sa détermination à faire un usage stratégique des programmes et des initiatives de l'UE qui s'y prêtent afin de mettre le multilinguisme « à la portée du citoyen ».

Le document de travail de la Commission (2008), accompagnant la Communication susmentionnée de la CE, présente une vue d'ensemble des actions existantes de l'UE dans le domaine du multilinguisme. La Communication de la Commission européenne (2008) a été accueillie favorablement et entérinée par des résolutions du Conseil de l'UE (2008) et du Parlement européen (2009), l'accent étant mis sur la formation continue, la compétitivité, la mobilité et l'employabilité. En 2011, la Commission européenne a rendu un rapport sur les progrès réalisés depuis 2008 et a fourni un inventaire complet des actions de l'UE en la matière. Elle a également attendu avec impatience le *Cadre stratégique pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation (Education et formation 2020)* dans lequel l'apprentissage des langues est identifié comme une priorité, la communication en langues étrangères étant l'une des huit compétences clés pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation. La communication dans la langue maternelle, la médiation et la compréhension interculturelle font aussi partie des compétences clés.

Le rapport souligne que les compétences linguistiques sont cruciales pour l'initiative *Agenda pour les nouvelles compétences et l'emploi*, dans la mesure où elles augmentent l'employabilité. Elles constituent également une condition préalable pour la mobilité et, par conséquent, pour la réussite de la mise en œuvre de la nouvelle initiative phare *Jeunesse en mouvement*. Plus généralement, les compétences linguistiques offrent des perspectives plus larges aux citoyens de l'UE : elles peuvent encourager et faciliter l'exercice des droits de circulation et d'établissement sur le territoire des États membres, ainsi que l'exercice de nombreux autres droits que leur confère la législation de l'UE.

Les statistiques clés concernant l'apprentissage et l'enseignement des langues dans l'UE sont collectées dans le cadre des enquêtes Eurydice et Eurobaromètre. Les rapports *Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe* (Eurydice 2008, version mise à jour du rapport 2005) et *Intégration scolaire des enfants immigrants en Europe* (Eurydice 2009), ainsi que les rapports Eurobaromètre sur les compétences linguistiques des citoyens européens et leurs attitudes à l'égard de l'apprentissage des langues (Eurobaromètres 2001 et 2006), revêtent une importance capitale pour les domaines Enseignement primaire et Enseignement secondaire de notre questionnaire LRE. Le rapport susmentionné de Strubell et al. (2007), remis à la CE, contient également des chiffres clés sur le nombre d'élèves suivant des cours de langue dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire de premier et deuxième cycle dans les pays de l'UE ; ce rapport présente en outre une analyse des résultats et tendances transnationaux et propose un ensemble de recommandations.

Le nombre spécifique d'apprenants en langue, les évaluations de l'apprentissage en milieu scolaire et les types de compétences linguistiques peuvent faire l'objet d'une version de suivi du questionnaire LRE. Nous examinerons les possibilités de synergies entre la collecte de données pour le projet LRE et pour *lle Moniteur des langues européennes* (ELM) ainsi que pour *l'Enquête européenne sur les compétences linguistiques* (EECL) (consulter les sites web des deux projets pour avoir des informations sur les travaux en cours). Le projet ELM met l'accent sur les langues officielles des Etats ; il comporte un volet spécial consacré à l'enseignement et à l'utilisation des langues officielles des Etats par rapport à l'anglais au niveau universitaire. Le projet EECL est centré sur les compétences des étudiants en anglais, français, allemand, italien et espagnol comme première et deuxième langue étrangère durant leur dernière année d'enseignement secondaire de premier cycle et leur deuxième année d'enseignement secondaire de second cycle, en fonction du contexte éducatif. Le premier rapport EECL a été publié dernièrement par la CE (2012) et contient des données sur les quelque 54 000 étudiants inscrits dans les 14 pays participants. Des évaluations basées sur les programmes ont été conçues, standardisées et appliquées pour les compétences en lecture, compréhension orale et écriture dans chacune des cinq langues susmentionnées et les résultats ont été comparés aux niveaux du CECR. Les résultats du rapport EECL font apparaître un faible niveau de compétences dans les première et deuxième langues étrangères évaluées. De surcroît, les résultats varient considérablement selon les pays, les langues choisies et les compétences linguistiques mesurées.

Le principal programme de financement de la Commission européenne destiné à encourager le multilinguisme est le *Programme Education et formation tout au long de la vie* (EFTLV) qui chapeaute les différentes initiatives européennes d'éducation et de formation, avec un budget de près de 7 milliards d'euros pour la période 2007-2013. L'EFTLV, le successeur de Socrates, qui a couvert la période 1994-2006, est constitué de sous-programmes, dont chacun concerne un secteur spécifique de l'enseignement: *Comenius* (écoles), *Erasmus* (enseignement supérieur), *Leonardo da Vinci* (enseignement et formation professionnelle) et *Grundtvig* (formation des adultes). Un programme transversal complète ces quatre sous-programmes, comprenant une activité appelée *Activité Clé* sur les langues. Enfin le programme *Jean Monnet* encourage l'enseignement, la réflexion et les débats sur le processus d'intégration européenne dans les établissements d'enseignement supérieur dans le monde.

L'un des objectifs particuliers de l'ELTFV est de promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique. Les propositions pour les projets linguistiques, les réseaux et les autres activités en matière de langues (par exemple liées à la mobilité des étudiants, des enseignants et des travailleurs) peuvent faire l'objet d'un cofinancement européen en vertu de différentes parties du Programme. Toutes les langues – officielles, nationales, régionales, minoritaires et des migrants – peuvent bénéficier de ce Programme. Le programme *L* est cofinancé par le Programme AC2 (Réseaux).

Le Conseil de l'Europe (CdE)

Le CdE, fondé le 5 mai 1949, est une organisation intergouvernementale constituée de 47 États membres, dont les 27 États de l'Union européenne.

La mission du CdE est la protection des droits de l'homme, la démocratie pluraliste et l'état de droit. Ces valeurs fondamentales sous-tendent ses actions dans tous les domaines, y compris la politique linguistique qui s'appuie sur trois dimensions distinctes mais complémentaires du travail de l'Organisation: *conventions, recommandations* et *instruments techniques*.

La *Convention culturelle européenne* encourage les Etats à soutenir l'étude des langues, de l'histoire et de la civilisation des autres Parties contractantes. La *Charte sociale européenne* garantit le droit des travailleurs migrants et de leurs familles à apprendre la ou les langues de l'Etat d'accueil et soutient l'enseignement de leur langue maternelle aux enfants des travailleurs migrants.

Deux *conventions* du Conseil de l'Europe sont directement concernées par la promotion et la sauvegarde de la diversité linguistique et des droits linguistiques ; il s'agit de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* et du *cadre pour la protection des minorités nationales*. La Charte est un instrument culturel dont le but est de protéger et de promouvoir les langues régionales ou minoritaires en tant qu'aspect menacé du patrimoine culturel européen. Elle prévoit des mesures spécifiques destinées à soutenir l'emploi des langues régionales ou minoritaires dans l'éducation et les médias et de permettre leur usage dans le monde judiciaire et administratif, dans la vie économique et sociale, et dans les activités culturelles. La Convention cadre pour la protection des minorités nationales spécifie les conditions propres à permettre aux personnes appartenant à des minorités nationales de conserver et développer leur culture et de préserver les éléments essentiels de leur identité que sont leur religion, leur langue, leurs traditions et leur patrimoine culturel.

Les Etats qui ont ratifié ces *conventions* sont jugés sur leur respect des engagements pris.

Les *recommandations* du Conseil de l'Europe sont des déclarations sur les principes directeurs et les mesures de mise en œuvre qui font foi auprès des autorités nationales mais qui ne sont pas juridiquement contraignantes. Les *recommandations* les plus pertinentes au regard de ce projet sont les suivantes :

- *La Recommandation No. R (98) 6 du Comité des Ministres concernant les langues vivantes* (Conseil de l'Europe, 1998) met l'accent sur la communication interculturelle et le plurilinguisme en tant qu'objectifs stratégiques et propose des mesures concrètes applicables à chaque secteur de l'éducation, ainsi qu'à la formation initiale et continue des enseignants. L'annexe de cette recommandation indique dans le détail, pour chaque secteur éducatif, comment le plurilinguisme peut être défini comme un objectif général dans le cadre d'un concept cohérent d'éducation aux langues dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ;
- La *Recommandation 1383 (1998) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la diversification linguistique* énonce que « la diversité linguistique de l'Europe constitue un riche patrimoine culturel qu'il faut sauvegarder et protéger » et que « l'enseignement des langues vivantes dans les systèmes éducatifs des Etats membres du Conseil de l'Europe doit, par conséquent, être davantage diversifié. Il doit se traduire par l'acquisition non seulement de l'anglais, mais aussi d'autres langues européennes et mondiales par tous les citoyens européens, en parallèle avec la maîtrise de leur langue nationale et, le cas échéant, régionale » ;
- *La Recommandation 1539 (2001) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur l'Année européenne des langues* invite les Etats membres à « soutenir et développer davantage les initiatives en matière de politiques linguistiques du Conseil de l'Europe pour la promotion du plurilinguisme, la diversité des cultures et la compréhension entre les peuples et les nations » et à « encourager tous les Européens à atteindre un certain niveau de compétence dans la communication en plusieurs langues, entre autres en stimulant ses approches diversifiées et innovatrices, adaptées aux besoins individuels … » ;
- *La Recommandation Rec (2005)3 du Comité des Ministres relative à l'enseignement des langues du voisin en région frontalière* recommande aux gouvernements des Etats membres de « mettre en œuvre les principes d'une éducation plurilingue, en créant, en particulier, les conditions qui permettent aux établissements d'enseignement de tous les niveaux, situés dans les régions frontalières, de sauvegarder ou d'introduire le cas échéant l'enseignement et l'utilisation des langues des pays voisins ainsi que l'enseignement de leurs cultures, qui sont indissociables de l'enseignement des langues » ;
- La *recommandation 1740 (2006) de l'Assemblée parlementaire sur la place de la langue maternelle dans l'enseignement scolaire* encourage les jeunes européens à apprendre leur langue maternelle (ou langue principale) lorsqu'elle n'est pas la langue officielle de leur pays tout en soulignant qu'ils ont le devoir d'apprendre une langue officielle du pays dont ils sont citoyens ;
- La *Recommandation N° R. (2008) 7 du Comité des Ministres sur l'utilisation du CECRL et la promotion du plurilinguisme* souligne les principes généraux et mesures à prendre par les autorités responsables de l'éducation aux langues aux niveaux national, régional et local ainsi que les mesures spécifiques pour l'élaboration de politiques, le développement de programmes et de manuels, la formation des enseignants et l'évaluation.

Dans le domaine de l'éducation aux langues, on entend par *instruments « techniques »* les outils de référence, toujours non normatifs, que les décideurs politiques et praticiens peuvent consulter et adapter en fonction de leur contexte éducatif et de leurs besoins spécifiques. Parmi ces instruments, il convient de citer le *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)*, le *Portfolio européen des langues (PEL)*, les guides pour l'élaboration des politiques, ainsi que divers autres outils pratiques élaborés dans le cadre des programmes de l'Unité des politiques linguistiques à Strasbourg et du Centre européen pour les langues vivantes à Graz.

Le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (2001) a été conçu pour promouvoir l'éducation plurilingue et être adapté à des contextes d'utilisation spécifiques. Le CECR offre une base commune pour l'élaboration et la comparaison de programmes de langues vivantes, de référentiels, d'examens et de manuels dans une perspective d'apprentissage plurilingue dynamique tout au long de la vie. Elaboré grâce à une recherche scientifique et une large consultation, le CECR est un instrument pratique permettant d'établir clairement les éléments communs à atteindre lors des étapes successives de l'apprentissage; c'est aussi un instrument idéal pour la comparabilité internationale des résultats de l'évaluation. Il fournit une base pour la reconnaissance mutuelle des qualifications en langues, facilitant ainsi la mobilité éducative et professionnelle. Il est de plus en plus utilisé pour la réforme des programmes nationaux et par des consortia internationaux pour la comparaison des certificats en langues, en Europe et partout dans le monde, et est disponible dans 35 langues.

Le *Portfolio européen des langues* (2001) est un document personnel dans lequel toute personne qui apprend ou a appris une langue – que ce soit à l'école ou en dehors – peut consigner ses connaissances linguistiques et ses expériences culturelles. Il est la propriété de l'apprenant. Dans le Portfolio, toute compétence est valorisée, qu'elle ait été acquise à l'intérieur ou à l'extérieur du système d'éducation formelle. Il est lié au Cadre européen commun de référence pour les langues.

La finalité du *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe* (2007) est de proposer un instrument d'analyse qui serve de document de référence à l'élaboration ou à la réorganisation des politiques d'enseignement des langues pour promouvoir le plurilinguisme et la diversification suivant une démarche organisée, de sorte que les décisions soient liées de manière cohérente. Le Guide conçoit le plurilinguisme comme une compétence à part entière englobant – potentiellement – plusieurs langues à différents niveaux de maîtrise, « une compétence communicative à laquelle contribuent toute connaissance et toute expérience des langues et dans laquelle les langues sont en corrélation et interagissent ».

Les instruments politiques susmentionnés ont été conçus par le Division des politiques linguistiques (aujourd'hui dénommée Unité des politiques linguistiques), laquelle a lancé récemment une *Plateforme de ressources et références pour l'éducation plurilingue et interculturelle*) (www.coe.int/lang). Ce site ne se limite pas aux seules langues étrangères vivantes, mais inclut également les langues classiques, les langues des migrants et, fait significatif, les langues de scolarisation. Les langues de scolarisation sont les langues, comme par exemple l'allemand en Allemagne, le suédois en Suède, etc., qui sont enseignées comme matière et utilisées pour l'enseignement des autres matières (prenant en compte le rôle clé de la langue dans la construction de la connaissance dans toutes les matières). La *Plateforme* propose un dispositif ouvert et dynamique de définitions, de points de repère, de descriptions et de descripteurs, d'études ou de bonnes pratiques que les Etats membres sont invités à consulter et à utiliser comme éléments pouvant soutenir leur politique de promotion d'un accès équitable à l'éducation, chacun en fonction de ses besoins, de ses ressources et de ses cultures éducatives.

La Plateforme est accompagnée du *Guide pour le développement et la mise en œuvre de programmess pour une éducation plurilingue et interculturelle*, lequel est actuellement en phase pilote dans différents secteurs de l'éducation formelle. Le Guide a pour objectif d'aider à une meilleure mise en œuvre des valeurs et principes de l'éducation plurilingue et interculturelle dans l'ensemble des enseignements de langue, qu'elles soient langues étrangères, régionales ou minoritaires, langues classiques ou langues de scolarisation. Il offre une vue d'ensemble des problématiques, des principes de construction et/ou d'amélioration d'un programme ainsi que des pistes pédagogiques et didactiques permettant des évolutions vers une meilleure prise en compte de la finalité d'éducation plurilingue et interculturelle.

Dans les travaux du Conseil de l'Europe, la compétence plurilingue et interculturelle est définie comme la capacité à mobiliser le répertoire pluriel de ressources langagières et culturelles pour faire face à des besoins de communication ou interagir avec l'altérité ainsi qu'à faire évoluer ce répertoire. L'éducation plurilingue et interculturelle prend en compte le répertoire de langues, et les cultures associées à ces langues, que les apprenants ont acquises, qu'elles soient ou non formellement reconnues dans le programme – langues de scolarisation (langues enseignées comme matière et langues utilisées pour l'enseignement des autres matières), langues régionales/minoritaires, langues vivantes étrangères et langues classiques, langues des migrants. Le Conseil de l'Europe encourage une approche holistique qui développe les synergies entre les langues, améliore la coordination entre les enseignants et optimise les compétences transversales des apprenants.

Les travaux du CdE sur l'éducation aux langues sont coordonnés par *l'Unité des politiques linguistiques* (UPL) à Strasbourg et le *Centre européen pour les langues vivantes* (CELV) à Graz.

L'UPL met en œuvre des programmes de coopération intergouvernementale dans le cadre du programme du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE).

Depuis 1957, l'UPL est un pionnier de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation aux langues. Ses programmes servent de catalyseur pour l'innovation et offrent un forum paneuropéen unique où traiter les priorités politiques de tous les États membres. Les résultats des programmes de l'UPL ont conduit à un certain nombre de recommandations et de résolutions du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire du CdE, qui apportent un soutien politique à ses instruments et à ses initiatives. Suite à cela, l'UPL a organisé, en collaboration avec la Commission européenne, *l'Année européenne des langues 2001* dont les objectifs continuent d'être promus dans le cadre de la *Journée européenne annuelle des langues* (www.coe.int/edl).

L'UPL apporte également une assistance aux États membres en établissant des rapports sur la politique de l'enseignement des langues et a participé à l'élaboration de la politique d'enseignement pour les minorités. Ses récents travaux portent en particulier sur les langues de scolarisation (y compris les besoins des élèves issus de milieux défavorisés) dans le cadre de l'éducation plurilingue et interculturelle, et sur les politiques linguistiques en faveur de l'intégration des adultes migrants.

Les programmes de l'Unité des politiques linguistiques sont complétés par ceux du Centre européen pour les langues vivantes (CELV), mis en place en 1994 à Graz (Autriche) dans le cadre d'un Accord partiel élargi du Conseil de l'Europe. A ce jour, 31 Etats ont ratifié l'Accord partiel.[1]

Le CELV a pour mission de promouvoir des approches innovantes et de diffuser les bonnes pratiques en matière d'apprentissage et d'enseignement des langues. Les activités du CELV s'inscrivent dans le cadre de programmes à moyen terme (4 ans) et s'articulent autour de projets organisés en coopération avec des experts européens dans le domaine de l'éducation aux langues. Les travaux du CELV ont abouti à des kits de formation « pratique », des lignes directrices et des sites web interactifs, tels que le *Portfolio européen pour les enseignants en langues en formation initiale (EPOSTL)*, traduit en 13 langues et intégré dans de nombreux programmes de formation des enseignants en Europe (http://epostl.ecml.at), et le *Cadre de référence pour les approches plurielles des langues et cultures (CARAP)*, lequel explique comment soutenir le développement des compétences plurilingues et interculturelles des apprenants en classe (http://carap.ecml.at). Plusieurs outils développés par le CELV ont trait à l'utilisation pratique du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR) et du Portfolio européen des langues (PEL) et répondent aux besoins des professionnels en langues opérant dans des environnements multilingues. Toutes les publications du CELV sont disponibles gratuitement sur le site web du Centre (www.ecml.at).

Durant la phase de conception du questionnaire LRE pour notre enquête, nous nous sommes appuyés sur les résolutions, les conventions, les recommandations et les communications de l'UE et du CdE qui ont contribué au développement des politiques et des pratiques pour le multilinguisme/plurilinguisme. Le Tableau 1 présente une vue d'ensemble des documents consultés. Un résumé des points clés et le questionnaire sont disponibles sur le site web de LRE. Il convient de bien faire la distinction entre le Conseil de l'UE (chefs d'État et de gouvernement) et le Conseil de l'Europe.

Tableau 1. Vue d'ensemble des documents de l'UE et du CdE utilisés pour établir le questionnaire LRE

Documents de l'Union européenne	Documents du Conseil de l'Europe
Résolutions/conclusions du Conseil – Décision du Parlement européen et du Conseil sur l'année européenne des Langues 2001 (2000) – Conclusions de la présidence du Conseil européen de Barcelone (2002) – Conclusions sur le multilinguisme (mai 2008) – Résolutions sur la stratégie européenne en faveur du multilinguisme (novembre 2008) – Conclusions sur le cadre stratégique pour la coopération européenne pour l'éducation et la formation « Éducation et formation 2020 » (2009) – Conclusions sur les compétences linguistiques pour favoriser la mobilité (2011)	**Conventions** – Convention culturelle européenne (1954) – Charte européenne pour les langues régionales minoritaires (CELRM) (1992) – Convention cadre pour la protection des minorités nationales (1995) – La Charte sociale européenne (rev 1996)
Résolutions du Parlement européen – Résolution pour la promotion de la diversité linguistique et l'apprentissage des langues (2001) – Résolution sur les langues européennes régionales et sur les langues moins répandues (2003) – Résolution sur le multilinguisme : un atout pour l'Europe, un engagement commun (2009)	**Recommandations du Comité des Ministres** – Recommandation N° R (82) 18 sur les langues modernes (1982) – Recommandation N° R (98) 6 sur les langues modernes (1998) – Recommandation CM/Rec (2008) 7 sur l'utilisation du CECRL et la promotion du plurilinguisme
Communications de la Commission européenne – Communication 2005 : Une nouvelle stratégie cadre pour le multilinguisme – Communication 2008 : Multilinguisme : un atout pour l'Europe, un engagement commun – Livre vert 2008 Migration et mobilité : Défis et opportunités pour les systèmes éducatifs de l'UE	**Recommandations de l'Assemblée parlementaire** – Recommandation 1383 (1998) sur la diversification linguistique – Recommandation 1539 (2001) sur l'année européenne des Langues 2001 – Recommandation 1598 (2003) sur la protection des langues des signes dans les États membres du Conseil de l'Europe – Recommandation 1740 (2006) sur la place de la langue maternelle dans l'enseignement scolaire
Rapports externes – Rapport final du Groupe sur le Multilinguisme (2007) – Les langues font nos affaires : Des entreprises plus performantes grâce à une connaissance accrue des langues, Forum des entreprises sur le multilinguisme (2008)	**Rapports externes** – De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue : Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe : Beacco et Byram (2007) – Guide pour le développement et la mise en oeuvre de curricula pour une éducation plurilingue et interculturelle, Beacco et al. (2010)
	Outils pour l'enseignement et l'apprentissage – *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL) (2001) – *Portfolio européen des langues* (PEL) (2001) – *Cadre de référence pour les approches plurielles des langues et cultures* (CARAP) (2012) : http://carap.ecml.at – *Portfolio européen pour les enseignants en langues en formation initiale* (2007) : http://epostl2.ecml.at

1.2 La formule « une langue + deux » et le plurilinguisme

La promotion du plurilinguisme en termes de trilinguisme n'a pas seulement été préconisé par l'UE. L'UNESCO a adopté le terme « éducation multilingue » en 1999 (*Résolution no. 12 de la Conférence Générale*) en référence à l'utilisation d'au moins trois langues dans l'enseignement, à savoir la langue maternelle, une langue régionale ou nationale et une langue internationale. Dès les années 1950, le gouvernement indien avait mis en avant les grandes lignes d'une politique d'éducation multilingue, incluant l'enseignement dans la langue maternelle, dans la langue régionale (ou de l'État), en hindi comme langue de communication générale et dans l'une des langues classiques : le sanscrit, le pali, l'arabe ou le persan. Cette proposition fut révisée en 1961 et nommée la *formule des trois langues* (FTL). Elle prévoyait l'enseignement dans la langue régionale, en hindi dans les régions qui ne parlaient pas l'hindi ou dans une autre langue indienne dans les régions parlant l'hindi, et en anglais ou dans une autre langue européenne.

La Commission européenne (1995), dans un *Livre blanc*, a opté pour le trilinguisme en tant qu'objectif politique pour tous les citoyens européens. En plus de sa « langue maternelle », chaque citoyen devrait apprendre au moins deux « langues communautaires ». La résolution du Conseil de l'UE de 2002 à Barcelone s'est inscrite dans la continuité de cet objectif politique. À ce moment-là, le concept de « langue maternelle » était utilisé pour se référer aux langues officielles des États membres et ne tenait pas compte du fait que, pour de nombreux habitants de l'Europe, « langue maternelle » et « langue officielle de l'État » ne coïncident pas (Extra et Gorter 2008 : 44). Par ailleurs, le concept de « langues commuautaires » était utilisé pour se référer aux langues officielles de deux autres États membres de l'UE. Dans les documents ultérieurs de la Commission européenne, il était fait référence à une langue étrangère de prestige international (l'absence de référence à l'anglais était volontaire) et à une langue dite « voisine ». Ce dernier concept faisait référence aux pays voisins plutôt qu'à la langue des véritables voisins dans la vie de tous les jours. Plus récemment, la réflexion de la Commission européenne s'est développée dans ce domaine et le paragraphe 4.1 de la Communication 2008 est intitulé « Accorder de l'importance à toutes les langues » :

> *Dans le contexte actuel d'accroissement de la mobilité et des migrations, il est fondamental de maîtriser la ou les langue(s) nationale(s) pour pouvoir s'intégrer pleinement et jouer un rôle actif dans la société. Par conséquent, dans le cas des locuteurs non natifs, la combinaison « une plus deux » devrait comprendre la langue du pays d'accueil.*
>
> *Notre société recèle également des ressources linguistiques inexploitées: il conviendrait d'accorder une plus grande importance à différentes langues maternelles et aux autres langues parlées à la maison ainsi que dans des environnements locaux et voisins. Par exemple, dans le cas des enfants de langue maternelle différente – qu'il s'agisse d'une langue d'un autre État membre ou d'un pays tiers, la tâche des établissements scolaires est compliquée par le fait que la langue d'enseignement constitue une deuxième langue 11. Toutefois, la présence de ces élèves peut encourager leurs camarades de classe à apprendre différentes langues et à s'ouvrir à d'autres cultures*
>
> *En vue de permettre des liens plus étroits entre communautés, le Groupe consultatif des intellectuels pour le dialogue interculturel (2008) de la Commission a mis au point le concept de « langue personnelle adoptive », qui mériterait une réflexion plus approfondie*

Sans préciser de manière explicite le nombre de langues à apprendre, le CdE a joué un rôle de pionnier dans la promotion de l'apprentissage des langues et le développement du plurilinguisme dès le plus jeune âge et a constamment souligné la nécessité d'accorder de l'importance à toutes les langues. Chose intéressante, il a également mis en avant l'idée de compétences variables et partielles.

S'inspirant de la résolution de 1969 sur le programme d'enseignement intensif des langues modernes pour l'Europe, et de la Recommandation 814 (1977), le CdE a adopté en 1982 la Recommandation 82 (18), demandant aux États membres de faire en sorte, autant que possible, que toutes les catégories de la population disposent de moyens efficaces afin d'acquérir une connaissance des langues des autres États membres (ou d'autres communautés de leur pays) et d'encourager l'enseignement d'au moins une langue européenne autre que la langue nationale, ou la langue véhiculaire de la région concernée, aux élèves à partir de l'âge de dix ans ou dès leur entrée dans l'enseignement secondaire. La Recommandation appelle aussi les États à mettre à disposition des équipements et du matériel pédagogique permettant l'apprentissage du 'plus grand nombre possible de langues'. Le CdE a également pris en considération dans cette recommandation les besoins des travailleurs migrants en demandant la mise en place de moyens adéquats pour :

> *« pour acquérir une connaissance suffisante de la langue de la communauté d'accueil leur permettant de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, politique et sociale de cette communauté, et notamment mettre les enfants de migrants en mesure d'acquérir une formation appropriée et les préparer à accomplir sans heurts leur passage de l'école à la vie active »*

Dans la recommandation clé de suivi du Comité des Ministres, 98(6), le CdE a appelé les Européens à acquérir un niveau de compétence communicative dans plusieurs langues et a demandé aux États membres d'y parvenir en diversifiant l'offre des langues et en définissant des objectifs appropriés pour chaque langue (système de modèles par exemple), notamment des objectifs de développement des compétences partielles.

La recommandation la plus récente du CdE est la recommandation CM/Rec (2008) 7F aux Etats membres sur l'utilisation du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR) du Conseil de l'Europe et la promotion du plurilinguisme.

Cullen *et al.* (2008) présentent une vue d'ensemble et une analyse des politiques de l'UE sur le multilinguisme. Selon l'auteur, il subsiste une réticence ou résistance significative en ce qui concerne l'apprentissage d'une langue supplémentaire – hormis l'apprentissage de l'anglais. Ce point de vue est corroboré par les données d'Eurostat 2009 qui montrent une forte augmentation de l'apprentissage de l'anglais, mais pas des autres langues. Seul un européen sur cinq, dit Cullen, peut être décrit comme apprenant de manière active une langue supplémentaire et les compétences linguistiques se répartissent de manière inégale d'un point de vue géographique et culturel. La plupart des activités destinées à promouvoir le plurilinguisme s'inscrivent dans le secteur formel de l'enseignement, plus particulièrement dans le domaine de l'enseignement secondaire. Cullen *et al.* (2008: iii-iv) parviennent aux conclusions principales suivantes concernant le contexte politique et la politique de promotion du multilinguisme dans l'UE :

- Le multilinguisme et la diversité linguistique sont parfois en conflit avec les programmes politiques. La politique d'enseignement des langues a tendance à être influencée par des politiques plus « matérielles » comme la compétitivité économique et la mobilité sur le marché du travail, et les politiques de diversité linguistique par des questions plus « humaines » comme l'intégration et les droits de l'homme. La politique en matière de multilinguisme s'est vue accorder une priorité plus importante que la politique de diversité linguistique en termes d'actions concrètes.
- L'action du Parlement européen est le reflet d'un effort permanent et constant visant à soutenir la protection des langues minoritaires et la diversité linguistique. Depuis la fin des années 1970, le Parlement européen a publié une série de communications et de résolutions qui appellent la Commission à prendre des mesures afin de promouvoir l'utilisation des langues minoritaires et à reconsidérer toutes les législations ou pratiques de la Communauté qui seraient discriminatoires à l'encontre des langues minoritaires. Cependant, le fait qu'aucune de ces initiatives ne soit contraignant pour les États membres constitue un problème majeur.

Attitudes des ressortissants de l'UE à l'égard du multilinguisme/plurilinguisme

L'un des eurobaromètres périodiques de la Commission européenne, à savoir le Baromètre spécial 243 (2006), propose un examen croisé sur l'opinion publique concernant les questions liées au multilinguisme. Il analyse l'adhésion à certains des principes servant de fondement à la politique de multilinguisme de la Commission, ainsi que les perceptions des personnes interrogées quant à la situation dans leurs pays ou régions respectifs et le soutien qu'elles accordent aux politiques de multilinguisme au niveau national. Les personnes interrogées se sont vues présenter des affirmations qui illustrent certains principes clés qui sous-tendent les politiques destinées à promouvoir le multilinguisme en Europe. Toutes les affirmations reçoivent le soutien de la majorité des Européens mais à des degrés divers, comme le montre clairement le tableau 2.

Tableau 2. Attitudes à l'égard du multilinguisme en Europe (Source: Rapport eurobaromètre spécial 243 : 53, Commission européenne 2006)

Affirmations	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Ne sait pas
1. Tout le monde dans l'Union européenne devrait être capable de parler une langue en plus de sa langue maternelle	84 %	12 %	4 %
2. Toutes les langues parlées au sein de l'Union européenne devraient être traitées de la même manière	72 %	21 %	7 %
3. Tout le monde dans l'Union européenne devrait être capable de parler une langue commune	70 %	25 %	5 %
4. Les institutions européennes devraient adopter une langue unique pour communiquer avec les citoyens européens	55 %	40 %	5 %
5. Tout le monde dans l'Union européenne devrait être capable de parler deux langues en plus de sa langue maternelle	50 %	44 %	6 %

D'après les résultats de ce sondage, une large majorité des ressortissants de l'UE pensent qu'une langue supplémentaire est gérable, 50% seulement considèrent que deux langues constituent un objectif réaliste. Les personnes interrogées ont le sentiment que les langues devraient être traitées de la même manière, mais elles estiment également que nous devrions être en mesure de parler une langue commune. Les opinions sont partagées quant au fait de savoir si les institutions de l'UE devraient adopter une langue unique pour communiquer avec les citoyens.

Le projet LRE donne des informations intéressantes sur le niveau de mise en œuvre des principes de Barcelone dans les systèmes éducatifs des pays/régions couverts par l'enquête. Il fournit également des indications sur l'importance accordée à toutes les langues – nationales, étrangères, des migrants, et régionales ou minoritaires – aussi bien au sein du système scolaire qu'à l'extérieur.

1.3 Les variétés de langues explorées dans le projet

Notre ambition, dans le cadre du projet LRE, est de refléter la richesse des langues présentes dans la société européenne et leur niveau d'intégration dans les politiques et les pratiques pour le multilinguisme. Notre défi était de distinguer les types de langues et de les classer de manière adéquate.

Dans sa Communication de 2008, la Commission européenne fait référence aux nombreuses langues « nationales, régionales, minoritaires et de migrants » parlées en Europe « qui ajoutent une facette à notre patrimoine commun ». Le terme « langues étrangères » renvoie aussi bien aux langues européennes que non-européennes de diffusion mondiale.

L'intérêt de maîtriser la langue nationale afin de s'intégrer au mieux dans la société et de bénéficier pleinement de l'enseignement est amplement reconnu. L'apprentissage des langues étrangères a également fait l'objet d'un large consensus en Europe. Les types de langues les moins mis en avant sont les langues régionales/minoritaires et les langues des migrants, mais leur valeur dans les États européens a été reconnue et soutenue aussi bien par le CdE que par l'UE. Tous deux ont en effet souligné la nécessité de soutenir ces deux types de langues au motif qu'il s'agit d'importants moyens de communication intra-groupe et qu'elles font partie de l'identité personnelle, culturelle et sociale de nombreux citoyens de l'UE.

Dans la recommandation 98(6), le CdE a déjà demandé aux États membres de s'assurer que les dispositions de la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires et la Convention cadre pour la protection des minorités nationales sont prises en compte en tant que paramètres souhaitables pour les politiques en matière de langues ou cultures régionales ou minoritaires. Il a aussi appelé à une parité d'estime entre toutes les langues. Il a en outre demandé à tous les pays de « continuer à promouvoir le bilinguisme dans les régions ou quartiers d'immigration et d'aider les migrants à apprendre la langue de la région dans laquelle ils résident ».

Le rapport final du Groupe de haut niveau sur le Multilinguisme (2007) souligne également la nécessité d'exploiter le potentiel économique des immigrés qui, de par leurs connaissances linguistiques et culturelles, offrent aux entreprises l'opportunité d'accéder aux marchés dans leurs pays d'origine.

> *Bien trop souvent, les migrants sont uniquement considérés comme un problème – enfants de immigrants aux résultats scolaires insuffisants ou migrants adultes n'ayant qu'une maîtrise minimale de la langue du pays d'accueil. On oublie souvent que les immigrants constituent une ressource linguistique précieuse. En valorisant les langues des migrants parmi nous, nous pouvons renforcer leur motivation à apprendre la langue de la communauté d'accueil et – aussi – d'autres langues, et leur permettre de devenir des médiateurs compétents entre différentes cultures.*

> *Très souvent, les jeunes immigrants de seconde et troisième générations possèdent des compétences auditives/orales bien développées dans leurs langues ancestrales ou communautaires, mais ne savent ni lire ni écrire ces langues. Un grand nombre d'entre eux sont très motivés pour apprendre à lire et écrire ces langues. Les écoles, établissements d'enseignement supérieur et pour adultes devraient se charger de proposer des possibilités d'apprentissage spéciales pour ces groupes cibles. Ce serait un bon investissement, car ces personnes pourraient aider à établir des contacts économiques dans leurs pays d'origine, et pourraient être amenées à jouer un rôle actif dans les programmes d'intégration et de dialogue interculturels pour les immigrés nouvellement arrivés.*

Dans ce contexte, notre questionnaire LRE inclura les divers types de langues (voir Extra and Gorter 2008 : 3-60), à savoir *les langues nationales, étrangères, régionales/minoritaires* et *des migrants*. Nous sommes tout-à-fait conscients des connotations différentes qui existent dans les pays européens pour désigner les personnes (et leurs langues) venues de l'étranger et résidant depuis plus ou moins longtemps dans le pays (voir Extra and Gorter 2008 : 10 pour la nomenclature du domaine).

Dans le cadre du projet LRE, nous explorerons et utiliserons les types de langues ci-dessus avec les définitions ci-après (voir aussi le *Glossaire* dans l'annexe de la Partie II) :

- *Langues nationales :* langues officielles d'une nation-Etat.
- *Langues étrangères :* langues qui ne sont pas apprises ou utilisées à la maison, mais qui sont apprises et enseignées à l'école et utilisées comme langues de communication plus large hors du cadre scolaire.
- *Langues régionales ou minoritaires :* langues traditionnellement utilisées dans un territoire donné d'un État par les ressortissants de cet État qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État.
- *Langues des migrants :* langues parlées par les migrants et leurs descendants dans le pays de résidence, provenant d'un large éventail de pays d'origine (ou précédents pays de résidence).

Dans des perspectives du même ordre, nous nous référons à McPake et Tinsley (2007). Nous tenons à préciser ici que nous avons inclus délibérément les langues des migrants dans le répertoire européens des langues, alors que les langues des signes sont peu présentes dans cette première série de données sur les politiques et pratiques multilingues. Dans les sociétés occidentales caractérisées par une forte migration ou dans les minorités linguistiques vivant dans un Etat-Nation, les sourds/malentendants constituent en effet une minorité au sein de minorités. Compte tenu de l'hégémonie de l'oralisme, la

plupart de ces sourds/malentendants sont non seulement exclus de la culture dominante, mais également de leur culture « d'origine », et subissent donc une forme de double oppression (Schermer 2011). Il existe une différence importante entre les communautés de sourds/malentendants et les autres minorités linguistiques : les langues des signes sont rarement transmises d'une génération à l'autre. Cela s'explique par le fait que plus de 95 % des sourds/malentendants ont des parents entendants pour lesquels la langue des signes n'est pas la langue maternelle. La plupart des sourds/malentendants ont appris leur langue des signes auprès d'autres sourds/malentendants, d'adultes sourds/malentendants ne faisant pas partie de la famille et/ou de parents qui ont appris une langue des signes comme deuxième langue.

Le Parlement européen a approuvé à l'unanimité une résolution sur les langues des signes le 17 juin 1988. Cette résolution demandait la reconnaissance par tous les états membres de leur langue des signes comme langue officielle pour les personnes sourdes. Jusqu'à présent, cette résolution a eu des effets très limités. En 2003, les langues des signes ont été reconnues par le Conseil de l'Europe comme langues minoritaires dans la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires*. Dans notre première phase de collecte des données, nous faisons référence aux langues des signes dans deux des domaines du questionnaire LRE : Langues dans les textes officiels et les recensements et Langues dans l'audiovisuel et la presse.

La distinction présentée entre langues « régionales/minoritaires » et « langues des migrants » est largement utilisée et comprise en Europe continentale, tandis que la référence positive aux langues « communautaires », courante au Royaume-Uni, renvoie souvent aux langues nationales, régionales et/ou des migrants. De plus, le concept de langues « communautaires » se réfère souvent aux langues nationales des pays de *l'Union européenne* dans les documents de l'UE et, dans ce sens, constitue une « chasse gardée » du moins dans le jargon de l'UE. Un dernier argument en faveur de l'utilisation du terme langues « des migrants » est son utilisation répandue sur le site internet de *Ethnologue, Languages of the World [Ethnologue, langues du monde]*, une source reconnue et largement utilisée d'informations transnationales sur ce sujet.

Dans le contexte du projet LRE, nous considérerons les langues régionales/minoritaires comme « officiellement reconnues » si cette reconnaissance provient de l'état-nation dont il est question. De plus, une telle reconnaissance peut aussi provenir de la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires* du Conseil de l'Europe. La Charte a pris effet en mars 1998. Elle a un rôle d'indicateur européen pour la comparaison de mesures légales et de dispositifs dans les Etats membres dans ce domaine de politique linguistique (Nic Craig 2033), et a pour but la protection et la promotion des « langues régionales et minoritaires historiques d'Europe ». Les concepts de langues « régionales » et « minoritaires » ne sont pas spécifiés dans la Charte (« L'état décide de la définition ») et les langues de migrants en sont explicitement écartées. Les états sont libres de choisir quelle langue régionale ou minoritaire ils veulent inclure. De plus, le degré de protection n'est pas imposé ; un état peut donc choisir une politique plus ou moins souple. Il en résulte des situations très diverses à travers les Etats membres de l'UE.

Nous sommes conscients qu'il existe un certain nombre de facteurs de complication qui rendent pratiquement impossible toute distinction claire entre les types de langues proposées. Tout d'abord, au sein des États membres de l'UE, plusieurs langues régionales/minoritaires et des migrants comptent davantage de locuteurs que nombre de langues officielles. De plus, les langues régionales/minoritaires et les langues des migrants dans un pays de l'UE peuvent être les langues officielles d'un autre pays, par exemple l'allemand au Danemark ou le russe en Ukraine. Il faut aussi garder présent à l'esprit que de nombreuses (si ce n'est toutes) les langues des migrants dans les États-nations européens proviennent de pays non européens. C'est le contexte de la migration et des minorités en particulier qui rend ambiguë la distinction que nous proposons entre langues régionales/minoritaires et langues des migrants. Nous ne pouvons cependant pas envisager d'alternative plus transparente. Nous pensons que la distinction proposée aura au moins le mérite de conduire à une prise de conscience et d'aboutir enfin à une approche inclusive dans la conceptualisation européenne des langues minoritaires.

1.4 Domaines linguistiques pris en compte dans l'enquête

L'enquête LRE couvre huit domaines linguistiques. Le premier d'entre eux est un méta-domaine qui concerne la disponibilité de documents nationaux/régionaux et de bases de données sur la diversité linguistique. Compte tenu du rôle clé de l'apprentissage des langues dans l'enseignement, quatre domaines se concentrent sur les principales étapes (de l'école maternelle à l'université) de l'enseignement financé par des fonds publics. De plus, trois domaines linguistiques en dehors de l'enseignement formel sont pris en compte afin d'identifier les niveaux de services multilingues dans la société et les entreprises. En tout, les huit domaines du questionnaire comprennent 260 questions, réparties sur ces différents domaines comme indiqué au Tableau 3. Les questions dans les domaines linguistiques 2-8 sont basées sur les documents européens auxquels il est fait référence dans la Section 1.1.

Tableau 3. Répartition des questions selon les domaines linguistiques

Nr	Domaines linguistiques	N questions
1.	Les langues dans les documents et les bases de données officiels	15
2.	Les langues dans l'enseignement pré-primaire	34
3.	Les langues dans l'enseignement primaire	58
4.	Les langues dans l'enseignement secondaire	60
5.	Les langues dans la formation professionnelle et l'enseignement supérieur	30
6.	Les langues dans les médias audiovisuels et la presse	14
7.	Les langues dans les services et les espaces publics	31
8.	Les langues dans l'entreprise	18
	Total des questions	**260**

Le domaine 1 porte sur la disponibilité de documents officiels et de bases de données à l'échelle nationale ou régionale en matière de diversité linguistique dans chacun des pays ou régions participants. La disponibilité de ces documents et bases de données peut contribuer de manière significative à la prise de conscience du multilinguisme dans un pays donné et peut fournir des informations utiles pour la politique d'enseignement des langues. La division de ce domaine en textes officiels et recensements est étroitement liée à la distinction courante entre planification du statut et planification du *corpus faite* dans les études sur la planification des langues. Dans notre cas, la section sur les documents se réfère aux efforts entrepris pour *réguler* l'utilisation et la fonction des différentes langues dans une société donnée. Quant à la section sur les bases de données, elle se réfère aux efforts entrepris pour *dresser la carte* de la répartition et de la vitalité de l'éventail des langues dans une société donnée.

Les domaines 2-4 de l'enquête se concentrent sur l'enseignement aux apprenants non adultes assuré par l'État. Les définitions de chacun de ces domaines figurent dans le Glossaire de la première partie de cette publication. Il y est fait la distinction entre enseignement secondaire de premier cycle et de deuxième cycle qui peut renvoyer à des différences *liées à l'âge* et/ou au *type de scolarité*. Dans chacun de ces domaines, l'organisation de l'enseignement des langues est prise en compte, en plus des qualifications et de la formation des enseignants, pour chacune des quatre variétés de langues. La distinction clé entre organisation et corps enseignant est largement utilisée dans le contexte européen (voir par ex. Eurydice 2008). Les réponses dans ces sections sont basées sur des données publiques disponibles ainsi que sur des sources officielles.

Compte tenu de l'importante diversification qui caractérise l'enseignement postsecondaire tant au niveau national que transnational, le domaine 5 est centré sur l'enseignement professionnel vs. enseignement supérieur (université). Ce domaine fournit ainsi des données binaires et complémentaires sur l'enseignement postsecondaire. Les domaines 6-8 couvrent trois domaines cruciaux au-delà du secteur du l'éducation.

Les réponses des domaines 5-8 sont basées sur les données recueillies et rapportées dans les environnements urbains de trois villes par pays ou région (voir Section 1.5 pour les détails). Le domaine 5 explore l'offre de langues dans un petit échantillon d'établissements de formation professionnelle et d'enseignement supérieur (université). Le domaine 6 se concentre sur la gamme de langues proposées dans les médias audiovisuels et la presse. Le domaine 7 est axé sur les langues dans les services publics et les espaces publics en termes de stratégies linguistiques institutionnalisées, d'espaces de communication orale et d'espaces de communication écrite. Le domaine 8, les langues dans l'entreprise, met l'accent sur les stratégies linguistiques des entreprises, les pratiques spécifiques de gestion des langues et la promotion des compétences linguistiques des employés. Un échantillon de 24 entreprises a été examiné dans chaque pays/région.

1.5 Collecte des données dans trois villes

Comme cela a été indiqué ci-dessus, les réponses dans les domaines linguistiques 1-4 de l'enquête LRE sont basées sur des *données officielles/secondaires* et reflètent des politiques et des pratiques communes au niveau national. Les domaines 5-8, d'un autre côté, sont basées sur des données primaires collectées. La collecte de ces données primaires a été effectuée dans trois villes, dans chaque pays, choisies sur la base des considérations suivantes :

- Le multilinguisme est plus présent dans les environnements urbains dans la mesure où les nouveaux arrivants s'y concentrent, à la recherche de travail
- Les villes renforcent les dynamiques nationales en répondant à la diversité des langues
- Des établissements d'enseignement professionnel et supérieur sont présents dans les villes (domaine 5)
- La presse internationale, les cinémas et les chaînes de télévision se trouvent plus facilement dans les villes (domaine 6)
- D'où la nécessité pour les administrateurs des villes et les urbanistes de créer des politiques locales en matière de multilinguisme (domaine 7)
- Les sièges de nombreuses entreprises se trouvent dans les villes (domaine 8).

Le processus de sélection de villes a été identique pour les pays 1-14 du Tableau 4. L'attention a été portée aux deux villes les plus peuplées, *plus* une ville où la langue régionale/minoritaire présente le statut, la vitalité et/ou le nombre de locuteurs le plus élevé dans le pays. Les pays 15-18 ont posé problème dans la mesure où ils ne se conforment pas au modèle ci-dessus.

Le pays 15, la Bosnie-Herzégovine, a trois langues nationales : le bosnien, le serbe et le croate. Les villes choisies pour la collecte de données primaires sont Sarajevo où le bosnien est le plus parlé, Banja-Luka où le serbe est le plus pratiqué et Mostar, où le bosnien et le croate sont principalement utilisés.

Le pays 16, l'Espagne, comprend 17 communautés autonomes et deux villes autonomes. La recherche LRE a été menée pour les domaines 2-4 dans trois communautés autonomes – Madrid, Séville, Valence – et deux « nationalités historiques » – le Pays Basque et la Catalogne. Trois profils ont été créés : un profil combiné pour Madrid, Séville et Valence, appelé Espagne, et deux profils séparés pour le Pays Basque et la Catalogne. Le Pays Basque a deux langues officielles : le basque et l'espagnol. La Catalogne a trois langues officielles : le catalan, l'espagnol et l'aragonais.

Le pays 17, le Royaume-Uni, comprend quatre grandes régions qui ont des gouvernements et des systèmes éducatifs séparés. Pour les domaines de l'éducation (2-4), des données ont été collectées sur les politiques et les pratiques communes dans chaque pays/région. Pour les domaines 5-8, les villes du Pays de Galles et d'Écosse ont été choisies sur la base de l'importance de la population. En Angleterre, après Londres, c'est la ville de Sheffield qui a été choisie pour des raisons pratiques. Il n'a pas été possible d'étendre la recherche à une autre ville, mais nous espérons que ces données seront bientôt disponibles. En Irlande du Nord, seule la ville de Belfast a pu être incluse à ce jour dans l'enquête.

Le pays 18, la Suisse, comprend 26 cantons et a également quatre langues officielles : l'allemand, le français et l'italien et le romanche, dont les locuteurs représentent moins de 1 % de la population totale. Cette recherche a dû se limiter aux trois groupes linguistiques principaux, via trois cantons témoins, l'un de langue allemande (Zürich), l'un de langue française (Genève), l'un de langue italienne (Tessin). Les données pour les domaines 2-4 ont été agrégées pour les tableaux présentés dans cette publication, mais pour les domaines 5-8 la présentation au niveau de chaque ville a été conservée.

Les trois villes et les langues minoritaires/régionales sur lesquelles il convient de se concentrer ont été sélectionnées en amont en collaboration avec toutes les équipes participantes nationales ou régionales, sur la base des statistiques municipales pour les deux premières villes et sur la base des statistiques des langues régionales/minoritaires pour la troisième ville. Le tableau 4 présente une vue d'ensemble des villes analysées par pays.

Tableau 4. Approche des trois villes pour tous les pays/régions participants

Nr	Pays avec une langue nationale	Ville la plus importante	Deuxième/troisième ville la plus importante	Autre ville	Langue régionale/ minoritaire dominante dans une autre ville
1.	Autriche	Vienne	Graz	Klagenfurt	Slovene
2.	Bulgarie	Sofia	Plovdiv	Shumen	Turc
3.	Danemark	Copenhagen	Aarhus	Aabenraa	Allemand
4.	Estonie	Tallinn	Tartu	Narva	Russe
5.	France	Paris	Marseille	Corte	Corse
6.	Grèce	Athènes	Thessalonique	Xanthi	Turc
7.	Hongrie	Budapest	Debrecen	Pécs	Allemand
8.	Italie	Rome	Milan	Trieste	Slovène
9.	Lituanie	Vilnius	Kaunas	Klaipeda	Russe
10.	Pays-Bas	Amsterdam	Rotterdam	Leeuwarden*	Frison
11.	Pologne	Varsovie	Cracovie	Gdansk	Kachoube
12.	Portugal	Lisbonne	Porto	Miranda do Douro*	Mirandais
13.	Roumanie	Bucarest	Laşi	Cluj	Hongrois
14.	Ukraine	Kiev	Kharkov	Lviv	Russe
	Autres pays	**Plus grande ville**	**Ville de la région 2**	**Ville de la région 3**	**Langue(s) officielle(s)**
15.	Bosnie Herzégovine	Sarajevo	Banja-Luka	Mostar	Bosnien/croate/serbe
16.	Espagne: Madrid, Valence, Séville Catalogne Pays Basque	 Madrid Barcelone Bilbao	 Valence Tarragone Saint-Sébastien	 Séville L'Hospitalet Vitoria-Gasteiz	 Espagnol Catalan Basque
17.	Royaume-Uni: Angleterre Pays de Galles Écosse Irlande du N.	 Londres Cardiff Glasgow Belfast	 Sheffield Swansea Édimbourg –	 – Newport Aberdeen –	 Anglais Gallois/anglais Gaélique/écossais/ anglais Irlandais/écossais d'Ulster/anglais
18.	Suisse	Zürich	Genève	Lugano	Allemand/français/italien

*Absence d'université conduisant à une absence de données universitaires

Les *profils nationaux ou régionaux* sont basés sur la collecte des données primaires pour les 23+22+22=67 villes mentionnées dans le Tableau 4. Comme le montre le Tableau 4, la plupart des langues dominantes régionales/minoritaires dans les villes choisies ont le statut de langues nationales dans les pays adjacents. L'axe central de la collecte de données primaires pour les domaines linguistiques 5-8 dans chacun des 24 pays/régions participants est résumé comme suit :

- Pour le domaine linguistique 5, l'accent est mis sur l'offre de langues proposée par l'État dans les différents types d'enseignement pour adultes. Deux secteurs complémentaires sont pris en compte : l'offre de langues dans la formation professionnelle pour les (jeunes) adultes âgés de 16 ans et plus, ainsi que l'offre de langues dans l'enseignement académique/universitaire.
- Pour les domaines linguistiques 6, l'accent est mis sur l'offre linguistique dans les médias audiovisuels, y compris la radio et la télévision publiques, les plus grands cinémas et la presse dans les grandes gares et dans les kiosques des villes couvertes par l'enquête.
- Pour le domaine linguistique 7, l'accent est mis sur l'offre de langues dans les services publics et les espaces publics au niveau de la ville, plus particulièrement dans les stratégies linguistiques institutionnalisées, dans les lieux de communication orale et dans les informations écrites (conseil municipal), au niveau des villes couvertes par l'enquête.
- Pour le domaine linguistique 8, l'accent est mis sur quatre secteurs commerciaux – la grande distribution, le bâtiment, l'hôtellerie et la banque. Il a été demandé aux chercheurs de recueillir des échantillons répartis aussi équitablement que possible entre entreprises multinationales/internationales (M/I), nationales (N), et régionales ou locales (R/L). Dans la pratique, cet objectif s'est révélé difficile à réaliser dans tous les pays/régions.

Le Tableau 5 présente une vue d'ensemble des domaines linguistiques et des objectifs pour la collecte de données primaires par ville (3x).

Tableau 5. Domaines et cibles pour la collecte de données primaires par ville

Nr	Domaines linguistiques	Cibles par ville (3x)
5.	Les langues dans l'enseignement professionnel et l'enseignement universitaire	– Principal établissement d'enseignement et de formation professionnels (EFP) proposant des langues – Principale université publique
6.	Les langues dans les médias	– Langues disponibles dans les programmes de radio et de télévision, au cinéma, dans les journaux à plus fort tirage – Offre linguistique dans les kiosques de la plus grande gare et dans les kiosques de la ville – Utilisation d'un sous-titrage ou d'un doublage pour les films en langues non nationales – Dispositions en matière de langue des signes
7.	Les langues dans les services publics et les espaces publics	– Stratégies linguistiques institutionnalisées, systèmes de communications oraux et écrits au niveau de l'administration centrale de la ville – Utilisation d'un sous-titrage ou d'un doublage pour les films en langues non nationales – Dispositions en matière de langue des signes
8.	Les langues dans l'entreprise	– Entreprises des secteurs de la grande distribution, du bâtiment, de l'hôtellerie et de la banque de petites et moyennes dimensions et grandes multi-/internationales et régionales/locales

1.6 Méthodologie de recherche

Différents types de recherche

Différentes méthodes de recherche peuvent être choisies pour examiner les politiques linguistiques et les pratiques dans une société donnée. Selon leurs intérêts de recherche, les chercheurs peuvent se baser sur une perspective micro-sociolinguistique ou une perspective macro-sociolinguistique pour documenter les politiques et les pratiques concernées (Fishman et Garcia 2010). Si la recherche se limite à des études de cas avec peu d'informateurs, les chercheurs optent pour une observation ethnographique et une approche discursive-analytique. L'ethnographie linguistique (Heller 2007) est une méthode couramment utilisée pour déterminer de quelle manière et dans quelle langue les personnes interagissent les unes avec les autres. Les linguistes ethnographes cherchent à comprendre de quelle manière les personnes utilisent les ressources linguistiques dans leurs interactions avec autrui.

Cependant, les méthodes ethnographiques ne s'avèrent pas toujours optimales dans l'enquête sur les politiques et les pratiques linguistiques au niveau sociétal. Le point central du projet LRE porte sur le multilinguisme sociétal et en particulier sur les politiques institutionnelles et les pratiques promouvant (ou limitant) le multilinguisme. La méthodologie adoptée pour le projet LRE a donc consisté à recueillir des données sur les politiques et les pratiques linguistiques communes dans différents domaines linguistiques et dans différents contextes nationaux ou régionaux en Europe.

Le questionnaire de l'enquête a été compilé en étudiant les principaux documents de l'UE et du CdE sur les politiques et les pratiques linguistiques décrites ci-dessus et en mettant en évidence les recommandations clés. Cependant, compte tenu du fait que les politiques et les pratiques linguistiques à travers l'Europe sont un phénomène très complexe, il n'est pas possible d'identifier toutes les variables importantes, de les exploiter et de les traduire en résultats mesurables.

Construction du questionnaire

Concernant la construction du questionnaire, les conditions préalables suivantes ont été suivies pour préparer les questions :

- Chaque question doit rapporter des données exploitables
- Les données exploitables doivent être pondérées, permettant ainsi une différenciation des politiques et des pratiques couvertes par l'enquête
- Les questions à réponse oui/non susceptibles de générer un score de 100% doivent être évitées
- Les questions doivent être suffisamment consistantes pour permettre des mesures répétées dans le temps.

En règle générale, chaque question comportait trois réponses et les chercheurs devaient choisir la réponse qui était la plus proche de la réalité en termes de politique ou de pratique commune dans leur pays/région. Chaque choix se voyait attribuer un score. Le score le plus élevé pour chaque question correspondait à la politique ou à la pratique la plus alignée avec les recommandations de l'UE/CdE. Les résultats transnationaux de tous les pays/régions figurent dans la deuxième partie de cette publication. Une vue d'ensemble de tous les profils nationaux et régionaux est présentée dans la troisième partie.

Validité

Du point de vue de la validité, nos préoccupations sur le niveau général du questionnaire étaient les suivantes :

Validité interne

- Le questionnaire LRE est-il suffisamment *complet* dans sa construction conceptuelle et dans son objet et répond-il par conséquent à ses objectifs ?
- Le questionnaire LRE est-il suffisamment *explicite et transparent* dans sa formulation ?
- Le questionnaire LRE est-il suffisamment *pratique* comme outil de collecte des données en termes de compréhension et de charge de travail administrative ?

Validité externe

- Le questionnaire LRE a-t-il une *validité* suffisante au regard des critères européens qui guident sa notation ?

Comparabilité entre pays

- Le questionnaire LRE est-il suffisamment *juste* dans la représentation des quatre variétés clés de langues qui ont été prises en compte: langues nationales, étrangères, régionales/minoritaires et des migrants ?
- Le questionnaire LRE est-il fondé sur des questions équivalentes dans tous les pays ?
- Le questionnaire LRE est-il fondé sur des procédures de notation équivalentes dans tous les pays/régions ?

Nous pensons que le questionnaire, bien qu'il doive sans aucun doute être peaufiné et développé par le réseau de partenaires et par les parties prenantes, s'efforce de répondre aux critères indiqués ci-dessus. Il constitue d'ores et déjà un bon échantillon d'indicateurs préliminaires et un cadre général pour aider les pays/régions à s'autoévaluer par rapport aux documents sur les politiques et les pratiques linguistiques de l'UE et du CdE, pour sensibiliser à grande échelle le public ainsi que les décideurs politiques européens, nationaux et régionaux en matière de langues et pour encourager les parties prenantes à prendre des mesures dans différents secteurs, langues et pays.

Nous pensons également que nos indicateurs préliminaires permettront aux utilisateurs de situer leurs politiques par rapport à celles des autres pays ou régions et, par conséquent, d'échanger des informations de manière transparente et d'identifier les bonnes pratiques. Nous espérons que les indicateurs pourront aussi contribuer à de nouvelles politiques adaptées au contexte. Il convient de noter que les indicateurs préliminaires ne sont pas conçus pour réaliser des analyses approfondies sur les politiques ou les pratiques du multilinguisme à l'échelle locale. Les résultats de la recherche, cependant, peuvent donner lieu à des études de suivi extrêmement pertinentes qui se traduiront par des perspectives et des données complémentaires découlant des perspectives des indicateurs à l'échelle européenne.

Approches complémentaires

Tous les domaines couverts par LRE ne se prêtent pas forcément à la même méthode de recherche. Une approche complémentaire a donc été adoptée pour les domaines linguistiques 1-8 (voir tableau 3). La partie du questionnaire LRE s'appuyant sur des documents officiels sur les politiques nationales ou régionales est basée sur des données *officielles/secondaires* (domaines linguistiques 1-4). Lorsque ceux-ci ne sont pas disponibles (enseignement supérieur, médias, services et espaces publics, commerce), les résultats sont basés sur des *données primaires/auto-recueillies* (domaines linguistiques 5-8).

Les données primaires visées n'ont pas pour but d'être représentatives d'un pays/région ou suffisamment importantes pour faire des généralisations. Elles se veulent être plutôt un point de départ pour fournir des indicateurs initiaux des politiques et des pratiques en matière de multilinguisme et de plurilinguisme dans des domaines qui ont été moins étudiés par les documents de la Commission européenne et moins couverts par la recherche. Compte tenu de la méthodologie mixte adoptée, il a été décidé de ne pas présenter les résultats généraux par domaine linguistique et de ne pas fournir de résultats cumulatifs ou d'indice par pays/région.

Bien que, comme précisé ci-dessus, les données auto-recueillies/primaires ne puissent pas être utilisées pour faire des généralisations, elles constituent certainement une base de données transnationale précieuse pour des recherches ultérieures. Nous pensons que la combinaison de l'analyse des données secondaires pour les domaines linguistiques 1-4 et la collecte/analyse des données des domaines linguistiques 5-8 constituent des éléments innovants et pionniers dans le projet.

Procédure

La procédure ci-après résume les étapes que nous avons suivies pour concevoir et piloter le questionnaire LRE et pour recueillir et traiter les données :

- 2010 – questions initiales et propositions de notation pour toutes les options à choix multiples développées par l'Université de Tilburg, le British Council et le Groupe sur les politiques migratoires à Bruxelles. Le domaine concernant l'entreprise a été développé par CILT à Londres, en utilisant l'enquête ELAN (2006) comme point de départ, puis affiné par l'équipe de recherche française. L'équipe linguistique de la Metropolitan Police et d'autres fournisseurs de services publics londoniens ont émis un avis pour le domaine des services publics.
- La version préliminaire du questionnaire LRE a été testée à l'occasion de trois études pilotes en Pologne, en Espagne et en Catalogne au début de l'année 2011. Les études pilotes étaient destinées à prendre en compte les différences de politiques et pratiques linguistiques *entre pays et au sein* de chaque pays.
- Sur la base des résultats des études pilotes, le questionnaire LRE, le manuel pratique pour les chercheurs et les procédures de notation ont été adaptés, puis examinés par le Comité de pilotage LRE et par des experts externes. Le questionnaire LRE final a été envoyé à l'automne 2011 à toutes les équipes nationales et régionales pour la collecte des données.
- Différentes versions du questionnaire ont été créées pour la Bosnie-Herzégovine, l'Espagne, la Suisse et le Royaume-Uni (voir tableau 4).
- Les chercheurs ont reçu un manuel pratique détaillé expliquant le cadre du projet et les modalités de collecte des données. De plus, une réunion de deux jours a été organisée pour discuter de la méthodologie et des échanges de courriels et d'appels téléphoniques avec chaque équipe de recherche.
- Une fois que les équipes nationales et régionales ont fourni les réponses à toutes les questions, toutes les données obtenues ont fait l'objet d'un examen préalable indépendant afin de garantir une interprétation cohérente soumise à un double contrôle.
- Ensuite, toutes les données revues par des pairs ont été traitées, analysées et examinées par l'équipe LRE de l'Université de Tilburg.
- Au cours de la procédure, il est apparu que certaines questions avaient été interprétées de manière différente par les différents chercheurs, tandis que d'autres n'avaient pas été pleinement comprises. La clarification de ces points, la standardisation des réponses et l'accord sur les interprétations finales ont été achevés début 2012. Il a été décidé que certaines questions ne seraient pas comptabilisées en raison de l'impossibilité de réunir les données. Les données concernant les questions sur les collections de livres dans des langues autres que les langues nationales dans les bibliothèques publiques et dans les librairies se sont révélées impossibles à obtenir dans certains pays. Les questions sur les langues requises pour les études de premier cycle et de second cycle se sont révélées ambigües et n'ont pas été comptabilisées.

- Les résultats de chaque pays/région ont été retournés à tous les chercheurs qui ont à nouveau eu la possibilité de donner leur opinion. Les résultats ont d'abord été présentés au niveau du domaine, mais ensuite il a été décidé de les présenter au niveau des questions afin de cerner de manière plus détaillée les politiques et les pratiques des pays/régions.

Résultats

Les résultats présentés ici sont basés sur cette première enquête générale transnationale sur les politiques et les pratiques du multilinguisme en Europe. Ils découlent des rapports d'experts qui ont fait l'objet d'un double contrôle par des pairs et qui ont porté sur un total de 260 questions. Les résultats présentés ici sont basés sur cette première enquête transnationale complète consacrée aux politiques et pratiques du multilinguisme et du plurilinguisme en Europe. Ils découlent de rapports d'experts qui ont fait l'objet d'un double contrôle par des pairs et qui ont porté sur un total de 260 questions. Les résultats de certaines questions n'ont pas pu être traités et analysés de façon méthodique. Cela concerne par exemple les questions sur les langues dans les médias.

Les profils nationaux ou régionaux présentés dans la troisième partie de cette étude sont le résultat de la procédure décrite ci-dessus. Il en est de même pour les perspectives transnationales et transversales présentées dans la deuxième partie. Pour chaque pays/région, la description est basée sur un *profil qualitatif et quantitatif* sous forme de textes et de tableaux qui se rattachent directement aux questions posées dans le questionnaire LRE. Le profil s'accompagne de *commentaires* dans lesquels les chercheurs de chaque pays/région expliquent les résultats, les situent dans leur contexte, mettent en relief les résultats clés et mettent en évidence les nouvelles initiatives intéressantes et les bonnes pratiques. Notre ambition était de présenter un équilibre contextualisé et une interaction entre les deux types d'informations.

Il s'est évidemment avéré impossible d'inclure toutes les variables possibles dans une telle recherche. Nous considérons cependant avoir couvert un terrain relativement important et traité la plupart des questions liées aux politiques et pratiques linguistiques à l'échelle européenne. Il convient de noter que dans les domaines d'enseignement choisis, le point central de l'enquête LRE concerne l'offre de langues et non les demandes de langues en termes de participation effective des étudiants, ou la maîtrise des langues. Les deux dernières ambitions allaient au-delà de l'objet de cette collecte de données.

Cette publication comporte deux annexes. La première annexe présente le questionnaire LRE, Version A, et est disponible sur le site web LRE. La version B est une version adaptée de la version A qui a été utilisée dans les pays de notre échantillon LRE qui ont plusieurs langues nationales, à savoir la Bosnie-Herzégovine et la Suisse.

Le *Glossaire* figurant à l'annexe de la première partie de cette étude présente les définitions de la plupart des termes importants utilisés. Dans la première et la deuxième partie, toutes les références aux langues sont basées sur un examen attentif du site Internet *Ethnologue : Languages of the World*, une source d'information de grande valeur et largement utilisée.

PARTIE II

Analyse des résultats du projet *L'Europe riche de ses langues* pour l'ensemble des pays

Kutlay Yağmur, Guus Extra et Marlies Swinkels

Introduction

Ce chapitre expose des perspectives transnationales sur le niveau d'alignement des politiques et pratiques linguistiques nationales/régionales avec les critères de référence européens dans les 24 pays/régions participants. Des tableaux transnationaux couvrant huit domaines linguistiques, dont un métadomaine, présentent les résultats pour l'enseignement, les services publics, les médias et les entreprises. Des données transversales se rapportant aux différents domaines sont également présentées afin que le lecteur ait une meilleure idée de la diffusion et de la répartition des langues dans le contexte européen.

La section 2.1 porte sur les langues dans les documents officiels et les bases de données dans les pays/régions participants. Dans la section 2.2, l'accent est mis sur les langues dans l'enseignement pré-primaire en termes d'offre de langues nationales, étrangères, régionales/minoritaires (R/M) et des migrants. La section 2.3 présente des perspectives comparatives sur les langues dans l'enseignement primaire sous les rubriques Organisation et Enseignants, couvrant également les quatre types de langue. La section 2.4 suit le même modèle pour l'enseignement secondaire. La section 2.5 propose trois types de données sur l'enseignement pré-primaire, primaire et secondaire à partir d'une perspective longitudinale. La section 2.6 se concentre sur les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire. La section 2.7 présente les résultats de nos recherches sur les langues dans l'audiovisuel et la presse, tandis que la section 2.8 se concentre sur les langues dans les services et espaces publics. La section 2.9 présente une perspective comparative sur les langues dans les entreprises dans tous les pays/régions participants. La section 2.10 expose des perspectives d'ensemble sur la répartition des langues dans la presse, les services et espaces publics et les entreprises. Les principaux constats et conclusions découlant des sections ci-dessus sont présentés au début de la publication, après l'introduction, comme il est d'usage dans les projets de recherche de l'UE. L'Allemagne est un Etat fédéral et très décentralisé, en particulier dans les domaines éducatif et socioculturel. Il s'est avéré impossible de recueillir des données LRE homogènes pour l'Allemagne en raison de la grande diversité et divergence des politiques et pratiques linguistiques au sein de chaque « land » et entre les trois villes étudiées dans trois « landers ». Dans les domaines linguistiques couverts par le projet LRE, les politiques et pratiques linguistiques relèvent de la responsabilité des collectivités régionales ou locales, voire des établissements scolaires. Vu l'ampleur de cette autonomie, il est pratiquement impossible de dégager des politiques et pratiques « communes » dans le contexte allemand. C'est pourquoi la base de données pour l'Allemagne n'a pas été incorporée dans nos analyses transnationales, dans la deuxième partie de cette étude.

2.1 Les langues dans les textes officiels et les recensements

Dans la première partie de l'enquête LRE, nous avons examiné si les pays/régions participants disposaient de documents et de bases de données officiels sur les langues. Nous pensons que l'existence de documents officiels soutenant la diversité linguistique et la construction de bases de données cartographiant les langues parlées sensibiliseront au multilinguisme dans le contexte national ou régional et donneront également lieu à de meilleures politiques éducatives. Sur la base de nos données LRE et du document officiel du Conseil de l'Europe (CdE), la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM), nous avons été en mesure de cartographier les politiques et les pratiques dans le domaine des langues.

Le tableau 1 présente les réponses à deux questions principales portant d'une part sur la législation en matière de langues et d'autre part sur les documents officiels de politique linguistique dans les 24 pays/régions participants, conformément aux rapports de nos chercheurs. Une législation est en place dans pratiquement tous les pays/régions pour les langues nationales et les langues régionales et minoritaires (R/M), dans 14 pays/régions pour les langues étrangères et dans 6 pays/régions seulement pour les langues des migrants. Des documents officiels de politique linguistique sont disponibles dans pratiquement tous les pays/régions pour les langues nationales et étrangères, dans 18 pays/régions pour les langues R/M et dans 4 pays/régions seulement pour les langues des migrants.

Tableau 1. Législation en matière de langues et documents officiels de politique linguistique dans les 24 pays/régions participants

Pays/région	Y a-t-il une législation nationale ou régionale/fédérale qui contient des articles sur la langue (les langues) ?				Existe-t-il des documents officiels de politique linguistique destinés à promouvoir l'apprentissage des langues et l'enseignement des langues dans votre pays ou région ?			
	Langue nationale	Langue étrangère	Langue régionale/ minoritaire	Langue des migrants	Langue nationale	Langue étrangère	Langue régionale/ minoritaire	Langue des migrants
Angleterre			√		√	√	√	
Autriche	√		√		√		√	
Bosnie-Herzégovine	√		√		√	√	√	
Bulgarie	√	√	√	√	√	√	√	
Catalogne	√		√		√	√	√	√
Danemark	√	√	√	√	√			
Écosse	√	√	√	√	√	√	√	
Espagne	√	√	√	√	√	√	√	√
Estonie	√	√		√	√	√		
France	√	√	√		√	√	√	√
Frise	√	√	√		√	√	√	
Grèce	√				√	√		
Hongrie	√	√	√		√	√	√	
Italie			√		√	√	√	
Irlande du Nord	√	√	√		√	√	√	
Lituanie	√	√	√		√	√	√	
Pays-Bas	√	√	√		√	√	√	
Pays basque	√		√		√	√	√	
Pays de Galles	√	√	√			√	√	
Pologne	√		√					
Portugal	√		√		√	√		
Roumanie	√	√	√		√	√	√	
Suisse	√		√		√	√	√	√
Ukraine	√	√	√		√	√	√	

Comme nous l'avons mentionné dans la section 1.1, l'un des principaux documents en faveur de la diversité linguistique en Europe est la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* (CELRM) du Conseil de l'Europe (CdE). Cette Charte est une convention destinée d'une part à protéger et à promouvoir les langues R/M en tant qu'aspect menacé du patrimoine culturel européen, et d'autre part à favoriser l'emploi des langues R/M dans la vie privée et publique. Tout d'abord, la Charte précise les principaux objectifs et principes que les États s'engagent à respecter pour toutes les langues R/M existant sur leur territoire national. Elle énumère ensuite toute une série de mesures concrètes visant à faciliter et encourager l'emploi des langues R/M dans la vie publique. La Charte concerne les langues pratiquées traditionnellement sur le territoire d'un État et ne vise pas les langues liées à des phénomènes de migration récents, ni les dialectes de la langue officielle. Son but est d'assurer, autant qu'il est raisonnablement possible, l'emploi des langues R/M dans l'enseignement et dans les médias, mais aussi de permettre et d'encourager leur usage dans le monde juridique et administratif, dans la vie économique et sociale, ainsi que dans les activités culturelles et les échanges transfrontaliers.

La Charte a été ratifiée par le Parlement dans 17 des 24 pays/régions participants, mais non pas par la Bulgarie, l'Estonie, la France, la Grèce, l'Italie, la Lituanie et le Portugal. La Charte a été signée par le gouvernement, mais n'a pas été ratifiée par le Parlement en France et en Italie. Une raison de non-ratification est que dans certains pays, la ratification entrerait en conflit avec la constitution nationale. En Espagne, la Charte a été ratifiée par le Parlement espagnol mais pas par ses régions autonomes. Le tableau 2 présente les langues qui sont reconnues, protégées et/ou promues dans chaque pays en vertu des seuls documents nationaux ou en vertu des documents nationaux et de la CELRM. Pour de plus amples détails, il convient de consulter le site Web du Conseil de l'Europe consacré à la Charte, lequel fait l'objet de mises à jour régulières.

Tableau 2. Reconnaissance officielle, protection et/ou promotion des langues R/M
EN LETTRES CAPITALES : UNIQUEMENT PAR DES DOCUMENTS NATIONAUX OFFICIELS
En italiques : *par des documents nationaux officiels ainsi que par la CELRM*

Pays	Les langues R/M reconnues, protégées et/ou promues par des documents nationaux officiels/la législation nationale ou dans la CELRM
Autriche	*Croate (dans le Burgenland), tchèque (à Vienne), hongrois (dans le Burgenland et à Vienne), romani (dans le Burgenland), slovaque (à Vienne), slovène (en Carinthie et en Styrie)*
Bosnie- Herzégovine	*Albanais, tchèque, allemand, hongrois, italien, les langues juives (yiddish et ladino), macédonien, monténégrin, polonais,* ROMANI*, rusyn, serbo-croate, slovaque, slovène, turc, ukrainien*
Bulgarie	ARMÉNIEN, HÉBREU, ROMANI, TURC
Danemark	*Allemand* (ESKIMO-ALÉOUTE ET FÉROÏEN PROTÉGÉES PAR LES LOIS NATIONALES)
Espagne	*Basque, catalan, galicien, valencien, arabe, occitan aranais, asturien, langues berbères, Calo, aragonais, portugais, romani*
Estonie	LA NOUVELLE LOI RELATIVE AUX LANGUES (2011) CONSIDÈRE QU'IL EST IMPORTANT DE PROTÉGER TOUTES LES LANGUES RÉGIONALES D'ESTONIE
France	BASQUE, BRETON, CATALAN, CORSE, DIALECTES ALLEMANDS DANS LES RÉGIONS D'ALSACE ET DE MOSELLE (ALSACIEN ET MOSELLAN), FLAMAND OCCIDENTAL, FRANCO-PROVENÇAL, LANGUE D'OÏL (« LES LANGUES DU NORD »: FRANC-COMTOIS, WALLON, CHAMPENOIS, PICARD, NORMAND, GALLO, POITEVIN-SAINTONGEAIS, LORRAIN, BOURGUIGNON MORVANDIAU), OCCITAN (« LANGUES DU SUD »: GASCON, LANGUEDOCIEN, PROVENÇAL, AUVERGNAT, LIMOUSIN, VIVARO ALPIN), PARLERS LIGURIENS (DE LA VALLÉE DE LA ROYA DANS LES ALPES-MARITIMES ET BONIFACIO EN CORSE). PLUS LES 41 LANGUES DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER FIGURANT DANS LA LISTE OFFICIELLE DES LANGUES DE FRANCE ET LES LANGUES NON TERRITORIALES PARLÉES PAR LES MIGRANTS : ARABE DIALECTAL, ARMÉNIEN OCCIDENTAL, BERBÈRE, JUDÉO-ESPAGNOL ET ROMANI
Grèce	Promues, mais aucune langue spécifiée
Hongrie	*Arménien, bulgare, grec, polonais, rusyn, ukrainien, croate, allemand, romani/béa, roumain, serbe, slovaque, slovène*
Italie	ALBANAIS, CATALAN, CROATE, FRANCO-PROVENÇAL, FRANÇAIS, FRIOULAN, ALLEMAND, GREC, LADIN, OCCITAN, SARDE, SLOVÈNE
Lituanie	BIÉLORUSSE, HÉBREU, POLONAIS, RUSSE
Pays-Bas	*Limbourgeois, bas-saxon, romani, yiddish: protégées et reconnues. frison : promue*
Pologne	*Arménien, biélorusse, tchèque, allemand, hébreu, karaïm, kachoube, lemko, lituanien, romani, russe, slovaque, tatar, ukrainien, yiddish*
Portugal	MIRANDAIS
Royaume-Uni	*Cornique* en Angleterre, *irlandais* et *scots d'Ulster* en Irlande du Nord, *gaélique écossais* et *scots* en Écosse, *gallois* au Pays de Galles
Roumanie	*Albanais, arménien, bulgare, croate, tchèque, allemand, grec, hongrois, italien, macédonien, polonais, romani, russe, rusyn, serbe, slovaque, tatar, turc, ukrainien, yiddish*
Suisse	*Italien au niveau fédéral et dans les cantons des Grisons et du Tessin, romanche, français dans le canton de Berne, allemand à Bosco-Gurin et Ederswiler et les cantons de Fribourg et Valais, walser, yenish, yiddish*
Ukraine	*Biélorusse, bulgare, tatar de Crimée, gagaouze, allemand, grec, hongrois, moldave, polonais, roumain, russe, slovaque, yiddish*

La reconnaissance et/ou la protection des langues par la CELRM n'implique pas nécessairement la promotion des langues dans l'enseignement. Le tableau 3 présente les langues officiellement proposées par chaque pays/région dans l'enseignement national ou régional, soit conformément aux documents nationaux officiels, soit conformément à la CELRM.

Tableau 3. Langues R/M proposées officiellement à l'échelle nationale ou régionale
EN CAPITALES : OFFRE ÉDUCATIVE MENTIONNÉE UNIQUEMENT PAR LES DOCUMENTS OFFICIELS DU PAYS
En italique : *offre éducative mentionnée par les documents officiels du pays ainsi que par la CELRM*

Pays/région	Langues R/M enseignées officiellement à l'échelle nationale ou régionale	N Total
Autriche	*Burgenland : croate, hongrois, romani; slovène en Carinthie*	4
Bosnie Herzégovine	*Albanais, tchèque, allemand, hongrois, italien, langues juives (yiddish et ladino), macédonien, monténégrin, polonais, romani, roumain, rusyn, slovaque, slovène, turc, ukrainien*	17
Bulgarie	ARMÉNIEN, HÉBREU, ROMANI, TURC	4
Danemark	*Allemand*	1
Espagne	*Aranais-occitan, basque, catalan, galicien, valencien*	4
Estonie	LANGUE VÕRU	1
France	BRETON, BASQUE, CATALAN, CORSE, CRÉOLE, LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE, GALLO, OCCITAN, LANGUES RÉGIONALES D'ALSACE, LANGUES RÉGIONALES DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE. TAHITIEN, LANGUES MÉLANÉSIENNES (AJÏÉ, DREHU, NENGONE, PAICI) SONT PROPOSÉES DANS LES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTREMER FRANÇAIS.	10+5
Grèce	–	–
Hongrie	*Croate, allemand,* ROMANI/BÉA, *roumain, serbe, slovaque, slovène*	8
Italie	ALBANAIS, CATALAN, CROATE, FRANCO-PROVENÇAL, FRANÇAIS, FRIOULAN, ALLEMAND, GREC, LADIN, OCCITAN, SARDE, SLOVÈNE	12
Lituanie	Biélorusse, hébreu, polonais, russe	4
Pays-Bas	*Frison* en Frise uniquement	1
Pologne	*Arménien, biélorusse, allemand, hébreu, kachoube, lemko, lituanien, russe, slovaque, ukrainien, tchèque, karaïm, romani, tatar, yiddish*	15
Portugal	*Mirandais* dans la région de Miranda do Douro	1
Roumanie	*Bulgare, croate, tchèque, allemand, grec, hongrois, italien, polonais, romani, russe, serbe, slovaque, tartare, turc, ukrainien*	15
Royaume-Uni	*Cornique, gaéligue, gallois, irlandais*	4
Suisse	*Italien, romanche*	2
Ukraine	*Biélorusse, bulgare, tatar de Crimée, gagaouze, allemand, grec, hongrois, moldave, polonais, roumain, russe, slovaque, yiddish*	13

Comme le tableau 3 l'indique, le nombre de langues officiellement proposées dans l'enseignement varie de façon considérable. De manière générale, ce sont les pays d'Europe du Sud-est et d'Europe centrale qui proposent officiellement le plus grand nombre de langues R/M, et non ceux d'Europe occidentale, l'Italie et la France faisant figure d'exception. En Europe occidentale, les langues des migrants sont souvent bien plus visibles que les langues R/M, mais sont moins reconnues, moins protégées et moins favorisées. La Grèce est le seul pays participant au projet LRE dans lequel aucune langue R/M spécifique n'est officiellement reconnue ou enseignée, bien que le turc soit en fait proposé aux enfants turcophones dans les écoles primaires de la région de Thrace. Ceci dit, toutes les langues officiellement proposées selon les documents ne sont pas en fait réellement enseignées dans les écoles. Les informations sur les langues réellement enseignées au moment de la collecte de données et selon les rapports de nos chercheurs sont présentées aux sections 2.3-2.5.

En Europe et au-delà, les types de base de données pour la définition et l'identification des groupes de populations dans les sociétés multiculturelles varient. Ces bases de données peuvent inclure des données sur les langues obtenues à partir d'une ou plusieurs questions sur les langues. Dans le contexte européen, Poulain (2008) établit une distinction entre les recensements nationaux, les registres administratifs et les études statistiques. Les recensements ont lieu à intervalles fixes (habituellement cinq ou dix ans) et permettent l'établissement de bases de données nationales. Les registres administratifs sont habituellement constitués au niveau municipal et central, et sont généralement actualisés annuellement ou même mensuellement (par exemple au Pays-Bas). Les études statistiques peuvent être effectuées à intervalles réguliers au sein de sous-ensembles particuliers de groupes de populations. Les trois types de collectes de données peuvent s'effectuer avec différentes combinaisons. Le tableau 4 offre un aperçu des politiques et des pratiques de nos 24 pays/régions participants.

Tableau 4. Mécanismes de collecte officielle de données à l'échelle nationale/régionale sur les langues nationales, les langues R/M et les langues des migrants

Pays/région	Mécanismes de collecte officielle à l'échelle nationale/régionale sur les langues nationales, les langues R/M et les langues des migrants
Angleterre	Données du registre municipal, données de recensement et données d'étude sur les langues nationales, R/M et des migrants
Autriche	–
Bosnie-Herzégovine	–
Bulgarie	Données de recensement sur les langues nationales, R/M et des migrants
Catalogne	Données du registre municipal, données de recensement et données d'étude sur les langues nationales et R/M
Danemark	–
Écosse	Données de recensement sur les langues nationales, R/M et des migrants
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	Données d'étude sur les langues nationales, R/M et des migrants
Estonie	Données de recensement sur les langues nationales, R/M et des migrants
France	Données de recensement et données d'étude sur les langues nationales, R/M et des migrants
Frise	Données d'étude sur les langues nationales et R/M
Grèce	–
Hongrie	Données de recensement sur les langues nationales et R/M
Irlande du Nord	Données de recensement sur les langues nationales, R/M et des migrants
Italie	Données d'étude sur les langues nationales et R/M
Lituanie	Données de recensement sur les langues nationales, R/M et des migrants
Pays-Bas	–
Pays basque	Données de recensement et données d'étude sur les langues nationales et R/M
Pays de Galles	Données de recensement et données d'étude sur les langues nationales, R/M et des migrants
Pologne	Données de recensement sur les langues nationales, R/M et des migrants
Portugal	Données de recensement sur la langue nationale uniquement
Roumanie	Données de recensement sur les langues nationales, R/M et des migrants
Suisse	Données d'étude sur les langues nationales, R/M et des migrants
Ukraine	Données de recensement et données d'étude sur les langues nationales et R/M

Il ressort du tableau 4 que la plupart des pays/régions recourent à des mécanismes de collecte de données sur les langues, lesquels sont pour la plupart centrés sur trois types de langues : les langues nationales, les langues R/M et les langues des migrants. Seuls 5 des 24 pays/régions ne disposent d'aucun mécanisme de collecte de données sur les langues : la Bosnie-Herzégovine (malgré ses nombreuses langues R/M dans l'enseignement comme le tableau 2 l'indique), le Danemark, la Grèce et les Pays-Bas. Le Portugal ne collecte que les données sur la langue nationale.

Le tableau 5 présente la ou les principales questions sur les langues posées lors d'études à grande échelle ou nationales auprès de la population. La ou les principales questions posées sur les langues varient. Extra (10) étudie la validité des questions nationales ou à grande échelle sur la langue maternelle, la principale langue parlée et la langue parlée à la maison. En se basant sur l'expérience internationale, en particulier sur les contextes de l'Australie, du Canada et des États-Unis, pays non européens où l'anglais est la langue dominante, il soutient que la validité empirique de la question sur la langue maternelle est la plus faible et que la validité de la question sur la langue parlée à la maison est la plus élevée. L'Europe semble lui donner raison. Plus de la moitié des pays/régions participants posent la question sur la langue parlée à la maison. Les questions sur les langues posées en Suisse sont les plus remarquables, en particulier la première : Quelle est la langue dans laquelle vous réfléchissez et que vous connaissez le mieux ? Il faut formuler une dernière remarque : des questions supplémentaires sur les compétences linguistiques ne sont posées que dans 11 des 24 pays/régions. Elles sont formulées avec une consigne de réponse oui/non (êtes-vous capable de … ?) ou sous forme d'échelle graduée (quel est votre niveau …. ?)

En conclusion, la disponibilité des bases de données officielles et des mécanismes de collecte de données varie fortement d'un pays/région européen à l'autre. Sur le plan européen, il reste une marge de progression dans ce domaine, notamment en matière d'échange de connaissances, l'objectif étant de mieux sensibiliser au multilinguisme, de fournir des données factuelles utiles pour la planification et l'offre d'enseignement des langues, et de réaliser des recherches comparatives européennes.

Tableau 5. Questions sur les langues dans les mécanismes de collecte officielle de données

Pays/région	Principale(s) question(s) posée(s) sur les langues	Question(s) posée(s) sur les compétences linguistiques (X) parler/comprendre/lire/écrire
Angleterre	Langue parlée à la maison + langue principale + langue maternelle	Êtes-vous en mesure de X ?
Autriche	Langue parlée à la maison	–
Bosnie-Herzégovine	–	–
Bulgarie	Langue maternelle	–
Catalogne	Langue parlée à la maison + langue principale + langue maternelle	Êtes-vous en mesure de X ? Quel est votre niveau X ?
Danemark	–	–
Écosse	Langue parlée à la maison + langue principale + langue maternelle	Quel est votre niveau X
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	Langue parlée à la maison	Êtes-vous en mesure de X ?
Estonie	Langue maternelle	Êtes-vous en mesure de X ?
France	Langue parlée à la maison + langue principale + langue maternelle	Quel est votre niveau X ?
Frise	Langue parlée à la maison + langue parlée à la maison	Quel est votre niveau X ?
Grèce	–	–
Hongrie	Langue parlée à la maison + langue maternelle	Quel est votre niveau X?
Irlande du Nord	Langue principale	Quel est votre niveau X ?
Italie	Langue parlée à la maison	–
Lituanie	Langue maternelle	–
Pays-Bas	–	–
Pays basque	Langue parlée à la maison + langue principale + langue maternelle	Êtes-vous en mesure de X ?
Pays de Galles	Langue parlée à la maison + langue principale	Êtes-vous en mesure de X ? Quel est votre niveau X
Pologne	Langue parlée à la maison	–
Portugal	Langue maternelle	–
Roumanie	Langue maternelle	–
Suisse	Main language + langue parlée à la maison + langue parlée à l'école ou au travail	–
Ukraine	Langue maternelle	–

2.2 Les langues dans l'enseignement pré-primaire

La plupart des documents de l'UE et du CdE mentionnés à la section 1.1 soulignent l'importance de l'apprentissage précoce des langues. Nous avons donc inclus une section sur les langues dans l'enseignement pré-primaire dans notre étude. La Résolution du Conseil de l'Europe de 1997 préconise l'enseignement précoce des langues étrangères et les conclusions du Conseil de l'Union européenne de 2002 et 2008 mettent l'accent sur la promotion du multilinguisme dès le plus jeune âge. Le Livre vert Migration et mobilité : enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens de la Commission européenne (2009) insiste sur le fait qu'il est extrêmement important que les enfants issus de l'immigration apprennent la langue de leur pays d'accueil le plus tôt possible tout en conservant la langue et la culture de leur pays d'origine.

Le CdE a également une position claire concernant les enfants issus de l'immigration et recommande qu'afin de faciliter leur intégration, les États membres leur donnent des compétences appropriées dans la langue nationale dès le niveau pré-primaire (Recommandation CM/Rec(2008)4 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la promotion de l'intégration des enfants de migrants ou issus de l'immigration).

Le Guide pour le développement et la mise en œuvre de programmes pour une éducation plurilingue et interculturelle plurilingue et interculturelle (Beacco et al. 2010 : 45) offre un bon résumé des exigences :

> *Espace de découverte et de socialisation, l'école préélémentaire représente une étape fondamentale de l'éducation plurilingue et interculturelle, tout particulièrement pour les enfants de milieux sociaux défavorisés ou ceux issus de la migration, dont les pratiques langagières familiales peuvent se trouver en décalage par rapport aux variétés et aux normes que l'école retient et développe. En cela, dès lors qu'il s'agit de droits à une éducation langagière (et à une éducation « tout court ») de qualité, une des premières conditions à remplir est que cette scolarisation du très jeune enfant soit garantie et offerte dans les meilleures conditions à l'ensemble de la population concernée, qu'il s'agisse de résidents autochtones permanents ou de familles récemment immigrées*

Du point de vue des langues R/M, la CELRM (1992) fait référence à l'importance de l'enseignement pré-primaire des langues R/M : « Les États membres s'engagent à ce qu'un enseignement préscolaire soit assuré dans les langues R/M concernées au moins pour les élèves dont les familles le souhaitent. » (Partie III, Article 8 – Enseignement, paragraphe 1).

Cette section présentera un aperçu de l'apprentissage précoce des langues dans les établissements pré-primaires des pays/régions participant à notre enquête. Il faut souligner le fait que tous les pays/régions ne proposent pas un enseignement pré-primaire public. Le but de notre analyse est de mettre en évidence les pays/régions qui se sont conformés le plus aux recommandations de l'UE afin d'améliorer la sensibilisation et de renforcer les opportunités d'échange de connaissances. Nous mettrons également l'accent sur les défis dans l'enseignement des langues au niveau des écoles pré-primaires.

Soutien pour les langues nationales dans l'enseignement pré-primaire

Nous avons posé à nos chercheurs des questions sur le niveau de soutien dans la langue nationale au niveau pré-primaire :

- Les groupes cibles bénéficiant d'un soutien,
- Le nombre d'années pendant lesquelles il est offert,
- Le nombre de jours par semaine,
- L'effectif minimum pour constituer une classe,
- Les sources de financement.

Quinze des 24 pays/régions participants offrent un soutien au niveau pré-primaire dans la langue nationale. Il s'agit de l'Autriche, du Pays basque, de la Bulgarie, du Danemark, de l'Angleterre, de la Frise, de la Lituanie, des Pays-Bas, de l'Irlande du Nord, de la Roumanie, de l'Écosse, de l'Espagne, de la Suisse, de l'Ukraine et du Pays de Galles. Les résultats de ces pays/régions sont présentés au tableau 6.

Tableau 6. Soutien pour les langues nationales dans l'enseignement pré-primaire dans 15 pays/régions

Critères	Réponses	N pays	Réponses	N pays	Réponses	N pays
Groupes cibles	Tous	14	Elèves migrants uniquement	1	Aucun soutien	0
Durée du soutien	≥2 ans	10	1 an	5	<1 an	0
Jours par semaine	<1 jour	3	½ à 1 jour	10	<1/2 jour	2
Effectif minimum	Aucun	13	5 à 10	2	>10	0
Financement public disponible	Total	14	Partiel	1	Aucun	0

Un soutien dans la langue nationale dans l'enseignement pré-primaire est assuré pour tous les enfants dans 14 des 15 pays/régions. La Suisse offre un soutien uniquement aux élèves migrants. Les trois pays/régions qui consacrent le plus de temps par semaine au soutien dans la langue nationale sont les Pays-Bas, la Frise et l'Ukraine. Dix des pays participants offrent un soutien de deux ou plusieurs années, tandis que cinq (Bulgarie, Danemark, Pays-Bas, Écosse et Suisse) l'offrent pendant une année. Dans 14 pays/régions, ce soutien est financé par l'État, alors qu'en Suisse, les parents/tuteurs payent une partie du coût.

Offre de langues étrangères dans l'enseignement pré-primaire

Concernant l'offre de langues étrangères dans les écoles pré-primaires, nous avons interrogé nos chercheurs à propos des éléments suivants :

- Quelles sont les langues enseignées
- Le temps consacré à l'enseignement des langues étrangères par semaine
- La durée de l'enseignement des langues étrangères en nombre d'années
- L'effectif minimum
- Les sources de financement

Il est à noter que l'étude ne s'est pas penchée sur l'enseignement des langues étrangères dans le secteur privé, où l'offre peut être plus large. De manière globale, 9 des 24 pays déclarent que l'enseignement des langues étrangères est offert dans les établissements pré-primaires publics. Les résultats sont présentés au tableau 7.

Tableau 7. Offre de langues étrangères dans l'enseignement pré-primaire dans sept pays/régions

Critères	Réponses	N	Réponses	N	Réponses	N
Groupes cibles	Tous	7	Limité	0	Pas de soutien	0
Durée	>2 ans	6	1 an	0	<1 an	1
Jours par semaine	>1 jour	1	½ à 1 jour	6	<1/2 jour	0
Effectif minimum	Aucun	6	5 à 10	0	>10	1
Financement public disponible	Total	2	Partiel	3	Aucun	2

Les sept pays/régions proposant des langues étrangères au niveau pré-primaire sont la Bosnie-Herzégovine, le Pays basque, la Bulgarie, la Catalogne, l'Angleterre, l'Estonie, l'Écosse, l'Espagne et l'Ukraine. Le Pays basque offre plus d'une journée d'enseignement des langues étrangères par semaine, tandis que les autres pays/régions offrent entre une demi-journée et un jour. Les langues proposées par chaque pays/région sont présentées au tableau 8. La Bulgarie offre le choix le plus étendu, bien que les cours soient financés par les parents/tuteurs. L'anglais, le français et l'allemand sont les langues les plus couramment proposées. Bien que la France n'ait pas de politique officielle en matière d'enseignement des langues étrangères dans l'enseigment pré-primaire, il existe des initiatives locales intéressantes qui ont été mentionnées dans le documents de travail de juillet 2011 *Guide stratégique pour un apprentissage efficace et durable des langues au niveau préscolaire* SEC (2011 928.

Tableau 8. Offre de langues étrangères dans l'enseignement pré-primaire dans sept pays/régions

Pays/région	Langues étrangères offertes
Bosnie Herzégovine	Anglais, français, allemand
Bulgarie	Anglais, français, allemand, italien, russe, espagnol
Catalogne	Anglais
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	Anglais dans les communautés de Madrid et de Valence anglais, français et allemand à Séville
Estonie	Anglais, allemand, français, russe
Pays basque	Anglais
Ukraine	Anglais, français, allemand

La conclusion générale que nous pouvons en tirer est qu'un développement supplémentaire et un soutien national et institutionnel sont nécessaires dans certains pays/régions pour permettre aux langues étrangères de s'enraciner dès le plus jeune âge.

Offre de langues R/M dans l'enseignement pré-primaire

Concernant les langues R/M, nous avons posé à nos chercheurs la même série de questions que celle concernant les langues étrangères. Les réponses sont présentées au tableau 9. Dix-sept pays/régions déclarent proposent des langues R/M.

Tableau 9. Offre de langues R/M dans l'enseignement maternel dans 17 pays/régions

Critères	Réponses	N	Réponses	N	Réponses	N
Groupes cibles	Tous	14	Locuteurs de langue maternelle uniquement	1	Pas de soutien	2
Durée	>2 ans	15	1 an	2	<1 an	0
Jours par semaine	>1 jour	12	½ à 1 jour	3	<1/2 jour	2
Effectif minimum	Aucun	13	5 à 10	2	>10	2
Source de financement	Total	15	Partiel	2	Aucun	0

Comme le tableau l'indique, 15 des 17 pays/régions offrent les langues R/M pendant plus de deux ans, et 13 n'ont aucune exigence en termes d'effectif minimum. En Irlande du Nord et en Ukraine, un minimum de 10 enfants est nécessaire pour constituer une classe tandis qu'au Danemark et en Hongrie, un minimum de cinq enfants est nécessaire. Dans 15 pays/régions, les cours sont financés par l'État. En Catalogne et en Angleterre, les parents/tuteurs payent une partie des coûts. Les pays où les langues R/M ne sont pas proposées dans l'enseignement pré-primaire sont la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, l'Estonie, la France, la Grèce, la Pologne et la Suisse.

Le tableau 10 présente une vue d'ensemble des langues proposées dans les établissements pré-primaires publics dans 17 pays/régions.

Selon les rapports de nos chercheurs, l'offre englobe une multitude de langues R/M. L'Autriche, la Hongrie, l'Italie et la Roumanie propose l'offre la plus vaste.

Tableau 10. Offre de langues R/M dans l'enseignement pré-primaire

Pays/région	Langues R/M proposées
Angleterre	Cornique
Autriche	Croate du Burgenland, tchèque, hongrois, italien au Tyrol, slovaque, slovène
Catalogne	Occitan aranais (dans le Val d'Aran), catalan
Danemark	Allemand
Écosse	Gaélique écossais
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	Valencien à Valence
Frise	Frison
Hongrie	Bulgare, croate, allemand, grec, romani/béa, roumain, rusyn, serbe, slovaque, slovène
Irlande du Nord	Irlandais
Italie	Albanais, croate, franco-provençal, français, frioulan, allemand, grec, ladin, occitan, sarde, slovène
Lituanie	Biélorusse, hébreu, polonais, russe
Pays-Bas	Frison en Frise
Pays basque	Basque
Pays de Galles	Gallois
Portugal	Mirandais
Roumanie	Bulgare, croate, tchèque, allemand, grec, hongrois, polonais, serbe, slovaque, turc, ukrainien
Ukraine	Tatar de Crimée, allemand, hongrois, moldave, polonais, roumain, russe

Offre de langues des migrants dans l'enseignement pré-primaire

Sur la base de nos données LRE, il semble que l'offre de langues des migrants dans l'enseignement pré-primaire ne soit pas encore très répandue. Cependant, malgré les difficultés liées au recrutement d'enseignants appropriés et à la fourniture de matériel d'apprentissage adéquat, trois pays offrent un soutien dans la langue des migrants aux très jeunes enfants, à savoir le Danemark, l'Espagne et la Suisse. Il n'existe aucune offre dans aucun des autres pays/régions. Les langues proposées sont présentées dans le tableau 11.

Tableau 11. Offre de langues des migrants dans l'enseignement pré-primaire

Pays/région	Langues proposées
Danemark	Albanais, arabe, bosnien, islandais, somalien, tamil, turc, ourdou/panjabi
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	Arabe (marocain), portugais, roumain
Suisse Canton de Genève	Albanais, arabe, italien, portugais, espagnol (Amérique latine), turc
Suisse Canton de Zurich	Albanais, arabe, bosnien, bulgare, chinois, croate, finnois, français, grec, hongrois, italien, coréen, portugais, russe, slovène, espagnol (Amérique latine), turc

Afin de favoriser l'intégration linguistique des enfants migrants, des programmes de soutien sont proposés dans la langue parlée à la maison dans les écoles pré-primaires suisses. Conformément au Plan stratégique pour la citoyenneté et l'intégration 2007-2010 en Espagne, plusieurs langues des migrants sont proposées dans les écoles pré-primaires afin de conserver et de développer les langues et les cultures d'origine Au Danemark, des fonds nationaux, régionaux et locaux couvrent l'intégralité des coûts de ces programmes, alors qu'en Espagne et en Suisse, les coûts sont couverts par des fonds provenant des pays d'origine en vertu d'accords bilatéraux.

2.3 Les langues dans l'enseignement primaire

Les conclusions du Conseil de l'Union européenne (2002) ont souligné l'importance de prendre des mesures destinées à offrir aux élèves la possibilité d'apprendre au moins deux langues en plus de leur langue maternelle dès le plus jeune âge, et à garantir une offre de langues la plus variée possible. Elles ont également insisté sur la nécessité de veiller à ce que les programmes linguistiques génèrent une attitude positive à l'égard des autres cultures.

L'intégration des locuteurs non natifs doit être abordée par le biais de mesures visant à améliorer leurs connaissances de la langue nationale/d'enseignement, tout en respectant les langues et cultures de leur pays d'origine. La formation et la mobilité des enseignants ont également été mises en évidence, tout comme la standardisation des compétences linguistiques sur la base du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL) élaboré par le CdE. Les conclusions du Conseil de l'UE (2008) ont réaffirmé les mêmes messages, en ajoutant la dimension de l'apprentissage tout au long de la vie et l'actualisation des compétences linguistiques pour tous par des moyens formels, informels et non formels. Une fois de plus, les conclusions ont appelé à une offre plus large des langues enseignées et à une évaluation des enseignants basée sur des outils reconnus. La valeur de la formation des enseignants et des échanges entre enseignants a été soulignée. Par ailleurs, il a été recommandé pour la première fois de soutenir l'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE). Les conclusions du Conseil de l'UE (2011) soulignent à nouveau l'importance d'un enseignement des langues de qualité, de l'évaluation des performances, de la formation des enseignants et de leur mobilité, de l'EMILE, de l'élargissement de l'offre de langues, du renforcement de l'enseignement de la langue nationale, et appellent à réfléchir à des mesures permettant aux migrants de conserver et développer leur langue d'origine.

Le CdE soutient également fermement la diversité linguistique et l'éducation interculturelle dans l'enseignement primaire et offre une politique concrète et des outils éducatifs. La CELRM met l'accent sur la nécessité de fournir un enseignement dans la langue R/M et de la langue R/M concernée lorsque les parents le demandent et sans préjudice pour l'enseignement de la langue nationale. Le CECRL, mentionné ci-dessus dans les Conclusions du Conseil de l'Union européenne, offre une base commune pour les programmes de langues, les lignes directrices des programmes scolaires, les examens et les manuels scolaires dans toute l'Europe. Il améliore la transparence des cours, des programmes et des qualifications, ce qui favorise par conséquent la coopération internationale dans le domaine des langues modernes. La recommandation 98 (6) a appelé les États membres à mettre en place des politiques éducatives promouvant le multilinguisme à grande échelle et à encourager l'utilisation de langues étrangères dans des disciplines non linguistiques. À l'instar de l'UE, le CdE a également encouragé le développement de liens et d'échanges avec des institutions et individus à tous les niveaux de l'enseignement dans les autres pays. Concernant la place de la langue parlée à la maison dans le programme, la recommandation 1740 (2006) du CdE souligne qu'il est souhaitable d'encourager les jeunes Européens à apprendre leur langue maternelle (ou langue principale) lorsqu'elle n'est pas la langue officielle de leur pays. En outre, tous les jeunes Européens ont le devoir d'apprendre les langues officielles du pays dont ils sont citoyens. La recommandation du CdE affirme que l'enseignement bilingue constitue la base de la réussite et que le bilinguisme et le multilinguisme sont des atouts.

Étant donné la diversité linguistique des enfants dans de nombreuses écoles européennes, il n'est pas toujours aisé de répondre à leurs différents besoins. Néanmoins, comme indiqué par Extra et Yağmur (2004 : 99-105), cela est possible lorsque la volonté existe. Les politiques et les pratiques pionnières et largement reconnues de la *Victoria School of Languages* (VSL) à Melbourne/Australie constituent par excellence une « bonne pratique » qui peut être adoptée dans le contexte européen également. Une découverte concernant la « directionnalité et l'offre » d'apprentissage de langues supplémentaires constitue la marque distinctive de la VSL, où l'apprentissage de langues supplémentaires à côté de l'anglais comme première ou seconde langue est offert à (et demandé par) tous les élèves des écoles primaires et secondaires de Victoria, y compris ceux dont l'anglais est la première langue. L'offre concerne

actuellement plus de 60 langues d'adoption personnelle et est proposée dans les écoles traditionnelles publiques et les écoles dites « After-Hours Ethnic Schools ».

Dans l'enquête LRE, nous avons posé des questions sur la base des recommandations et des principes susmentionnés en matière de langues nationales, R/M, étrangères et des migrants.

Soutien pour les langues nationales dans l'enseignement primaire

Le tableau 12 présente une vue d'ensemble de l'organisation du soutien pour les langues nationales dans les écoles primaires. Les chercheurs ont été interrogés à propos des éléments suivants :

- Le niveau de cohérence et d'explicitation du programme
- Le niveau de soutien pour les nouveaux arrivants
- Le test diagnostique à l'entrée des nouveaux arrivants
- L'évaluation des compétences linguistiques

Tableau 12. Soutien pour les langues nationales dans l'enseignement primaire (24 pays/régions)

Critères	Réponses	N	Réponses	N	Réponses	N
Programme	Cohérent et explicite	19	Général	5	Aucunes directives	0
Soutien pour les nouveaux arrivants	Avant de débuter l'enseignement obligatoire	22	En parallèle à l'enseignement obligatoire	0	Aucun	2
Test diagnostique à l'entrée	Pour tous	8	Pour les migrants uniquement	7	Aucun	9
Évaluation des compétences linguistiques	Niveau national	16	Propre à l'établissement	8	Aucune	0

Selon les rapports de nos chercheurs, 19 pays/régions disposent d'un programme de langue nationale cohérent et explicite dans les écoles primaires, alors que dans cinq pays/régions, il est exprimé en termes généraux. À l'exception de l'Italie et de l'Ukraine, tous les pays/régions apportent un soutien aux nouveaux arrivants dans l'apprentissage de la langue nationale. Le test diagnostique est un domaine donnant lieu à différentes approches, d'où la nécessité pour les décideurs politiques de s' y intéresser. Huit pays/régions (Autriche, Bulgarie, Danemark, Angleterre, Lituanie, Irlande du Nord, Écosse et Pays de Galles) utilisent un test diagnostique en langue pour tous les enfants dès le début de l'enseignement primaire. Sept pays/régions testent uniquement les enfants migrants et 9 déclarent n'effectuer aucun test diagnostique à l'entrée. L'évaluation régulière des compétences linguistiques constitue un autre domaine où les politiques diffèrent. Dans 16 pays/régions, des tests sont utilisés à l'échelle nationale, tandis que dans les 8 autres pays/régions, les tests sont propres aux établissements. En règle générale, la Bulgarie, le Danemark, la Lituanie et l'Écosse respectent totalement les critères LRE susmentionnés concernant le soutien pour la langue nationale, alors que l'Italie, la Pologne et l'Ukraine sont les pays qui les respectent le moins.

Apprentissage des langues étrangères dans l'enseignement primaire

Concernant les langues étrangères, nous avons posé à nos chercheurs des questions sur les éléments suivants :

- Les groupes cibles
- Le nombre de langues étrangères obligatoires
- Le niveau de cohérence et d'explicitation du programme
- L'étendue de l'EMILE
- Le moment où l'enseignement des langues étrangères débute
- La planification pendant le temps scolaire ou en dehors
- L'effectif minimum
- L'évaluation des compétences linguistiques
- Le niveau à atteindre et l'alignement avec le CECRL
- Si un financement public est disponible

Vingt-trois des 24 pays/régions proposent des langues étrangères dans l'enseignement primaire. Le Pays de Galles constitue l'exception. Les résultats de ces 23 pays/régions sont présentés au tableau 13.

Tableau 13. Organisation de l'enseignement des langues étrangères dans les écoles primaires (dans 23 pays/régions)

Critères	Réponses	N	Réponses	N	Réponses	N
Groupes cibles	Tous	23	Limité	0	Aucun soutien	0
Nombre de langues étrangères obligatoires	Deux	2	Une	18	En option uniquement	3
Programme	Cohérent et explicite	20	Général	3	Aucune ligne directrice	0
Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Répandu	1	Localisé	13	Aucun	9
Début de l'enseignement des langues	Dès la première année	12	A mi-parcours	7	En fin de primaire	4
Planification	Pendant le temps scolaire	21	En partie pendant le temps scolaire	1	Hors temps scolaire	1
Effectif minimum	Aucun	21	5 à 10 élèves	1	>10 élèves	1
Évaluation des compétences linguistiques	Niveau national standardisé	10	Niveau propre à l'établissement	13	Aucune	0
Niveau à atteindre	Lié au CECRL	7	National ou propre à l'établissement	13	Aucun	3
Financement public disponible	Total	23	Partiel	0	Aucun	0

Notre recherche montre que les langues étrangères sont couramment proposées dans tous les pays/régions participants, à l'exception du Pays de Galles. Deux pays/régions, la Grèce et le Danemark, ont deux langues étrangères obligatoires, tandis que 18 pays/régions ont une langue étrangère obligatoire. En Angleterre, en Irlande du Nord et en Écosse, les langues étrangères sont en option. Il y a un programme cohérent et explicite dans 20 pays/régions, alors qu'en Frise, en Italie et aux Pays-Bas, il est exprimé en termes généraux. L'Espagne est le seul pays à faire état d'un enseignement EMILE, alors que dans 13 pays/régions, cette approche n'est pas utilisée systématiquement. Dans 12 des 24 pays/régions, les langues étrangères sont enseignées dès la première année du primaire, à mi-parcours du primaire dans sept pays/régions, et durant la dernière année uniquement en Frise, aux Pays-Bas, en Écosse et en Suisse. Les compétences linguistiques sont évaluées au moyen d'instruments standardisés dans 10 des pays/régions, et au niveau local dans 12 pays/régions. Seule l'Autriche n'a aucun dispositif d'évaluation en place. Bien que de nombreux pays/régions s'inspirent sans doute du CECRL pour développer leur programme, seuls sept pays/régions signalent de manière explicite et systématique l'utilisation de cet instrument pour évaluer le niveau de langue à atteindre. Il s'agit de la Bulgarie, de l'Estonie, de la France, de la Roumanie, de l'Écosse, de l'Espagne et de la Suisse.

Le tableau 14 présente les langues étrangères proposées dans le primaire, en tant que matières obligatoires et facultatives, comme indiqué par nos chercheurs.

Tableau 14. Offre de langues étrangères dans l'enseignement primaire

Pays/région	Langues étrangères proposées dans l'enseignement primaire
Angleterre	Allemand, espagnol, français, très rarement chinois, italien, japonais, urdu : facultatif
Autriche	Anglais, croate, français, hongrois, italien, slovaque, slovène, tchèque (une de ces langues est obligatoire)
Bosnie-Herzégovine	Anglais, allemand: obligatoire; français, italien, arabe : facultatif
Bulgarie	Allemand, anglais, espagnol, français, italien, russe : une de ces langues est obligatoire
Catalogne	Anglais : obligatoire
Danemark	Anglais et français ou allemand : obligatoire; espagnol et allemand ou français : facultatif
Écosse	Allemand, chinois, espagnol, français, italien : une de ces langues est obligatoire
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	Allemand, anglais, français : une de ces langues est obligatoire
Estonie	Allemand, anglais, français, russe: une langue est obligatoire, les autres sont facultatives
France	Allemand, anglais, beaucoup moins les autres langues telles que l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe : une de ces langues est obligatoire
Frise	Anglais : obligatoire – français, allemand, espagnol : facultatif
Grèce	Anglais et français ou allemand : obligatoire
Hongrie	Allemand, anglais, français, italien, russe : une de ces langues est obligatoire
Irlande du Nord	Espagnol, français : facultatif
Italie	Anglais : obligatoire
Lituanie	Allemand, anglais, français : une de ces langues est obligatoire
Pays-Bas	Anglais : obligatoire – français, allemand, espagnol : facultatif
Pays basque	Anglais : obligatoire
Pologne	Anglais, allemand, français : une de ces langues est obligatoire
Portugal	Anglais, français : une de ces langues est obligatoire
Roumanie	Allemand, anglais, espagnol, français, italien, russe : une de ces langues est obligatoire
Suisse	Dans le canton de Zurich : anglais obligatoire Dans le canton de Genève : allemand obligatoire Dans le canton du Tessin : français obligatoire
Ukraine	Anglais, français, allemand, espagnol : une de ces langues est obligatoire

L'anglais, le français et l'allemand apparaissent comme les langues étrangères les plus fréquemment enseignées. Dans de nombreux cas, une de ces langues est obligatoire et doit être étudiée par tous les élèves. L'italien, le russe et l'espagnol sont d'autres langues proposées de manière obligatoire ou facultative. Dans certains pays, l'arabe, le chinois et le japonais sont également proposés en option.

Cette variété des langues proposées dans les écoles primaires est un signe positif du multilinguisme européen. Cependant, pour obtenir des résultats solides et concrets, il convient non seulement de mettre en place un programme de langue explicite, mais également de définir avec précision les objectifs d'apprentissage.

CECRL est un outil standard qui permet de définir les objectifs à atteindre dans l'enseignement et l'apprentissage des langues en Europe et au-delà. C'est un document qui décrit d'une manière complète, par le biais de descripteurs, a) les compétences nécessaires pour la communication, b) les connaissances et les compétences linguistiques associées, et c) les situations et les domaines de communication. Parmi les pays/régions étudiés, 7 déclarent utiliser le CECRL de manière explicite dans l'enseignement des langues étrangères, même s'ils sont probablement plus nombreux à baser leurs normes nationales sur les principes et les approches du CECRL. Les objectifs d'apprentissage pour chaque pays/région sont présentés au tableau 15. Comme prévu, A1/A2 est le niveau cible pour ce groupe d'âge.

Tableau 15. Objectifs d'apprentissage du CECRL pour l'enseignement des langues étrangères dans les écoles primaires

Pays/région	Niveau en langue étrangère attendu à la fin de l'enseignement primaire
Bulgarie	A1-A2
Écosse	A1
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	A2 et « non spécifié » à Valence
Estonie	A1-A2
France	A1
Roumanie	A1
Suisse	Dans le canton de Zurich : A2.1 pour la compréhension orale et écrite et la production orale, A1.2 pour la production écrite

Apprentissage des langues R/M dans l'enseignement primaire

En accord avec la méthodologie adoptée pour l'enseignement des langues étrangères, nous avons demandé à nos chercheurs de nous donner des informations sur les langues R/M proposées dans le contexte national/régional et plus particulièrement pour les éléments suivants :

- Les groupes cibles
- Le niveau de cohérence et d'explicitation du programme
- L'étendue de l'EMILE
- Le moment où l'enseignement des langues R/M débute
- La planification pendant le temps scolaire ou en dehors
- L'effectif minimum
- L'évaluation des compétences linguistiques
- S'il y a une exigence explicite concernant le niveau de compétence en langues R/M à atteindre à la fin de l'école primaire
- Si un financement public est disponible

Les langues R/M sont proposées dans 22 des 24 pays/régions participants. Le Danemark et l'Estonie ne proposent aucune langue R/M. Les résultats pour 16 de ces 22 pays/régions sont présentés au tableau 16.

Tableau 16. Organisation de l'enseignement des langues R/M dans les écoles primaires (22 pays/régions)

Critères	Réponses	N pays	Réponses	N pays	Réponses	N pays
Groupes cibles	Tous	20	Limité	2	Aucun soutien	0
Programme	Cohérent et explicite	16	Général	5	Aucune directive	1
Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Répandu	12	Localisé	6	Aucun	4
Début de l'enseignement des langues	Dès la première année	19	A mi-parcours	3	En fin de primaire	0
Planification	Durant le temps scolaire	17	En partie durant le temps scolaire	4	Hors temps scolaire	1
Effectif minimum	Aucun	16	5 à 10 élèves	3	>10 élèves	3
Évaluation des compétences linguistiques	Standardisée au niveau national	8	Propre aux établissements	11	Aucune	3
Niveau à atteindre	Normes nationales/ régionales	14	Propre aux établissements	3	Aucun	5
Financement public disponible	Total	21	Partiel	1	Aucun	0

Dans 20 pays/régions, les cours de langues R/M et les cours d'autres matières enseignées en langues R/M sont ouverts à tous les élèves, qu'ils soient ou non locuteurs de ces langues R/M, bien que la Bulgarie et la Grèce ne ciblent que les locuteurs natifs de ces langues. A l'exception de l'Autriche, tous les pays ont des directives pour le programme. L'enseignement EMILE est bien plus répandu dans l'enseignement des langues R/M que dans l'enseignement des langues étrangères. Douze pays/régions signalent qu'il est couramment utilisé et six autres déclarent qu'il est utilisé localement. Dix-neuf des 22 pays/régions dans lesquels les langues R/M sont enseignées, commencent cet enseignement dès le début de l'enseignement primaire. Seuls la France, la Pologne et la Suisse l'introduisent en milieu de primaire. Seize pays/régions n'ont aucune exigence en termes d'effectif minimum, mais l'Angleterre, la Hongrie et la Pologne exigent au moins cinq élèves pour constituer une classe, alors que l'Autriche, la Bulgarie et l'Irlande du Nord en exigent 10. Au niveau de l'évaluation des compétences linguistiques, 18 pays/régions la mettent en pratique au moyen d'instruments standardisés adaptés à l'âge des élèves ou via des approches propres aux établissements. Seuls l'Italie et les Pays-Bas/la Frise ne signalent aucune évaluation régulière. Les objectifs d'apprentissage sont liés aux normes nationales ou régionales dans 14 pays/régions, alors que dans trois pays/régions, les objectifs sont fixés au niveau des établissements. Cinq pays/régions, à savoir l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, la Grèce, l'Italie et l'Irlande du Nord n'ont aucun objectif explicite.

Le tableau 17 présente les langues R/M réellement proposées selon nos chercheurs.

Tableau 17. Offre de langues R/M dans l'enseignement primaire (dans 22 pays/régions)

Pays/région	Langues R/M proposées dans l'enseignement primaire
Angleterre	Cornique en Cornouailles
Autriche	Croate du Burgenland, tchèque, hongrois, slovaque, slovène, romani (langue des signes autrichienne)
Bosnie-Herzégovine	Autres langues nationales: bosniaque, serbe et croate
Bulgarie	Arménien, hébreu, romani, turc
Catalogne	Catalan partout, occitan aranais dans le Val d'Aran
Écosse	Gaélique écossais
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	Valencien à Valence uniquement
France	Basque, breton, catalan, corse, occitan , le tahitien et les, langues mélanésiennes (ajïé, drehu, nengone, paici) sont proposés en Outre-mer
Frise	Frison
Grèce	Turc
Hongrie	Bulgare, croate, allemand, grec, polonais, romani/béa, roumain, rusyn, serbe, slovaque, slovène
Irlande du Nord	Irlandais
Italie	Albanais, catalan, croate, français, franco-provençal, frioulan, allemand, grec, ladin, occitan, sarde, slovene
Lituanie	Biélorusse, hébreu, polonais, russe
Pays-Bas	Frison en Frise uniquement
Pays basque	Basque
Pays de Galles	Gallois
Pologne	Kachoube
Portugal	Mirandais
Roumanie	Allemand, hongrois, italien, romani, slovaque, serbe, ukrainien, croate, turc, russe-lipovan, bulgare, polonais
Suisse	Autres langues nationales : français, allemand, italien
Ukraine	Biélorusse, bulgare, tatar de Crimée, gagaouze, allemand, grec, hongrois, yiddish, moldave, polonais, roumain, russe, slovaque

L'offre est riche dans de nombreux pays/régions. L'Autriche, la Bulgarie, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, la Roumanie et l'Ukraine proposent quatre langues R/M ou plus, soit comme matières soit, dans la majorité des cas, comme langue d'enseignement.

Apprentissage des langues des migrants dans l'enseignement primaire

Concernant les langues des migrants, nous avons posé à nos chercheurs une série de questions identiques à celles posées pour les langues R/M et étrangères. Seuls cinq pays signalent une offre importante de langues des migrants au niveau primaire. Il s'agit de l'Autriche, du Danemark, de la France, de l'Espagne et de la Suisse (dans le canton de Zurich) et les résultats de ces cinq pays sont présentés au tableau 18.

Tableau 18. Organisation de l'apprentissage des langues des migrants dans l'enseignement primaire (5 pays/régions)

Critères	Réponses	N pays	Réponses	N pays	Réponses	N pays
Groupes cibles	Tous	2	Enfants migrants uniquement	3	Pas de soutien	0
Curriculum cohérent et explicite	Cohérent et explicite	2	Général	3	Directive	0
Enseignement EMILE	Répandu	1	Localisé	3	Aucun	1
Début de l›enseignement des langues	Dès la première année	2	A mi-parcours	1	En fin de primaire	2
Planification	Pendant le temps scolaire	0	En partie pendant le temps scolaire	2	Hors temps scolaire	3
Effectif minimum	Aucun	2	5 à 10 élèves	1	>10 élèves	2
Évaluation des compétences linguistiques	Niveau national	0	Niveau local	5	Aucune	0
Niveau à atteindre	Défini à l'échelle du pays/région	0	Défini par l'établissement	0	Aucun	5
Financement public disponible	Total	2	Partiel	3	Aucun	0

En France et en Suisse, les cours de langues des migrants sont ouverts à tous les élèves, alors qu'en Autriche, au Danemark et en Espagne, ils sont réservés aux locuteurs natifs des langues des migrants. Il n'existe aucune exigence en termes d'effectif minimum en Suisse et en France, alors qu'en Espagne, il faut plus de cinq élèves pour constituer une classe, et en Autriche et au Danemark, un groupe de dix élèves est nécessaire. En Autriche et au Danemark, il y a un programme cohérent et explicite, alors que dans d'autres pays, le programme est exprimé en termes généraux. En Espagne, il est courant d'utiliser les langues des migrants comme langues d'enseignement, alors qu'en Autriche, au Danemark et en France, cette pratique est moins répandue. En Suisse, ces langues sont uniquement enseignées en tant que matière. L'Espagne et la Suisse proposent des cours de langues des migrants en partie pendant le temps scolaire, alors que dans les autres pays, ils sont organisés en tant qu'activités extrascolaires. L'objectif d'apprentissage des langues des migrants n'est pas lié à des normes nationales, régionales ou spécifiques aux établissements, bien que le développement des compétences linguistiques soit contrôlé dans tous les pays. Les cours de langues des migrants sont entièrement financés par l'État en Autriche et au Danemark, alors qu'en France, en Espagne et en Suisse, ils sont principalement pris en charge par le pays d'origine.

Les langues des migrants proposées dans chaque pays sont présentées au tableau 19.

Tableau 19. Offre de langues des migrants dans l'enseignement primaire

Pays/région	Langues des migrants proposées dans l'enseignement primaire
Autriche	Albanais, bosnien/croate/serbe, polonais, russe, turc
Danemark	Albanais, arabe, bosnien, islandais, somali, tamoul, turc, ourdou/panjabi
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	Arabe et portugais à Madrid et à Valence
France	Arabe, croate, espagnol, italien, portugais, serbe, turc
Suisse	A Zurich : albanais, arabe, bosnien/croate/serbe, bulgare, chinois, finnois, français, grec, hongrois, italien, coréen, kurde, portugais, turc, russe, espagnol, slovène
	A Genève : albanais, arabe, italien, portugais, espagnol, turc

Formation des enseignants dans l'enseignement primaire

L'UE et le CdE ont toujours souligné l'importance de recruter et de former des enseignants en langues qualifiés afin de soutenir le développement des langues et les compétences interculturelles des apprenants. Ils mettent l'accent sur la nécessité pour les enseignants de développer leurs propres compétences linguistiques et interculturelles et leur sensibilisation au multilinguisme et au plurilinguisme. Dans cette optique, les programmes de mobilité des enseignants, dans le cadre desquels ils sont encouragés à effectuer un séjour dans le pays dont ils enseignent la langue, se révèlent un outil extrêmement précieux. (CE 2008: 11).

Dans notre étude LRE, nous avons posé des questions sur les éléments suivants :

- Qualifications des enseignants
- Offre de formation initiale et continue des enseignants
- Mobilité des enseignants de langues étrangères
- Mesures pour augmenter le nombre d'enseignants lorsqu'il y a pénurie

Dans le tableau 20, les résultats des quatre types de langues dans l'enseignement primaire sont décrits pour tous les pays/régions. Il est important de garder à l'esprit que tous les types de langues ne sont pas proposés dans tous les pays/régions. En particulier, les langues des migrants ne sont proposées que dans cinq pays/régions.

Tableau 20. Qualifications et formation des enseignants dans l'enseignement primaire (24 pays/régions)

Dimension	Réponses	N pays				Réponses	N pays				Réponses	N pays			
		LN	LRM	LE	LM		LN	LRM	LE	LM		LN	LRM	LE	LM
Qualifications des enseignants	Enseignants de langues qualifiés	16	17	14	2	Enseignants généralistes	8	5	9	3	Aucune qualification particulière	0	2	1	19
Formation initiale	Spécifique à la matière	20	18	17	1	Générale	4	3	4	2	Aucune	0	3	3	21
Formation continue	Spécifique à la matière	16	14	20	1	Générale	7	7	3	4	Aucune	1	3	1	14
Mesures pour augmenter le nombre d'enseignants	Mesures structurelles	3	7	8	0	Campagnes de recrutement dans la presse	1	2	2	0	Aucune mesure particulière	20	15	14	24
Mobilité des enseignants	Intégrée dans la formation	SO	SO	2	SO	Soutien financier informel	SO	SO	13	SO	Aucune	SO	SO	9	SO

Selon les réponses de notre enquête, deux tiers environ des pays/régions participants font appel à des enseignants de langues qualifiés pour enseigner les langues : 16 sur 24 dans la langue nationale, 17 sur 22 dans les langues R/M, 14 sur 23 dans les langues étrangères et deux sur cinq dans les langues des migrants. Bien sûr, dans le cadre d'un enseignement de matières par intégration d'une langue étrangère EMILE, le fait que les enseignants soient réellement des enseignants de langues qualifiés (même si les niveaux en langue doivent être élevés) a moins d'importance, et dans le primaire, la présence d'enseignants de langues qualifiés pour l'enseignement général dans la langue nationale et les langues R/M est une pratique inhabituelle. Cependant, la règle veut que les enseignants de langues étrangères aient une qualification officielle. Malgré ceci, en Autriche, en Angleterre, en France, en Frise, en Italie, aux Pays-Bas, en Irlande du Nord, en Écosse et en Suisse, les langues étrangères sont enseignées par des enseignants généralistes.

Les programmes de formation initiale et continue des enseignants, qu'ils soient de nature spécifique ou générale, sont courants dans tous les pays, bien que l'Italie et l'Irlande du Nord ne signalent aucune formation initiale pour les enseignants de langues étrangères et que la Grèce ne signale aucune formation continue pour les enseignants de la langue nationale. En Angleterre, les enseignants de langues R/M telles que le cornique ne reçoivent aucune formation officielle. En ce qui concerne l'enseignement des langues des migrants, seule l'Autriche offre une formation initiale et continue spécifique à la matière. Inévitablement, dans le cadre de notre enquête, il s'est avéré impossible de demander des précisions sur la nature des programmes de formation des enseignants. Cela pourrait donc être un axe de recherche futur.

Un autre domaine non couvert par l'enquête concerne le fait que les enseignants de langues R/M et de langues des migrants peuvent être officiellement définis comme enseignants de langues maternelles s'ils enseignent dans des écoles pour minorités ou migrants, ou comme enseignants de langues étrangères s'ils enseignent à des locuteurs non natifs qui fréquentent une école pour minorités ou communautés de migrants. Par conséquent, ils peuvent choisir de rejoindre des programmes de formation pour enseignants de langues maternelles ou étrangères, en fonction de leur situation.

Dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères, il reste beaucoup de progrès à faire en matière de mobilité des enseignants. Neuf pays/régions sur 24 déclarent n'avoir aucun dispositif de soutien dans ce domaine, seule la Catalogne et la Suisse font état de programmes structurés de mobilité des enseignants. Treize autres pays/régions encouragent la mobilité et fournissent un soutien financier. Il est clair toutefois que des mesures supplémentaires doivent être prises pour encourager les enseignants de langues à effectuer des séjours dans le pays dont ils enseignent la langue. Il est essentiel en outre que les pays/régions se conforment aux recommandations européennes qui mettent en avant la mobilité et les échanges des enseignants comme un moyen important de renforcer les compétences linguistiques et culturelles.

Le fait que plusieurs pays/régions prennent des mesures énergiques pour augmenter le nombre d'enseignants de langues est une découverte intéressante et devrait donner lieu à des échanges de connaissances fructueux. Cela signifie-t-il que la demande augmente ou simplement que le nombre d'enseignants diminue ? Au Pays basque, au Danemark, en Estonie et en Suisse, des mesures spéciales sont prises pour recruter des enseignants supplémentaires en langue nationale. La Bulgarie, le Danemark, l'Angleterre, la Frise, la Hongrie, la Lituanie et l'Ukraine prennent des mesures pour favoriser et faciliter le recrutement supplémentaire et la formation d'enseignants qualifiés en langues étrangères. La résurgence et la promotion de nombreuses langues R/M sont susceptibles de justifier le fait que le Pays basque, la Bosnie-Herzégovine, le Danemark, l'Irlande du Nord, l'Écosse, l'Espagne et l'Ukraine prennent des mesures spéciales pour recruter des enseignants de langues R/M. Cependant, aucun des pays/régions ne déclare être en train de recruter activement des enseignants de langues des migrants. Cela constitue sûrement un domaine de développement.

2.4 Les langues dans l'enseignement secondaire

Les documents de l'UE et du CdE sur le multilinguisme mettent en avant la nécessité d'approfondir les connaissances linguistiques acquises à l'école primaire par l'apprentissage de nouvelles langues et l'amélioration des compétences communicatives dans l'enseignement secondaire, dans la perspective d'un emploi futur et de poursuite d'études supérieures.

Selon la recommandation 98 (6) du Conseil de l'Europe, l'objectif de l'apprentissage des langues dans le secondaire doit être de :

> *Poursuivre l'amélioration de la qualité de communication à laquelle les élèves sont censés parvenir afin que ceux-ci puissent utiliser la langue pour communiquer efficacement avec d'autres locuteurs de cette langue dans les transactions quotidiennes, développer des relations personnelles et sociales, et apprendre à comprendre et à respecter les cultures et coutumes des autres.*

Les établissements d'enseignement secondaire doivent offrir une plus grande diversité de langues, et donner la possibilité aux élèves d'apprendre plusieurs langues européennes ou autres. Les degrés d'apprentissage doivent être mesurés en utilisant des critères de référence européens normalisés, comprenant la reconnaissance des compétences partielles le cas échéant. Il conviendrait d'utiliser à plus grande échelle l'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE). La formation et la mobilité des enseignants ainsi que la création de réseaux internationaux et de coopération entre les pays pour mettre en place des projets communs sont également considérés comme des facteurs importants de succès. Nos travaux de recherche ont été structurés de façon à prendre en compte plusieurs (mais pas la totalité) des aspects ci-dessus.

Il est évidemment plus difficile de comparer l'enseignement secondaire d'un pays à l'autre que l'enseignement primaire ; les établissements spécialisés d'enseignement secondaire de premier et deuxième cycle sont structurés différemment selon les pays (voir Glossaire) et la façon dont les programmes de langues sont organisés varie également considérablement. En dépit de ces difficultés, nos chercheurs ont collecté des données sur l'organisation de l'enseignement des langues et la formation des enseignants pour tous les types de langues dans 24 pays/régions. En voici les résultats.

Soutien pour la langue nationale dans l'enseignement secondaire – organisation

Un soutien pour la langue nationale reste très important au niveau de l'enseignement secondaire à la fois pour les nouveaux arrivants et pour tous ceux qui ont des difficultés à comprendre et à communiquer dans la langue nationale. Nous avons demandé à nos chercheurs de réaliser la même série de questions que pour le primaire, à savoir :

- Le niveau de cohérence et d'explicitation du programme
- Le niveau de soutien pour les nouveaux arrivants
- L'existence d'un test diagnostique à l'entrée
- L'évaluation des compétences linguistiques

Les résultats sont présentés dans le Tableau 21.

Tableau 21. Organisation du soutien pour la langue nationale dans l'enseignement secondaire

Critères	Réponses	N	Réponses	N	Réponses	N
Programme	Cohérent et explicite	20	Général	4	Aucun	0
Soutien pour les nouveaux arrivants	Avant de débuter l'enseignement obligatoire	21	En parallèle à l'enseignement obligatoire	0	Aucun	3
Test diagnostique à l'entrée	Pour tous	9	Elèves migrants uniquement	5	Aucune	10
Évaluation des compétences linguistiques	Niveau national	15	Propre à l'établissement	8	Aucune	1

Selon les rapports de nos chercheurs, 20 pays/régions ont un programme de langue nationale cohérent et explicite, alors qu'en Frise, en Italie, en Irlande du Nord et aux Pays-Bas celui-ci est exprimé en termes généraux. Un soutien en langue nationale est fourni aux nouveaux arrivants soit avant soit au cours de l'enseignement général dans 21 pays/régions, le Danemark, l'Italie et l'Ukraine n'en faisant pas mention. La nature exacte du soutien accordé et son impact sur la réussite scolaire des élèves constituent un axe de recherche futur. Comme dans l'enseignement primaire, un nombre relativement faible de pays/régions ont procédé à un diagnostic de compétence dans la langue nationale orienté vers l'identification des besoins pour tous les élèves à leur entrée dans l'enseignement secondaire. Il s'agit de la Bosnie-Herzégovine, de la Catalogne, de l'Angleterre, de la France, de la Pologne, du Portugal, de l'Écosse, de l'Ukraine, et du Pays de Galles. Cinq autres pays/régions – la Bulgarie, la Hongrie, la Lituanie, l'Espagne et le Pays Basque – organisent des tests diagnostiques pour les élèves migrants uniquement. La nature des tests et l'exploitation des données en vue de documenter les programmes et de fournir une aide soutenue constituent un autre axe de recherche futur. Comme dans l'enseignement primaire, les compétences linguistiques dans la langue nationale sont régulièrement évaluées, au niveau national dans 15 pays/régions et au niveau local dans huit autres. Le Danemark ne fait état d'aucune évaluation des compétences linguistiques dans la langue nationale au niveau de l'enseignement secondaire.

Les langues étrangères dans l'enseignement secondaire

Le tableau 22 présente une vue d'ensemble de l'organisation de l'apprentissage des langues étrangères dans l'enseignement secondaire. Les personnes ont été interrogées sur :

- Les groupes cibles
- Le nombre de langues enseignées et leur caractère obligatoire ou facultatif
- Le niveau de cohérence et d'explicitation du programme
- La portée de l'EMILE
- L'organisation de la journée scolaire
- L'effectif minimum
- L'évaluation des compétences linguistiques
- Le niveau requis et l'alignement avec le CECRL
- Le niveau de financement public disponible

Tableau 22. Organisation de l'apprentissage des langues étrangères dans l'enseignement secondaire (24 pays)

Critères	Réponse	N	Réponses	N	Réponses	N
Groupes cibles	Tous	24	Restreint	0	Pas de soutien	0
Nombre de langues étrangères obligatoires (premier cycle du secondaire)	Deux	13	Une	11	Aucune	0
Nombre de langues étrangères obligatoires (deuxième cycle du secondaire)	Deux	14	Une	10	Aucune	5
Programme	Cohérent et explicite	20	Général	4	Pas de directives	0
Langue utilisée comme langue d'enseignement (EMILE)	Généralisé	1	Localisé	14	Aucun	9
Planification	Durant le temps scolaire	23	En partie pendant le temps scolaire	1	Hors temps scolaire	0
Effectif minimum	Aucun	19	5 à 10 élèves	5	>10 élèves	0
Évaluation des compétences linguistiques	Evaluation nationale standardisée	11	Propre à l'établissement	13	Aucune	0
Niveau requis	Dépend du CECRL	13	Des normes nationales ou propres à l'établissement	7	Non spécifié	4
Financement public disponible	Total	24	Partiel	0	Aucun	0

Comme prévu, tous les pays/régions participants proposent des langues étrangères au niveau de l'enseignement secondaire de premier et de deuxième cycle. Il existe toutefois des différences considérables dans le nombre de langues obligatoires proposées, dans l'éventail des langues, dans l'évaluation des compétences linguistiques, l'utilisation d'EMILE et la mesure dans laquelle le CECRL est utilisé pour évaluer le niveau atteint.

Le tableau 23 présente la mesure dans laquelle les pays/régions proposent des langues obligatoires au niveau de l'enseignement secondaire.

Alors que dans 14 pays/régions, l'apprentissage de deux langues étrangères est obligatoire dans l'enseignement secondaire de premier cycle, ce nombre passe à neuf pour l'enseignement secondaire de deuxième cycle, le Danemark, la Frise, l'Italie, la Lituanie, les Pays-Bas et l'Ukraine ramenant cette exigence de deux à un, et la Grèce de deux à zéro. La Hongrie et la Suisse relèvent cette exigence de un à deux. Les seuls pays/régions dans lesquels deux langues sont obligatoires dans l'enseignement secondaire de premier et deuxième cycle sont l'Autriche, l'Estonie, la France, la Pologne, le Portugal la Roumanie et la Suisse. En Angleterre, en Irlande du Nord, en Écosse et au Pays de Galles, l'apprentissage d'une langue étrangère est obligatoire au niveau de l'enseignement secondaire de premier cycle, mais au niveau de l'enseignement secondaire de deuxième cycle ce sont les seuls pays avec la Grèce, dans lesquels aucune langue étrangère n'est obligatoire.

En Ecosse, l'apprentissage des langues étrangères est un droit dans l'enseignement secondaire de premier cycle et deuxième cible, mais pas une obligation, même si dans la pratique la plupart des enfants apprennent une langue étrangère dans le secondaire.

Vingt pays/régions font état d'un programme cohérent et explicite, et seuls les Pays-Bas, l'Irlande du Nord, la France et l'Italie mentionnent que ce programme est exprimé en termes généraux. Dans l'enseignement primaire, un pays, l'Espagne, mentionne une généralisation de l'EMILE, et au niveau de l'enseignement secondaire c'est à la France que revient cet honneur, 14 pays/régions faisant état d'initiatives au niveau local et neuf autres mentionnant l'absence d'EMILE. Une étude portant sur l'EMILE pour tous les types de langues est présentée dans la section 2.5. En général il n'existe pas d'effectif minimum requis pour l'enseignement des langues étrangères, même si la Bulgarie, le Danemark, la Grèce, la Lituanie et la Roumanie mentionnent un nombre minimum de cinq étudiants requis pour certains cours, pour les cours facultatifs dans les langues moins répandues. 11 pays/régions évaluent les compétences linguistiques au niveau national, 13 au niveau de l'établissement.

Tableau 23. Nombre de langues obligatoires au niveau du premier et deuxième cycle du secondaire (24 pays/régions)

Nombre de langues obligatoires	Deux langues obligatoires	Une langue obligatoire	Aucune langue obligatoire
Enseignement secondaire de premier cycle	Autriche, Danemark, Estonie, France, Frise, Grèce, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Ukraine	Pays basque, Bosnie- Herzégovine, Bulgarie, Catalogne, Angleterre, Hongrie, Irlande du Nord, Espagne (Madrid, Valence, Séville), Suisse, Pays de Galles	Ecosse
Enseignement secondaire de deuxième cycle	Autriche, Bulgarie, Estonie, France, Hongrie, Pologne, Portugal, Roumanie, Suisse	Pays basque, Bosnie-Herzégovine, Catalogne, Danemark, Frise, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Espagne (Madrid, Valence, Séville), Ukraine	Angleterre, Grèce, Irlande du Nord, Écosse, Pays de Galles

Comme prévu, des objectifs d'apprentissage en phase avec le CECRL pour les langues étrangères sont beaucoup mieux établis dans les établissements secondaires que dans les établissements primaires dans les pays/régions participants, dont treize énoncent explicitement un niveau requis.

Les niveaux requis sont présentés dans le tableau 24.

Tableau 24. Objectifs d'apprentissage du CECRL pour l'enseignement des langues étrangères dans les établissements d'enseignement secondaire (treize pays/régions)

Pays/ région	Niveau d'acquisition attendu à la fin de l'enseignement secondaire
Autriche	B2
Bulgarie	B1-B2 pour la première langue étrangère ; A1 pour la deuxième langue étrangère
Danemark	B2
Estonie	Enseignement secondaire de premier cycle : première langue étrangère: B1 ; deuxième langue étrangère : A2 Enseignement secondaire de deuxième cycle : deux langues étrangères au niveau B (soit B1 soit B2)
France	Niveau B2 pour la première langue étrangère ; niveau B1-pour la deuxième langue étrangère A2/B1 pour la troisième langue étrangère
Frise	Varie de A1 à B2 en fonction du type d'établissement (ou C1 pour les compétences en lecture)
Hongrie	Première langue étrangère : B1 ou B2 ; deuxième langue étrangère : B1
Lituanie	Enseignement secondaire de premier cycle : première langue étrangère – B1 ; deuxième langue étrangère – A2; enseignement secondaire de deuxième cycle: en rapport avec les résultats du premier cycle : B2, B1 ou A2
Pays-Bas	Varie de A1 à B2 en fonction du type d'établissement (ou C1 pour les compétences en lecture)
Pays basque	B1
Portugal	Les niveaux variant de A.2.2 à B.1.2
Roumanie	B2
Suisse	Dans les cantons de Zurich et de Genève: B2.

Le niveau B2 apparaît comme le niveau de compétence le plus communément accepté pour la première langue étrangère et B1 pour la deuxième langue étrangère. Les résultats de l'enquête SurveyLang sur les compétences linguistiques seront connus dans l'année et révéleront dans quelle mesure cette aspiration est remplie.

Les langues régionales et minoritaires (R/M) dans l'enseignement secondaire

Dans le cadre du CECRL et des obligations nationales, les pays/régions se sont engagés à offrir un enseignement en langues R/M et des langues R/M, et nous avons posé aux chercheurs une série de questions similaires à celles des langues étrangères, à savoir :

- Les groupes cibles
- Le niveau de cohérence et d'explicitation du programme
- La portée de l'EMILE
- L'organisation de la journée scolaire
- L'effectif minimum
- L'évaluation des compétences linguistiques
- Le niveau requis
- Le niveau de financement public disponible

Dix-neuf pays/régions proposent des langues R/M ans l'enseignement secondaire et les résultats sont présentés dans le tableau 25.

Tableau 25. Organisation de l'enseignement des langues R/M dans l'enseignement secondaire dans 19 pays/régions

Critères	Réponses	N	Réponses	N	Réponses	N
Groupes cibles	Tous	18	Restreint	1	Pas de soutien	0
Programme cohérent et explicite	Cohérent et explicite	16	Général	3	Pas de directives	0
Langue utilisée comme langue d'enseignement (EMILE)	Généralisé	10	Localisé	8	Aucun	1
Planification	Pendant le temps scolaire	15	En partie pendant le temps scolaire	3	Hors temps scolaire	1
Taille minimale des groupes	Aucune	13	5 à 10 élèves	1	>10 élèves	5
Évaluation des compétences linguistiques	Evaluation nationale standardisée	10	Propre à l'établissement	8	Aucune	1
Niveau requis	Au niveau du pays/ région	14	Normes propres à l'établissement	3	Non spécifié	2
Financement public disponible	Total	19	Partiel	0	Aucun	0

Les pays/régions ne proposant pas d'enseignement en langues R/M sont le Danemark, l'Angleterre, l'Estonie, la Grèce et la Pologne. Sur les dix-neuf pays/régions qui le proposent, l'EMILE est généralisé dans dix, et présent dans certaines zones dans huit pays/régions, et seule la Bulgarie mentionne que ces langues sont enseignées uniquement en tant que matières. Les cours sont ouverts à tous les élèves, à l'exception de la Bulgarie où ils sont réservés aux locuteurs natifs. Ils se déroulent pendant le temps scolaire à l'exception de l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine et la Bulgarie, où ils sont organisés en partie pendant le temps scolaire et en partie hors temps scolaire. Aucune exigence en termes d'effectif minimum n'est requise dans treize pays/régions, bien qu'en Écosse un nombre minimal de cinq étudiants soit requis pour former une classe, et en Autriche, Bulgarie, France, Irlande du Nord et Roumanie le nombre requis est de dix. Dix-huit pays/régions évaluent les compétences linguistiques par le biais de tests nationaux/régionaux ou de tests propres à l'établissement, et seule l'Italie ne fait état d'aucune évaluation. L'Autriche et le Pays de Galles ne définissent pas d'objectifs de niveau à atteindre, contrairement aux autres pays. Tous les pays/régions proposent un enseignement en langues gratuit pour tous les élèves.

Les langues des migrants dans l'enseignement secondaire

Avec l'accroissement de la mobilité et de la migration au sein de l'Europe et dans l'Europe en provenance d'autres pays, le nombre de « langues des migrants » parlées dans les écoles européennes a augmenté considérablement, et pour de nombreux enfants la langue d'enseignement à l'école est leur deuxième langue. Les documents européens ont souhaité mettre l'accent sur l'importance de valoriser toutes les langues et cultures représentées dans une classe, et la Recommandation 98 (6) du Conseil de l'Europe invite les États Membres à garantir :

> *Qu'il existe une parité d'estime entre toutes les langues et toutes les cultures concernées afin que tous les enfants de chaque communauté puissent apprendre non seulement à parler et écrire la langue de leur propre communauté, mais aussi à comprendre et apprécier la langue et la culture de l'autre.*

Le Livre vert de la CE de 2008 sur la migration et la mobilité renvoie à la Directive 77/486/CEE qui stipule que les États membres doivent :

> *promouvoir un enseignement de la langue maternelle et de la culture du pays d'origine, en coordination avec l'enseignement normal, en coopération avec l'État membre d'origine*

Dans le cadre du projet LRE, nous avons entrepris d'explorer dans quelle mesure les États membres offrent aux migrants et aux autres la possibilité d'apprendre ces langues. Comme nous l'avons vu dans l'enseignement pré-primaire et primaire, quelques pays/régions proposent systématiquement ce choix (trois dans l'enseignement pré-primaire et cinq dans l'enseignement primaire) et dans l'enseignement secondaire huit pays/régions sur vingt-quatre ont répondu positivement. Il s'agit de l'Autriche, du Danemark, de l'Angleterre, de l'Estonie, de la France, des Pays-Bas, de l'Écosse et de la Suisse.

Le tableau 26 présente une vue d'ensemble des langues des migrants dans ces pays, en mettant l'accent sur :

- Les groupes cibles
- Le niveau de cohérenc et d'explicitation du programme
- La portée de l'EMILE
- La planification de la journée scolaire
- L'effectif minimum
- L'évaluation des compétences linguistiques
- Le niveau requis
- Le niveau de financement public disponible

Tableau 26. Organisation de l'enseignement des langues des migrants dans les établissements secondaires dans huit pays/régions

Critères	Réponses	N	Réponses	N	Réponses	N
Groupes cibles	Tous	4	Limité aux locuteurs natifs	3	Pas de soutien	1
Programme cohérent et explicite	Cohérent et explicite	3	Général	3	Pas de directives	2
Langue utilisée comme langue d'enseignement (EMILE)	Généralisé	1	Localisé	2	Aucun	5
Planification	Pendant le temps scolaire	1	En partie pendant le temps scolaire	1	Hors temps scolaire	6
Effectif minimum	Aucun	4	5 à 10 élèves	2	>10 élèves	2
Évaluation des compétences linguistiques	Evaluation nationale standardisée	1	Propre à l'établissement	5	Aucune	2
Niveau requis	Normes nationales ou regionales	2	Normes propres à l'établissement	3	Pas de normes	3
Financement public disponible	Total	5	Partiel	2	Aucun	1

Parmi les huit pays/régions proposant ces langues, l'Angleterre, le Danemark, la France et les Pays-Bas, proposent des langues telles que le turc et l'arabe non seulement aux élèves issus de ces pays mais également à tous les élèves du secondaire en tant que langue étrangère, un modèle pouvant être considéré comme une bonne pratique dont les autres pays/régions pourraient s'inspirer. La France est le seul pays proposant un EMILE généralisé alors que l'Autriche et la Suisse le proposent dans certaines régions. Les Pays-Bas proposent l'enseignement des langues des migrants pendant le temps scolaire, alors que l'Angleterre et la Suisse (Zurich uniquement) le proposent en partie pendant le temps scolaire, et les autres pays hors temps scolaire. Aucune exigence d'effectif minimum n'est spécifiée en Angleterre, en France, aux Pays-Bas et en Écosse, alors qu'au Danemark et en Suisse un minimum de cinq étudiants est requis pour former une classe, en Autriche et en Estonie l'effectif minimum est de dix. Les compétences linguistiques sont évaluées par le biais de tests nationaux standardisés en Angleterre, par des instruments propres aux établissements en Autriche, au Danemark, en France, aux Pays-Bas et en Suisse, et il n'y a pas d'évaluation des compétences linguistiques en Estonie et en Écosse. L'Estonie et les Pays-Bas sont les seuls pays à spécifier le niveau de compétence requis nationalement. En Autriche, au Danemark, en Angleterre, aux Pays-Bas et en Écosse, le financement de l'enseignement des langues des migrants est entièrement pris en charge par les pouvoirs publics. En France et en Suisse, il est pris en charge par les pays d'origine des élèves migrants, et en Estonie ce sont les parents/tuteurs qui en supportent le coût. Les seuls pays proposant des langues de migrants tant dans l'enseignement primaire que secondaire sont l'Autriche, le Danemark, la France et la Suisse.

Présentation générale des langues autres que la langue nationale proposées dans l'enseignement secondaire

Au-delà de l'enseignement primaire, il devient plus difficile de faire la distinction entre l'offre de langues étrangères, de langues R/M et de langues de migrants du fait que les groupes cibles visés par cette offre sont de moins en moins spécifiques et que des langues autres que la langue nationale (LALN) sont souvent proposées à des élèves indépendamment de leurs origines linguistiques. En dépit de ces complexités, nous avons conservé notre distinction initiale entre langues étrangères, langues R/M, et langues des migrants utilisée dans la description de notre offre de langues dans l'enseignement pré-primaire et primaire, tout en reconnaissant que ces catégories ne sont pas figées. Le tableau 27 donne une vue d'ensemble comparative de l'offre en matière de langues R/M (principalement), de langues étrangères (principalement) et de langues de migrants (principalement) dans 24 pays/régions selon les rapports de nos chercheurs.

Tableau 27. Vue d'ensemble comparative de l'offre en matière de langues R/M (principalement), de langues étrangères (principalement) et de langues des migrants (principalement) dans l'enseignement secondaire (les langues étrangères figurant en italiques sont proposées dans l'enseignement secondaire de deuxième cycle uniquement)

Pays/région	Langues R/M	Langues étrangères (principalement)	Langues des migrants (principalement)
Angleterre	–	**Obligatoire :** 1 langue jusqu'à 14 ans. Il peut s'agir de n'importe quelle langue vivante (sous réserve d'une accréditation adéquate) ; les principales langues sont le français, l'allemand, l'espagnol, mais incluent également l'arabe, l'italien, le japonais, le mandarin, le polonais, le portugais, le russe, le turc et l'ourdou.	Arabe, chinois, ourdou
Autriche	Croate du Burgenland, tchèque, hongrois, slovaque, slovène	**Obligatoire :** 2 parmi l'anglais, le français, l'italien et l'espagnol	Albanais, bosniaque, croate, polonais, russe, serbe, turc
Bosnie-Herzégovine	Bosniaque, serbe, croate en tant qu'autres langues nationales	**Obligatoire :** anglais, allemand **Facultatif :** arabe, français, italien, russe, turc	–
Bulgarie	Arménien, hébreu, romani, turc	**Obligatoire :** 1-2 parmi le croate, le tchèque, l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, le japonais, le coréen, le polonais, le roumain, le russe, le serbe, le slovaque et l'espagnol **Facultatif :** autres parmi la liste ci-dessus	–
Catalogne	Catalan partout, occitan aranais dans le Val d'Aran	**Obligatoire :** une parmi l'anglais, le français, occasionnellement l'allemand et l'italien **Facultatif :** Grec ancien, latin et autres	–
Danemark	–	**Obligatoire :** anglais **Facultatif :** grec ancien, chinois, français, allemand, italien, japonais, latin, russe, espagnol	Arabe, turc
Écosse	Gaélique écossais	**Facultatif :** 1 une langue parmi le français, l'allemand ou l'espagnol, l'italien et le chinois.	Chinois, russe, ourdou
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	Valencien à Valence uniquement	**Obligatoire :** 1 parmi l'anglais, le français, l'allemand.	
Estonie	Hébreu	**Obligatoire :** deux parmi l'anglais, le français, l'allemand	Chinois, finnois, suédois

Pays/région	Langues R/M	Langues étrangères (principalement)	Langues des migrants (principalement)
France	Alsacien/allemand, basque, breton, catalan, corse, occitan, mosellan, créole, tahitien langues mélanésiennes (Ajïé, Drehu, Nengone, Paici),	**Obligatoire :** deux parmi dix-neuf langues : anglais, allemand, italien, espagnol, arabe, chinois, portugais, russe, danois, hollandais, grec, hébreu, japonais, norvégien, polonais, suédois, turc, grec ancien, latin, et autres langues en option telles que les langues régionales	Arabe, croate, espagnol, italien, portugais, serbe, turc,
Frise	Frison uniquement en Frise	Voir les Pays-Bas	–
Grèce	–	**Obligatoire :** anglais **Facultatif :** français, allemand	–
Hongrie	Romani/béa	**Obligatoire :** une ou deux parmi le chinois, l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, le russe, l'espagnol, le latin	–
Irlande du Nord	Irlandais	**Obligatoire :** une langue obligatoire jusqu'à quatorze ans, généralement le français, l'allemand ou l'espagnol	–
Italie	Albanais, allemand, catalan, croate, français, franco-provençal, frioulan, grec, ladin, occitan, sarde, slovene	**Obligatoire :** anglais et une autre langue étrangère	–
Lituanie	Russe, polonais, hébreu, biélorusse	**Obligatoire :** une langue parmi le français, l'anglais, l'allemand **Facultatif :** autres langues	–
Pays-Bas	Frison en Frise uniquement	**Obligatoire :** anglais plus une autre langue dans l'enseignement secondaire de deuxième cycle **Facultatif :** grec ancien, chinois, anglais, français, allemand, italien, latin, espagnol	arabe, turc
Pays basque	Basque	**Obligatoire :** anglais, allemand **Facultatif :** français, italien, russe, arabe, turc	–
Pays de Galles	Gallois	**Obligatoire :** une langue obligatoire jusqu'à quatorze ans parmi le français, l'allemand, l'espagnol	–
Pologne	–	**Obligatoire :** deux parmi l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, le russe, l'espagnol	–
Portugal	Mirandais	**Obligatoire :** deux parmi l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le latin, le grec	–
Roumanie	Hongrois, romani, slovaque, serbe, ukrainien, croate, turc, russe-lipovan, bulgare, italien, polonais	**Obligatoire :** deux parmi l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, le portugais, le russe, l'espagnol	–
Suisse	Français, allemand, italien en tant qu'autres langues nationales	**Obligatoire :** une ou deux parmi l'anglais, le grec, le latin, l'espagnol	A Zürich : albanais, bosniaque, chinois, croate, finnois, français, grec, hongrois, italien, coréen, kurde, portugais, russe, serbe, slovène, espagnol, suédois, turc A Genève : albanais, arabe, italien, portugais, espagnol, turc
Ukraine	Allemand, biélorusse, bulgare, tatar de Crimée, grec, gagaouze, hébreu, hongrois, moldave, polonais, roumain, russe, slovaque	**Obligatoire :** une ou deux parmi l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol en fonction de l'établissement **Facultatif :** arménien, tchèque, coréen, turc, vietnamien: en tant que langues extra-scolaires	–

Les langues étrangères les plus fréquemment proposées sont l'anglais, l'allemand et le français, bien que d'autres langues européennes telles que l'espagnol et l'italien le soient également. Certaines langues de migrants telles que l'arabe, le croate, le polonais, le russe et le turc sont également proposées en tant que langues étrangères facultatives, et l'arabe et le turc sont également proposés en tant que matières d'examen dans les établissements secondaires en France et aux Pays-Bas. La France possède le plus grand nombre de langues proposées, et tous les élèves peuvent choisir parmi une large gamme de langues telles que les langues européennes modernes, les langues asiatiques populaires telles que le japonais et le chinois et également les langues R/M et les langues des migrants. L'Autriche et les Pays-Bas ont également une grande diversité de langues proposées. Le russe est évidemment largement proposé dans les pays d'Europe de l'Est soit en tant que langue R/M soit en tant que langue étrangère. En Angleterre, Irlande du Nord, Écosse et Pays de Galles, le français, l'allemand et l'espagnol sont les langues les plus proposées, bien que les langues de migrants le soient également, parfois dans l'enseignement général, mais plus communément dans « l'enseignement complémentaire »

Qualifications et formation des enseignants de l'enseignement secondaire

En ce qui concerne les qualifications et la formation des enseignants, les établissements secondaires ont des exigences plus sévères que les établissements primaires selon les rapports établis par nos chercheurs. Dans l'enquête LRE, nous avons posé à nos chercheurs des questions sur :

- Les qualifications des professeurs
- La formation initiale et la formation continue des professeurs
- La mobilité des professeurs de langues étrangères
- Le niveau de langue requis
- Les mesures visant à augmenter le nombre des professeurs lorsqu'il y a pénurie de personnel enseignant

Le tableau 28 présente les résultats pour les quatre types de langue dans l'enseignement secondaire pour tous les pays/régions. Il est important de garder à l'esprit que dans ces pays/régions, tous les types de langue ne sont pas représentés, et ceci explique le faible score, particulièrement pour les langues des migrants qui ne sont proposées que dans huit pays/régions.

Tableau 28. Qualifications et formation des professeurs de l'enseignement secondaire dans 24 pays/régions

Critères	Réponses	LN	LRM	LE	LM	Réponses	LN	LRM	LE	LM	Réponses	LN	LRM	LE	LM
Qualifications des professeurs	Professeurs de langues	23	16	22	3	Enseignants généralistes	1	3	2	3	Pas de qualification spécifique	0	5	0	18
Formation initiale	Spécifique à la matière	22	17	22	3	Générale	2	2	2	2	Pas de formation	0	5	0	19
Formation continue	Spécifique à la matière	19	14	20	3	Générale	5	5	4	5	Pas de formation	0	5	0	16
Niveau de langue	Dépend du CECRL	4	SO	8	SO	Normes régionales/ nationales	13	SO	13	SO	Pas de normes précises	7	SO	4	SO
Mesures pour augmenter le nombre de professeurs lorsqu'il y a une pénurie de personnel enseignant	Mesures structurelles	7	8	10	1	Campagnes	2	0	1	1	Aucune mesure spécifique	15	16	13	22
Mobilité des enseignants	Programmes structurels	SO	SO	2	SO	Soutien financier informel	SO	SO	17	SO	Pas de soutien	SO	SO	5	SO

Dans 23 pays/régions sur 24, un soutien pour la langue nationale (LN) est apporté par des professeurs de langues qualifiés, alors qu'en Estonie celui-ci est généralement fourni par des professeurs généralistes. La formation initiale et continue des professeurs est également proposée. Les professeurs non natifs de la langue nationale doivent avoir atteint un certain niveau de compétence dans la langue nationale dans 17 pays/régions, bien que seulement quatre pays stipulent des niveaux CERCL explicites – le Pays basque (B2), l'Estonie (C1), l'Italie (C2) et la Suisse (à Zurich et Tessin) (C2). Dans sept pays/régions, aucun niveau de compétence n'est stipulé.

Les professeurs de langues étrangères sont également très qualifiés, et ce n'est qu'en Estonie et en Irlande du Nord que les professeurs généralistes enseignent les langues étrangères, bien que l'Italie et la Grèce mentionnent que la formation initiale est générale et non spécialisée. Il existe un soutien un peu plus structuré en matière de mobilité au niveau du secondaire qu'au niveau du primaire, l'Autriche, la Catalogne, l'Angleterre, l'Irlande du Nord, l'Écosse et le Pays de Galles mentionnant que leurs professeurs passent un semestre à l'étranger dans le cadre de leur formation initiale ou continue. Treize autres pays/régions encouragent financièrement les initiatives de mobilité des enseignants, alors qu'en Estonie, France, Italie, Portugal et Roumanie, les professeurs sont moins susceptibles d'effectuer un séjour dans le pays dont ils enseignent la langue. Conformément aux recommandations de l'UE et du CdE, les professeurs de langues étrangères de la plupart des pays/régions doivent avoir atteint un certain niveau de compétence dans la langue étrangère et celui-ci est comparé aux critères du CECRL dans huit pays/régions, tel qu'indiqué dans le tableau 29.

Tableau 29. Niveau de compétence requis pour les professeurs de langues étrangères de l'enseignement secondaire

Pays/régions	Niveau de compétence requis pour les professeurs de langues étrangères de l'enseignement secondaire
Autriche	C1
Bulgarie	B2-C1
Catalogne	C1-C2
Estonie	C1
Hongrie	C1
Pays basque	B2
Roumanie	C1
Suisse	Canton de Zurich : C2

Le niveau C1 apparaît comme le niveau le plus fréquemment requis, même si B2 est jugé approprié au Pays basque, alors qu'en Catalogne et en Suisse (Zurich) où les professeurs sont censés atteindre le niveau C2, les exigences sont plus strictes. En France, aucun niveau spécifique n'est officiellement requis, mais les professeurs récemment recrutés doivent être titulaires d'un Master dans la langue qu'ils enseignent.

Les professeurs de langues R/M dans chaque pays/région sont tous des professeurs de langues qualifiés sauf en Frise, où les cours sont dispensés par des enseignants généralistes. La formation initiale et continue des professeurs est également assurée dans tous les pays/régions.

Seuls l'Autriche, le Danemark, la France et les Pays-Bas ont des professeurs de langues qualifiés pour enseigner les langues des migrants alors que l'Estonie et la Suisse emploient des professeurs généralistes.

Comme dans l'enseignement primaire, plusieurs pays manquent de personnel enseignant et des mesures spéciales sont prises pour recruter des professionnels ayant des qualifications adéquates et pour encourager la formation de professeurs de langues. Ces pays/régions qui mènent des campagnes de recrutement de professeurs sont présentés dans le tableau 30.

Tableau 30. Pays/régions recrutant activement des professeurs de langues lorsqu'il y a pénurie de personnel enseignant

Professeurs LN	Professeurs LE	Professeurs LRM	Professeurs LM
Angleterre	Angleterre	Écosse	Angleterre
Écosse	Bulgarie	Espagne Madrid, Valence, Séville	Écosse
Estonie	Écosse	Frise	
Frise	Frise	Irlande du Nord	
Irlande du Nord	Hongrie	Pays basque	
Pays-Bas	Lituanie	Pays de Galles	
Pays basque	Pays-Bas	Roumanie	
Roumanie	Pays basque	Suisse	
Suisse	Pays de Galles		
	Roumanie		
	Suisse		

L'Écosse est le seul pays/région qui fait état d'un recrutement actif de professeurs de langues dans chaque catégorie, alors que le Pays basque, l'Angleterre, la Roumanie, l'Écosse et la Suisse prennent des mesures pour augmenter le recrutement dans trois des quatre catégories de langue.

2.5 Perspectives longitudinales sur l'enseignement (pré)primaire et secondaire

Cette section présente les perspectives longitudinales dans trois domaines majeurs soulignés par les documents de l'UE et du CdE :

- Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)
- Mobilité des professeurs de langues étrangères
- Reconnaissance générale du multilinguisme et du plurilinguisme dans les écoles

Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)

L'EMILE permet aux élèves d'étudier des matières telles que la science ou la géographie dans une langue différente de celle habituellement utilisée pour enseigner et ce dispositif est considéré comme un moyen efficace et concret de développer la compétence communicative. Nous avons déjà abordé l'utilisation de l'EMILE dans les sections consacrées respectivement à l'enseignement primaire et secondaire, et dans le tableau 31 nous en présentons les résultats pour les deux domaines. Nos travaux de recherche ont permis de déterminer la portée de l'EMILE dans les pays/régions participants. Le nombre total de pays/régions proposant chaque type de langue est indiqué entre parenthèses.

Tableau 31. Nombre des pays/régions mentionnant l'utilisation de l'EMILE dans l'enseignement primaire et secondaire (les chiffres font référence au nombre de pays/régions)

Pays/ région	Enseignement primaire			Enseignement secondaire		
	LE(23)	LRM(22)	LM(5)	LE (24)	LRM (19)	LM (8)
Largement répandu	1	12	1	1	10	1
Localisé	13	6	3	14	8	2
Absent	9	4	1	9	1	5

Comme on pouvait s'y attendre, l'EMILE est répandu principalement dans l'enseignement en langues R/M, du fait que ces langues sont généralement les langues que les élèves parlent à la maison et ils sont donc déjà capables de communiquer couramment dans celles-ci. Concernant l'enseignement dans une langue étrangère, du fait de la moindre compétence communicative des élèves, deux pays seulement font état d'une pratique répandue : l'Espagne dans l'enseignement primaire et la France dans l'enseignement secondaire. Néanmoins, le fait que treize pays/régions dans l'enseignement primaire et quatorze dans l'enseignement secondaire mentionnent des initiatives d'EMILE localisées suggère l'existence de bonnes pratiques et il serait intéressant dans le cadre de futures recherches de comparer les approches et d'examiner la formation des enseignants et la conception de nouveaux supports. Parmi les quelques pays/régions proposant des langues des migrants, c'est en Espagne – dans l'enseignement primaire – et en France – dans l'enseignement secondaire – que l'EMILE est largement utilisé, ce qui laisse à penser que ces pays ont acquis un savoir-faire dans cette approche.

Mobilité des professeurs de langues étrangères

La mobilité des professeurs est fortement encouragée à travers le Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie de la CE et dans l'enquête LRE nous avons interrogé les chercheurs afin de savoir si les professeurs de leur pays/région ont la possibilité d'effectuer des séjours dans le pays dont ils enseignent la langue soit dans le cadre de la formation initiale, soit dans celui de la formation continue. Il a également été demandé aux chercheurs si les pays/régions :

a) intègrent ces programmes dans la structure des programmes de formation des professeurs, à savoir si les professeurs passent au moins un semestre dans le pays cible,

b) A défaut d'intégrer ces programmes, encouragent et financent les initiatives individuelles des professeurs, ou

c) Ne font n'y l'un ni l'autre

Les résultats de cette étude sont présentés dans le tableau 32.

Tableau 32. Présentation générale de la mobilité des professeurs de langues étrangères de l'enseignement primaire et secondaire dans 24 pays/régions

	Primaire	Secondaire
Programmes structurés – au moins un séjour d'un semestre dans un pays cible	Catalogne, Suisse	Autriche, Catalogne, Espagne (Madrid, Valence, Séville), Suisse
Initiatives individuelles encouragées	Angleterre, Autriche, Pays basque, Bosnie-Herzégovine, Danemark, Écosse, Espagne (Madrid, Valence, Séville), Estonie, Grèce, Hongrie, Lituanie, Pologne, Ukraine	Angleterre, Pays basque, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Danemark, Ecosse, Frise, Grèce, Hongrie, Irlande du Nord, Lituanie, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Ukraine
Aucun programme/ dispositif	Bulgarie, France, Frise, Irlande du Nord, Italie, Pays-Bas, Pays de Galles Portugal, Roumanie,	Estonie, France, Italie, Portugal, Roumanie,

L'Angleterre, la Catalogne et la Suisse sont les seuls pays/régions à proposer des programmes de mobilité structurés au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, bien que la moitié des pays participants financent les initiatives individuelles des professeurs tant dans le primaire que dans le secondaire. Un nombre étonnamment important de pays ne semble pas encourager la mobilité des professeurs et les raisons à cela constituent le point de départ de discussions ultérieures.

Reconnaissance globale du multi/plurilinguisme dans les établissements

L'organisation de l'enseignement multi/plurilingue et la formation des enseignants pour des classes linguistiquement et culturellement diverses sont les défis croissants que l'enseignement public européen doit relever. Face à une telle diversité de langues maternelles représentées dans pratiquement toutes les classes, les documents de l'UE et du CdE ont mis l'accent sur l'importance de reconnaître le répertoire plurilingue des élèves dans l'apprentissage et l'enseignement des langues, et de former les professeurs afin de valoriser et d'intégrer le répertoire plurilingue des élèves dans la stratégie d'enseignement. La mesure dans laquelle cette stratégie est mise en œuvre est difficile à évaluer et pourrait faire l'objet d'un projet de recherche à elle seule. Toutefois à titre informatif, nous avons demandé aux chercheurs d'estimer la mise en oeuvre de cette stratégie dans leur pays/région. Les résultats de cette étude sont présentés dans le tableau 33.

Tableau 33. Reconnaissance du multi/plurilinguisme dans les établissements d'enseignement pré-primaire (EPP), primaire (EP) et secondaire (ES) dans 24 pays/régions (les chiffres font référence au nombre de pays/régions)

Niveau de reconnaissance	Approche intégrée cohérente			Approche informelle			Non abordé		
	EPP	EP	ES	EPP	EP	ES	EPP	EP	ES
Reconnaissance du répertoire multilingue et plurilingue des élèves	8	11	9	15	11	11	1	2	4
Professeurs formés pour exploiter le répertoire plurilingue des apprenants	7	8	4	14	12	16	3	4	4

La majorité des pays/régions déclarent que le multilinguisme dans la société et que les répertoires plurilingues des apprenants sont pris en compte à toutes les étapes de l'enseignement de façon formelle ou informelle, même si la formation des enseignants a tendance à être plus informelle, particulièrement au niveau de l'enseignement secondaire. Les pays/régions qui font état d'une approche intégrée cohérente dans les trois domaines d'enseignement sont la Roumanie, l'Espagne et le Pays de Galles. En Bosnie-Herzégovine, en Angleterre, en France et en Écosse, le niveau de reconnaissance du multi/plurilinguisme est beaucoup plus élevé dans l'enseignement pré-primaire et primaire comparé aux établissements secondaires, alors qu'aux Pays-Bas et en Suisse, le niveau de reconnaissance est supérieur dans l'enseignement secondaire.

2.6 Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Les langues dans l'enseignement professionnel

L'enseignement professionnel, souvent désigné sous le vocable enseignement et formation professionnels (EFP), est une composante particulièrement importante de la stratégie Europe 2020. Aussi, la Commission européenne travaille-t-elle étroitement avec les États membres pour renforcer l'offre d'EFP à travers l'Europe sur la base du Processus de Copenhague établi en 2002 par le Conseil de l'Union européenne. Dans sa communication de 2008, la Commission européenne a souligné l'importance d'un apprentissage tout au long de la vie, le rôle de l'enseignement et la formation professionnels pour l'avenir de l'Europe, et la nécessité d'offrir la possibilité d'étudier les langues au sein des établissements d'EFP. Des fonds structurels de l'UE ont été dégagés pour des cours de langue à orientation professionnelle.

La communication 2010 de la Commission européenne, Donner un nouvel élan à la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020, appelle à une approche stratégique en matière de mobilité dans le domaine de l'enseignement et la formation professionnels et recommande que tous les parcours de formation professionnelle comprennent des périodes d'études ou de formation dans d'autres pays, l'accent étant mis sur l'apprentissage des langues. Ceci est particulièrement important pour les personnes qui suivent une formation en vue de travailler dans l'industrie ou des secteurs tels que la banque, le tourisme ou le commerce international. De même, étant donné que la plupart des établissements d'enseignement et de formation professionnels proposent des programmes de formation aux personnes sans emploi et aux nouveaux arrivants, un soutien dans la langue nationale revêt également une importance capitale. La Recommandation de 1998 numéro 98 (6) du Conseil de l'Europe préconisait également un apprentissage des langues à orientation professionnelle et recommandait aux établissements de proposer des cours de langues garantissant un équilibre entre composantes générales et professionnelles, et préparant les étudiants à participer à des projets internationaux, à exercer leur profession et à être mobiles dans le cadre de celle-ci.

L'enquête LRE avait pour objectif d'identifier la gamme de langues et les types de programmes proposés dans les établissements d'enseignement et de formation professionnels à travers l'Europe. Afin d'y parvenir, notre réseau de chercheurs a rassemblé des données primaires provenant directement des établissements dans les centres d'enseignement et de formation professionnels les plus importants (69 au total) dans nos 67 villes participantes (voir le tableau 4 dans la section 1.5).

Soutien pour les langues nationales dans l'enseignement et la formation professionnels

Afin de déterminer le niveau de soutien disponible pour les langues nationales, nos chercheurs ont interrogé les établissements sur :

- La diversité des groupes cibles
- La variété des programmes proposés aux apprenants
- L'utilisation d'un programme explicite
- La prise en charge pour les compétences professionnelles et pour l'amélioration des compétences générales
- Les types de financement
- Les opportunités de formation sur le lieu de travail
- L'utilisation des instruments de l'UE

Les résultats sont présentés dans le tableau 34.

Tableau 34. Soutien pour les langues nationales dans l'EFP (N = 69 établissements)

Dimension	Réponses	N	Réponses	N	Réponses	N
Groupes cibles	Pour tous	37	Restreint	9	Non spécifié	23
Gamme des programmes de soutien en langue	Large variété	30	Variété limitée	24	Aucune	15
Programme explicite	Cohérent et explicite	43	Général	8	Aucun	18
Type de cours	Cours à orientation professionnelle et cours généraux	34	Cours généraux uniquement	13	Cours à orientation professionnelle uniquement	7
Financement public disponible	Total	39	Partiel	10	Aucun	19
Stages en entreprise	Intégrés dans le cursus	13	En option	3	Aucun	53
Utilisation des instruments européens	Oui	0			Non	69

Conformément aux informations rassemblées par nos chercheurs, 30 établissements d'enseignement et de formation professionnels sur les 69 interrogés proposent une large variété de programmes de soutien dans la langue nationale, allant de la communication de base aux compétences avancées, 24 établissements proposent une variété limitée de programmes et quinze établissements ne proposent aucun programme de soutien. Plus de la moitié des établissements interrogés ont un programme cohérent et explicite, 34 établissements (pratiquement la moitié) proposent des cours de langue à orientation professionnelle et des cours de langues généraux, et sept autres établissements proposent uniquement des cours de langue à orientation professionnelle. Dans 39 établissements, le dispositif de soutien programme dans la langue nationale est entièrement financé, alors que dix établissements proposent un financement partiel. Bien que les stages en entreprise soient recommandés dans les documents de l'UE en vue d'acquérir une expérience professionnelle et de développer les compétences linguistiques, seuls treize établissements sur les 69 font état de partenariats avec des entreprises afin de proposer ces opportunités de formation. Aucun des établissements ne semble utiliser les instruments européens tels que le système européen de transfert de crédits ou Europass dans la définition et l'application des résultats d'apprentissage dans les programmes de langue nationale, et nous devons en conclure que cet instrument n'est pas connu des établissements interrogés.

Langues autres que la langue nationale dans l'enseignement professionnel

Afin d'étudier l'offre de langues étrangères, R/M et des migrants, nous avons interrogé les établissements sur :

- Le nombre de langues proposées
- Les types de programmes disponibles
- L'existence d'un programme explicite
- L'alignement avec le CECR (pour les langues étrangères)
- La disponibilité d'un financement public

Les résultats sont présentés dans le tableau 35.

Tableau 35. Organisation de cours de langues étrangères, R/M et des migrants dans l'enseignement post-scolaire (N = 69 établissements)

Critères	Réponses	LE	LRM	LM	Réponses	LE	LRM	LM	Réponses	LE	LRM	LM
Nombre de langues proposées	> Quatre langues	15	0	1	Trois ou quatre langues	22	3	1	Une ou deux langues	25	22	2
Gamme des programmes	Large variété	41	17	2	Variété limitée	18	7	2	Non spécifié	10	45	65
Programme	Cohérent et explicite	50	18	1	Général	11	5	3	Non spécifié	8	46	65
Alignement avec le CECR	Entièrement aligné	26	SO	SO	Normes nationales	27	SO	SO	Non spécifié	16	SO	SO
Financement public disponible	Total	38	13	1	Partiel	22	11	1	Aucun financement	9	45	67

Sur le plan général de l'organisation de l'enseignement des langues, un modèle similaire se dégage dans d'autres secteurs de l'éducation. En d'autres termes les langues nationales et étrangères sont les plus proposées, suivies des langues R/M, les langues des migrants arrivant en dernier.

62 établissements sur les 69 interrogés proposent des langues étrangères, 15 indiquent que plus de quatre langues sont enseignées, 22 établissements proposent trois à quatre langues et 25 une à deux langues. 41 établissements proposent une large variété de programmes, allant des compétences linguistiques de base aux compétences linguistiques avancées, alors que dix-huit établissements proposent uniquement des compétences linguistiques de base. Un nombre très élevé d'établissements (50) dispose d'un programme explicite et cohérent, et 26 établissements alignent leurs cours avec le CECR. Dans 38 établissements, les étudiants n'ont rien à payer pour ces cours et dans 22 autres établissements, une partie des coûts est prise en charge.

Cela contraste avec l'offre de langues R/M, car 24 établissements seulement déclarent proposer des cours de langues RM, et ils ne sont que treize établissements à indiquer que les coûts sont entièrement pris en charge. Les pays/régions proposant des cours de langues R/M dans chacun des trois établissements d'enseignement et de formations professionnels interrogés sont le Pays basque, la Catalogne, la Hongrie, l'Irlande du Nord et le Pays de Galles. La Bosnie-Herzégovine et la Suisse proposent des cours dans les autres langues officielles dans les trois établissements interrogés. Les langues des migrants sont seulement proposées dans quatre des établissements interrogés, un de chaque en Autriche, en Angleterre, en Italie et au Pays de Galles.

Le tableau 36 présente une vue d'ensemble comparative de l'offre de langues R/M (principalement), de langues étrangères (principalement) et de langues des migrants (principalement) dans les 69 établissements d'enseignement et de formation professionnels interrogés dans nos 67 villes sélectionnées conformément aux rapports de nos chercheurs.

Tableau 36. Vue d'ensemble comparative de l'offre de langues R/M (principalement), de langues étrangères (principalement) et de langues des migrants (principalement) dans les établissements d'enseignement et de formation professionnels (trois dans chaque pays)

Pays/région	Langues R/M (principalement)	Langues étrangères (principalement)	Langues des migrants (principalement)
Angleterre	–	Français, allemand, grec, italien, japonais, portugais, russe, espagnol	Arabe, chinois, turc, ourdou
Autriche	–	Arabe, chinois, tchèque, néerlandais (cours en ligne uniquement), anglais, français, allemand, hongrois, italien, japonais, polonais, roumain, russe, slovaque, slovène, espagnol	Bosniaque, serbe, croate, turc
Bosnie-Herzégovine	Bosniaque, serbe, croate, en tant qu'autres langues nationales	Arabe, tchèque, anglais, français, allemand, italien, latin, perse, russe, turc	–
Bulgarie	–	Croate, anglais, français, allemand, italien, roumain, russe, espagnol, turc	–
Catalogne	Catalan	Anglais, français, allemand	–
Danemark	–	Anglais comme langue d'enseignement (EMILE), français, allemand, espagnol	–
Écosse	–	Français, allemand, italien, polonais, espagnol	–
Espagne (Madrid, Valence, Séville)	–	Anglais, français	–
Estonie	–	Anglais, français, finnois, allemand, russe	–
France	Corse	Arabe, chinois, anglais, allemand, italien, espagnol, russe	–
Grèce	–	Anglais	–
Hongrie	Allemand	Anglais	–
Irlande du Nord	Irlandais, scots d'Ulster	Français, allemand, grec, italien, japonais, polonais, portugais, russe, espagnol	Arabe, turc, chinois
Italie	Slovène	Anglais, français, allemand, espagnol	Arabe
Lituanie	Polonais, russe	Anglais, français, allemand	–
Pays-Bas	–	Anglais, français, allemand, espagnol	–
Pays basque	Basque	Anglais, français	–
Pays de Galles	Gallois	Chinois, français, allemand, grec, italien, espagnol	Arabe
Pologne	–	Anglais, français, allemand, russe	–
Portugal	Mirandais	Anglais, français, allemand, espagnol	–
Roumanie	Hongrois, romani	Anglais, français, allemand	–
Suisse	Français, allemand, italien, en tant qu'autres langues nationales	Anglais, espagnol	–
Ukraine	Russe et ukrainien	Anglais, français, allemand	–

Comme on pouvait s'y attendre, l'anglais, le français, l'allemand et l'espagnol sont les langues prédominantes parmi les langues étrangères, le russe étant proposé comme langue R/M dans certains pays/régions et comme langue étrangère dans d'autres. L'arabe est également proposé dans plusieurs établissements d'enseignement et de formation professionnels. Sans surprise, la principale offre de langues R/M se concentre dans les pays/régions où coexistent plusieurs langues officielles. Selon toute probabilité, le basque, le catalan, l'irlandais/le scots d'Ulster et le gallois sont utilisés comme langue d'enseignement dans les établissements interrogés, tout en étant proposés comme matières.

Les langues dans l'enseignement supérieur

L'UE et le CdE soulignent dans leurs documents l'importance de la diversification linguistique et du développement de compétences multilingues à toutes les étapes de l'enseignement. Au niveau universitaire, cela s'avère particulièrement important étant donné qu'il s'agit de la dernière étape avant de se lancer dans la vie professionnelle. Les diplômés universitaires seront probablement amenés à voyager au cours de leur carrière et à avoir des échanges réguliers avec des locuteurs d'autres langues. Par conséquent, il est essentiel qu'ils acquièrent des compétences linguistiques de haut niveau et qu'ils développent leurs connaissances et compétences universitaires fondamentales. Certaines universités en Europe exigent d'ores et déjà des compétences linguistiques pour accéder à tous les cours, alors que d'autres universités encouragent tous les étudiants à consacrer quelques heures par semaine à des cours de langue.

La recommandation 98 (6) du Conseil de l'Europe de 1998 soutient le développement de liens et d'échanges avec des institutions et individus au niveau de l'enseignement supérieur dans d'autres États membres afin d'offrir à chacun la possibilité de faire l'expérience authentique de la langue et de la culture de l'autre. L'enseignement supérieur est également compris dans la charte des langues régionales ou minoritaires, ce qui signifie que l'enseignement dans des langues R/M et l'enseignement des langues R/M devraient être proposés aux étudiants qui le demandent. Pour les langues étrangères, on attend des établissements d'enseignement supérieur qu'ils utilisent le CECR comme document principal pour concevoir leurs programmes et à des fins d'évaluation.

Les documents de l'UE préconisent également le renforcement et la diversification de l'enseignement linguistique dans l'enseignement supérieur. Dans les conclusions du Conseil de l'Union européenne (2011), les États membres sont invités à intensifier leurs efforts pour atteindre l'objectif de Barcelone en améliorant l'offre, la qualité et la pertinence de l'enseignement linguistique dans l'enseignement général, l'enseignement et la formation professionnels et l'enseignement supérieur, ainsi que dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie. La communication de la Commission européenne de 2008 demandait également une plus grande mobilité et des échanges plus importants, et appelait les universités à enseigner les langues à tous les étudiants, peu importe la discipline choisie.

À la lumière de ce qui précède, nous avons demandé à nos chercheurs d'interroger les représentants des trois universités générales/publiques dans chacune de nos villes cibles sur :

- La langue d'enseignement
- Les langues dans lesquelles les sites Web sont présentés
- Les groupes cibles pour un soutien dans la langue nationale
- Les langues proposées aux étudiants de filières autres que la filière langues
- La manière dont le CECR est utilisé pour guider la conception des programmes et l'évaluation
- Le recrutement d'étudiants non nationaux
- La mobilité des étudiants de la filière langues
- La mobilité des étudiants d'autres filières

Nous avons réussi à rassembler des données sur les 65 universités générales/publiques et les résultats sont présentés au tableau 37.

Tableau 37. Pratique du multilinguisme dans 65 universités générales/publiques interrogées

Dimension	N pays/ régions	N pays/ régions	N pays/ régions
Langue d'enseignement	23 nationale, étrangère, RM	31 nationale et étrangère	11 nationale uniquement
Langue du site Web	17 nationale, étrangère, RM	38 nationale et étrangère	10 nationale uniquement
Groupes cibles pour un soutien dans la LN	24 tous les étudiants	38 restreint	3 aucun
Nombre de langues proposées aux étudiants de filières autres que la filière langues	31 >4	10 3- 4	14 1- 2
Niveau devant être atteint par les étudiants en langues	34 lié au CECR	22 norme nationale/propre à l'établissement	9 aucun
Recrutement d'étudiants non nationaux	33 internationaux et migrants	31 internationaux uniquement	1 uniquement des locuteurs natifs
Mobilité parmi les étudiants de la filière langues	10 obligatoire	51 en option	4 non proposé
Mobilité parmi les étudiants des autres filières	1 obligatoire	60 en option	4 non proposé

Comme on pouvait s'y attendre, toutes les universités européennes ciblées dans notre échantillon de villes dispensent l'enseignement dans la langue nationale parce que, dans la plupart des cas, il s'agit de la langue principale de leurs populations estudiantines et de la langue officielle de l'État. Cependant, dans la majorité des établissements interrogés, d'autres langues peuvent également être utilisées. Dans le cadre d'une étude ultérieure, il conviendra d'analyser les langues utilisées comme langues d'enseignement et d'observer l'évolution de l'offre des langues d'enseignement au sein des universités européennes sous l'effet de la mondialisation de l'économie et de la recherche universitaire. La mobilité internationale des étudiants et des enseignants et la volonté d'attirer une population estudiantine mondiale et diverse semblent faire de l'anglais la deuxième langue de nombreuses universités européennes ; par ailleurs, de nombreux livres universitaires sont rédigés en anglais.

Il est encourageant de constater que 55 des sites Web universitaires sur les 65 examinés sont multilingues, 10 universités seulement fournissant des informations uniquement dans la langue nationale. Cela montre que la plupart des universités européennes dans les grandes villes déploient des efforts significatifs pour promouvoir la diversité et attirer une population estudiantine diverse. L'enquête LRE n'a pas recensé les langues dans lesquelles les sites web sont présentés, ce qui pourrait faire l'objet de recherches ultérieures.

En termes de soutien dans la langue nationale, il est important même à ce niveau de donner à tous les étudiants l'opportunité de décrocher un bon diplôme. 24 universités sur les 65 interrogées fournissent un soutien à tous les étudiants, et 38 autres universités fournissent ce soutien uniquement aux locuteurs non natifs, ce qui représente dans l'ensemble un bon niveau d'offre.

Un nombre très élevé d'universités propose des cours de langue aux étudiants de filières autres que la filière langues, comme cela est recommandé par les institutions européennes. L'offre est importante, avec 31 établissements (pratiquement la moitié) qui donnent aux étudiants le choix entre plus de quatre langues. Elles ne sont que huit universités dans notre échantillon à ne pas offrir aux étudiants de filières autres que la filière langues la possibilité d'apprendre d'autres langues. C'est un signe encourageant qui montre que le CECR est utilisé pour concevoir les programmes et encadrer les évaluations dans plus de la moitié des universités interrogées. Bien sûr, le taux réel d'inscription aux cours de langues parmi les étudiants universitaires de premier et deuxième cycle est un autre sujet, qui dépasse le périmètre de nos recherches.

Étant donné l'âpre concurrence à laquelle se livrent les universités européennes pour attirer les talents et les fonds, il n'est pas surprenant que toutes les universités, sauf une, déploient des efforts particuliers pour attirer les étudiants internationaux. Cependant, il est intéressant de constater que la moitié des universités déclarent s'employer activement à attirer des étudiants issus de l'immigration ; connaître leurs méthodes mériterait de plus amples recherches.

La mobilité des étudiants est prise en charge financièrement par les universités européennes, mais seulement 10 universités sur toutes celles interrogées rendent les programmes de mobilité obligatoires pour les étudiants en langues, la grande majorité se contentant de les « encourager ». Comme on pouvait s'y attendre, dans toutes les universités interrogées sauf une, la mobilité est optionnelle pour les étudiants de filières autres que la filière langues. La Commission européenne publie des statistiques à propos de la mobilité des étudiants dans le cadre du programme Erasmus et ces sources devraient être consultées pour avoir un aperçu du nombre réel d'étudiants de chaque pays qui effectuent un séjour dans un autre pays dans le cadre de leurs études : http://ec.europa.eu/education/erasmus/statistics_en.htm

2.7 Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Les documents de l'UE et du CdE indiquent clairement ce qu'ils considèrent comme de bonnes politiques pour le multilinguisme dans l'audiovisuel et la presse. La communication de la CE de 2008 souligne la nécessité d'améliorer les compétences linguistiques des citoyens par le biais des médias, des nouvelles technologies et de la traduction.

> *Les médias peuvent donc également constituer une grande source d'apprentissage informel des langues, par la « ludo-éducation » et les films sous-titrés*

Par cette communication, les États membres sont invités à soutenir le sous-titrage et la diffusion des œuvres culturelles. La Résolution de 2009 du Parlement européen encourage également l'utilisation des sous-titrages dans les programmes télévisés. Le Groupe de haut niveau sur le multilinguisme (2007) a dédié une section de son rapport à cette question, en insistant sur la capacité des médias d'influencer l'attitude du public à l'égard d'autres langues et d'autres cultures et en encourageant le passage du doublage au sous-titrage.

> *...les compagnies de télévision qui recourent normalement au doublage devraient être encouragées à proposer un sous-titrage en plus du doublage traditionnel, de façon à ce que les téléspectateurs aient le choix.*

En ce qui concerne les langues R/M, l'Article 11 de la CELRM, axé sur les médias, spécifie que les signataires doivent garantir la création de stations de radio et de chaînes de télévision dans les langues R/M, et encourager la production et la diffusion de programmes radiophoniques et télévisés et de journaux dans ces langues. Il stipule également que les signataires doivent garantir la liberté de réception directe des émissions de radio et de télévision des pays voisins dans une langue pratiquée sous une forme identique ou similaire à une langue R/M.

Au cours de notre enquête LRE, notre objectif a été de prendre en compte les recommandations et lignes directrices présentées précédemment en demandant à nos chercheurs de réunir des données relatives aux villes ciblées dans chacun des contextes nationaux ou régionaux. Les variables suivantes ont été incluses :

- L'éventail de langues à la radio et la télévision
- Les pratiques de sous-titrage au cinéma et à la télévision
- La réception de langues R/M en dehors de la région d'origine
- Les dispositions existantes pour les langues des signes
- La diversité des langues dans lesquelles les journaux sont disponibles dans les principaux kiosques et dans les principales gares ferroviaires

Afin de rassembler des données sur les différentes langues présentes à la radio et à la télévision, nous avons demandé à nos chercheurs de recenser les émissions de télévision et de radio toutes langues confondues, figurant dans les principaux journaux des villes étudiées. Cette méthodologie est connue sous le nom d'analyse du panorama linguistique. Nous sommes certes conscients des limites de cette méthodologie, mais l'objectif est d'avoir un instantané, à un moment donné et dans un lieu donné, de la situation réelle en se basant sur les informations des différents journaux en matière de émissions de télévision et de radio. Il ressort des rapports de nos chercheurs que des émissions radio et TV multilingues sont disponibles dans plusieurs pays. Nos chercheurs ont recensé des émissions de télévision et de radio uniquement dans la langue nationale en Bosnie-Herzégovine, Grèce et Pologne. La plupart des autres pays participants proposent des émissions en anglais, allemand et français à la télévision et à la radio. Outre la langue nationale, l'anglais est la langue la plus courante à la télévision en Autriche, Pays basque, Catalogne, Danemark, Estonie, Italie, Pays-Bas/Frise, Portugal, Espagne, Suisse et Ukraine. Des programmes TV en allemand sont disponibles en Catalogne, Danemark, Estonie, France, Hongrie, Pays-Bas/Frise et Roumanie. Le français est présent en Catalogne, Danemark, Angleterre et Estonie. On observe une grande variété de émissions de télévision en langues R/M dans un certain nombre de pays ; par exemple, la Bulgarie propose des émissions de télévision en arménien, hébreu, romani et turc. La France, la Hongrie et la Roumanie affichent des tendances similaires sur le plan des langues R/M. Dans certains pays et régions tels que la Catalogne, l'Angleterre, les Pays-Bas et la Suisse, des émissions de télévision dans les langues des migrants sont également disponibles. Les émissions de radio présentent un schéma identique à celui des émissions de télévision. Alors que l'offre à la radio est beaucoup plus riche comparée aux émissions de télévision en Bulgarie, France, Hongrie, Italie et Lituanie, la variété est bien moindre en Catalogne, Estonie et Pays-Bas.

La Bosnie-Herzégovine, le Danemark, l'Estonie, la Lituanie, le Portugal, la Suisse et le Pays de Galles déclarent que les émissions radiophoniques et télévisées en langues R/M peuvent toujours être reçues dans les autres pays/régions, tandis que la France et la Catalogne indiquent que cela n'est jamais le cas. Les chercheurs des autres pays/régions ont déclaré que les émissions en langues R/M peuvent parfois être reçus en dehors des frontières. Les raisons sous-tendant ces résultats méritent d'être étudiées plus amplement.

D'après l'étude réalisée par le Media Consulting Group (2007), et dans la droite ligne des recommandations réitérées de l'UE, le sous-titrage est de plus en plus répandu au sein des pays européens. Cependant, les pratiques de doublage et de commentaires en voix off sont encore habituelles. Les pays sont généralement divisés en deux grands groupes (pays optant pour le doublage versus pays optant pour le sous-titrage), bien que la situation réelle en Europe soit bien plus complexe. Les résultats obtenus par le projet LRE, présentés dans le Tableau 38, sont comparables à ceux avancés lors d'études antérieures, avec une moitié des pays/régions utilisant des pratiques de doublage tandis que l'autre moitié propose habituellement des sous-titres.

Tableau 38. Sous-titrage vs. doublage à la télévision et au cinéma.

Pays/ région	Productions télévisées		Productions cinématographiques	
	Habituellement doublées	Habituellement sous-titrées	Habituellement doublées	Habituellement sous-titrées
Angleterre		√		√
Autriche	√		√	
Bosnie-Herzégovine		√		√
Bulgarie	√			√
Catalogne	√		√	
Danemark		√		√
Écosse		√		√
Espagne	√		√	
Estonie		√		√
France	√			√
Friesland		√		√
Grèce		√		√
Hongrie	√		√	
Irlande du Nord		√		√
Italie	√		√	
Lituanie	√			√
Pays-Bas		√		√
Pays basque	√		√	
Pays de Galles		√		√
Pologne	√		√	
Portugal		√		√
Roumanie		√		√
Suisse		√		√
Ukraine		√	√	

Les pays/régions dans lesquels aussi bien la télévision que le cinéma sont doublés sont l'Autriche, la Catalogne, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, l'Espagne et la Suisse. Les pays/régions dans lesquels les sous-titrages sont utilisés aussi bien pour la télévision que le cinéma sont la Bosnie-Herzégovine, le Danemark, l'Angleterre, l'Estonie, la Frise, la Suisse, la Grèce, l'Irlande du Nord, le Portugal, la Roumanie, l'Écosse et le pays de Galles. Les autres pays/régions présentent une approche mixte, c'est-à-dire que selon le support de diffusion, les programmes sont soit sous-titrés, soit doublés.

En ce qui concerne la disponibilité des journaux dans les principaux kiosques et les principales gares ferroviaires des villes objet de l'enquête dans chaque pays/région, les chercheurs se sont rendus à ces kiosques et gares ferroviaires et ont établi la liste des journaux disponibles dans les différentes langues, en suivant là encore la méthodologie d'analyse du panorama linguistique afin de fournir un instantané en un lieu donné à un moment donné.

Le Tableau 39 présente les 20 langues, autres que la langue nationale, les plus fréquemment rencontrées dans les journaux nationaux.

Tableau 39. Éventail multilingue des journaux au niveau des villes (Top 20 des langues des différents journaux hors du pays/région de référence).

Langues des journaux	Nombre de journaux différents
1. Anglais	408
2. Allemand	270
3. Français	181
4. Russe	162
5. Italien	127
6. Arabe	77
7. Turc	54
8. Espagnol	51
9. Néerlandais	46
10. Albanais	40
11. Serbe	36
12. Chinois	27
13. Croate	23
14. Bulgare	12
15. Japonais	11
16. Polonais	10
17. Grec	8
18. Bosnien	7
19. Hongrois	7
20. Suédois	6

D'une manière générale, l'anglais arrive en tête suivi de l'allemand puis, dans une moindre mesure, du français, du russe et de l'italien. On peut en déduire qu'il existe fondamentalement trois types d'audience pour ces journaux : a) les journaux destinés aux voyageurs internationaux, hommes d'affaires et touristes, tels que les journaux en anglais, allemand, français ou japonais ; b) les journaux destinés aux groupes d'immigrés dans plusieurs villes européennes, tels que les journaux en arabe, turc, albanais ou chinois ; c) les journaux destinés aux lecteurs de langues R/M, telles que le basque ou le catalan. Ces distinctions ne sont bien entendu pas irréfutables.

Dans la section audiovisuelle, nous nous sommes également penchés sur l'ampleur de l'offre de langue des signes au sein des programmes télévisés pour les évènements médiatiques importants. Dans sa recommandation de 2003 sur la protection des langues des signes dans les États membres, l'Assemblée parlementaire du CdE soulignait que les langues des signes font partie intégrante de la richesse culturelle de l'Europe, que ces langues constituent le moyen de communication naturel pour les personnes malentendantes et qu'une reconnaissance officielle des langues des signes est nécessaire. L'accent a également été mis sur le fait que la diffusion de programmes télévisés en langue des signes ou avec un sous-titrage serait à même de renforcer le processus d'intégration de la communauté malentendante dans la société.

Le Tableau 40 présente non seulement les réponses données par nos chercheurs à la question relative à la langue des signes à la télévision, mais également à deux autres questions posées sur le domaine des langues des signes dans le cadre du projet LRE : dans quelle mesure les documents officiels relatifs à la politique en matière de langues reconnaissent et promeuvent officiellement les langues des signes dans un pays/une région et dans quelle mesure les personnes malentendantes ont la possibilité d'utiliser les langues des signes lors de leurs rapports officiels avec l'administration publique. Le Tableau 40 fournit un aperçu des dispositions prises en matière de langue des signes.

Tableau 40. Dispositions en matière de langue des signes dans 24 pays/régions.

Pays/région	La langue des signes est officiellement reconnue ou soutenue	Les personnes malentendantes utilisent la langue des signes lors de leurs rapports officiels avec l'administration publique	La langue des signes est proposée lors d'évènements médiatiques importants
Angleterre	Oui	-	Régulièrement
Autriche	Oui	Toujours	Parfois
Bosnie-Herzégovine	Oui	Toujours	Parfois
Bulgarie	Oui	Uniquement dans certains cas	Régulièrement
Catalogne	Oui	Toujours	Parfois
Danemark	-	Toujours	Régulièrement
Écosse	Oui	Uniquement dans certains cas	Régulièrement
Espagne	Oui	Toujours	Régulièrement
Estonie	Oui	Uniquement dans certains cas	Toujours
France	Oui	Toujours	Régulièrement
Frise	Oui	Uniquement dans certains cas	Parfois
Grèce	-	-	Parfois
Hongrie	Oui	Toujours	Parfois
Irlande du Nord	Oui	Uniquement dans certains cas	Régulièrement
Italie	-	-	-
Lituanie	Oui	Toujours	Parfois
Pays-Bas	Oui	Uniquement dans certains cas	Parfois
Pays Basque	-	-	Parfois
Pays de Galles	Oui	Uniquement dans certains cas	Parfois
Pologne	-	-	-
Portugal	Oui	Toujours	Régulièrement
Roumanie	Oui	Toujours	-
Suisse	Oui	Toujours	Régulièrement
Ukraine	Oui	Toujours	Parfois

Les langues des signes sont officiellement reconnues/promues dans tous les pays/toutes les régions, exception faite du Pays basque, du Danemark, de la Grèce, de l'Italie et de la Pologne. Les personnes malentendantes peuvent toujours employer la langue des signes lors de leurs rapports officiels avec l'administration publique dans la moitié des pays/régions objet de l'enquête. Lors des évènements médiatiques importants, des services de traduction en langue des signes sont toujours disponibles en Estonie et régulièrement disponibles dans neuf autres pays/régions. En Italie, Pologne et Roumanie, les chercheurs ont indiqué que ces services n'étaient pas disponibles. D'une manière générale, les niveaux de sensibilisation concernant les langues des signes semblent en augmentation partout en Europe, ce qui revêt une importance cruciale pour la communauté malentendante.

2.8 Les langues dans les services et espaces publics

La Communication de la CE de 2008 constitue l'un des nombreux documents de l'UE soulignant l'importance d'offrir des services publics multilingues aux citoyens et visiteurs qui ne parlent pas la langue locale :

> *Les zones métropolitaines et les lieux touristiques en Europe doivent faire en sorte que l'information soit disponible en plusieurs langues et compter sur des personnes plurilingues pour jouer le rôle de médiateurs culturels et d'interprètes.*
>
> *Cela est rendu nécessaire afin de répondre aux besoins des étrangers qui ne parlent pas la langue locale. La traduction et l'interprétation assermentées sont particulièrement importantes.*

La CELRM recouvre également les services publics, mais davantage du point de vue des citoyens. L'Article 9 s'attache aux procédures légales, et garantit que les procédures pénales aussi bien que civiles peuvent être menées dans les langues R/M en faisant appel à des traducteurs et des interprètes sans coûts additionnels pour la personne concernée ; il autorise également les citoyens à soumettre des documents juridiques dans ces langues. L'Article 10, qui traite des autorités administratives et des services publics, stipule que la ou le nombre de locuteurs de langues régionales ou minoritaires le justifie, les fonctionnaires en contact avec le public devraient parler les langues R/M et les textes devraient être disponibles dans ces langues. Il devrait également être possible d'employer ces langues dans les débats au sein des collectivités locales et régionales. Lors de la mise en œuvre de ces dispositions, il est important que les langues officielles de l'État ne soient pas exclues.

Nous nous sommes concentrés sur les langues dans les services/espaces publics au niveau de la ville (mairie), c'est-à-dire au niveau du centre ville, sans prendre en compte les banlieues et la périphérie. Nous nous appuyons sur les recommandations du réseau des grandes villes européennes *Eurocities* et sur les récentes recommandations d'un pionnier européen dans ce domaine, la ville de Sheffield au Royaume-Uni. La Sheffield City Languages Strategy (Stratégie linguistique de la ville de Sheffield) a été publiée en 2004 et visait à établir un lien entre l'apprentissage des langues et le programme d'intégration de la ville. En 2008, Sheffield est devenue la première ville européenne dont les politiques linguistiques sont soutenues par le CdE, lequel propose une assistance en matière d'auto-évaluation des politiques par pays, régions ou villes. Un rapport de la ville portant sur la promotion du multilinguisme dans l'éducation et d'autres secteurs, tels que le monde de l'entreprise, a été établi par Reynolds (2008).

Les documents de la CE et du CdE, tout en incitant les villes et les autorités publiques à devenir davantage multilingues, les encouragent également à offrir aux citoyens la possibilité d'apprendre la langue locale à faibles coûts.

Dans l'enquête LRE, l'objectif était d'examiner les stratégies et politiques linguistiques au niveau des villes ; à cette fin, nous nous sommes penchés sur les dimensions suivantes :

l'existence à l'échelle de la ville d'une stratégie institutionnalisée pour la promotion du multilinguisme

- La mise à disposition des services et documents dans des langues autres que la langue nationale
- Un site Internet existant en d'autres langues
- Le recours à des interprètes et traducteurs dans les services publics
- Les langues incluses dans la description de poste des employés, l'offre de formation en langues, le recrutement de personnes parlant d'autres langues et le registre des compétences en langues des employés
- La reconnaissance des compétences multilingues des employés

Nous avons également demandé aux représentants des villes d'indiquer le nombre de langues pour lesquelles les politiques susmentionnées ont été adoptées. De plus, les langues actuellement proposées par les villes dans les moyens de communication orale et écrite ont été étudiés au sein des services d'éducation, de santé, sociaux, juridiques, de transport, d'immigration et du tourisme, ainsi que dans les programmes de théâtre.

Les données rassemblées dans le cadre de l'enquête LRE sont issues d'une combinaison de questionnaires, d'entretiens et de recherches documentaires, et ont été en grande partie fournies par les représentants des autorités des villes participantes. La nature même du questionnaire implique inévitablement qu'il est impossible d'obtenir une vision détaillée ; ces données constituent toutefois des indicateurs utiles en vue d'alimenter le débat et de conduire de plus amples recherches dans le futur.

L'enquête a porté sur un total de soixante-quatre villes. La liste complète des villes et les critères de sélection sont présentés dans le chapitre d'introduction ; la formule de base a été de choisir, pour chaque pays/région, la capitale, la deuxième plus grande ville et une ville caractérisée par la présence d'une langue régionale. Les données communiquées en matière de stratégies et de politiques linguistiques au niveau institutionnel sont présentées dans le Tableau 41.

Tableau 41. Stratégies et politiques linguistiques recensées dans les 64 villes participantes.

Dimension	Largement utilisée	Occasionnellement utilisée	Non utilisée
Existence d'une stratégie institutionnalisée pour la promotion du multilinguisme	20	25	19
Services multilingues	30	24	10
Site Web existant en d'autres langues	27	18	19
Rapports municipaux annuels dans d'autres langues	15	10	39
Recours à des interprètes et traducteurs	35	24	5
Compétences linguistiques requises dans la description de poste des employés	23	27	14
Formation en langues pour les employés	18	24	22
Recrutement de personnes parlant d'autres langues	11	30	23
Registre des compétences en langues des employés	17	9	38

D'après les rapports fournis par nos chercheurs, les villes fournissent des services en 140 langues autres que la langue nationale ; de plus amples détails sur l'offre de langues sont disponibles dans le Tableau 46.

La vision d'ensemble qui se dégage est la suivante : environ la moitié des villes participantes déclarent que l'offre de services multilingues existante est importante, tandis qu'un tiers des villes disposent effectivement d'une stratégie institutionnalisée pour la promotion du multilinguisme. Seules dix des 64 villes ne fournissent aucun service multilingue. 27 villes ont établi des services en ligne complets dans d'autres langues, tandis que 18 déclarent que cela est mis en œuvre, mais seulement partiellement. Le recours à des interprètes et traducteurs est une source d'information importante pour les personnes ne parlant pas les langues locales. De tels services sont largement mis à disposition dans 35 villes et partiellement dans 24 autres ; cinq villes seulement déclarent l'absence totale de cette offre. 23 villes (plus du tiers) ont pour pratique courante de mentionner les langues dans les descriptions de poste de leurs employés, tandis que 27 autres indiquent que cela arrive, mais de manière occasionnelle uniquement. 18 villes fournissent des formations en langues à leurs employés et 24 autres déclarent que cela se produit occasionnellement. Seules 11 villes ont pour pratique courante de recruter des locuteurs d'autres langues. À peine un tiers des villes ont pour pratique courante de tenir un registre des compétences linguistiques de leurs employés, tandis que plus de la moitié n'appliquent pas cette pratique.

Les chercheurs du projet LRE ont demandé aux représentants des villes non seulement dans quelle mesure les politiques de multilinguisme sont mises en œuvre, mais également le nombre de langues pour lesquelles ces politiques sont mises en œuvre. Le Tableau 42 montre la répartition des villes lorsque ces deux éléments sont pris en compte.

Tableau 42. Politiques de multilinguisme et nombre de langues proposées dans les 64 villes participantes.

Pas de politiques en place	1 ville
Politiques faiblement développées dans un nombre de langues très limité	6 villes
Politiques partiellement développées dans quelques langues	21 villes
Politiques développées dans plusieurs langues	31 villes
Politiques bien développées dans de nombreuses langues	3 villes
Politiques très bien développées dans de nombreuses langues	2 villes

D'après les données fournies, les cinq villes dotées des politiques les plus développées dans le plus grand nombre de langues sont Vienne, Barcelone, Londres, Milan et Cracovie. D'autres villes tendent à proposer certains services dans de nombreuses langues, mais d'autres ne le font que dans la langue nationale ou dans un éventail limité de langues. Les services en question sont classés dans le Tableau 43 en fonction du nombre de langues dans lesquels ils sont proposés.

Tableau 43. Services publics classés du plus grand au plus faible nombre de langues dans lesquelles des facilités de communication sont proposées dans les 64 villes participantes.

Communication orale	Communication écrite
1. Services touristiques	Services touristiques
2. Services d'immigration et d'intégration	Services d'immigration et d'intégration
3. Services juridiques	Services de transport
4. Services de santé	Services de santé
5. Services sociaux	Services d'urgence
6. Services d'urgence	Services sociaux
7. Services enseignement	Services juridiques
8. Services de transport	Services enseignement
9. Programmes de théâtre	Programmes de théâtre
10. Débats politiques et processus de prise de décision	Débats politiques et processus de prise de décision

Le multilinguisme est le plus pratiqué dans les services du tourisme, d'immigration et d'intégration, juridiques (communication orale) et de transport (communication écrite).

Les services de santé sont également proposés dans plusieurs langues.

Les niveaux de services multilingues les plus bas correspondent au secteur culturel (théâtre) et aux débats politiques/processus de prises de décision. Les services enseignement ne sont pas aussi bien classés que l'on pourrait s'y attendre, étant donné le grand nombre d'élèves (et leurs parents) scolarisés en Europe et ne maîtrisant pas bien la langue du pays/de la région dans lequel/laquelle ils étudient. Les scores inférieurs enregistrés pour les débats politiques et les processus de prise de décision sont susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'égalité des chances de participation à une citoyenneté active pour toutes les parties impliquées, en particulier pour les groupes minoritaires, les nouveaux arrivants et les migrants.

Pour ce qui se réfère au nombre réel et aux types de langues proposées dans chaque ville, il convient d'insister sur le fait que les données sont basées sur les questionnaires et les réponses fournies par les représentants de ces villes. De plus amples observations seraient nécessaires afin d'établir si les langues étant indiquées comme proposées le sont effectivement et dans quelle mesure, et de déterminer les niveaux de compétence linguistique. Les données rassemblées dans le cadre de l'enquête LRE constituent néanmoins un bon indicateur et une base pour la réalisation de plus amples recherches.

La répartition des villes en fonction du nombre de langues pour lesquelles des services de communication orale sont disponibles est présentée dans le Tableau 44.

Tableau 44. Répartition des villes en fonction du nombre de langues proposées pour la communication orale dans 10 services publics.

Disponibilité des services multilingues oraux	Nombre de villes
Services disponibles uniquement dans la langue nationale	1
Services disponibles dans 1 ou 2 langues en moyenne	23
Services disponibles dans 3 ou 4 langues en moyenne	23
Services disponibles dans plus de 4 langues en moyenne	17

D'après les réponses données, 17 villes proposent la plupart des services dans plus de quatre langues, tandis que 23 les proposent dans trois à quatre langues. Les villes qui indiquent offrir le plus de services de communication orale dans le plus grand nombre de langues sont, dans l'ordre, Londres, Aberdeen, Glasgow, Madrid, Valence, Zürich, Milan, Belfast, Barcelone et Lugano.

Pour ce qui est de la communication écrite, la répartition des services en fonction des mêmes critères est présentée dans le Tableau 45.

Tableau 45. Répartition des villes en fonction du nombre de langues proposées pour la communication écrite dans dix services publics.

Disponibilité des services multilingues écrits	Nombre de villes
Services disponibles uniquement dans la langue nationale	1
Services disponibles dans 1 ou 2 langues en moyenne	30
Services disponibles dans 3 ou 4 langues en moyenne	27
Services disponibles dans plus de 4 langues en moyenne	6

Seul un petit nombre de villes pratique le multilinguisme en matière de communication écrite, ce qui suggère que les villes accordent moins d'importance à la fourniture de documents multilingues qu'à la mise à disposition de services instantanés d'interprétation et de médiation par oral. Tandis que 40 villes ont déclaré proposer des facilités de communication orale dans plus de 3 langues, 33 ont déclaré faire de même pour la communication écrite. D'après les données communiquées, les villes qui indiquent offrir le plus de services de communication écrite dans le plus grand nombre de langues sont dans l'ordre, Londres, Glasgow, Aberdeen, Belfast, Valence, Séville, Lugano, Zürich, Madrid et Milan.

Ces chiffres suggèrent que les villes sont déjà sensibles aux besoins linguistiques des citoyens, du moins dans les services les plus essentiels, mais qu'il existe une marge de progression quant à l'élargissement de l'offre de services multilingues. En ce qui se réfère aux langues réellement proposées par les villes, le Tableau 46 présente les 20 langues les plus fréquemment citées pour les politiques et services objet de l'enquête.

Tableau 46. Éventail des langues pour les politiques et services publics dans 64 villes Top 20 des langues hors du pays ou de la région de référence.

Langues	Nombre total de citations
1. Anglais	771
2. Allemand	290
3. Russe	285
4. Français	255
5. Espagnol	153
6. Chinois	117
7. Arabe	117
8. Italien	98
9. Polonais	69
10. Turc	67
11. Roumain	60
12. Croate	58
13. Portugais	55
14. Bosnien	37
15. Japanese	36
16. Hongrois	34
17. Ourdou	34
18. Albanais	27
19. Serbe	27
20. Persan	21

L'anglais est la langue autre que la langue nationale la plus largement proposée pour les services oraux et écrits dans l'ensemble des villes participantes, suivi de l'allemand, du russe, du français et de l'espagnol. Le chinois et l'arabe se distinguent également comme des langues hautement prioritaires et sont proposées par un certain nombre de villes. Comme pour l'offre de journaux dans différentes langues, nous pouvons suggérer qu'il existe trois types de groupes cibles pour les services de communications orale et écrite dans les services et espaces publics : a) les services destinés aux voyageurs internationaux, hommes d'affaires et touristes en anglais, allemand, russe, français espagnol et italien ; b) les services destinés aux communautés de migrants en arabe, turc, croate, chinois, remove, etc. ; Il peut toutefois exister différentes raisons pour lesquelles les villes donnent priorité à certaines langues par rapport à d'autres ; cette question constitue un domaine à approfondir avec les gestionnaires de ces villes et leurs équipes de communication.

Du point de vue des langues R/M, il convient de noter que le répertoire multilingue indiqué au niveau des villes n'est pas en corrélation avec celui communiqué au niveau des pays/régions. Les trois langues les plus prises en charge en tant que langues R/M par les pays/régions européens participants sont l'allemand (pris en charge par sept pays/régions), le romani (six pays/régions) et le slovaque (cinq pays/régions). Le catalan, le croate, le hongrois, le polonais, le russe et le slovène sont chacun pris en charge en tant que langues R/M par quatre pays/régions. Et pourtant, le romani, le slovaque et le slovène n'apparaissent pas parmi les vingt premières langues de communication dans les services et espaces publics.

2.9 Les langues dans le monde du travail

Les institutions de l'UE se sont toujours attachées à valoriser le multilinguisme comme un atout pour la compétitivité de l'Europe et la mobilité et l'employabilité des personnes. La résolution du Conseil de l'UE (2008) a appelé les entreprises à développer des compétences dans un vaste éventail de langues afin d'élargir leur accès aux marchés et les a encouragées à prendre davantage en compte les compétences linguistiques dans le développement professionnel de leur personnel. La communication de la CE de la même année s'est référée à l'étude ELAN de 2006, laquelle avait conclu que les compétences linguistiques et interculturelles étaient utiles pour réussir à l'export et que des lacunes linguistiques et interculturelles avaient conduit à une importante perte d'activité en Europe.

Le Groupe de haut niveau sur le multilinguisme (2007) a également consacré une section de son rapport aux entreprises et a conclu que même si l'anglais est la première langue dans les affaires, d'autres langues apporteraient un avantage concurrentiel aux entreprises de l'UE. Le Groupe a recommandé que les entreprises investissent dans les langues et qu'elles utilisent les ressources linguistiques actuelles de leur personnel, développent des stratégies de gestion linguistique et établissent des partenariats public-privé avec le secteur de l'éducation pour s'assurer de l'apprentissage des langues appropriées pour leurs activités.

Le Forum des entreprises pour le multilinguisme (2008), créé par la CE, a publié un nouvel ensemble de recommandations sur les stratégies linguistiques dans le monde du travail. Dans ses remarques de conclusion, il a insisté sur le fait que :

Les entreprises doivent faire le point sur les compétences linguistiques existantes en leur sein et les utiliser de manière stratégique. Elles doivent passer en revue leurs politiques de recrutement, leurs stratégies de formation et leurs principes de mobilité. Elles peuvent encourager leurs salariés à utiliser et développer les compétences qu'ils ont déjà acquises et proposer une formation linguistique qui soit à la fois motivante et compatible avec les exigences sur le lieu de travail. (2008 : 13)

Sur la base de ces recommandations, LRE a élaboré une enquête visant à explorer les stratégies linguistiques des entreprises, à déterminer si les entreprises mettent au premier plan les compétences linguistiques lors du recrutement et si elles incitent à la formation en langues des salariés, à définir le degré de multilinguisme au sein des entreprises et l'éventail des langues utilisées pour communiquer avec les clients et dans les documents promotionnels. Les critères étudiés se répartissent en trois catégories principales : stratégies linguistiques générales de l'entreprise, stratégies linguistiques internes et stratégies linguistiques externes.

Les chercheurs du projet LRE ont recueilli les données provenant d'un ensemble sélectionné d'entreprises basées dans des villes de tous les pays/régions participants ; 484 entreprises au total ont été interrogées. Quatre secteurs d'activité étaient ciblés (banques, hôtels, BTP et supermarchés) comme expliqué dans le chapitre d'introduction, dans le tableau 5. Ce choix s'explique par le fait que nous souhaitions recueillir des données sur des entreprises qui travaillent avec d'autres pays et dont les activités impliquent d'importants contacts avec le client. Il était demandé aux chercheurs de réaliser l'enquête auprès d'un minimum de 24 entreprises dans leur pays/région, avec des échantillons répartis aussi uniformément que possible entre entreprises multinationales ou internationales (M/I), nationales (N) et régionales ou locales (R/L), et aussi uniformément que possible entre secteurs d'activité. Cette ambition s'est révélée difficile à réaliser dans tous les pays et régions. Le tableau 47 présente la répartition des types d'entreprises interrogées. Globalement, même si le nombre d'hôtels participants était relativement élevé par rapport aux autres secteurs, l'équilibre entre les secteurs était correct.

Tableau 47. Répartition des entreprises dans les différents secteurs (N=484).

Hôtels	Banques	BTP	Supermarchés	Total
140	120	116	108	484

Sous la rubrique Stratégies linguistiques générales de l'entreprise, les représentants des entreprises ont répondu à des questions concernant :

- L'existence d'une stratégie linguistique explicite dans l'entreprise
- L'accent mis sur les compétences en langues lors du recrutement
- Les dispositifs de mobilité internationale du personnel à des fins d'apprentissage des langues et de développement des connaissances interculturelles
- Le recours à des traducteurs/interprètes externes
- La tenue de registres sur les compétences en langues du personnel
- L'utilisation de réseaux pour la formation en langues
- La connaissance des programmes/financements de l'UE
- L'utilisation de programmes/financements de l'UE

Les résultats obtenus pour les 484 entreprises interrogées sont présentés dans le tableau 48.

Tableau 48. Entreprises mentionnant des politiques et pratiques en faveur du multilinguisme dans 4 secteurs (484 entreprises en %)

Politique	Largement utilisée	Occasionnellement utilisée	Non utilisée
Stratégie linguistique	24	28	48
Compétences en langues lors du recrutement	55	28	17
Mobilité	23	27	50
Recours à des traducteurs/ interprètes externes	22	35	43
Tenue de registres sur les compétences en langues du personnel	1	29	70
Utilisation de réseaux pour la formation en langues	10	15	75
Utilisation des programmes/ financements de l'UE	5	8	87
Connaissance des programmes/ financements de l'UE	0	27	73

Les résultats montrent qu'un quart des entreprises dans ces secteurs ont mis en place une politique linguistique explicite, et plus de la moitié prennent les langues en compte lors du recrutement de nouveaux salariés. Un quart encourage régulièrement la mobilité du personnel à des fins d'apprentissage des langues et de développement des connaissances interculturelles. Toutefois, 70 % ne tiennent pas de registre des compétences en langues de leur personnel et très peu tirent parti des programmes de l'UE pour l'apprentissage des langues.

Pour les stratégies linguistiques internes, nous avons demandé aux entreprises comment elles promeuvent les compétences linguistiques sur le lieu de travail et quelles sont les langues utilisées dans les documents et pour la communication interne. Afin d'établir l'importance relative de la langue nationale, de l'anglais, des langues R/M, des langues étrangères et des langues des migrants dans ces entreprises, nous leur avons demandé de préciser la pratique adoptée pour chaque type de langue et de spécifier les langues, autres que la langue nationale et l'anglais, auxquelles elles accordaient le plus d'attention. Les domaines couverts étaient les suivants :

- Partenariats avec le secteur de l'éducation pour développer les compétences linguistiques des salariés
- Programmes de récompense/promotion basés sur les compétences en langues

- Offre d'une formation en langues
- Utilisation du CECRL dans la formation linguistique
- Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail et sur l'Intranet
- Langues utilisées pour les logiciels et les programmes web

Les résultats sont présentés dans le tableau 49 par type de langue.

Tableau 49. % d'entreprises mentionnant une bonne pratique en fonction du type de langue : LN = langue(s) nationale(s) ; BE = anglais des affaires ; AL = autres langues (484 entreprises).

Politique	Largement utilisée			Occasionnellement utilisée			Non utilisée		
	LN	BE	AL	LN	BE	AL	LN	BE	AL
Partenariats avec le secteur de l'éducation	7	10	7	10	17	7	83	73	86
Programmes de récompense/ promotion	5	11	5	9	12	6	86	77	89
Offre d'une formation en langues	14	27	12	18	23	12	68	50	76
Utilisation du CECRL dans la formation en langues	4	7	3	7	9	6	89	84	91
Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail et sur l'Intranet	96	41	14	3	21	10	1	38	76
Langues utilisées pour les logiciels et les programmes web	88	46	11	6	22	5	6	32	84

Comme on peut le constater sur le tableau 49, l'offre de formation linguistique en anglais des affaires est répandue chez 27 % des entreprises interrogées, 14 % proposant un soutien dans la langue nationale aux locuteurs non natifs et 12 % dans les autres langues. Une proportion relativement réduite utilise des dispositifs incitatifs de récompense ou de promotion, 11 % déclarant qu'ils sont répandus pour l'anglais des affaires et seulement 5 % pour la langue nationale et les autres langues. Le nombre d'entreprises concluant des partenariats avec le secteur de l'éducation pour développer les compétences linguistiques de leur personnel semble également modeste, un quart y ayant recours soit régulièrement soit occasionnellement pour l'anglais, 17 % pour la langue nationale pour les locuteurs non natifs et 14 % pour développer d'autres langues. Le CECRL est utilisé par un très petit pourcentage des entreprises interrogées essentiellement pour élaborer des programmes de formation et évaluer les progrès, ce qui suggère un besoin de sensibilisation.

Quant aux langues réellement utilisées dans les documents sur le lieu de travail et sur les Intranets d'entreprise, comme on pouvait s'y attendre, la langue nationale prédomine, même si près de la moitié des entreprises interrogées indiquent que l'anglais des affaires est également répandu. D'autres langues sont couramment utilisées chez un peu plus de 10 % des entreprises interrogées.

Pour les stratégies linguistiques externes, nous avons demandé aux entreprises quelles langues elles utilisent pour leur communication externe dans les supports suivants :

- Rapports annuels d'activité
- Documents de marketing
- Promotion de la marque et identité d'entreprise
- Site web de l'entreprise

Les résultats sont présentés dans le tableau 50 par type de langue.

Tableau 50. Langues utilisées par les entreprises pour leurs communications externes : LN = langue(s) nationale(s) ; BE = anglais des affaires ; AL = autre langue (% des 484 entreprises)

Type de communication	Largement utilisée			Occasionnellement utilisée			Non utilisée		
	LN	BE	AL	LN	BE	AL	LN	BE	AL
Rapport annuel d'activité	92	38	11	2	11	5	6	51	84
Documents de marketing	95	40	19	2	17	11	3	42	70
Promotion de la marque d'entreprise	92	48	22	5	24	19	3	28	59
Site web de l'entreprise	92	61	30	2	5	5	6	34	65

Ces résultats montrent que dans les secteurs étudiés, un peu moins de la moitié des entreprises utilisent beaucoup l'anglais des affaires en plus de la langue nationale dans leurs communications externes, et 30 % utilisent d'autres langues sur leurs sites web.

Le Forum des entreprises pour le multilinguisme (2008 : 13) souligne que les stratégies d'utilisation de plusieurs langues constituent l'une des conditions déterminantes de la réussite des échanges et du commerce pour les entreprises européennes.

Notre enquête LRE a tenté de déterminer comment cette ambition se concrétise en demandant aux entreprises quelles sont les langues spécifiques qu'elles considèrent comme une priorité et qu'elles mettent en avant, en plus de la langue nationale et de l'anglais. Le tableau 51 classe les autres langues en fonction du nombre de citations par les répondants au questionnaire et répertorie les 20 langues les plus citées.

Tableau 51. Langues mises en avant par les 484 entreprises dans quatre secteurs (Top 20 des langues, autre que l'anglais, hors du pays ou de la région de référence).

Les langues dans le monde du travail	Nombre total de mentions	Répartition des fréquences des langues dans les différents pays (si plus de 5 pays ont mentionné une langue, seuls les pays présentant les 5 fréquences les plus élevées sont recensés).
1. Allemand	430	Répartition des fréquences des langues dans les différents pays (si plus de 5 pays ont mentionné une langue, seuls les pays présentant les 5 fréquences les plus élevées sont recensés)
2. Russe	333	Estonie (94), Ukraine (78), Lituanie (64), Grèce (20), Pologne (15)
3. France	322	Suisse, Cantons de Zürich et de Tussin seulement (71), Espagne* (47), Royaume-Uni (41), Pays-Bas (37), Portugal (33)
4. Espagnol	155	Portugal (31), Suisse(29), Royaume-Uni (28), Pays-Bas (18), France (16)
5. Italien	134	Suisse, Cantons Zurich et Genève uniquement (26), Autriche (24), Bosnie (16), Espagne* (15), Royaume-Uni (15)
6. Finnois	66	Estonie (59), Danemark (2), Lituanie (2), Pays-Bas/Pologne/Royaume-Uni (1)
7. Chinois	55	Royaume-Uni (34), Grèce (9), Espagne* (4), Pays-Bas (3), Pologne (2)
8. Polonais	47	Pays-Bas (12), Ukraine (11), Lituanie (7), Autriche (6), Royaume-Uni (5)
9. Portugais	35	Espagne* (13), Suisse (11), Pays-Bas (3), Royaume-Uni (3), Autriche/France (2)
10. Turc	29	Bosnie & Herzégovine (13), Pays-Bas (6), Suisse (4), Autriche (3), Roumanie (2)
11. Arabe	26	Royaume-Uni (10), Portugal/Suisse (4), Grèce (3), Espagne* (2)
12. Croate	26	Autriche (17), Hongrie/Italie (3), Suisse (2), Bosnie & Herzégovine (1)
13. Tchèque	26	Autriche (16), Hongrie (6), Pologne (3), Suisse (1)
14. Hongrois	23	Autriche (11), Pologne (9), Roumanie (3)
15. Catalan	22	Espagne* (18), Royaume-Uni (3), Pologne (1)
16. Suédois	22	Estonie (12), Danemark (4), Lituanie/Royaume-Uni (2), Pologne/Espagne* (1)
17. Japonais	20	Royaume-Uni (7), Pologne (5), Italie (3), Pays-Bas (2), Grèce/Suisse/Ukraine (1)
18. Letton	20	Estonie/Lituanie (9), Danemark/Royaume-Uni (1)
19. Roumain	19	Autriche (9), Grèce (5), Hongrie (3), Bulgarie (2)
20. Danois	18	Hongrie (6), Lituanie (5), Estonie/Pologne (3), Royaume-Uni (1)

*Fréquences pour l'Espagne : seules les mentions pour Madrid, Séville et Valence ont été prises en compte.

L'allemand, le russe, le français, l'espagnol et l'italien ressortent comme étant les langues les plus fréquemment utilisées par les entreprises interrogées. D'après les données sur la répartition des langues, il apparaît clairement que certaines langues, telles que l'allemand, le français et le japonais, sont utilisées dans un grand nombre d'entreprises et dans divers pays. Autre constat, certaines langues telles que le russe et le finnois sont utilisées principalement dans les pays voisins. Le fait que le finnois soit mentionné par la plupart des entreprises en Estonie le place en haut de la liste. Le chinois, le turc, l'arabe et le japonais sont considérés comme importants par un certain nombre d'entreprises. On aurait cependant pu s'attendre à ce qu'elles placent ces langues plus haut dans leurs priorités. Une étude plus approfondie sera nécessaire pour en apprendre davantage sur les raisons sous-tendant le choix des langues par les entreprises et il conviendra de comparer les résultats à des études similaires dans ces secteurs et dans d'autres afin de se faire une idée précise des schémas qui émergent.

2.10 Perspectives d'ensemble sur les profils multilingues obtenus en dehors de l'enseignement

Afin d'avoir une vue d'ensemble comparative de la répartition des différentes langues à travers divers domaines de langues en dehors de l'enseignement, nous présentons dans le tableau 52, les 20 langues, autres que les langues nationales, les plus fréquemment citées dans les domaines de la presse, des services et espaces publics, et des entreprises.

En règle générale, l'anglais, le français, l'allemand et le russe sont les langues les plus largement utilisées dans le contexte européen, l'anglais occupant la première place, les autres langues arrivant loin (très loin) derrière. On trouve des journaux anglophones dans la plupart des kiosques et des gares ferroviaires des grandes villes.

En ce qui concerne les services publics, l'anglais est également la langue la plus largement utilisée. Dans le tableau transversal, on peut trouver trois groupes de langues utilisées dans différents domaines et pour différents services : les langues utilisées en tant que lingua franca telles que l'anglais, le français, l'allemand et le russe ; les langues propres à certaines régions telles que l'albanais, le basque, le catalan et le slovène et les langues qui sont parlées par les communautés de migrants majoritaires telles que l'arabe et le turc. Deux des trois langues R/M les plus prises en charge par les pays/régions, à savoir le romani parlé dans six pays et le slovaque parlé dans cinq pays, n'apparaissent dans aucun des trois domaines.

Tableau 52. Répartition des langues dans les journaux, les espaces/services publics et le monde du travail hors du pays ou de la région de référence (Top 20).

Langues des journaux	Nombre total de journaux différents	Langues dans les services/ espaces publics	Nombre total de langues citées	Langues dans les entreprises (autres que l'anglais)	Nombre total de langues citées
Anglais	408	Anglais	771	Allemand	430
Allemand	270	Allemand	290	Russe	333
Français	181	Russe	285	Français	322
Russe	162	Français	255	Espagnol	155
Italien	127	Espagnol	153	Italien	134
Arabe	77	Chinois	117	Finnois	66
Turc	54	Arabe	117	Chinois	55
Espagnol	51	Italien	98	Polonais	47
Néerlandais	46	Polonais	69	Portugais	35
Albanais	40	Turc	67	Turc	29
Serbe	36	Roumain	60	Arabe	26
Chinois	27	Croate	58	Croate	26
Croate	23	Portugais	55	Tchèque	26
Bulgare	12	Bosnien	37	Hongrois	23
Japonais	11	Japonais	36	Catalan	22
Polonais	10	Hongrois	34	Suédois	22
Grec	8	Ourdou	34	Japonais	20
Bosnien	7	Albanais	27	Léton	20
Hongrois	7	Serbe	27	Roumain	19
Suédois	6	Perse	21	Dannois	18

Références des chapitres I et II

Assemblée parlementaire (1998). Recommandation sur la diversification linguistique. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Assemblée parlementaire (2001). Recommandation sur l'année européenne des langues. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Assemblée parlementaire (2003). Recommandation sur la protection des langues des signes dans les États membres du Conseil de l'Europe. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Assemblée parlementaire (2006). Recommandation sur la place de la langue maternelle dans l'enseignement scolaire. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Assemblée parlementaire (2008). Recommandation sur l'intégration des adultes migrants et l'éducation. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Beacco, J.C. et M. Byram (2007). De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue. Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe. Strasbourg : Division des Politiques Linguistiques. Conseil de l'Europe.

Beacco, J.C. et al. (2010). Guide pour le développement et la mise en œuvre de programmes pour une éducation plurilingue et interculturelle. Strasbourg : Division des politiques linguistiques. Conseil de l'Europe.

Baetens Beardsmore, H. (2008). Language promotion by European supra-national institutions. (Promotions des langues par les institutions européennes supranationales). In: O. Garcia (ed.), *Bilingual Education: Multilingual and Multicultural Children and Youths in 21st Century Schools (Education bilingue: enfants et jeunes multilingues et multiculturels dans les écoles du 21ème siècle)* New York: Blackwell.

Ball, J. (2011). Enhancing Learning of Children from Diverse Language Backgrounds: Mother tongue-based Bilingual or Multilingual Education in the Early Years (Optimiser l'apprentissage des enfants d'un contexte linguistique varié : enseignement bilingue ou multilingue basé sur la langue maternelle chez les jeunes enfants) Paris : UNESCO.

Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM) (1992). Strasbourg : Conseil de l'Europe.

CILT (2006). ELAN : Incidences du manque de compétences linguistiques des entreprises sur l'économie européenne. CILT de Londres : Centre national des langues.

Comité des ministres (1998). Recommandation aux États membres concernant les langues vivantes. Strasbourg : Conseil de l'Europe

Comité des ministres (2008). Recommandation aux États membres sur l'utilisation du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) du Conseil de l'Europe et la promotion du plurilinguisme. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Commission Européenne (1995). Livre blanc. Enseigner et apprendre : vers la société cognitive. Bruxelles : Commission européenne.

Commission européenne (1995). Livre Blanc sur l'éducation et la formation – Enseigner et apprendre. Vers la société cognitive. Com (95) 590 final, 29 novembre 1995. Bruxelles : Commission européenne.

Commission européenne (2001). Les Européens et les langues. Rapport Eurobaromètre 54 Spécial. Bruxelles : Commission européenne.

Commission européenne (2006). Les Européens et les langues. Rapport Eurobaromètre 243 Spécial. Bruxelles : Commission européenne.

Commission européenne (2008). Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, et au Comité des régions. Multilinguisme : un atout pour l'Europe et un engagement commun. Bruxelles : Communautés européennes.

Commission européenne (2010). Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, et au Comité des régions. Donner un nouvel élan à la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020. Bruxelles : Communautés européennes.

Commission européenne (2012). *Les Européens et leurs langues. Rapport Eurobaromètre spécial 386*. Bruxelles: Commission européenne.

Commission européenne (2012). *Première enquête européenne sur les compétences linguistiques.* Rapport final et synthèse. Bruxelles : Commission européenne.

Conseil de l'Europe (1954). Convention Culturelle Européenne. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Conseil de l'Europe (2001). Un cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer. Cambridge : Cambridge University Press.

Conseil de l'Union européenne (2002a). Résolution sur la diversité linguistique et l'apprentissage des langues. Bruxelles : Commission européenne.

Conseil de l'Union européenne (2002b). Conclusions de la présidence – Conseil européen de Barcelone, les 15 et 16 mars 2002. Bruxelles : Communautés européennes.

Conseil de l'Union européenne (2008). Résolution du Conseil de l'Union européenne relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme. Bruxelles : Communautés européennes.

Conseil de l'Union européenne (2011). Conclusions du Conseil sur les compétences linguistiques visant à améliorer la mobilité. Bruxelles : Communautés européennes.

Cullen, J., et al. (2008). Multilinguism : Between Policy Objectives and Implementation (Multilinguisme : entre objectifs de politique et application). Bruxelles : Parlement européen.

Document de travail de la Commission (2008). Liste des actions communautaires dans le domaine du multilinguisme. Document d'accompagnement de la Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions. Bruxelles : Communautés européennes.

Document de travail de la Commission (2011a). Liste des actions communautaires dans le domaine du multilinguisme – mise à jour en 2011. Bruxelles : Commission européenne.

Document de travail de la Commission (2011b). Rapport sur l'application de la résolution du Conseil de l'Union européenne du 21 novembre 2008 relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme. Bruxelles : Commission européenne.

Document de travail de la Commission (2011c). Guide stratégique pour un apprentissage efficace et durable des langues au niveau préscolaire. Cadre stratégique européen pour l'éducation et la formation. Bruxelles : Commission européenne.

Eurydice (2009). L'intégration scolaire des enfants migrants en Europe. Bruxelles : Eurydice / Commission européenne.

Eurydice / EuroStat (2008). Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe. Bruxelles / Luxembourg : Eurydice / EuroStat.

Eurydice / EuroStat (2009). Chiffres clés de l'éducation en Europe. Bruxelles : Eurydice / EuroStat.

Extra, G. (2010). Mapping linguistic diversity in multicultural contexts: Demolinguistic perspectives (Cartographier la diversité linguistique dans des contextes multiculturels : perspectives démolinguistiques). In : J. Fishman et O. Garcia (eds.), Handbook of Language and Ethnic Identity (Manuel d'identité linguistique et ethnique), deuxième édition. Oxford: Oxford University Press, 107-122.

Extra, G. et D. Gorter (eds.) (2008). Multilingual Europe: Facts and Policies (L'Europe multilingue : faits et politiques). Berlin/New York : Mouton de Gruyter.

Extra, G. et Yağmur, K. (eds.) (2004). Urban Multilingualism in Europe: Immigrant Minority Languages at Home and School (Multilinguisme urbain en Europe : les langues des minorités issues de l'immigration à la maison et à l'école). Clevedon: Multilingual Matters.

Extra, G. et K. Yağmur (2011). Report on the Pilot Studies in Poland and Spain (Rapport sur les études pilotes en Pologne et en Espagne). Berlin/Bruxelles: British Council.

Fishman, J. et O. Garcia (eds.) (2010). Handbook of Language and Ethnic Identity. Disciplinary and Regional Perspectives (Manuel d'identité linguistique et ethnique. Perspectives disciplinaires et régionales). Oxford/New York : Oxford University Press.

Forum des entreprises pour le multilinguisme (2008). Les langues font nos affaires. Des entreprises plus performantes grâce à une connaissance accrue des langues. Bruxelles : Communautés européennes.

Grin, F. (2003). *Language Policy Evaluation and the European Charter for Regional or Minority Languages (Evaluation des politiques linguistiques et Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires)*. Hampshire: Palgrave Macmillan.

Groupe des intellectuels pour le dialogue interculturel (2008). Un défi salutaire. Comment la multiplicité des langues pourrait consolider l'Europe. Bruxelles : Communautés européennes.

Groupe de haut niveau sur le multilinguisme (2007). Rapport final. Bruxelles : Communautés européennes.

Heller, M. (2007). Bilingualism as ideology and practice (Le Bilinguisme en tant qu'idéologie et pratique). In : M. Heller (ed.), Bilingualism: A Social Approach (Le bilinguisme : une approche sociale). Basingstoke : Palgrave, 1-24.

Livre Vert de la Commission européenne (2008). Migration et mobilité : enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens. Bruxelles : Commission européenne.

McPake, J. et T. Tinsley (co-ords.) (2007). *Valuing All Languages in Europe*. (Valoriser toutes les langues en Europe) Graz : CELV.

Media Consulting Group (2007). Étude des besoins et pratiques de l'industrie audiovisuelle européenne en matière de doublage et sous-titrage. Bruxelles : Commission européenne.

Media Consulting Group (2011). Étude sur l'utilisation du sous-titrage. Le potentiel du sous-titrage pour encourager l'apprentissage et améliorer la maîtrise des langues. Bruxelles : Commission européenne.

Nic Craith, M. (2003). Facilitating or Generating Linguistic Diversity. The European Charter for Regional or Minority Languages (Faciliter ou générer la diversité linguistique. Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires). In: G. Hogan-Brun and S. Wolff (eds.), *Minority Languages in Europe. Frameworks, Status, Prospects*, (Les langues minoritaires en Europe. Cadres, statuts, perspectives) 56–72. Hampshire : Palgrave Macmillan.

OMC Group Languages for Jobs (2011). Providing Multilingual Communication Skills for the Labour Market (Fournir des compétences en communication multilingue au marché du travail). Bruxelles : Commission européenne.

Parlement européen (2003). Résolution du Parlement européen contenant des recommandations à la Commission sur les langues européennes régionales et moins répandues. Bruxelles : Parlement européen.

Parlement européen (2009). Résolution du Parlement européen sur le multilinguisme : un atout pour l'Europe et un engagement commun. Bruxelles : Parlement européen.

Plate-forme des entreprises pour le multilinguisme (2011) Rapport sur la période de septembre 2009 à juin 2011. Bruxelles : Commission européenne.

Plate-forme de la société civile en faveur du multilinguisme (2009) : www.euroclio.eu/new/index.php/partners-mainmenu-530/european-citizenship/1207-eu-civil-society-platform-on-multilingualism

Portfolio européen des langues (PEL) Strasbourg : Conseil de l'Europe.

Poulain, M. (2008). European migration statistics: definitions, data and challenges (Statistiques sur les migrations européennes : définitions, données et défis). In : M. Barni et G. Extra (eds.), Mapping Linguistic Diversity in Multicultural Contexts (Cartographier la diversité linguistique dans des contextes multiculturels). Berlin/ New York : Mouton de Gruyter, 43–66.

Projet PIMLICO (2011). Rapport sur les stratégies de gestion des langues et les meilleures pratiques dans les PME européennes. Bruxelles : Commission Européenne.

Reynolds, C. (2008). *Sheffield's Language Education Policies*. (Politique sur l'éducation aux langues de Sheffield). Rapport de la ville. Strasbourg/Sheffield: Conseil de l'Europe/Mairie de Sheffield

Schermer, T. (2011). Language Politics. (Politiques linguistiques) In: B. Wolff, M. Steinbach et R. Pfau (eds.), *Handbook of Sign Linguistics (Guide sur la linguistique des signes)* (à paraître).

Strubell, M., *et al.* (2007). *La diversité de l'enseignement des langues dans l'Union européenne*. Rapport final pour la Commission européenne, Direction générale de l'éducation et de la culture. Bruxelles : Communauté européenne.

UNESCO (2003). Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberespace. Paris : UNESCO.

Glossaire

Les définitions des niveaux et types d'enseignement proviennent de la Classification internationale type de l'éducation (CITE). La CITE sert de référence dans de nombreux documents du réseau Eurydice contenant des données clés sur l'éducation en Europe.

Programme

Ensemble du programme éducatif d'un type d'établissement, précisant pour chaque année/niveau quelles matières sont enseignées, combien d'heures par semaine et combien de semaines par an, et précisant pour chaque année/niveau le contenu et le niveau demandé pour valider la matière.

Langues étrangères

Langues qui ne sont pas enseignées ou parlées à la maison, mais enseignées et apprises à l'école ou employées en tant que langues permettant une meilleure communication dans des secteurs autres que l'éducation.

Migrants

Dans les documents d'Eurydice et dans les statistiques d'EuroStat, les migrants sont des groupes de personnes nées à l'étranger et/ou des non-nationaux dans le pays de résidence. Dans le cadre de notre projet LRE, les migrants ne sont pas forcément nés à l'étranger et ne sont pas forcément des non-nationaux dans le pays de résidence, cela dépend en fait des réglementations propres à chaque pays en matière d'obtention de la nationalité.

Élèves migrants

Enfants allant à l'école dans un pays différent de leur pays d'origine ou du pays d'origine de leurs parents ou grands-parents. Ces termes de référence recouvrent plusieurs situations différentes du point de vue de la loi, dont le statut de réfugié, de demandeur d'asile, d'enfants de travailleurs migrants, d'enfants de citoyens d'un pays tiers bénéficiant d'un permis de séjour de longue durée, d'enfants de travailleurs de pays tiers n'ayant pas de permis de séjour de longue durée, d'enfants en situation irrégulière et d'enfant issus de l'immigration ne bénéficiant pas forcément de dispositions légales spécifiquement liées à l'éducation.

Langues des migrants

Langues parlées par des migrants et leurs descendants dans leur pays de résidence, provenant d'une multitude de pays (anciennement) d'origine.

Formation continue des enseignants

Cours de mise à niveau pour les enseignants (déjà en activité) sur les dernières avancées dans leur matière et/ou en pédagogie/éducation.

Enseignement secondaire de premier cycle

L'enseignement secondaire s'inscrit dans la continuité des programmes de l'enseignement primaire, bien que l'enseignement soit généralement structuré par matières. La fin de ce niveau correspond habituellement à la fin de l'enseignement obligatoire. Dans le contexte des pays participants au projet LRE, la distinction entre enseignement secondaire de premier cycle et de deuxième cycle peut reposer sur des différences d'âge ou sur des différences de scolarité.

Langue maternelle

Généralement considérée comme la première langue apprise et toujours comprise. La traditionnelle question sur la langue maternelle dans les études européennes à grande échelle (y compris les recensements) est progressivement remplacée par une question sur la langue parlée à la maison, car ce dernier concept est plus transparent pour les informateurs que les concepts de « langue maternelle » ou de « langue natale ».

Multilinguisme

Présence, dans une zone géographique donnée, petite ou grande, de plus d'une « variété de langue », c'est à dire le mode d'expression d'un groupe social, qu'il soit ou non formellement reconnu comme une langue.

Langue(s) nationale(s)

Langue(s) officielle(s) d'un État-nation.

Plurilinguisme

Répertoire de variétés de langues que plusieurs personnes emploient ; il comprend la variété de langue souvent appelée « langue maternelle » ou « première langue » ainsi que toute autre langue ou variété.

Enseignement pré-primaire

L'enseignement pré-primaire est défini comme le premier stade de l'enseignement organisé. Il a lieu dans une école ou un centre et s'adresse aux enfants âgés de trois ans minimum.

Formation initiale des enseignants

Cours/programme de formation des étudiants souhaitant devenir professeurs qualifiés (c'est-à-dire, formation intervenant avant que la personne ne commence à enseigner).

Enseignement primaire

Ce niveau commence quand les enfants ont entre quatre et sept ans, il est obligatoire dans tous les pays/régions et dure généralement cinq à six ans.

Enseignement et formation professionnels publics

Enseignement et formation professionnels financés publiquement, c'est à dire non financés par le privé.

Enseignement général public universitaire

Enseignement dans les universités publiques (non privées), à l'exception de celles qui sont spécialisées dans les technologies ou la médecine.

Langues régionales ou minoritaires

Langues pratiquées traditionnellement sur un territoire déterminé d'un État par des ressortissants de cet État qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État. Elles sont différentes de la (des) langue(s) officielle(s) de cet État ; (définition tirée de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, Conseil de l'Europe, 1992). Il s'agit généralement de langues de populations qui ont leurs racines ethniques dans les régions concernées, qui s'y sont installées ou qui y vivent depuis des générations. Les langues régionales/minoritaires peuvent avoir le statut de langue officielle, mais ce statut sera par définition limité à la zone dans laquelle elles sont parlées.

Romani/Sinto

Dans le cadre de notre projet LRE, il s'agit de langues régionales/minoritaires, et non de langues « non territoriales ».

Langues des signes

Les langues des signes sont des langues s'exprimant sous une forme visuelle, avec leur propre grammaire et leur propre lexique. Il s'agit des langues naturelles des personnes sourdes-muettes de naissance. Les langues des signes ne sont pas issues des langues orales et ne sont ni internationales ni universelles. Il existe des centaines de langues des signes différentes dans le monde.

Enseignement en langue X / de la langue X

Formulé de cette façon, il n'y a pas de différence entre l'enseignement en telle langue, c'est-à-dire en l'utilisant comme langue d'enseignement de n'importe quelle matière, et l'enseignement de telle langue, c'est à dire en l'enseignant en tant que matière du programme scolaire.

Enseignement secondaire de deuxième cycle

Ce niveau commence habituellement à l'issue de l'enseignement obligatoire. Les entrants sont généralement âgés de 15 ou 16 ans. Les entrants doivent normalement répondre à certains critères minimum d'entrée (comme avoir terminé le cycle d'enseignement obligatoire). L'enseignement est généralement plus spécialisé que dans l'enseignement secondaire de premier cycle. La durée moyenne de l'enseignement secondaire de deuxième cycle varie de deux à cinq ans. Dans le contexte des pays/régions participants au projet LRE, la distinction entre enseignement secondaire de premier cycle et de deuxième cycle peut reposer sur des différences d'âge ou sur des différences de scolarité.

Enseignement et formation professionnels

Dans les pays européens, l'enseignement et la formation professionnels recouvrent divers systèmes nationaux, ancrés dans leurs propres environnements économiques et sociaux. L'enseignement et la formation professionnels peuvent s'intégrer dans l'enseignement secondaire, supérieur, ou faire partie de dispositifs professionnels pour la formation des adultes. Ils comprennent généralement une grande variété de prestataires et de programmes de formations professionnalisantes dans un cadre relativement réglementé. Dans le contexte de notre projet, l'enseignement et la formation professionnels ne comprennent pas l'enseignement universitaire, qui est couvert par le Domaine 5B.

PARTIE III

RESULTATS NATIONAUX ET REGIONAUX

Introduction

La troisième partie de cette publication s'attache à dresser le profil de 25 pays et régions présentés dans 19 chapitres. Des profils nationaux ont été synthétisés pour 15 pays, soit 13 pays de l'Union européenne ainsi que la Bosnie-Herzégovine et l'Ukraine. Quatre pays européens (Allemagne, Espagne, Pays-Bas et Royaume-Uni) ont quant à eux été déclinés en profils régionaux. Chacun de ces profils comporte des données qualitatives et quantitatives et est assorti d'informations sur le contexte national/régional, ainsi que sur les huit domaines linguistiques présentés dans la première et la deuxième partie de cette publication, les principales conclusions dans leurs grandes lignes, et les initiatives et/ou projets pilotes prometteurs. Les options auxquelles renvoie chacun des huit domaines linguistiques sont précisées dans la deuxième partie de la présente étude. Le format des profils recensés est illustré et expliqué plus en détail dans les pages qui suivent cette introduction.

1. Allemagne
2. Autriche
3. Bosnie Herzégovine
4. Bulgarie
5. Danemark
6. Espagne
   6.1 Madrid, Séville, Valence
   6.2 Catalogne
   6.3 Pays-Basque
7. Estonie
8. France
9. Grèce
10. Hongrie
11. Italie
12. Lituanie
13. Pays-Bas
    13.1 Pays-Bas dans leur ensemble
    13.2 Frise
14. Pologne
15. Portugal
16. Roumanie
17. Royaume-Uni
    17.1 Angleterre
    17.2 Ecosse
    17.3 Irlande du Nord
    17.4 Pays de Galles
18. Suisse
19. Ukraine

GUIDE D'INTERPRETATION DES RESULTATS
Format des profils nationaux/régionaux

Les explications ci-après ont pour vocation d'aider les lecteurs à interpréter les profils nationaux/régionaux recensés dans la présente étude. Chaque profil associe les résultats de l'étude, présentés sous forme de tableaux, aux commentaires de ces résultats rédigés par le chercheur du pays ou de la région concernée. Les options présentées dans chaque tableau correspondent aux questions effectivement posées dans le questionnaire de l'étude LRE.

Chaque profil s'organise autour des sections suivantes :

Contexte national/régional

Cette section s'attache à donner un aperçu du contexte du pays ou de la région étudiée et des langues qui y sont parlées en apportant un éclairage socio-historique, démographique et juridique.

Domaine n°1 : les langues dans les documents et les bases de données officiels.

Cette section recense l'ensemble des informations permettant de mesurer la disponibilité, dans un format normalisé, de législations en matière de langues et de documents officiels de politique linguistique, tant pour les langues nationales, étrangères, régionales/minoritaires (R/M) que pour les langues des migrants. Y sont également décrits les mécanismes de collecte officielle de données sur les langues parlées dans chaque pays/région.

Domaine n° 2 : les langues dans l'enseignement pré-primaire

Cette section donne un aperçu documenté de l'apprentissage précoce des langues R/M, étrangères et des migrants dans les établissements pré-primaires, ainsi que du soutien supplémentaire qui y est proposé pour les langues nationales. Pour chaque type de langues, des informations ont été recueillies sur les groupes cibles, la durée de l'enseignement linguistique dispensé, les conditions d'effectif minimum, le nombre de jours par semaine consacrés à pareil enseignement, l'offre de formation initiale et continue pour les enseignants et les sources de financement. Le tableau ci-après recense toutes les réponses possibles au regard de chaque question posée. Nous avons ensuite demandé à nos chercheurs de choisir la réponse traduisant la pratique la plus courante dans leur pays ou région respective. La première option indiquée correspond à la réponse la plus en phase avec les pratiques européennes recommandées.

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financements publics disponibles
LR/M	Tous/locuteurs natifs uniquement/aucun soutien	≥2 ans/1 an/<1 an	Aucun/5 à10/>10	>1 jour/1/2 jour -1 jour/<1/2 jour	Spécifique/ générale/aucune	Spécifique/ générale/aucune	Total/partiel/ aucun
LE	Tous/limités/ aucun soutien	≥2 ans/1 an/<1 an	Aucun/5 à10/>10	>1 jour/1/2 jour -1 jour/<1/2 jour	Spécifique/ générale/aucune	Spécifique/ générale/aucune	Total/partiel/ aucun
LM	Tous/locuteurs natifs uniquement/aucun soutien	≥2 ans/1 an/<1 an	Aucun/5 à10/>10	>1 jour/1/2 jour -1 jour/<1/2 jour	Spécifique/ générale/aucune	Spécifique/ générale/aucune	Total/partiel/ aucun
Soutien supplémentaire pour la LN	Tous/enfants migrants uniquement/aucun soutien	≥2 ans/1 an/<1 an	Aucun/5 à10/>10	>1 jour/1/2 jour -1 jour/<1/2 jour	Spécifique/ générale/aucune	Spécifique/ générale/aucune	Total/partiel/ aucun

3. Les langues dans l'enseignement primaire

Cette section regroupe les informations recueillies sur l'enseignement des langues dans les établissements du primaire. Ces informations se divisent en deux rubriques : l'organisation de l'enseignement des langues et la pratique réelle de cet enseignement. Les données se rapportant à l'organisation de l'enseignement sont classées en fonction des quatre types de langue proposée : langue nationale, langues R/M, langues des migrants et langues étrangères. Le soutien prodigué pour l'apprentissage de la langue nationale se détaille, quant à lui, en fonction du programme pédagogique, du niveau de soutien offert aux nouveaux arrivants, du test diagnostique disponible à l'entrée et enfin en fonction de l'évaluation des compétences linguistiques des élèves au moyen d'instruments standardisés. L'apprentissage des langues R/M, des langues des migrants et des langues étrangères est évalué au regard du type de groupes cibles, des caractéristiques des programmes pédagogiques, de l'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE), du moment auquel débute l'enseignement des langues, de leur place dans le programme pédagogique, des conditions d'effectif, du suivi des compétences linguistiques par des instruments standardisés, des niveaux de compétences à atteindre, s'ils existent et enfin du type de financements disponibles.

3a. Organisation

	Programme pédagogique	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evaluation des compétences linguistiques
Soutien pour la LN	Cohérent et explicite/général/ aucune ligne directrice	Anticipé/tout au long de l'année/aucun	Pour tous/pour les migrants uniquement/ aucun	Niveau national standardisé/ niveau propre à l'établissement/ aucune

	Programme pédagogique	Enseignement EMILE	Groupes cibles	Début de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financements publics disponibles
L R/M	Cohérent et explicite/ général/ aucune ligne directrice	Répandu/ localisé/ aucun	Tous/ locuteurs natifs uniquement/ aucun	Dès la première année/à mi-parcours/ en fin de primaire uniquement	Pendant le temps scolaire/ en partie pendant le temps scolaire/ hors temps scolaire	Aucun/ 5 à 10/>10	Niveau national standardisé/ niveau propre à l'établissement/ aucune	Normes nationales ou régionales/ propres aux établissements/ non spécifié	Total/ partiel/ aucun
LE	Cohérent et explicite/ général/ aucune ligne directrice	Répandu/ localisé/ aucun	Tous/limités/ aucun soutien	Dès la première année/à mi-parcours/ en fin de primaire uniquement	Pendant le temps scolaire/ en partie pendant le temps scolaire/ hors temps scolaire	Aucun/ 5 à 10/>10	Niveau national standardisé/ niveau propre à l'établissement/ aucune	Lié au CECRL/ national ou propre à l'établissement/ non spécifié	Total/ partiel/ aucun
LM	Cohérent et explicite/ général/ aucune ligne directrice	Répandu/ localisé/ aucun	Tous/ locuteurs natifs uniquement/ aucun soutien	Dès la première année/à mi-parcours/ en fin de primaire uniquement	Pendant le temps scolaire/ en partie pendant le temps scolaire/ hors temps scolaire	Aucun/ 5 à 10/>10	Niveau national standardisé/ niveau propre à l'établissement/ aucune	Normes nationales ou régionales/ propres aux établissements/ non spécifié	Total/ partiel/ aucun

3b. Enseignement

Au cœur de tous les systèmes pédagogiques, seuls les enseignants permettent d'atteindre les objectifs d'apprentissage. Les lecteurs trouveront dans cette section des informations sur les enseignants de langues et leur qualification officielle pour les quatre types de langues enseignées dans les établissements primaires : les langues R/M, les langues étrangères, les langues des migrants et le soutien supplémentaire pour la langue nationale. Pour chacun de ces types de langue, les enseignants sont évalués en fonction de leur qualification officielle, de l'offre de formation initiale et continue et enfin de la mise à leur disposition de programmes de mobilité structurés.

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
L R/M	Enseignants de langues qualifiés/ Enseignants généralistes/aucune qualification	Spécifique à la matière/ générale/aucune	Spécifique à la matière/ générale/aucune	
LE	Enseignants de langues qualifiés/ Enseignants généralistes/aucune qualification	Spécifique à la matière/ générale/aucune	Spécifique à la matière/ générale/aucune	Intégrée dans la formation/ soutien financier informel/aucune
LM	Enseignants de langues qualifiés/ Enseignants généralistes/aucune qualification	Spécifique à la matière/ générale/aucune	Spécifique à la matière/ générale/aucune	Intégrée dans la formation/ soutien financier informel/aucune
Soutien supplémentaire pour la LN	Enseignants de langues qualifiés/ Enseignants généralistes/aucune qualification	Spécifique à la matière/ générale/aucune	Spécifique à la matière/ générale/aucune	

4. Les langues dans l'enseignement secondaire

A l'instar des langues dans l'enseignement primaire, les lecteurs trouveront ici des informations organisées selon les mêmes deux rubriques majeures : l'*organisation* de l'enseignement des langues et la pratique réelle de cet *enseignement*. Les données se rapportant à l'organisation de l'enseignement sont classées en fonction des quatre principaux types de langues enseignées : soutien supplémentaire prodigué aux nouveaux arrivants pour la langue nationale ainsi que caractéristiques du programme pédagogique, type de soutien supplémentaire offert aux nouveaux arrivants, mise en place de tests diagnostiques à l'entrée et enfin évaluation des compétences linguistiques des élèves au moyen d'instruments standardisés. L'apprentissage des langues R/M, des langues des migrants et des langues étrangères est évalué au regard des caractéristiques des programmes pédagogiques, de l'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE), du type de groups cibles, du démarrage de l'apprentissage des langues et du nombre de langues apprises, de leur place dans le programme pédagogique, des conditions d'effectif, du suivi des compétences linguistiques par des instruments standardisés, des niveaux de compétences à atteindre, s'ils existent, et enfin du type de financements disponibles pour enseigner ces langues.

4a. Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evaluation des compétences linguistiques
Soutien pour la LN	Cohérent et explicite/ général/aucune ligne directrice	Anticipé/tout au long de l'année/ aucun	Pour tous/pour les migrants uniquement/ aucun	Niveau national standardisé/niveau propre à l'établissement/aucune

	Programme	Enseignement EMILE	Groupes cibles	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financements publics disponibles
L R/M	Cohérent et explicite/ général/ aucune ligne directrice	Répandu/ localisé/ aucun	Tous/ locuteurs natifs uniquement/ aucun soutien	Pendant le temps scolaire/en partie pendant le temps scolaire/hors temps scolaire	Aucun/ 5 à 10/>10	Niveau national standardisé/niveau propre à l'établissement/aucune	Normes nationales ou régionales/propres aux établissements/ non spécifié	Total/ partiel/ aucun
LE	Cohérent et explicite/ général/ aucune ligne directrice	Répandu/ localisé/ aucun	Tous/limités/ aucun soutien	Pendant le temps scolaire/en partie pendant le temps scolaire/hors temps scolaire	Aucun/ 5 à 10/>10	Niveau national standardisé/niveau propre à l'établissement/aucune	Lié au CECRL/national ou propre à l'établissement/non spécifié	Total/ partiel/ aucun
LM	Cohérent et explicite/ général/ aucune ligne directrice	Répandu/ localisé/ aucun	Tous/ locuteurs natifs uniquement/ aucun soutien	Pendant le temps scolaire/en partie pendant le temps scolaire/hors temps scolaire	Aucun/ 5 à 10/>10	Niveau national standardisé/niveau propre à l'établissement/aucune	Normes nationales ou régionales/propres aux établissements/ non spécifié	Total/ partiel/ aucun

4b. Enseignement

Au même titre que la sous-rubrique *Enseignement* pour le primaire, les lecteurs trouveront dans cette section des informations sur les enseignants de langues et leur qualification officielle pour les quatre types de langues enseignées dans les établissements secondaires : les langues R/M, les langues étrangères, les langues des migrants et le soutien supplémentaire pour la langue nationale. Pour chacun de ces types de langue, les enseignants sont évalués en fonction de leur qualification officielle, de l'offre de formation initiale et continue et enfin de la mise à leur disposition de programmes de mobilité structurés.

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau requis en langues	Mobilité
LR/M	Enseignants de langues qualifiés/enseignants généralistes/aucune qualification	Spécifique à la matière/ générale/aucune	Spécifique à la matière/ générale/aucune	Lié au CECRL/normes nationales ou à l'échelle de la région/aucun	
LE	Enseignants de langues qualifiés/enseignants généralistes/aucune qualification	Spécifique à la matière/ générale/aucune	Spécifique à la matière/ générale/aucune	Lié au CECRL/normes nationales ou à l'échelle de la région/aucun	Intégrée dans la formation/soutien financier informel/ aucune
LM	Enseignants de langues qualifiés/enseignants généralistes/aucune qualification	Spécifique à la matière/ générale/aucune	Spécifique à la matière/ générale/aucune	Lié au CECRL/normes nationales ou à l'échelle de la région/aucun	Intégrée dans la formation/soutien financier informel/ aucune
Soutien supplémentaire pour la LN	Enseignants de langues qualifiés/enseignants généralistes/aucune qualification	Spécifique à la matière/ générale/aucune	Spécifique à la matière/ générale/aucune	Lié au CECRL/normes nationales ou à l'échelle de la région/aucun	

5. Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

De nombreux pays soutiennent l'apprentissage des langues dans les établissements d'enseignement et de formation professionnels. Les trois plus grands établissements d'enseignement et de formation professionnels ont été ciblés pour chaque pays. A l'instar des autres types d'établissements, les lecteurs trouveront dans cette section des informations sur les quatre principaux types de langues proposées, à savoir la gamme des programmes de soutien en langue, le type de groupes cibles, le caractère explicite et cohérent du programme pédagogique par rapport aux directives concrètes, l'acquisition de compétences professionnelles, la mise à niveau générale des compétences, la disponibilité des financements publics et enfin la possibilité de suivre des stages en entreprise.

Les lecteurs pourront notamment comparer la gamme des programmes de langues, la teneur des programmes pédagogiques, les niveaux à atteindre, s'ils existent, ainsi que le type de financement disponible pour l'apprentissage des langues R/M, des langues des migrants et des langues étrangères.

5a. Enseignement professionnel (dans trois établissements)

		Gamme des programmes de langue	Programme pédagogique	Niveau à atteindre	Financements publics disponibles
LR/M	**Etablissement A**	Large variété/variété limitée/ aucune spécification	Cohérent et explicite/ général/aucune directive	Aligné sur le CECR/normes nationales/aucun	Total/partiel/aucun
	Etablissement B	Large variété/variété limitée/ aucune spécification	Cohérent et explicite/ général/aucune directive	Aligné sur le CECR/normes nationales/aucun	Total/partiel/aucun
	Etablissement C	Large variété/variété limitée/ aucune spécification	Cohérent et explicite/ général/aucune directive	Aligné sur le CECR/normes nationales/aucun	Total/partiel/aucun
LE	**Etablissement A**	Large variété/variété limitée/ aucune spécification	Cohérent et explicite/ général/aucune directive	Aligné sur le CECR/normes nationales/aucun	Total/partiel/aucun
	Etablissement B	Large variété/variété limitée/ aucune spécification	Cohérent et explicite/ général/aucune directive	Aligné sur le CECR/normes nationales/aucun	Total/partiel/aucun
	Etablissement C	Large variété/variété limitée/ aucune spécification	Cohérent et explicite/ général/aucune directive	Aligné sur le CECR/normes nationales/aucun	Total/partiel/aucun
LM	**Etablissement A**	Large variété/variété limitée/ aucune spécification	Cohérent et explicite/ général/aucune directive	Aligné sur le CECR/normes nationales/aucun	Total/partiel/aucun
	Etablissement B	Large variété/variété limitée/ aucune spécification	Cohérent et explicite/ général/aucune directive	Aligné sur le CECR/normes nationales/aucun	Total/partiel/aucun
	Etablissement C	Large variété/variété limitée/ aucune spécification	Cohérent et explicite/ général/aucune directive	Aligné sur le CECR/normes nationales/aucun	Total/partiel/aucun

		Gamme des programmes de soutien en langue	Groupes cibles	Programme pédagogique	Compétences professionnelles	Mise à niveau générale	Financements publics disponibles	Stages en entreprise	Utilisation des instruments européens
Soutien supplémentaire en LN	**Etablissement A**	Large variété/ variété limitée/ aucune	Pour tous/ restreint/ non spécifié	Cohérent et explicite/général/ aucune directive	Oui/non	Oui/non	Total/ partiel/ aucun	Intégré au cursus/en option/aucun	Oui/non
	Etablissement B	Large variété/ variété limitée/ aucune	Pour tous/ restreint/ non spécifié	Cohérent et explicite/général/ aucune directive	Oui/non	Oui/non	Total/ partiel/ aucun	Intégré au cursus/en option/aucun	Oui/non
	Etablissement C	Large variété/ variété limitée/ aucune	Pour tous/ restreint/ non spécifié	Cohérent et explicite/général/ aucune directive	Oui/non	Oui/non	Total/ partiel/ aucun	Intégré au cursus/en option/aucun	Oui/non

5b. Enseignement supérieur (dans trois universités)

Pour chaque pays, trois universités ont été interrogées. Les lecteurs trouveront pour chaque pays des informations sur la ou les langues d'enseignement dans les universités étudiées, les langues utilisées sur leurs sites web, les groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale, l'introduction de niveaux à atteindre en langue étrangère, le recrutement d'étudiants non nationaux, la disponibilité de programmes de mobilité destinés aux étudiants des filières langues, et enfin sur le caractère obligatoire des programmes de mobilité proposés aux étudiants des autres filières.

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site Web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la LN	Niveau à atteindre par les étudiants en langues étrangères	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité parmi les étudiants des filières langues	Mobilité parmi les étudiants des autres filières
Université A	Nationale, étrangère et R/M/ nationale et étrangère/ nationale uniquement	Nationale, étrangère et R/M/nationale et étrangère/ nationale uniquement	Tous/ restreint/ aucun	Aligné sur CECR/ norme nationale ou propre à l'établissement/ aucun	Internationaux et immigrants/ internationaux uniquement/locuteurs natifs de la langue nationale uniquement	Obligatoire/ en option/ pas d'offre	Obligatoire/ en option/ pas d'offre
Université B	Nationale, étrangère et R/M/ nationale et étrangère/ nationale uniquement	Nationale, étrangère et R/M/nationale et étrangère/ nationale uniquement	Tous/ restreint/ aucun	Aligné sur CECR/ norme nationale ou propre à l'établissement/ aucun	Internationaux et immigrants/ internationaux uniquement/locuteurs natifs de la langue nationale uniquement	Obligatoire/ en option/ pas d'offre	Obligatoire/ en option/ pas d'offre
Université C	Nationale, étrangère et R/M/ nationale et étrangère/ nationale uniquement	Nationale, étrangère et R/M/nationale et étrangère/ nationale uniquement	Tous/ restreint/ aucun	Aligné sur CECR/ norme nationale ou propre à l'établissement/ aucun	Internationaux et immigrants/ internationaux uniquement/locuteurs natifs de la langue nationale uniquement	Obligatoire/ en option/ pas d'offre	Obligatoire/ en option/ pas d'offre

6. Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Dans chacune des villes sélectionnées, des informations ont été recueillies sur le nombre de langues à la radio et la télévision, sur le sous-titrage par rapport au doublage des productions télévisuelles en langue non-nationale, et au cinéma, sur l'offre de R/M de langues en dehors de la région et de la disponibilité de la langue des signes à la télévision. La première option est celle considérée comme la plus alignée sur les pratiques européennes souhaitées.

Villes	Productions télévisées hors langue nationale	Productions cinématographiques hors langue nationale	Réception des programmes en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la TV
Ville 1	Sous-titrées/doublées	Sous-titrées/doublées	Toujours/régulièrement/ parfois/jamais	Toujours/régulièrement/ parfois/jamais
Ville 2	Sous-titrées/doublées	Sous-titrées/doublées	Toujours/régulièrement/ parfois/jamais	Toujours/régulièrement/ parfois/jamais
Ville 3	Sous-titrées/doublées	Sous-titrées/doublées	Toujours/régulièrement/ parfois/jamais	Toujours/régulièrement/ parfois/jamais

Des informations ont également été recueillies sur les langues dans lesquelles les journaux sont disponibles dans chacune des villes étudiées, et cette information est présentée sur le site internet de L'Europe riche de ses langues et dans la partie II de cette publication au niveau européen uniquement.

7a. Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes (3 villes)

Nombre de langues pratiquées	Présence sur le la toile	Utilisation d'intepretes	Langues dans les descriptions de poste des employés	Recrutement de'employés multilingues	Offre de formation en langues a	Registre des compétences linguistiques des employés
>4	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C
3 à 4	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C
1 à 2	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C

7b. Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite

8: Les langues dans le monde du travail (24 entreprises)

Dans chacune des villes sélectionnées, des informations ont été recueillies auprès des entreprises choisies concernant leurs stratégies linguistiques générales ainsi que sur les stratégies linguistiques internes et externes pour la langue nationale, l'anglais des affaires et d'autres langues. Les tableaux ci-dessous indiquent le nombre d'entreprises ayant déclaré qu'une stratégie donnée est largement pratiquée. Sur le site internet de L'Europe riche de ses langues. Les tableaux indiquent également le nombre d'entreprises ayant déclaré que ces stratégies sont parfois pratiquées ou pas pratiquées du tout.

8a. Stratégies linguistiques générales

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée								

8a. Stratégies linguistiques internes/externes

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUSTIQUES EXTERNE			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LN	largement utilisée										
Anglais des affaires	largement utilisée										
Autres langues	largement utilisée										

1 ALLEMAGNE

Ingrid Gogolin, Joana Duarte, Patrick Grommes

Le contexte

L'Allemagne est un État fédéral très décentralisé et c'est particulièrement le cas dans les secteurs des politiques éducatives, culturelles et sociales. Le secteur éducatif en particulier est du ressort des *Länder* (Etat fédéral) et il est en conséquence impossible de fournir des informations générales sur l'Allemagne dans son ensemble. Aussi ce rapport se concentre-t-il sur trois *Länder* seulement. Et comme, même dans les *Länder*, pour nombre de questions de l'enquête LRE, aucune généralisation fiable n'est possible, nous préférons présenter notre rapport sans données quantifiées.

Dans les sections qui suivent, nous présentons des illustrations des différents domaines couverts par le projet *l'Europe riche de ses langues*, illustrations étayées par les réponses au questionnaire LRE. Pour les volets 1 à 3, le questionnaire a été envoyé à des experts dans les ministères respectifs de Hambourg, de Rhénanie du Nord – Westphalie et de Bavière. Pour le volet 4, nous avons fait parvenir l'enquête à trois établissements de formation professionnelle et à trois universités à Berlin, Flensbourg, et Munich. Pour les volets 5 (Media), 6 (Services et espace publics), et 7 (Entreprises), nous avons également contacté des personnes ressources des trois villes de Berlin, Flensbourg, et Munich. Ces villes, comme les *Länder*, ont été sélectionnées à la demande du comité de pilotage.

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

Il n'y a pas de collecte de données sur la diversité linguistique à l'échelle nationale. En ce qui concerne l'immigration, le Bureau national des statistiques collecte les données sur la citoyenneté étrangère (*www.destatis.de/DE/*). Depuis 2008, le micro recensement (*Mikrozensus*) – enquête menée régulièrement auprès de foyers représentatifs – collecte des données supplémentaires sur le « lieu de naissance ». Les données linguistiques ne sont pas prises en compte. Depuis peu, et dans un petit nombre de Länder (Hambourg et Rhénanie du Nord-Westphalie, par exemple), les données sur « la langue dominante parlée à la maison » sont recueillies à l'entrée de l'école.

Les langues dans l'enseignement pré-primaire

On a initié plusieurs programmes spéciaux dans les institutions de pré-primaire, dont plusieurs ont pour objectif l'intégration des enfants des minorités de migrants le plus tôt possible. Un programme de ce type intitulé *Sag mal was* a été élaboré dans l'état du Baden-Württemberg (cf http://www.sagmalwas-bw.de/) (*Baden-Württemberg-Stiftung, 2011*).

Il y a aussi de grandes avancées pour améliorer la qualité des qualifications des éducateurs de préprimaire, car, jusqu'ici, la majorité de ces éducateurs n'avaient pas de diplômes universitaires ou de formation comparable de haut niveau. L'un des axes majeurs de ces initiatives s'intéresse à la façon appropriée de gérer la diversité culturelle et linguistique dans l'enseignement élémentaire (voir, par exemple http://www.weiterbildungsinitiative.de/; www.dji.de/sprachfoerderung).

Dans 14 *Länder* allemands sur 16, les enfants ayant « des carences identifiées » en allemand ont le droit de recevoir un enseignement spécifique avant l'entrée en primaire. La grande majorité des tests correspondants ne prennent en compte ni le bilinguisme ni le plurilinguisme comme facteurs pertinents jouant un rôle dans le développement linguistique. Ils ne prennent pas non plus en compte d'autres langues que l'allemand. Néanmoins, certains tests prennent en compte le plurilinguisme et permettent des évaluations bilingues dans plusieurs langues de migrants. Le *HAVAS 5 Katze und Vogel*, par exemple, test pour les enfants de 5-6 ans, a été conçu pour l'allemand et une dizaine de langues de migrants environ (*Autorengruppe Bildungsberichterstattung, 2012 ; Reich, Roth, & Neumann, 2007*).

Dans quelques jardins d'enfants de Saxe et du Brandebourg, il y un enseignement préprimaire en sorabe. On trouve également des jardins d'enfants de ce type en danois dans le Schleswig-Holstein.

Seuls les *Länder* de Saxe et du Brandebourg (sorabe) et du Schleswig-Holstein ont intégré la protection des minorités régionales dans leurs constitutions. Il n'y a pas de langues régionales ou minoritaires officiellement reconnues dans les autres *Länder*.[1] Lorsque l'enseignement est dispensé dans une autre langue que l'allemand, il l'est dans une gamme étendue de langues étrangères (essentiellement l'anglais et le français), ainsi qu'en langues de migrants dans quelques cas.

Les langues dans l'enseignement primaire

Bien qu'aucune règle officielle ne l'exige, dans la majorité des écoles primaires d'Allemagne, la langue d'enseignement est l'allemand. On trouve des écoles communales qui travaillent selon le modèle dit bilingue. La majorité de ces écoles – certaines s'autoproclament « écoles internationales » – travaillent en anglais ou dans l'une des autres langues étrangères « de prestige » classiques comme le français (voir par exemple les « écoles européennes publiques » de Berlin). Quelques *Länder* ont établi des modèles bilingues pour les élèves d'une minorité autochtone (par exemple, le danois dans le Schleswig-Holstein, le sorabe en Saxe (se reporter à Gantefort et Roth 2011, pour une vue d'ensemble).

[1] Remarque qui s'applique à l'ensemble du système éducatif

De même, dans quelques *Länder*, des écoles « bilingues » ont ouvert en langues minoritaires de migrants. Le *Land* de Hambourg en est un exemple avec, tout compte fait, six écoles, chacune avec une filière ou une classe « bilingue » et pour langues : l'italien, le portugais, l'espagnol et le turc (Duarte 2011).

En général, l'anglais est la première langue étrangère. Cependant, selon les dispositions régionales, d'autres langues peuvent également être proposées. Dans les régions frontalières, par exemple, les écoles proposent le français ou le néerlandais comme première langue étrangère. Si certains *Länder* proposent la première langue étrangère à partir de la première année, la plupart des enfants la commencent en troisième année, soit à l'âge de neuf ans. Lorsqu'elles sont proposées, elles sont obligatoires pour tous les élèves, y compris ceux d'origine immigrée.

Pour ce qui est de l'enseignement en langues de migrants, c'est à nouveau un tableau très disparate qui ressort. Dans les années 1970, les *Länder* de l'ancienne République fédérale d'Allemagne (RFA) avaient instauré des systèmes d'enseignement de la langue maternelle pour ce qu'on appelait alors les langues pertinentes « des travailleurs immigrés », c'est-à-dire les langues des pays d'envoi avec lesquels l'Allemagne avait passé des accords concernant la main-d'œuvre immigrée. Les langues concernées étaient essentiellement l'italien, l'espagnol, le portugais, le grec, le « yougoslave », le turc, et, dans quelques rares cas, l'arabe marocain. Ce système avait été instauré d'après les recommandations de la Communauté Européenne.

Cependant, depuis la fin des années 1990, et particulièrement après la réunification allemande, ces modèles ont disparu pour diverses raisons. Aujourd'hui, il n'existe pas de données disponibles fiables sur le nombre et la gamme de langues de migrants enseignées, soit dans les systèmes scolaires officiels, soit en dehors, et de la même façon, il n'y a pas de données sur les effectifs des participants à ces programmes. Au vu des preuves empiriques dont nous disposons, nous pouvons présumer qu'il y a probablement un intérêt considérable et croissant pour ce type de formation linguistique (Fürstenau, Gogolin, & Yagmur, 2003). La plupart de ces dispositifs sont le fait d'initiatives privées et ne relèvent pas du système scolaire officiel.

Les professeurs sont en principe qualifiés pour enseigner l'allemand et les langues étrangères, puisque le système allemand de formation des enseignants exige l'étude de deux disciplines et que les professeurs sont affectés selon leurs qualifications. Dans les universités allemandes, il n'y a pour ainsi dire pas de qualification spécifique de professeurs de langues de migrants. On forme un nombre limité de professeurs de russe langue étrangère ou de turc langue étrangère, par exemple à l'université de Hambourg de Essen-Duisbourg (Rhénanie du Nord-Westphalie) et de Tübingen (Bade-Wurtemberg). Les niveaux de maîtrise des langues nationales et des langues étrangères sont tenus de suivre les normes nationales.

Les langues dans l'enseignement secondaire

En secondaire, l'Allemagne a instauré un système d'enseignement des langues étrangères plutôt extensif. La grande majorité des élèves apprennent au moins une langue étrangère, à savoir l'anglais. L'allemand est obligatoire à tous les niveaux et dans tous les types d'établissements d'enseignement secondaire, et il fait également partie intégrante de tous les examens de fin de scolarité, à l'exception des écoles destinées aux enfants ayant des besoins spécifiques. L'apprentissage d'une seconde langue étrangère n'est obligatoire que pour l'obtention du certificat de fin de scolarité le plus élevé (*Abitur* ou Baccalauréat), mais il est en général proposé à partir de la sixième année dans les collèges. Le choix des langues varie selon les régions, ainsi que selon les écoles. Aujourd'hui, les langues étrangères les plus populaires sont le français et l'espagnol. On note cependant une augmentation du nombre d'apprenants de chinois et de japonais par exemple, particulièrement dans les écoles situées en zone urbaine. Les écoles sont plus ou moins libres de choisir l'éventail de langues étrangères qu'elles souhaitent inclure dans leurs programmes pour promouvoir des profils ou des programmes spécifiques. Dans un grand nombre de cursus universitaires diplômant (en doctorat par exemple), le latin est toujours obligatoire dans la plupart des universités. De ce fait, le latin est proposé (et le grec ancien également, quoique moins fréquemment) dans de nombreuses écoles préparant le baccalauréat. Pour points de repères, environ 15 langues différentes sont enseignées comme langues étrangères dans le système scolaire public allemand.

Il y a, en général, dans la plupart des *Länder*, des programmes d'enseignement de l'allemand langue étrangère (se reporter à http://www.bildungsserver.de/Lehrplaene-Richtlinien-3271.html pour une vue d'ensemble).

Ces programmes se concentrent généralement sur les élèves qui viennent d'intégrer le système. Ils ont pour objectif d'encourager le transfert des « classes d'accueil » initiales au système général. Comme dans le système scolaire primaire, on propose un enseignement des langues d'origine pour quelques langues de migrants (12 langues en Saxe par exemple), essentiellement en dehors du – ou au mieux rattaché au – système scolaire traditionnel. La plupart des *Länder* ont établi des dispositifs de reconnaissance des niveaux atteints dans les classes de langues d'origine, notamment en prenant en compte dans les certifications scolaires officielles les résultats obtenus dans ces cours, qu'ils soient proposés dans le système scolaire général ou non.

En secondaire, un phénomène récent est l'augmentation du nombre de programmes bilingues en anglais. Ces programmes sont de types divers : certains sont des programmes d'immersion tout en anglais ; d'autres programmes, de type EMILE (Enseignement d'une Matière Intégré à une Langue Etrangère), utilisent et l'allemand et l'anglais. Dans la plupart des cas, ils sont intégrés au cycle le plus élevé de l'enseignement secondaire. L'un dans l'autre, l'enseignement des langues étrangères est très développé dans le système éducatif allemand et recouvre une gamme étendue et diversifiée de programmes. L'enseignement/apprentissage de l'anglais est pratiquement l'obligation minimale pour tous les élèves.

D'après nos sources, en Bavière, l'allemand est la seule langue d'enseignement utilisée. Les langues étrangères sont obligatoires dans l'enseignement secondaire inférieur et supérieur. Le choix réel des langues varie selon les écoles et selon les types d'établissements. L'offre standard en langues étrangères comprend le latin, le russe, le français, l'italien et l'espagnol. Il n'y a pas de langues régionales ou minoritaires en Bavière. Les professeurs d'allemand et de langues étrangères ont les qualifications universitaires requises et les objectifs d'apprentissage sont définis selon des normes précises.

En Rhénanie du Nord-Westphalie, il n'y a pas de langues régionales ou minoritaires. Les langues d'enseignement sont l'allemand, les langues étrangères ou les langues de migrants, avec un curriculum explicite dans tous les cas. Les professeurs d'allemand et de langues étrangères sont qualifiés et leur niveau de maîtrise décrit, en suivant les normes correspondantes.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans trois établissements)

Dans les établissements ayant répondu à l'enquête, l'accent est mis sur les compétences en allemand ainsi qu'en langues étrangères (anglais, français et espagnol) et on ne propose pas de langues de migrants. Un résultat intéressant à l'EFP de Flensbourg : le danois est proposé comme langue étrangère plutôt que comme langue de migrants reconnue.

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

L'enquête *l'Europe riche de ses langues* a été menée dans trois universités : l'Université Ludwig-Maximilian à Munich, l'Université de Flensbourg et la Frei Universität de Berlin. Dans les trois universités, l'enseignement est en partie en allemand et en partie en langues étrangères. Le questionnaire ne comportait pas de questions sur la langue d'enseignement, mais, en toute probabilité, c'est l'anglais. Ces trois universités ont un site web qui donne des informations sur les processus d'admission en allemand et en langues étrangères. L'université de Flensbourg indique utiliser « des langues régionales/minoritaires »; dans la pratique, il s'agit probablement du danois, qui est langue régionale/minoritaire dans cette région. Dans les universités où l'enquête a été menée, les langues proposées sont l'anglais, l'arabe, le basque, le chinois, l'espagnol, le français, l'italien, le néerlandais, le farsi, le polonais, le portugais, le russe, le turc, et le danois.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Jusqu'à la fin des années 90, de nombreuses chaînes de radio et de télévision publiques proposaient des programmes en dialectes régionaux, en langues minoritaires autochtones et en langues de migrants. Ces derniers étaient souvent intitulés programmes (ou même chaînes) multiculturel(le)s. Offres qui ont complètement disparu de la télévision et de la radio relevant de la législation publique.

Une chaîne très « multilingue » est la coopération télévisuelle franco-allemande ARTE. La plupart des programmes proposés par ARTE ont une seconde version audio en français ou en allemand. D'autres options « multilingues » largement répandues ont des sous-titres – en allemand - pour les malentendants et des commentaires audio pour les publics malvoyants. La langue des signes a un rôle mineur : il n'y a pas de règlement exigeant ce dispositif. Le marché privé de la télévision et de la radio est largement monolingue. Cependant, grâce à la télévision par câble et par satellite, les auditeurs ont accès à de nombreuses chaînes étrangères. Nombre d'entre elles viennent du Royaume-Uni et de France, mais il y a également un grand nombre de programmes en langues de migrants, de Russie ou de Turquie par exemple.

Une autre caractéristique de la télévision allemande – ainsi que plus largement du marché du cinéma – est le doublage des films en langue étrangère. Presque tous les films et les feuilletons télévisuels en langues étrangères sont doublés. On ne peut que très exceptionnellement avoir accès à un second émission audio en version originale. De la même façon, dans la plupart des cinémas ordinaires, les films en langues étrangères sont doublés. Les V.O. et les versions sous-titrées sont plus ou moins limitées au cinéma Art et essai. Ceci est dû au développement concomitant d'une « industrie du doublage » énorme en même temps que celui d'une industrie filmique florissante.

Le nombre de titres de journaux et de langues proposés que nous avons identifiés à Berlin excède de très loin celui de Flensbourg. Compte tenu de la taille des deux villes et du caractère international d'une ville telle que Berlin, ceci n'a rien de surprenant. Là encore, les langues européennes dominent, mais le chinois, le japonais, l'arabe et d'autres langues africaines sont également présentes. Comme nous l'avions pressenti, les langues minoritaires autochtones ne jouent pas un rôle dominant dans le marché médiatique allemand, à l'exception des régions où ces langues sont reconnues. Les media en langues de migrants sont très répandus et, dans toutes les régions, on trouve des medias dans les langues étrangères des partenaires politiques et économiques principaux de l'Allemagne.

Un développement récent du marché de la presse est « l'impression à la demande ». Cette technologie favorise la présence de media imprimés dans n'importe quelle langue, même si une seule personne en fait la demande.

Les langues dans les services et espaces publics

Stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

La langue officielle de l'Allemagne est l'allemand, bien qu'il n'existe aucune codification traitant de « langue nationale ». Toute communication à caractère légal doit être en allemand, sans quoi on la considère nulle et non avenue. En cas de litiges légaux, les accusés ont le droit d'avoir une assistance linguistique dans leur langue maternelle confiée à des interprètes. Cependant, en pratique, les villes allemandes – les grandes villes tout du moins – adoptent une position pragmatique et les villes ont pour objectif de donner autant d'information que possible aux locuteurs en d'autres langues que l'allemand, notamment pour ce qui est de la protection sociale et de l'insertion sociale, la sécurité, les services d'immigration et le tourisme. Il n'en reste pas moins qu'établir à partir des réponses de l'enquête s'il s'agit d'une stratégie cohérente reste difficile à déterminer.

Dans les trois villes – Berlin, Flensbourg et Munich, les répondants affirment mettre en pratique, ne serait-ce qu'occasionnellement, une stratégie de promotion du multilinguisme. Le danois a un statut spécial de langue officielle minoritaire dans le Schleswig-Holstein. Comme partout en Allemagne, l'utilisation de l'anglais est encouragée et pas seulement dans le milieu des affaires. Les répondants donnent

des exemples très précis de promotion du multilinguisme. Dans les paragraphes qui suivent, nous présentons quelques-unes des réponses des villes de Berlin et de Munich. Dans le cas de Flensbourg, nous n'avons pas suffisamment d'informations pour aller au-delà de ce qui est dit plus haut.

Le volet 6.A. enquêtait sur la stratégie linguistique de la Ville ou du conseil municipal. Notre contact à Berlin nous a fait remarquer qu'il était difficile de déterminer si la réponse à ces questions relevait du niveau municipal, ou dans le cas de Berlin, fédéral.[2] Là encore, la décentralisation est une composante générale administrative et politique bien visible : au niveau du district, les autorités sont libres d'instaurer leur propre politique. D'après les répondants, les rubriques qui nécessitent principalement une communication multilingue sont la sécurité, le crime, la prévention des accidents et l'information générale. On distribue par exemple des dépliants en arabe et en turc sur la sécurité nationale dans les quartiers ayant une population immigrée significative. En outre, une partie des sites web de la ville et d'autres informations sont disponibles en anglais, français, italien, chinois, polonais, russe, turc, serbe et croate, et espagnol. Dans la plupart des autres cas, on s'en tient à une utilisation ad hoc des compétences plurilingues des fonctionnaires et des autres personnels fédéraux. Ceci conduit à une situation où, selon qui est de service, il y a, dans certains cas, une grande variété de langues à disposition et, dans d'autres cas, il n'y aura que l'allemand et l'anglais. On fait souvent appel à des traducteurs ou des interprètes externes en cas de poursuites judiciaires ou à des fins légales. Apparemment, seule la police exige des compétences linguistiques en d'autres langues que l'allemand, compétences récompensées par des points supplémentaires lors du processus de recrutement. Ceci concerne des langues très recherchées comme l'arabe, l'anglais, le chinois, le français, l'italien, le croate, le polonais, le russe, le serbe, l'espagnol, le turc et le vietnamien. Les autorités municipales de Munich dressent un tableau plus diversifié. Mais ceci est très probablement le fait de la stratégie de communication d'un répondant en particulier. On voit, par exemple, qu'à Munich, les services sociaux proposent les services d'un interprète en albanais, amharique, arabe, azéri, bosniaque, bulgare, chinois, dari, anglais, français, grec, hébreu, hindi, italien, kikongo, kiswahili, croate, kurde, laotien, macédonien, pachtou, philippin, polonais, portugais, penjâbi, roumain, russe, serbe, slovène, somali, espagnol, tamoul, tadjik, tchèque, turc, ouïgour, ukrainien, ourdou et vietnamien. Les notices sur l'éducation sont également diffusées dans plusieurs de ces langues par l'autorité compétente pour l'éducation et le sport. La Ville de Munich a également une présence web en anglais, français, italien, arabe, chinois, russe, japonais, espagnol et portugais. L'administration municipale propose des services de traduction et d'interprétariat en anglais, français, turc, bosniaque, croate et serbe. Et on peut faire appel à un service externe pour 40 autres langues.

En outre, la Ville de Munich prend en compte le multilinguisme lors du recrutement, en permettant aux candidats de compenser leurs « carences » en allemand par des compétences plurilingues. De plus, une prise en charge partielle des cours de langues suivis par les personnels des services municipaux est possible, si cette langue est utile pour leur travail. Mais Munich, de même que Berlin, ne tient pas d'inventaire régulièrement mis à jour des compétences linguistiques de ses personnels.

Le volet 6 B interroge sur les dispositifs de communication orale de la ville. Il y a eu peu de réponses à cette question, ce qui est sans doute dû à sa formulation, ainsi qu'au fait que certains services, les transports et le tourisme par exemple, sont du ressort d'entreprises privées. Des informations détaillées ont été fournies sur les services d'urgence de la Ville de Berlin : selon qui est de service, outre l'anglais, on trouve des salariés qui, indépendamment de leur langue première, parlent, à des niveaux de compétence divers, turc, russe, polonais, espagnol, italien, néerlandais, portugais et français.

Les services d'immigration et d'intégration sont souvent disponibles en anglais, plus parfois en français, turc, russe et espagnol. On fait appel à des services externes pour des langues comme l'arabe, le vietnamien, le roumain et le bulgare. Les théâtres proposent également des informations en allemand et en anglais, à l'exception du Théâtre russe et de ufa-Fabrik, un théâtre marginal dont l'information est en anglais, espagnol et français. Pour Munich, nous ne disposons pas d'information comparable à un niveau aussi détaillé.

Plusieurs villes allemandes ont instauré soit un Conseil des citoyens étrangers (*Ausländerbeirat*), soit des institutions similaires qui s'occupent des intérêts des immigrés et facilitent leur intégration.

Le volet 6 C enquêtait ensuite sur les dispositifs de communication écrite. Sur ce point, les réponses obtenues n'ajoutent pas d'information supplémentaire par rapport aux deux volets précédents. L'impression générale qui ressort est que les deux grandes villes reconnaissent la diversité linguistique, mais qu'elles pourraient faire montre d'une plus grande cohérence dans sa gestion.

Les langues dans le monde du travail

Le débat public sur les langues dans l'entreprise en Allemagne se concentre sur deux questions. La première est la question des compétences linguistiques en allemand ; les organisations patronales- entre autres- se plaignent que les jeunes qui entrent dans la vie active à la fin de leur scolarité ne font pas preuve de compétences linguistiques suffisantes en langue allemande pour débuter leur apprentissage. Même si cette récrimination se limite parfois aux jeunes d'origine immigrée, elle est souvent plus générale et concerne les jeunes qui ont obtenu un Certificat de fin de scolarité des cycles inférieurs. La seconde est qu'un nombre substantiel d'études montrent que les employeurs ne considèrent plus la maîtrise de l'anglais et de l'allemand comme suffisantes, mais qu'ils exigent de leur personnel la maîtrise de langues supplémentaires (Meyer & Apfelbaum, 2010).

A partir des 15 entreprises avec lesquelles nous nous sommes entretenus, nous pouvons certainement conclure que les stratégies du multilinguisme jouent indubitablement un rôle dans les entreprises, à condition qu'il soit nécessaire d'utiliser d'autres langues, pour la communication interne dans le cas des multinationales, ou la communication avec les clients, la clientèle et les partenaires commerciaux. Cependant, dans de nombreux cas, on ne peut désigner ces stratégies « stratégies du multilinguisme », elles relèvent plutôt de concepts plus généraux sur la gestion de la diversité.

[2] Les trois villes allemandes de Berlin , Brème et Hambourg ont également le statut politique de *Bundesländer* (Etat Fédéral).

Quant aux pratiques spécifiques de gestion des langues, presque toutes les entreprises (13/15) utilisent l'allemand pour leurs documents internes. L'anglais des affaires est très utilisé par deux entreprises, cinq l'utilisent parfois, les autres pas du tout. Trois entreprises seulement utilisent d'autres langues, à savoir :

– le danois (une banque)

– le slovène, le russe, le polonais, l'italien, le hongrois, le tchèque et le bulgare (une entreprise du secteur construction qui, vraisemblablement, utilise les langues de ses zones opérationnelles ainsi que des pays d'origine de son personnel)

– l'anglais et le français (un hôtel)

Les questions concernant la langue des logiciels en interne, la langue des activités publicitaires et la langue des sites web font apparaître un tableau très semblable ; une banque seulement émerge du lot en faisant état de l'utilisation de l'allemand et du danois au sein du conseil d'administration. De plus, une entreprise de construction a mené une campagne de publicité en danois, à présent terminée. L'un des hôtels dit utiliser sur son site web l'anglais, le français, le belge, l'espagnol, l'italien, le néerlandais, l'autrichien, le portugais, le suisse et le brésilien. Deux entreprises seulement ont régulièrement recours à des traducteurs ou des interprètes externes et quatre de temps en temps. Une entreprise seulement – une banque – tient régulièrement à jour un inventaire des compétences linguistiques de son personnel en anglais et en allemand.

Il n'est pas possible de généraliser à partir de ces données empiriques. Nous pourrions les interpréter comme des indicateurs d'un manque d'intérêt pour la gestion des langues, qui ne prend forme que lorsque la demande commerciale nécessite de communiquer en d'autres langues que l'allemand. On pourrait poser la question de savoir ce qu'on devrait attendre d'autre du secteur des entreprises. Meyer (Meyer, 2009) montrerait que les entreprises allemandes investissent réellement dans la diversité linguistique de leur personnel si le management de la diversité d'une part, et leur secteur d'activité d'autre part, le justifient.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

S'il n'y a aucune stratégie globale de gestion du multilinguisme en Allemagne, il est davantage reconnu officiellement ces dernières années. Il y a de nombreuses initiatives prometteuses, qui, cependant, dans un pays décentralisé comme l'Allemagne, ne sont probablement pas révélées à partir des instruments LRE. Ces initiatives vont des modèles d'éducation bilingue à des modèles divers d'innovation scolaire dont l'objectif est la mise en oeuvre du plurilinguisme en tant que caractéristique générale de la formation linguistique (voir les projetsde formation linguistique continue du *Durchgängige Sprachbildung/* – http://www.foermig.uni-hamburg.de). Plusieurs projets valorisent la diversité linguistique en tant que caractéristique générale de l'enseignement précoce (Tracy, Weber, & Münch, 2006). On peut identifier des initiatives de ce type dans le secteur privé comme dans l'enseignement élémentaire public. Elles recouvrent des modèles d'enseignement des langues étrangères « classiques », à savoir l'anglais et le français, ainsi que des modèles traitant les langues de migrants. Des portails d'information existent pour les parents ainsi que pour les professeurs et les experts intéressés (se reporter par exemple à http://www.fmks-online.de/ pour les langues étrangères ; ou à des portails régionaux comme *Bilingual erziehe [éducation bilingue], www.bilingual-erziehen.de* qui porte sur tous les modèles, quelles que soient les langues concernées). Comme c'est le cas dans le dernier exemple, les termes « bilingue » et « multilingue » sont souvent utilisés comme s'ils étaient synonymes dans le cas d'initiatives privées ou dans la sphère publique et politique et la recherche.

Les nombreuses stratégies de management de la diversité en entreprise sont un autre exemple. Généralement, on trouve ces stratégies dans les grandes entreprises plutôt que dans les PME, même si ces dernières élaborent aussi des façons de gérer la diversité de leur personnel ou de leur clientèle. Dans les grandes entreprises automobiles, par exemple, les entités de ressources linguistiques s'occupent des migrants qui font partie du personnel. L'un des volets de ces activités est le soutien apporté aux capacités en langue d'origine.

En conclusion, alors qu'on relève peu d'initiatives de promotion du multi/pluri/linguisme à l'échelle des régulations et des règlements publics, on trouve par contre de nombreuses initiatives au niveau régional et local, en d'autres termes : plus on examine les pratiques de près, plus on identifie d'expériences du multi/pluri/linguisme.

Conclusions générales

En Allemagne, la perception de la diversité linguistique est ambivalente. D'une part, nombre d'initiatives et de campagnes publiques sont porteuses du message « tout en allemand ». La campagne récente de la *Deutschlandstiftung* – avec le soutien de la *Commissaire nationale à l'intégration des migrants et des réfugiés* la ministre Maria Böhmer – est un exemple de ce type de stratégie ; le message étant que parler allemand est la meilleure – sinon la seule – clé de l'intégration (http://www.ich-spreche-deutsch.de/de/). D'autre part, on trouve des prises de position nettes, sous l'angle rhétorique tout au moins, en faveur du multilinguisme et de sa reconnaissance. La campagne « Le multilinguisme – les langues sans frontières » lancée par l'Institut Goethe en est un exemple (voir http://www.goethe.de/ges/spa/prj/sog/deindex.htm).

Même au plus haut niveau politique, on s'exprime souvent sur la reconnaissance du multilinguisme. *Le Plan national d'intégration* en est un exemple, cadre de référence politique élaboré au nom du gouvernement central (*Bundesregierung, 2007*). Dans le secteur éducatif, il y a une déclaration selon laquelle les ministres des Affaires culturelles des *Länder* investiront dans des stratégies favorisant une meilleure maîtrise de l'allemand par tous les élèves. Cependant, outre le soutien apporté à l'apprentissage de l'allemand, les ministres déclarent que « les *Länder* reconnaissent l'importance et la pertinence du plurilinguisme pour tous les élèves. Ceci inclue les langues d'origine ou les langues familiales des enfants de migrants. Des mesures appropriées seront identifiées pour soutenir la mise en place du plurilinguisme, principe éducatif général dans les pratiques scolaires » (notre propre traduction de *Bundesregierung*, 2007, p. 25f). L'illustration des « politiques et des pratiques du plurilinguisme » voulue par le projet *L'Europe riche de ses langues* débouche sur un tableau de la situation très fluide, qui est tout sauf définitif ; et nous sommes convaincus que ceci n'est pas une spécificité allemande, mais une esquisse appropriée des sociétés européennes en général.

Références

Autorengruppe Bildungsberichterstattung (Ed.). (2012). *Bildung in Deutschland 2012. Ein indikatorengestützter Bericht mit einer Analyse zu Perspektiven des Bildungswesens im demografischen Wandel. Im Auftrag der Ständigen Konferenz der Kultusminister der Länder in der Bundesrepublik Deutschland und des Bundesministeriums für Bildung und Forschung.* Bielefeld : W. Bertelsmann.

Baden-Württemberg-Stiftung (Ed.). (2011). *Sag' mal was – Sprachförderung für Vorschulkinder. Zur Evaluation des Programms der Baden-Württemberg-Stiftung.* Tübingen : Narr Francke Attempto Verlag.

Bundesregierung. (2007). *Der Nationale Integrationsplan. Neue Wege, neue Chancen.* Berlin : sur http://www.bmj.bund.de/files/-/2321/181007_Nationaler%20Integrationsplan.pdf.

Fürstenau, S., Gogolin, I., & Yagmur, K. (Eds.). (2003). *Mehrsprachigkeit in Hamburg. Ergebnisse einer Sprachenerhebung an den Grundschulen in Hamburg.* Münster u.a. : Waxmann.

Meyer, B. (2009). Nutzung der Mehrsprachigkeit von Menschen mit Migrationshintergrund. Berufsfelder mit besonderem Potenzial. Nürnberg : Bundesamt für Migration und Flüchtlinge.

Meyer, B., & Apfelbaum, B. (Eds.). (2010). *Multilingualism at Work. From policies to pactices in public, medical and business settings* (Vol. 9). Amsterdam: John Benjamins.

Reich, H. H., Roth, H.-J., & Neumann, U. (Eds.). (2007). *Sprachdiagnostik im Lernprozess. Verfahren zur Analyse von Sprachständen im Kontext von Zweisprachigkeit.* Münster: Waxmann.

Tracy, R., Weber, A., & Münch, A. (2006). *Frühe Mehrsprachigkeit. Mythen – Risiken – Chancen.* Stuttgart : Bande-Württemberg-Stiftung.

2 AUTRICHE

Tanja Nagel, Anke Schad, Barbara Semmler et Michael Wimmer

Le contexte

Selon le dernier recensement de 2011 (par recueil des données administratives), la population de la République d'Autriche est de 8,43 millions ; de 2001 à 2011, le nombre de citoyens de nationalités étrangères a augmenté de plus d'un tiers (+ 35 %) pour atteindre 957 000. Les immigrés actuels proviennent majoritairement d'autres états de l'Union européenne ; le nombre de citoyens allemands vivant en Autriche – 152 000 – a plus que doublé (+110 %) ; de son côté, la seconde population immigrée qui comprend les Serbes, les Monténégrins, et les Kosovars – 133 000 –, reste stable; le troisième groupe par ordre d'importance, originaire de Turquie – 114 000 –, a baissé de 10 % (Statistik Austria 2011).

Le calcul du nombre de locuteurs des langues minoritaires dans les recensements officiels (basé sur la catégorie des langues usuelles ou *Umgangssprachen*) est critiqué par les organisations des droits des minorités, qui déclarent qu'en raison de pressions réelles ou perçues comme telles, de nombreuses minorités indiquent l'allemand comme langue principale, ainsi que le Comité consultatif du Conseil de l'Europe (COE) sur la Convention-cadre pour la Protection des Minorités Nationales l'indique dans son troisième rapport sur l'Autriche. Le Comité consultatif incite vivement les autorités autrichiennes à s'assurer que tout prochain recensement sur l'utilisation des langues contienne des listes ouvertes et permette d'indiquer des langues et des identités multiples (Comité Consultatif 2011: 11-12). Pour le prouver, les groupes minoritaires déclarent de leur côté le nombre estimé de locuteurs. Si l'on prend le cas du hongrois, par exemple, le recensement officiel de 2001 dénombrait 25 884 locuteurs, alors que d'après leur propre estimation, ils étaient pratiquement deux fois plus nombreux (Initiative Minderheiten n.d.).

L'Autriche est un pays de diversité linguistique, particulièrement chez les jeunes et les enfants. C'est à Vienne que la proportion d'élèves parlant quotidiennement une autre langue que l'allemand est la plus forte (41,8 %) et en Carinthie la plus basse (8,9 %). En ce qui concerne l'histoire des migrations, le groupe des jeunes bi ou multilingues se caractérise par son hétérogénéité, ce qui a une incidence aussi sur le profil scolaire et langagier d'un individu donné. (Biffl/Skrivanek 2011 : 1).

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique.

La langue nationale et les langues R/M sont couvertes par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement de la langue nationale à l'étranger pour les enfants et/ou adultes souhaitant apprendre l'allemand est (co-)financé dans 7 pays : République tchèque, Hongrie, Italie, Pologne, Serbie, Slovaquie et Slovénie. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a été signée et ratifiée par l'Autriche. Les 6 langues R/M suivantes sont reconnues dans la Charte : le croate du Burgenland, le croate, le tchèque, le hongrois dans le Burgenland, le hongrois à Vienne, le romani du Burgenland, le slovaque, le slovène en Carinthie, et le Slovène en Styrie. Dans le cadre de la Charte, le système éducatif propose officiellement ces langues R/M dans certaines régions.

Les mécanismes nationaux/régionaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique en Autriche n'existent plus. Les données de recensement (2001) ont été remplacées par des données de registre (2011) qui n'incluent pas de question sur la langue.

Le ministère de l'Intérieur a coordonné le *Plan National d'Action pour l'intégration*, entré en vigueur en 2011, à l'issue d'un processus de dialogue entre les experts et les parties prenantes. La maîtrise de l'allemand est considérée comme la clé de l'intégration; avant l'entrée en Autriche, les immigrés doivent passer un test de langue (niveau A1), prérequis identique à celui de l'Allemagne, du Danemark, de la France, et des Pays-Bas (Bundesministerium für Inneres 2011).

En juin 2011, le gouvernement autrichien a publié son troisième rapport sur la mise en œuvre de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*. Le rapport fait également référence à l'amendement de la Loi Constitutionnelle de 2011, qui garantit une solution stable au problème fastidieux de *Ortstafelstreit* (controverse sur les panneaux bilingues) et de l'utilisation des langues minoritaires dans la topographie et dans certains services publics spécifiques au Burgenland et en Carinthie (Bundeskanzleramt 2011 : 11).

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire Note : les langues étrangères et langues de migrants ne sont pas proposées

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LRM	Tous	≥2 ans	Aucun	0,5–1 jour	Générale	Spécifique à une matière	Total
Soutien supplémentaire LN	Tous	≥2 ans	Aucun	0,5–1 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Total

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire :

Langues R/M	Croate du Burgenland, hongrois, italien au Tyrol, slovaque, slovène, tchèque

Dans l'Autriche entière, la scolarité en pré-primaire est obligatoire à partir de cinq ans depuis 2010, mesure qui a été prise principalement pour s'assurer que tous les enfants apprendraient l'allemand avant d'entrer à l'école.

Comme le décrit le Profil de Politique Linguistique et Educative (Language Education Policy Profile), l'enseignement en pré-primaire est disparate, compte tenu de la décentralisation. Ceci a des conséquences sur la mise en œuvre de la diversité linguistique en ce qui concerne l'offre, tant du point de vue quantitatif (disparité entre les différents Etats/*Länder*) que qualitatif, particulièrement pour ce qui est des qualifications des éducateurs chargés de l'enseignement des langues (Bundesministerium für Unterricht, Kunst und Kultur/Bundesministerium für Wissenschaft und Forschung/Österreichisches Sprachen Kompetenz Zentrum 2008 : 82-88).

Les langues dans l'enseignement primaire

Organisation

	Programmes scolaires	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Tous	Propre à l'établissement

	Groupes cibles	Programmes scolaires	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LRM	Tous	Pas de directives	Localisé	Dès la Première année	En partie pendant le temps scolaire	>10	Propre à l'établissement	Non spécifié	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Dès la Première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Non spécifié	Total
LM	Locuteurs natifs uniquement	Cohérent et explicite	Aucun	Dès la Première année	Hors temps scolaire	>10	Propre à l'établissement	Non spécifié	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants généralistes	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LRM	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LE	Enseignants généralistes	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Soutien financier informel
LM	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	spécifique à une matière	Sans objet

Langues proposées dans l'enseignement primaire:

Langues R/M	Croate du Burgenland, hongrois, romani, slovaque, slovene, tchèque
Langues étrangères	Anglais, croate, français, hongrois, italien, slovaque, slovene, tchèque (l'une de ces langues est obligatoire)
Langues des migrants	Albanais, bosnien/croate/serbe, polonais, russe, turc

En raison de l'évolution démographique, l'expansion de l'enseignement des langues de migrants (*Muttersprachlicher Unterricht*) est une priorité du gouvernement en primaire. L'objectif de l'enseignement de celles-ci est décrit ainsi dans les programmes : permettre le bilinguisme et l'égalité entre les langues pratiquées à la maison et l'allemand.

Pendant l'année scolaire 2009-2010, 29,4 % des élèves de primaire en Autriche ayant une autre langue en plus de l'allemand participaient à ce programme. (Bundesministerium für Unterricht, Kunst und Kultur 2011 : 13).

C'est le département Scolarité et Migration du ministère fédéral de l'Education, de la culture et des arts qui coordonne le programme. Il publie, par exemple, des informations sur le cadre légal, des données et des statistiques. Sur la plateforme, www.muttersprachlicher-unterricht.at, les parents peuvent se procurer en bosniaque, en croate, en serbe, en turc et en albanais les informations concernant les inscriptions.

Le défi principal pour l'enseignement des langues de migrants comme celui des autres langues étrangères et des langues minoritaires n'est pas seulement son expansion, c'est également l'amélioration de la qualité. Dans les deux cas, le nombre de professeurs qualifiés est une question clé, qui nécessite une réforme de la formation des enseignants, (Bundesministerium für Unterricht, Kunst und Kultur/Bundesministerium für Wissenschaft und Forschung/Österreichisches Sprachen Kompetenz Zentrum 2008 : 88-91).

Vienne participe au projet « Villes multilingues » qui rassemble des données chez les élèves des classes élémentaires, données qui permettront de mieux cerner les liens entre la diversité linguistique et les succès scolaires (Brizic 2011).

Les langues dans l'enseignement secondaire

Organisation

	Programme	Soutien pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Aucun	Propre à l'établissement

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LRM	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	En partie pendant le temps scolaire	>10	Propre à l'établissement	Non spécifié	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Basé sur le CECRL	Total
LM	Locuteurs natifs uniquement	Cohérent et explicite	Localisé	Hors temps scolaire	>10	Propre à l'établissement	Normes propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Non spécifié	Sans objet
LRM	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Basé sur le CECRL	Intégrée dans la formation
LM	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet	Sans objet

Langues proposées dans l'enseignement secondaire :

Langues R/M	Croate du Burgenland, hongrois , romani, slovaque, slovene, tchèque
Langues étrangères	Anglais, espagnol, français, italien, Enseignement : 2 langues obligatoires. Enseignement général: 1 langue obligatoire.
Langues de migrants	Albanais, bosnien, croate, serbe, polonais, russe, turc

A partir du secondaire (CITE 2), le système éducatif autrichien se subdivise entre les *Hauptschule* ou établissements secondaires d'enseignement général et les établissements professionnels. Cet interface est crucial, pour les processus de formation linguistique qui peuvent, de ce fait, être interrompus, poursuivis ou approfondis.

En 2009-2010, Vienne était le seul État à proposer le programme d'enseignement des langues des migrants (*Muttersprachlicher Unterricht*) dans les établissement professionnels comme dans les écoles secondaires d'enseignement général. Les autres Etats ne le proposaient que dans les écoles secondaires d'enseignement général (Bundesministerium für Untericht, Kunst und Kultur 2011 : 25).

Dans les établissements professionnels, les programmes scolaires incluent cependant deux langues vivantes étrangères obligatoires (ou une + le latin), ce qui contraste avec les programmes scolaires des Hauptschule ou établissements secondaires d'enseignement général qui n'en comprennent qu'une seule.

Les NMS (New Mittel Schulen) ont été introduites en 2008-2009 pour mettre fin à cette division traditionnelle. D'ici 2015-2016, toutes les *Hauptschulen* deviendront des NMS. Le projet pédagogique des NMS inclut l'intégration sociale et l'apprentissage de la vie en société ainsi qu'un enseignement plus individualisé et plus différencié. L'objectif est spécifiquement que les élèves issus de l'immigration fournissent ainsi leur maximum.

L'anglais, étudié pratiquement par 99 % des élèves, est la langue étrangère moderne dominante à l'école, à tous les niveaux. On peut aussi inclure dans l'emploi du temps un apprentissage des langues régionales et minoritaires en secondaire. Les dispositifs dépendent des régions : au Burgenland, 12,9 % des élèves au total apprennent le croate et en Carinthie, 10,6 % des élèves apprennent le slovène (données remontant à l'année scolaire 2004-2005), (Bundesministerium für Unterricht, Kunst und Kultur/ Bundesministerium für Wissenschaft und Forschung/ Österreichisches Sprachen Kompetenz Zentrum 2008 : 149).

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans trois établissements) Note : les langues R/M ne sont pas proposées

		Gamme de programmes de langues	Programme	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LE	**Etablissement A**	Large variété	Général	Basé sur le CECRL	Aucun
	Etablissement B	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Partiel
	Etablissement C	Large variété	Général	Basé sur le CECRL	Partiel
LM	**Etablissement A (seulement)**	Large variété	Général	Sans objet	Aucun
	Institution B				
	Institution C				

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux uniquement	En option	En option
Etablissement B	Nationales, étrangères et R/M	Nationales et étrangères	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux et migrants	En option	En option
Etablissement C	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux uniquement	En option	En option

En Autriche, outre la formation professionnelle des adultes (EFP) et l'enseignement universitaire, lorsque l'on traite de formation linguistique, il faut mentionner les traditionnelles *Volkshochschulen* (ou VHS), initiatives des classes ouvrières et de la bourgeoisie qui remontent au XIXe siècle. Avec 39% des unités de formation en 2009-2010, les langues sont le fleuron du secteur éducatif couvert par les VHS. Le VHS de Vienne propose aujourd'hui plus de 60 langues (Verband Österreichischer Volkshochschulen 2011 : 1).

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Programmes en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Doublées	Doublés	Parfois	Parfois

La loi oblige l'O.R.F., la radio télédiffusion publique autrichienne, à proposer des services aux locuteurs des langues régionales et minoritaires reconnues. Outre les magazines de télévision et radio, la plate-forme en ligne volksgruppen.orf.at fournit des informations et des programmes audio et des vidéos retransmis en direct sur internet en croate, en tchèque, en romani, en slovaque, en hongrois et en slovène.

FM4, chaîne de radio de l'ORF, vise les publics jeunes. Bien que bilingue, on y entend surtout de l'anglais. Les bulletins d'information sont en anglais, et deux fois par jour en français. Les hôtes et les invités sur les ondes FM4 sont incités à suivre le programme « Native Speaker Principle » (Le principe du locuteur natif) et à parler leur langue maternelle.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes (2 villes)

Nombre de langues pratiquées	Présence sur le la toile	Utilisation d'interprètes	Langues dans les descriptions de poste des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4	Vienne	Vienne Graz	Graz	Vienne Graz	Vienne	Vienne Graz
3–4						
1–2	Graz		Vienne		Graz	

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Tourisme Immigration et intégration Débats politiques et processus de prise de décision Enseignement Transport	Tourisme Transport Théâtre Immigration et intégration

Bien que le projet LRE se concentre sur les grandes villes – en nombre d'habitants – l'Autriche se caractérise surtout par des petites villes, et il en est ainsi dans les régions où vivent les minorités linguistiques reconnues (*Volksgruppen*). En conséquence, ce sont ces villes de moindre importance qui sont concernées par l'amendement constitutionnel cité plus haut, voté par le parlement en 2011, sur l'utilisation des langues minoritaires et les langues officielles qu'il convient d'utiliser dans le service public (BGBl. I Nr. 46/2011).

Les langues dans le monde du travail (19 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	6	12	5	4	0	0	2	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LN	Largement utilisée	4	0	5	1	19	19	19	19	18	18
Anglais des affaires	Largement utilisée	7	2	9	2	7	5	9	6	9	12
Autres langues	Largement utilisée	6	0	4	1	2	2	2	3	4	3

En 2005, l'IBW (L'Institut de recherche sur les qualifications et la formation de l'économie autrichienne), a fait un sondage auprès de 2017 entreprises autrichiennes sur leurs besoins en langues étrangères. 86 % ont répondu en avoir besoin. Dans 45 % d'entre elles, la majorité du personnel a besoin de l'anglais. Selon ce sondage, l'allemand est la langue utilisée pour les contacts avec les partenaires commerciaux en Europe de l'Est (Tritscher-Archan 2008 : 172).

Alors qu'en Autriche, pays tourné vers l'export, on considère que les compétences linguistiques sont un outil essentiel pour accéder aux marchés étrangers, quelques entreprises – notamment des banques et des opérateurs de télécommunications – répondent aussi à un marché intérieur en cours de diversification par le marketing « ethnique » ainsi qu'on le nomme, qui utilise les langues de migrants dans les campagnes publicitaires et les services.

Conclusions générales

Dans le domaine du multilinguisme et du plurilinguisme, l'Autriche se caractérise par une évolution ambivalente.

D'un côté, le programme du gouvernement reconnaît la diversité accrue de la société autrichienne et insiste sur l'importance d'acquérir des compétences linguistiques, tout particulièrement, pour ce qui est la formation des enfants et des jeunes, et cite notamment l'anglais, les langues des pays voisins et les langues de migrants (Republik Österreich 2008 : 206).

De l'autre, ce sont avant tout les ressources – le nombre d'enseignants qualifiés par exemple – qui freinent la création d'un dispositif de formation linguistique plus varié et qui rend difficile le développement d'un processus de formation linguistique continu.

Alors que l'allemand est mis en avant comme la langue qui compte le plus pour une intégration réussie (ce que renforcent encore l'enseignement et les politiques d'immigration actuelles), la société prend peu à peu conscience des avantages d'autres compétences linguistiques, en tout cas, lorsqu'on les juge « utiles » dans le secteur économique par exemple pour le commerce et les entreprises spécifiquement tournées vers l'export.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

Il y a de nombreux exemples de bonnes pratiques dans l'ensemble des domaines du projet *L'Europe Riche de ses Langues*. Par exemple, le projet dans lequel EDUCULT est très impliqué (*Sag's multi*) est un concours d'éloquence annuel, pour les élèves bilingues, organisé par une association de décideurs – *VWFI (Verein Wirtschaft für Integration)* – et *EDUCULT*. À partir de la sixième (dès 12 ans), les élèves présentent leurs discours en passant de l'allemand à leur autre langue. Depuis 2009, 700 élèves ont déjà participé à ce concours, et ce, en plus de 40 langues.

SPIN : *SprachenInnovationsNetzwerk*, un réseau mis en place par le *Österreichisches Sprachen-Kompetenz-Zentrum* (ÖSZ), qui propose une base de données sur www.oesz.at/spin sur les projets innovants concernant les langues pour un large public.

Références

Biffl, Gudrun, Skrivanek, Isabella (2011) : Schule-Migration-Gender Endbericht. Etude commandée par le Bundesministerium für Unterricht, Kunst und Kultur. Disponible sur http://www.bmukk.gv.at/medienpool/21041/schule_migration_gender_eb.pdf

Brizic, Katharina (2011): « Multilingual cities » Wien. Disponible sur http://www.oeaw.ac.at/dinamlex/Multilingual-Cities_Wien-2009_Endbericht-V1Stand20111111.

Bundeskanzleramt Österreich (2011) : 3. Bericht 3. Bericht der Republik Österreich gemäß Artikel 15 Abs. 1 der Europäischen Charta der Regional- oder Minderheitensprachen. Disponible sur http://www.bka.gv.at/DocView.axd?CobId=45599.

Bundesministerium für Inneres (2011) : Nationaler Aktionsplan für Integration. Disponible sur http://www.integrationsfonds.at/nap/bericht/.

Bundesministerium für Unterricht, Kunst und Kultur (2011) : Der muttersprachliche Unterricht in Österreich. Statistische Auswertung für das Schuljahr 2009/10. Disponible sur http://www.bmukk.gv.at/medienpool/3720/nr5_11.pdf.

Bundesministerium für Unterricht, Kunst und Kultur und Bundesministerium für Wissenschaft und Forschung, Österreichisches Sprachen Kompetenz Zentrum (eds.) (2008): Language Education Policy Profile. Country Report Austria. Disponible sur http://www.oesz.at/download/spol/lepp_engl_1.pdf.

Initiative Minderheiten (n.d.) : Minderheiten in Österreich/Volksgruppen. Disponible sur http://minderheiten.at/index.php?option=com_content&task=view&id=26&Itemid=30.

Republik Österreich (2008) : Regierungsprogramm 2008-2013. Disponible sur http://www.bka.gv.at/DocView.axd?CobId=32965.

Statistik Austria (2011) : Registrierzählung 2011. Pressemeldung. Disponible sur http://www.statistik.at/web_de/presse/059977 accessed 7 December 2011.

Tritscher-Archan, Sabine (ed.), Institut für Bildungsforschung der Wirtschaft (2008): Fremdsprachen für die Wirtschaft. Zahlen, Daten, Fakten.

Verband österreichischer Volkshochschulen (2011) : Statistikbericht 2011. Disponible sur http://files.adulteducation.at/statistik/berichte/statistik_2011.pdf.

3 BOSNIE-HERZEGOVINE

Jasmin Džindo and Selma Žerić

Le contexte

La Bosnie-Herzégovine est un pays plurinational et plurilingue qui a trois langues nationales officielles, à savoir le bosnien, le croate et le serbe (avec deux écritures, latine et cyrillique). Ces trois langues sont issues du serbo-croate qui était auparavant la langue officielle de l'ancienne Yougoslavie. Après la dissolution de la Yougoslavie, la Bosnie-Herzégovine a standardisé trois langues, *le bosnien, le serbe, et le croate*, toutes trois légalement instaurées langues officielles, à égalité sur tout le territoire de Bosnie-Herzégovine. Du point de vue grammatical, lexical et phonétique, les différences entre ces trois langues sont minimes. Il en découle que la population de Bosnie-Herzégovine dans son ensemble comprend ces trois langues et est libre de décider de quelles langues utiliser dans sa vie quotidienne et professionnelle.

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

Les trois langues nationales (à savoir le bosnien, le croate et le serbe), les langues étrangères et les langues R/M sont couvertes par les documents de politique linguistique. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a été signée par le gouvernement et ratifiée par le parlement en Bosnie-Herzégovine. Les langues suivantes sont reconnues dans la Charte : l'albanais, le tchèque, l'allemand, le hongrois, l'italien, la langue juive (le yiddish et le ladino), le macédonien, le monténégrin, le polonais, le roumain, le russe, le slovaque, le slovène, le turc et l'ukrainien. La Bosnie-Herzégovine ne possède pas de mécanismes nationaux de collecte de données officielles.

Un grand nombre de lois réglementent l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire et l'enseignement professionnel et supérieur comme la Loi-cadre de 2007 sur l'enseignement pré primaire en Bosnie-Herzégovine, la Loi de 2007 sur l'Agence pour l'Enseignement en pré primaire, primaire et secondaire, la Loi-cadre de 2003 pour l'enseignement primaire et secondaire en Bosnie-Herzégovine, la Loi-cadre de 2008 sur l'enseignement professionnel en secondaire et la Loi-cadre de 2007 sur l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine.

La Constitution de Bosnie-Herzégovine est un texte législatif qui contient des articles s'appliquant aux langues nationales. C'est l'acte législatif fondamental de ce pays, utilisé pour instituer l'ordre politique et légal. Comme il y a en Bosnie-Herzégovine deux entités : la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la République de Srpska, il y a deux constitutions : la Constitution de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Constitution de la République de Srpska, qui mentionnent également les langues nationales ainsi que l'/les écriture(s) officielle(s). Il existe aussi des politiques linguistiques officielles, créées pour promouvoir l'enseignement/apprentissage des langues nationales, des langues étrangères et des langues régionales ou minoritaires comme *Le plan d'action de Bosnie-Herzégovine sur les besoins éducatifs des Roms* (révisé et publié par le ministère des Droits de l'Homme et des Réfugiés). La langue des signes a été reconnue langue officielle dans les documents de l'État s'appliquant aux politiques linguistiques officielles. Cette question est sous le coup de la législation de la Loi de 2009 sur *L'utilisation de la langue des signes en Bosnie-Herzégovine*. Les sourds ont légalement le droit d'utiliser la langue des signes dans diverses procédures de toute institution de Bosnie-Herzégovine.

Outre le fait qu'elle est divisée en deux entités administratives, la *Fédération de Bosnie-Herzégovine* et la *République de Srpska*, la Bosnie-Herzégovine inclut également le district de *Brčko* qui n'appartient à aucune des deux entités, mais qui forme une entité administrative séparée. La Fédération de Bosnie-Herzégovine est en outre divisée en dix cantons, considérés comme des unités fédérales au sein de l'entité, qui ont un grand degré d'autonomie. En raison de la grande complexité de la structure de l'État, il n'y a pas d'approche cohérente des politiques éducatives ou linguistiques. Si l'on garde ceci à l'esprit, la situation actuelle de la langue officielle est variée. Outre diverses différences entre les entités, il y a aussi des disparités d'un canton à l'autre, puisqu'il y a un ministère de l'Education dans chaque canton, disposant de ses propres lois. Si l'on garde à l'esprit cette base légale très étendue, les politiques linguistiques ne sont pas complètement harmonisées, et il n'est pas inhabituel, dans un canton donné (et dans l'entité de la République de Srpska), que la langue officielle des institutions éducatives soit déterminée par la population majoritaire. Les programmes scolaires sont fondés sur l'une des trois langues officielles, mais les trois langues nationales sont présentes à tous les niveaux du système éducatif, du pré primaire à l'enseignement supérieur. En début de primaire, les élèves décident en quelles langues leurs cours auront lieu ; les programmes et les manuels s'ajustent à leur choix. Outre les langues nationales, l'offre en langues étrangères est variée à tous les niveaux éducatifs de Bosnie-Herzégovine. Il y a cependant également là aussi un manque d'harmonisation. En conséquence, plusieurs langues étrangères sont proposées dans des écoles d'un même canton ainsi que dans l'ensemble des divers cantons. En pré-primaire, en primaire et en secondaire, il y a en général cinq ou six langues étrangères, comme l'anglais, l'allemand, le français, l'italien, le russe ou l'arabe selon l'entité ou le canton où l'école est implantée, tandis que les établissements d'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine proposent l'anglais, l'allemand, l'italien, le français, l'espagnol, le turc, l'arabe, le farsi, le latin, le grec, le russe et le tchèque.

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrant

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (Le soutien supplémentaire en LN, les langues R/M et les langues de migrants ne sont pas proposés)

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LE	Tous	≥2 ans	Aucun	<0,5 jour	Aucun	Aucun	Partiel

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire :

Langues étrangères	Anglais, allemand, français

Dans toute la Bosnie-Herzégovine, il y a un enseignement des langues en pré-primaire, avec une approche intégrée cohérente des programmes d'apprentissage des langues, et une attention particulière au plurilinguisme dans la classe et au multilinguisme dans la société en général. Les langues étrangères proposées en pré-primaire sont essentiellement l'anglais l'allemand et le français, tandis que les langues de migrants ne sont pas enseignées du tout.

Les langues dans l'enseignement primaire (Les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Aucun	Propre à l'établissement

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LRM	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	Dès la 1ère année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Non spécifié	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Dès la 1ère année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Générale	Spécifique à une matière	Sans objet
LRM	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Générale	Spécifique à une matière	Soutien financier informel

Langues proposées dans l'enseignement primaire :

Autres langues nationales	Bosnien, croate, serbe
Langues étrangères	Allemand ou anglais obligatoire. Arabe, français, ou italien en option.

Un programme scolaire explicite et cohérent est utilisé pour l'enseignement des langues nationales et des langues étrangères dans l'ensemble du primaire. Les cours ne peuvent avoir lieu qu'en langue nationale, avec une langue étrangère obligatoire, choisie parmi cinq à six langues dont l'anglais, l'allemand, le français, l'italien, le russe et l'arabe. Certaines langues étrangères entrent dans l'emploi du temps obligatoire, d'autres non. Elles sont proposées dans le cadre du programme et le niveau de maîtrise de la langue est régulièrement testé et contrôlé à l'aide d'outils standards pour une classe d'âge. Les langues de migrants ne sont pas enseignées en primaire.

Les langues dans l'enseignement secondaire (Les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programmes scolaires	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Tous	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programmes scolaires	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LRM	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	En partie pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou propres à l'établissement	Sans objet
LRM	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou régionlaes	Soutien financier informel

Langues proposées dans l'enseignement secondaire:

Autres langues nationales	Bosnien, croate, serbe
Langues étrangères	Obligatoire : allemand ou anglais en option : arabe, français, italien, russe, turc

En secondaire, il y a à la fois un enseignement des langues étrangères comme discipline et un enseignement des matières en langues étrangères, même si la seconde formule est moins répandue. Des programmes explicites et cohérents sont utilisés pour l'enseignement des langues nationales et des langues étrangères et le niveau de maîtrise de la langue est régulièrement testé et contrôlé à l'aide d'outils standards pour une classe d'âge. Il y a deux langues étrangères obligatoires en secondaire à choisir parmi six ou sept langues, dont l'anglais, l'allemand, le français, l'italien, le russe, le turc et l'arabe. Certaines langues entrent dans l'emploi du temps obligatoire et d'autres non. Les langues de migrants ne sont pas enseignées en secondaire.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans trois établissements) (les langues de migrants ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LRM	**Etablissement A**	Large variété	Cohérent et explicite	Sans objet	Partiel
	Etablissement B	Large variété	Cohérent et explicite	Sans objet	Partiel
	Etablissement C	Large variété	Cohérent et explicite	Sans objet	Partiel
FL	**Etablissement A**	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Total
	Etablissement B	Large variété	Cohérent et explicite	National	Total
	Etablissement C	Large variété	Cohérent et explicite	National	Total

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales, étrangères et R/M	Nationales, étrangères et R/M	Restreint	Normes nationales ou propres à l'établissement	Internationaux et migrants	En option	En option
Etablissement B	Nationales, étrangères et R/M	Nationales, étrangères et R/M	Restreint	Normes nationales ou propres à l'établissement	Internationaux et migrants	En option	En option
Etablissement C	Nationales, étrangères et R/M	Nationales, étrangères et R/M	Restreint	Normes nationales ou propres à l'établissement	Internationaux et migrants	En option	En option

D'après les établissements où l'enquête *L'Europe Riche de ses Langues* a été menée, les établissements d'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine offrent une large sélection de programmes en langues nationales et en langues étrangères, allant de la communication de base aux compétences linguistiques avancées. Des programmes explicites et cohérents sont utilisés pour l'apprentissage des langues nationales et des langues étrangères et les étudiants peuvent apprendre, selon leur choix, l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol, le turc, l'arabe, le farsi, le latin, le grec, le russe et le tchèque.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Programmes en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Sous-titrées	Sous-titrés	Toujours ou régulièrement	Parfois

Les langues nationales sont représentées plus ou moins équitablement dans les medias et dans la presse écrite, même si, au niveau local, c'est la majorité nationale qui détermine la langue nationale dominante. Il n'y a pas d'évaluation systématique des langues dans les média. Quant aux medias au niveau national, il y a trois diffuseurs principaux : la télévision et la radio nationale (BHRT) et deux diffuseurs (FTV and RTRS) au niveau des entités. Les deux écritures sont utilisées par la télévision nationale, si bien qu'une émission télévisuel peut être diffusée en écriture latine un jour et en cyrillique le lendemain.

Outre les langues nationales, on trouve aussi des journaux en anglais, en allemand, en italien et en français.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombre de langues pratiquées	Présence sur le la toile	Utilisation d'interprètes	langues dans les descriptions de postes des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4						
3–4	Sarajevo Mostar					
1–2	Banja Luka	Sarajevo Mostar Banja Luka	Sarajevo Mostar Banja Luka	Sarajevo Mostar Banja Luka	Sarajevo Mostar Banja Luka	

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Tourisme Transport Immigration et intégration	Tourisme Transport Immigration et intégration

La communication entre autorités locales est en langue nationale, avec parfois un peu d'anglais ou d'allemand. Dans les infrastructures municipales, la communication orale et écrite se fait également dans les langues nationales, sauf dans les services du transport, du tourisme, de l'immigration et de l'intégration, où, outre les langues nationales, elle se fait également en anglais, en allemand et en français.

Les langues dans le monde du travail (29 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	4	26	10	6	0	4	0	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LN	Largement utilisée	0	6	3	0	29	23	29	28	27	29
Anglais des affaires	Largement utilisée	0	14	6	2	21	24	11	20	16	25
Autres langues	Largement utilisée	0	4	3	0	3	1	1	0	5	2

Dans les entreprises où l'enquête *L'Europe Riche de ses Langues* a été menée, la communication écrite et orale se fait principalement dans l'une des trois langues nationales (en fonction du territoire) et l'anglais est un peu utilisé.

Conclusions générales

Les autorités nationales ainsi que les autorités des entités et les autorités cantonales, en accord avec le développement économique et social de la Bosnie-Herzégovine et sa demande d'adhésion à l'Union européenne oeuvrent sans discontinuer à une plus grande harmonisation et à une amélioration du champ des politiques linguistiques. En nous fondant sur les faits cités plus haut, et en gardant à l'esprit que cet essai ne donne qu'un aperçu de la situation actuelle, nous pourrions conclure que la situation apparemment complexe du plurilinguisme dans notre pays n'est dans l'ensemble pas un frein à la communication dans la vie quotidienne. Même si, bien sûr, des améliorations restent à faire : l'harmonisation des lois par exemple ainsi qu'une prise de conscience accrue du public de l'existence des trois langues nationales et des deux écritures, qui devraient être acceptées et respectées dans toutes leurs similarités et leurs différences mineures.

4 BULGARIA

Gueorgui Jetchev

Le contexte

Les Etats médiévaux bulgares soutenaient trois centres culturels importants, avec une forte tradition littéraire: les écoles littéraires d'Ohrid et Preslav (pendant le Premier Empire bulgare, du VIII ème au XI ème siècle) et l'école littéraire de Tarnovo (Second Empire bulgare, du XII ème au XIV ème siècle). Sous l'empire ottoman, les Bulgares ont résisté avec succès aux influences culturelles des Grecs et des autorités turcophones.

Les Bulgares ont toujours fait preuve de cohérence et de fermeté quant au bon usage de leurs traditions linguistiques et littéraires. Un jour férié spécial célèbre chaque année, le 24 mai, l'œuvre littéraire et missionnaire de saint Cyril et saint Méthode, apôtres des slaves et co-saints patrons d'Europe. La journée est consacrée à l'alphabet cyrillique et à la littérature et la culture bulgares.

La Constitution de 1991 n'utilise ni les mots « minorités nationales », ni « minorités ethniques ». Elle garantit cependant les droits principaux des personnes d'appartenance à des groupes ethniques, linguistiques et religieux. L'article 36 accorde aux membres des groupes ethniques le droit d'étudier et d'utiliser leur propre langue, et l'article 54 les autorise à développer leur propre culture, en accord avec leur auto identification ethnique, qui est garantie par la loi. Tout ceci crée un cadre légal et politique adéquat qui garantit l'égalité des droits des minorités en Bulgarie. Le modèle ethnique bulgare oscille entre les principes d'intégration, les valeurs nationales et européennes communes et le respect de l'identité ethnique et religieuse.

Selon le recensement bulgare de 2011, le bulgare est la langue maternelle de 85,2 % de la population, le turc de 9,1 % et le romani de 4,2 %. Selon les experts de l'Institut statistique national, les données du recensement montrent une forte corrélation entre l'autodétermination ethnique et linguistique.

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

La langue nationale, les langues étrangères, les langues R/M et les langues des migrants sont couvertes par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement de la langue nationale à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires de Bulgarie sont (co)-financés dans près de 30 pays en Europe et en dehors de l'Europe. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* n'a pas été signée et ratifiée par la Bulgarie. Cependant, 4 langues R/M sont officiellement proposées dans le système éducatif à l'échelle nationale ou régionale : l'arménien, l'hébreu, le romani et le turc.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique en Bulgarie s'appuient sur les données de recensement mises à jour périodiquement. Dans ces mécanismes de collecte de données, les langues R/M et les langues des migrants sont traitées dans une question portant sur la langue maternelle.

Les programmes scolaires officiels pour la langue bulgare pour les citoyens bulgares à l'étranger sont sur le site du ministère de l'Education, de la Jeunesse et de la Science (MoEYS). Ils font partie du programme gouvernemental de langue et de culture nationale à l'étranger.

Le Comité éducation, science, jeunesse et sport et le Comité culture, société civile et média de l'Assemblée nationale sont responsables de toute question se rapportant à la langue nationale, esquissent des propositions de loi et font des recommandations. Les scientifiques et les experts sont acceptés dans les réunions de ces Comités. L'IBL (ou Institut pour la langue bulgare) à l'Académie des Sciences de Bulgarie est l'organisme central chargé de coordonner la politique du bulgare, langue nationale (http://www.ibl.bas.bg/en/index.htm). L'IBL coopère avec les départements universitaires de langue et littérature bulgares.

La Constitution de 1991 déclare le bulgare seule langue officielle (article 3), mais elle garantit également aux citoyens « dont la langue maternelle n'est pas le bulgare » le droit d'étudier et d'utiliser leur langue maternelle (article 36). La Bulgarie est un État-membre de la Convention-cadre pour la Protection des minorités nationales depuis le 7 mai 1999. Le Conseil national de coopération pour les questions ethniques et l'intégration (http://www.nccedi.government.bg/) coordonne la mise en œuvre de la convention au niveau national. Son secrétariat fait partie de l'administration gouvernementale (Conseil des ministres).

Les minorités turque, rom, et d'autres ont à présent droit à l'enseignement de leur langue maternelle. La loi de juillet 1999, amendée en 2002, sur les standards éducatifs, l'enseignement général de base, et le curriculum stipule que la langue maternelle est une option du curriculum obligatoire dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire (article 15-3). Les dispositions afférentes à la mise en œuvre de la Loi sur l'enseignement public de 1991, amendée en 1998, définissent la « langue maternelle » comme la langue dans laquelle l'enfant communique avec sa famille (article 8-2). Le centre pour l'intégration éducative des enfants et des jeunes des minorités (http://coiduem.mon.bg) a été instauré en 2005. C'est la seule institution gouvernementale dont le nom comporte les mots « minorités » et non « des citoyens dont la langue maternelle n'est pas le bulgare ».

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

La Loi de 1998 sur la Radio et la Télévision comporte un article (article 49.1) sur les programmes en langues minoritaires : *La Radio nationale et la Télévision nationale bulgares doivent produire des programmes nationaux et régionaux; ils doivent produire des émissions pour l'étranger, y compris pour les Bulgares vivant à l'étranger et des émission pour les ressortissants bulgares dont la langue maternelle n'est pas le bulgare, y compris dans leur propre langue.*

Le syndicat des sourds de Bulgarie a créé en 2004 le Centre national pour la langue des signes. La télévision nationale bulgare propose quotidiennement des traductions en langue des signes du bulletin d'information de 16h00.

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (Les langues R/M et les langues de migrants ne sont pas proposées)

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LE	Tous	≥2 ans	Aucun	<0,5 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Aucun
Soutien supplémentaire LN	Tous	1 an	Aucun	0,5–1 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Total

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire

Langues étrangères	Allemand, anglais, espagnol, français, italien, russe

Le programme national 2006-2015 pour le développement de l'instruction scolaire et de l'éducation pré-primaire cite l'obligation de proposer aux enfants dont la langue maternelle n'est pas le bulgare des programmes en langue bulgare adaptés à leurs besoins spécifiques dans l'année d'enseignement pré-primaire, qui est obligatoire depuis 2003. La Loi sur l'Education nationale, amendée en 2002, a introduit un programme spécifique de bulgare pour ces enfants.

Les langues dans l'enseignement primaire (les langues des migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Tous	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programmes scolaires	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LRM	Locuteurs natifs uniquement	Cohérent et explicite	Aucun	Dès la première année	En partie pendant le temps scolaire	>10	Propre à l'établissement	Normes propres à l'établissement	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	>10	Evaluation nationale standardisée	Basé sur le CECRL	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LRM	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Générale	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Aucune

Langues proposées dans l'enseignement primaire

Langues R/M	Arménien, hébreu, romani, turc
Langues étrangères	Allemand, anglais, espagnol, français, italien, russe : une de ces langues est obligatoire

On peut trouver sur le site MoEYS les programmes officiels des quatre langues maternelles proposées dans l'emploi du temps en primaire et en secondaire (le turc, l'arménien, l'hébreu et le romani). L'enseignement de la langue maternelle n'est pas obligatoire. C'est seulement une option parmi les matières obligatoires, dans une liste d'options qui comprend l'anglais, l'allemand, le français ou le russe. C'est la raison pour laquelle peu d'enfants turcophones choisissent cette option. Leur nombre a encore décru ces dernières années.

Les langues dans l'enseignement secondaire (les langues des migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Migrants uniquement	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LRM	Locuteurs natifs uniquement	Cohérent et explicite	Aucun	En partie pendant le temps scolaire	>10	Propre à l'établissement	Normes propres à l'établissement	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	>10	Evaluation nationale standardisée	Basé sur le CECRL	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou propres à l'établissement	Sans objet
LRM	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Générale	Sans objet	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Basé sur le CECRL	Soutien financier informel

Langues proposées dans l'enseignement secondaire:

Langues R/M	Arménien, hébreu, romani, turc
Langues étrangères (*en italique langues uniquement proposées dans le secondaire supérieur*)	Allemand, anglais, *coréen, croate,* espagnol, français, italien, *japonais, polonais, roumain,* russe, *serbe, slovaque, tchèque ;* 1 ou 2 langues parmi celles-ci sont obligatoires, une deuxième ou troisième est optionnelle.

Il y a dans tout le pays un réseau très dense d'écoles « orientées vers les langues étrangères » en tout ou partie. Ces écoles ont la première langue étrangère pour langue d'enseignement d'une série de disciplines dont les mathématiques, la physique, la chimie, la biologie, la géographie, l'histoire et la philosophie. Ces disciplines sont enseignées avec les méthodes EMILE (Enseignement de Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère) au début du cycle supérieur d'enseignement secondaire (neuvième et dixième année). Ces écoles proposent un enseignement intensif de la langue (au moins 18 h par semaine) pendant un an en dernière année du cycle inférieur d'enseignement secondaire (huitième année).

Dans l'enseignement secondaire supérieur, il est difficile de trouver une classe qui ne fasse pas partie de ce réseau. Ce type d'école « orientée vers les langues étrangères » a été instauré en 1952 à Lovetch, une ville du nord de la Bulgarie, où trois langues : l'anglais, le français et l'allemand, étaient langues d'enseignement. En 1960, d'autres écoles ont vu le jour dans d'autres villes, dont la capitale. Chacune de ces trois langues ainsi que le russe y sont enseignées séparément. On a ajouté l'espagnol en 1970. Depuis 1990, toutes les langues mentionnées plus haut ainsi que d'autres, sont proposées partiellement ou totalement dans les écoles « orientées vers les langues étrangères ».

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans 3 établissements) (les langues R/M et les langues des migrants ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LE	**Etablissement A**	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Total
	Etablissement B	Variété limitée	Cohérent et explicite	Normes nationales	Total
	Etablissement C	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Aucun

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Tous	bBasé sur le CECRL	Internationaux et migrants	En option	En option
Etablissement B	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Restreint	Normes nationales ou propres à l'établissement	Internationaux et migrants	En option	En option
Etablissement C	Nationales et étrangères	Nationales uniquement	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux et migrants	En option	En option

On propose aux étudiants Erasmus ainsi qu'aux étudiants étrangers qui sont à l'université deux ans de bulgare langue étrangère.

Il y a un besoin criant d'experts hautement qualifiés pour les cours de langue et de littérature turques à Sofia, Plovdiv et Shumen ainsi qu'à l'Institut islamique supérieur de Sofia et dans les théâtres turcs récemment ouverts à Kurdzhali et à Razgrad, qui s'appuient sur les dispositifs universitaires.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Programmes en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Doublées	Sous-titrés	Parfois	Toujours à Sofia régulièrement à Plovdiv parfois à Shumen

Radio Bulgaria propose des émissions en dix langues à partir du web : l'anglais, l'allemand, le russe, le français, l'espagnol, le serbe, le grec, l'albanais, le turc et l'arabe.

Bien qu'à une échelle relativement limitée, le turc a également été introduit dans les médias. Depuis 1993, la Radio nationale bulgare diffuse le matin et le soir des programmes de 30 minutes pour la population turque de Bulgarie. Ils incluent les bulletins d'information et les musiques populaires turque et bulgare. Au printemps 2001, la Télévision nationale bulgare a entrepris de diffuser des émissions en turc, d'une durée de 10 minutes.

Pendant la période de transition, il y a eu des tentatives d'installation d'une presse turque. Il y a aujourd'hui trois hebdomadaires à Sofia (*Sabah, Zaman* et *Müslümanlar*), *Filiz* un journal pour enfants, et *Balon* un magazine pour enfants.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombre de langues pratiquées	Présence sur la toile	Traducteurs et interprètes externes ou internes	langues dans les descriptions de postes des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4		Shumen				
3–4		Sofia Plovdiv		Sofia		
1–2	Sofia Plovdiv Shumen		Sofia Plovdiv Shumen	Plovdiv Shumen	Sofia Plovdiv Shumen	

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Tourisme Services juridiques Services de santé Urgences =Transport =Immigration et intégration	Tourisme Transport Urgences Services de santé Immigration et intégration

Il y a encore fort à faire pour renforcer le plurilinguisme dans ce domaine.

Les trois villes où l'enquête a été menée – Sofia, Plovdiv et Shumen – ne proposent que des services limités en langues étrangères, l'accent étant mis sur les services d'urgence, d'immigration et les services touristiques, même si on fait communément appel à des interprètes. Dans les services et les espaces publics, outre le bulgare, l'anglais est la langue la plus fréquente, avec également quelques services en turc, en allemand, en français et en russe. Ainsi, les sites web de ces trois villes sont disponibles en anglais, mais aussi en russe à Shumen. Les administrations des trois villes recrutent des personnels qui parlent les langues étrangères, l'anglais en priorité et des formations en anglais leur sont proposées dans le cadre professionnel.

Les langues dans le monde du travail (24 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	1	7	0	1	0	0	0	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LN	Largement utilisée	0	0	0	0	21	18	22	23	18	23
Angalis des affaires	Largement utilisée	0	1	0	1	5	7	8	4	9	12
Autres langues	Largement utilisée	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0

Comme dans le domaine des services et des espaces publics, il y a fort à faire pour renforcer le plurilinguisme des entreprises.

Pratiquement 50 % des entreprises où l'enquête a été menée ont, sous une forme ou une autre, des stratégies linguistiques. Outre le bulgare, l'anglais des affaires est utilisé par 2/3 de ces entreprises à des fins publicitaires et pour leur site web. Elles utilisent rarement d'autres langues et ne proposent pas de formation linguistique, sinon de temps en temps en anglais des affaires. Pour étayer leur formation linguistique, quelques entreprises ont des partenariats avec le secteur éducatif ; seul un tout petit nombre d'entre elles utilisent les réseaux internationaux pour étayer les compétences linguistiques de leur personnel.

Conclusions générales

L'enquête *L'Europe Riche de ses Langues* a également fait ressortir de nombreux points forts du plurilinguisme, à tous les niveaux d'enseignement, pour la langue nationale comme pour les langues étrangères. Des étapes importantes ont été franchies en vue d'une intégration des langues régionales ou minoritaires dans l'enseignement et les médias. Les secteurs qui ont besoin d'une attention accrue sont les entreprises et les services publics.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

Lilyana Kovatcheva, directrice du Centre d'intégration des enfants et des jeunes des minorités dans l'enseignement (affilié au MoEYS), était l'un des six experts nationaux pour le *Cadre de Référence curriculaire du romani*, créé en 2008 par la Division des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe. En Bulgarie, la *Journée européenne des langues,* organisée par l'EUNIC (*Réseau des instituts culturels nationaux de l'Union européenne*), est un événement qui rencontre un vif succès. Ont participé à la dernière les institutions membres suivantes :

L'Ambassade d'Autriche, le British Council, le Centre tchèque, l'Institut polonais, l'Institut français, le Goethe Institute, La Fondation hellénique pour la culture, l'Institut culturel hongrois, l'Institut Cervantès, l'Ambassade d'Espagne, l'Institut culturel Italien, ainsi que des partenaires du Centre culturel russe, de l'Ambassade de Suisse, de la Direction générale de la traduction de la Commission européenne, de l'Institut culturel bulgare et le HRDC (Human Resource Development Centre). La ville de Sofia, MoEYS, et la Radio nationale bulgare, partenaire, ont soutenu financièrement la Journée européenne des langues de 2011.

References

National Statistical Institute, Republic of Bulgaria : 2011 population census in the Republic of Bulgaria (Final data).

Advisory committee on the framework convention fo rthe protection of national minorities : opinion on Bulgaria. (27 mai 2004).

STOYCHEVA, Maria, CHAVDAROVA, Albena and VESELINOV, Dimitar (2011) Language Policies Bulgaria-Europe (Ezikovi politiki. Bulgaria-Evropa). Sofia, Universitetsko izdatelstvo 'Sv. Kliment Ohridski'.

PACHEV, Angel (2006) : Ezikovite obštnosti, Sofia, Sema RŠ.

VIDENOV, Mihail (2005) : Diglosijata, Sofia, Akademično izdatelstvo Marin Drinov.

JETCHEV, Gueorgui (2006) : « Éléments de politique linguistique de l'État bulgare », *Lengas*, revue de sociolinguistique, n° 60, pp. 191-203.

5 DANEMARK

Sabine Kirchmeier-Andersen

Le contexte

Le danois est la langue officielle du Danemark, qui compte 5 500 000 habitants environ. 90 % d'entre eux sont d'ethnies danoises, avec le danois pour langue maternelle. En ce qui concerne les 10 % restants, une seule langue minoritaire est reconnue langue officielle, c'est l'allemand. Le nombre total de germanophones natifs situés dans le Jutland du Sud est d'environ 20 000.

Outre les locuteurs du danois habitant au Danemark, le danois est également la langue maternelle ou culturelle de 50 000 citoyens germano-danois environ habitant dans le sud du Schleswig.

Au Groenland et dans les îles Féroé, la loi sur l'autonomie garantit au féroïen et au groenlandais le statut de langues officielles, même si le danois est obligatoire à l'école. Depuis le début du 19ème siècle, le danois fait partie du programme scolaire en Islande et il est toujours utilisé aujourd'hui comme langue véhiculaire avec les autres pays nordiques.

Le Danemark a ratifié la *Convention pour la langue nordique* (1987), qui garantit aux citoyens nordiques le droit de s'adresser aux autorités de n'importe quel pays nordique dans leur propre langue. Le Danemark a aussi ratifié la Déclaration pour la langue nordique (2006), document de politique linguistique commun du Conseil des Ministres nordiques, décrétant qu'il faut :

- Soutenir et protéger les langues nationales et les langues minoritaires
- Que les universités mettent en place une politique linguistique d'apprentissage parallèle des langues garantissant l'utilisation de l'anglais parallèlement aux langues nationales
- Garantir aux citoyens des pays nordiques la possibilité d'apprendre leur langue maternelle et d'acquérir des compétences dans une langue de portée internationale, ainsi que dans une autre langue étrangère

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

La langue nationale, les langues étrangères, les langues R/M et les langues des migrants sont couvertes par la législation linguistique. L'apprentissage et l'enseignement de la langue nationale à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires du Danemark sont (co)-financés dans près de 20 pays en Europe et en dehors de l'Europe. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a été signée et ratifiée par le Danemark. L'allemand en tant que langue R/M est reconnu dans la Charte. L'eskimo-aléoute (au Groenland) et le féroïen sont également des langues protégées en vertu du *Home Rule Act*. Dans le cadre de la Charte, l'allemand est officiellement proposé dans le système éducatif.

Le Danemark ne possède pas de mécanismes nationaux/régionaux de collecte des données officielles sur la diversité linguistique.

Il n'y a pas, dans la Constitution danoise, de dispositions concernant l'utilisation du danois ou d'autres langues, ni de lois spécifiques qui définissent de réglementation générale sur l'usage des langues. Des règles linguistiques sont néanmoins intégrées dans les législations d'autres secteurs, par exemple la promotion du danois comme seconde langue pour les étudiants des minorités, et une loi déclare que toutes les écoles et toutes les institutions doivent utiliser l'orthographe danoise établie par le Conseil pour la langue danoise.

Bien qu'il n'y ait ni reconnaissance officielle, ni document de politique linguistique concernant la langue des signes, il existe des recommandations officielles se rapportant à son enseignement.

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (les langues étrangères ne sont pas proposées)

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LRM	Tous	1 an	5-10	0,5–1 jour	Générale	Générale	Total
LM	Locuteurs natifs uniquement	1an	5-10	0,5–1 jour	Générale	Générale	Total
Soutien supplémentaire LN	Tous	1 an	Aucun	0,5–1 jour	Générale	Spécifique à une matière	Total

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire :

Langues R/M	Allemand
LM	Albanais, arabe, bosnien, islandais, ourdou, panjabi, somali, tamoul, turc,

Les langues dans l'enseignement primaire (les langues R/M ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Tous	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LE	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	A mi-parcours	Pendant le temps scolaire	5–10	Evaluation nationales standardisée	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total
LM	Locuteurs natifs uniquement	Cohérent et explicite	Aucun	Dès la 1ère année	Hors temps scolaire	>10	Propre à l'établissement	Non spécifié	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants généraliste	Générale	Générale	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Générale	Soutien financier informel
LM	Enseignants de langues	Générale	Générale	Sans objet

Langues proposées dans l'enseignement primaire

Langues étrangères	Anglais, et français ou allemand obligatoire. Espagnol, allemand ou français, et langues de migrants en option.
Langues de migrants	Albanais, arabe, bosnien, islandais, ourdou, panjabi, somali, tamoul, turc.

Normalement, les enfants danois débutent l'école primaire à 5 ou 6 ans et la terminent à 15 ou 16 ans.

Jusqu'en 2002, l'enseignement en langues de migrants était proposé en primaire – en activité extrascolaire – et financé par le gouvernement. Ceci est toujours le cas pour les élèves de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange, du Groenland et des îles Féroé. Depuis 2002, il incombe à chaque communauté locale de prendre en charge l'enseignement en langue de migrants des autres élèves. En conséquence, l'enseignement en langues de migrants n'est proposé que lorsqu'il y a de vastes communautés avec un fort pourcentage d'immigrés, comme à Copenhague par exemple.

Un rapport de commission datant de 2011, « Sprog er nøglen til verden » (qui peut se traduire par « La langue est la clé du monde ») préconise d'introduire l'anglais dès la première année de primaire et une troisième langue (l'allemand ou le français) à 11 ou 12 ans. Ce rapport préconise en outre de proposer en options une vaste gamme de langues comme l'arabe, le chinois et le portugais/brésilien.

Les langues dans l'enseignement secondaire (les langues R/M ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Aucun	Aucun	Aucun

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LE	Tous	Cohérent et explicite	Absent	En partie pendant le temps scolaire	>10	Evaluation nationale standardisée	Basé sur le CECRL	Total
LM	Tous	Cohérent et explicite	Absent	Hors temps scolaire	5-10	Propre à l'établissement	Normes propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Générale	Normes nationales ou propres à l'établissement	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Générale	Normes nationales ou régionales	Soutien financier informel
LM	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Générale	Sans objet	Sans objet

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

Langues étrangères (*les langues en italique sont proposées dans l'enseignement secondaire supérieur uniquement*)	Obligatoire : anglais en option : allemand, *chinois*, espagnol, français, *grec ancien, italien, japonais, latin, russe*
Langues de migrants	Arabe et turc

Au Danemark, un bon niveau de danois est exigé en second cycle du secondaire. L'évaluation des compétences linguistiques fait partie des procédures d'admission en secondaire.

Le danois et l'anglais sont les deux seules langues obligatoires. Le grec ancien, l'arabe, le chinois, l'allemand, le français, l'italien, le japonais, le latin, le russe, l'espagnol et le turc sont facultatives depuis la dernière réforme qui date de 2005. La réforme a conduit à une baisse drastique du nombre d'élèves qui apprennent plusieurs langues étrangères. Le nombre d'élèves faisant trois langues étrangères a chuté de 41 % à 3 %, panorama qui, en dépit de quelques réformes mineures, a peu changé.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans trois établissements) (les langues R/M et les langues de migrants ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LE	**Etablissement A**	Aucune spécification	Pas de directives	Non spécifié	Aucun
	Etablissement B	Aucune spécification	Pas de directives	Non spécifié	Total
	Etablissement C	Aucune spécification	Pas de directives	Non spécifié	Aucun

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Tous	Non spécifié	Internationaux uniquement	En option	En option
Etablissement B	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Tous	Non spécifié	Internationaux uniquement	En option	En option
Etablissement C	Nationales, étrangères et R/M	Nationales et étrangères	Restreint	Non spécifié	Internationaux uniquement	En option	En option

En accord avec le processus de création d'un Espace universitaire européen (processus de Bologne), les universités danoises suivent le modèle anglo-saxon (Licence, Master). A cause de ces changements, de l'accent accru sur l'internationalisation en général et de la volonté d'attirer des étudiants internationaux, plus de 25 % des cursus universitaires sont en anglais. De même, les établissements professionnels académiques (90–150 ECTS) et les établissements professionnels au niveau licence (180–240 ECTS) proposent un nombre impressionnant de programmes en anglais.

Depuis 2005, le nombre d'étudiants qui s'inscrivent dans des programmes de langues étrangères autres que l'anglais est en baisse régulière, ce qui a conduit à la fermeture de plusieurs programmes linguistiques. On enseigne encore l'espagnol, l'allemand et le français dans de nombreux endroits, mais l'italien et le russe n'ont presque plus d'étudiants. On a remarqué une légère hausse en japonais et en chinois. Quelques universités proposent le turc et l'arabe.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Programmes en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Sous-titrés	Sous-titrés	Toujours	Régulièrement à Copenhague jamais à Aarhus et Aabenraa

Il y a au Danemark six chaînes de télévision nationales (DR1, DR2, TV2), dont trois sont financées par une redevance audiovisuelle globale. Plusieurs chaînes de télévision locale ont en outre des programmes quotidiens. Selon la loi de décembre 2002, les programmes de télévision et de radios publiques doivent garantir l'accès public à l'information et à des débats sociaux importants ; ils doivent également traiter de la langue et de la culture danoise.

Les événements médiatiques importants sont régulièrement proposés en langue des signes et il y a une chaîne spéciale en langue des signes.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombre de langues pratiquées	Présence sur la toile	Utilisation d'intepretes	Langues dans les descriptions de poste des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4	Copenhague	Copenhague Aabenraa			Copenhague	
3–4						
1–2	Aabenraa		Aabenraa	Aabenraa	Aabenraa	

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Urgences Immigration et intégration Tourisme Santé =Services sociaux =Services juridiques	Immigration et intégration Services juridiques Tourisme Santé Services sociaux

La Convention pour la langue nordique garantit aux citoyens nordiques le droit de s'adresser aux autorités publiques de n'importe quel pays nordique dans leur propre langue.

Les langues dans le monde du travail (12 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	4	7	1	5	0	0	0	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LN	Largement utilisée	1	0	3	0	11	11	10	12	12	11
Anglais des affaires	Largement utilisée	0	0	2	0	3	6	4	3	5	6
Autres langues	Largement utilisée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Au Danemark, le monde des affaires est essentiellement composé de PME. 92 % des entreprises ont moins de 10 employés et moins de 2 % en ont plus de 50. 67,7 % des emplois sont dans des entreprises privées.

Selon une enquête faite en 2007 par l'industrie danoise, plus de 25 % des grandes entreprises utilisent l'anglais comme langue de communication de l'entreprise. L'utilisation d'autres langues et de services de traduction est en baisse. L'industrie danoise s'est émue à plusieurs reprises de la chute des effectifs des étudiants de langues et a préconisé, entre autres solutions, les doubles compétences, c'est-à-dire d'adjoindre compétences en ingénierie et compétences en langues.

Conclusions générales

Ces 150 dernières années, le Danemark est un pays essentiellement monolingue avec le danois pour langue principale, où les citoyens ont une assez bonne maîtrise de l'allemand et du français, et depuis 1945, de l'anglais. De plus, du fait de l'intercompréhension du danois, du norvégien et du suédois, les Danois ont facilement accès à toute la Scandinavie.

Ces dix dernières années, l'anglais est beaucoup mieux placé, et ce, aux dépens de l'allemand et du français. La stratégie linguistique d'apprentissage parallèle du danois et de l'anglais adoptée par le gouvernement danois a fortement infléchi cette évolution. Les compétences linguistiques en langues étrangères, y compris en langues scandinaves, sont en baisse, et la maîtrise des langues de migrants comme l'arabe ou le turc n'a pas été valorisée comme un atout. En conséquence, nous assistons à l'école, à l'université et dans l'industrie, à un désintérêt accru pour les langues étrangères autres que l'anglais ; cette évolution risque de compromettre sérieusement le respect des politiques linguistiques de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe par le Danemark. La récente proposition d'introduire l'anglais dès le début du primaire accélérera probablement encore cette évolution.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

EMILE *Enseignement de Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère*
Des expérimentations d'internationalisation et d'*Enseignement de Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère* (EMILE) sont en cours depuis 2001 à l'école Købmagergade à Fredericia. Les sections internationales ont été introduites en 2005 dans l'enseignement secondaire du premier degré et des sciences comme la biologie et les mathématiques sont enseignées en anglais par des locuteurs natifs de pays anglophones.

Le Centre d'Internationalisation et d'apprentissage parallèle des langues (CIP)
Le Centre d'Internationalisation et d'apprentissage parallèle des langues (CIP) a été créé en 2008 à l'université de Copenhague, pour intensifier les efforts de mise en œuvre d'une politique linguistique fondée sur l'apprentissage parallèle des langues au sein de l'université.

La Coordination pour la langue nordique
La Coordination pour la langue nordique a été créée en 2009 sous les auspices du Conseil des ministres nordiques, afin d'améliorer l'intercompréhension des principales langues de Scandinavie – le danois, le suédois et le norvégien – par leurs locuteurs.

Tegn på sprog (langue des signes)
Tegn på sprog est un projet de recherche et développement créé en 2008 pour une période de six ans par les Ministères de l'Education et de l'Intégration, en étroite collaboration avec les universités, les collèges universitaires, et les écoles. Le projet a pour objectif de mieux comprendre comment les enfants ayant le danois pour seconde langue abordent le danois écrit et de concevoir de nouvelles stratégies pédagogiques.

Références

Sprog til Tiden (Les langues pour la vie). Rapport du groupe de politique des langues du gouvernement danois (2008).

Sprog er nøglen til verden (La langue est la clé du monde). Rapport d'un groupe de travail du minisère de la Recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur (2011).

Convention Nordique des Langues (1987).

www.efnil.org

6 ESPAGNE

6.1 Madrid, Valencia, Séville

Marta Genís

Le contexte

Le plurilinguisme n'est pas une question nouvelle pour les Espagnols, puisque quatre Espagnols sur dix vivent dans une communauté où il y a plus d'une langue officielle. Sachant que l'Espagne a une population de 47,1 millions (recensement de 2011), ceci implique que 34 % de la population est au minimum bilingue et donc que le plurilinguisme est une caractéristique fondamentale de la culture espagnole.

La constitution espagnole de 1978 reconnaît que la richesse de la diversité linguistique est un héritage culturel qui doit être respecté et promu, et affirme que d'autres langues que la langue nationale – le castillan – « seront également officielles dans leurs communautés respectives ». Aussi, on peut dire que l'Espagne est un pays plurilingue ayant pour langue officielle la variété de Castille, communément appelée espagnol. D'autres langues, le galicien, le catalan et le basque sont aussi officielles dans leurs communautés respectives et dans quelques autres territoires qui historiquement faisaient partie de leur continuum linguistique comme Valence et les îles Baléares pour le catalan et le nord de la Navarre pour le basque. Ces trois langues totalisent environ 16 millions de locuteurs.

Il y a, en outre, une grande variété de dialectes comme *l'andalou*, le parler *canarien, l'extrémègne*, le *murcien*, etc. ou d'autres, reconnus comme langues territoriales dans la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* : par exemple, l'*aragonais* en Aragon, *l'asturien* (ou le *bable*) dans la Principauté des Asturies, le *valencien* dans la Communauté Valencienne et l'*aranais*, langue officielle du Val d'Aran. La Charte protège aussi des langues comme le berbère à Melilla, le *caló*, une langue dépourvue de territoire utilisée par les gitans, et le portugais utilisé en Estrémadure et en d'autres lieux à la frontière du Portugal. Toutes ces langues ne représentent que quelques-unes des variétés linguistiques parlées à l'échelon local.

L'immigration étrangère a également apporté d'autres langues en Espagne. Selon le recensement de 2011, il y a 5,7 millions de personnes d'origine étrangère (12,2 %) venant pour beaucoup d'Amérique latine où l'on parle différentes variétés d'espagnol. Les principales langues de migrants en Espagne sont l'arabe, le bulgare, le chinois, l'anglais, l'allemand, le portugais et le roumain.

Les langues n'ont jamais été considérées comme primordiales dans l'enseignement en Espagne. La première marque d'intérêt pour les langues étrangères remonte au décret royal du 20 juillet 1990 qui recommande de commencer par l'apprentissage du français, suivi de l'apprentissage de l'anglais et de l'allemand, afin de mettre fin à l'isolement dans lequel l'Espagne a vécu jusqu'alors.

La Loi d'orientation générale de l'éducation est en 1970 une avancée considérable pour les langues dans l'enseignement, qui introduit l'enseignement des langues étrangères dans le troisième cycle de l'enseignement primaire et inclut à partir du primaire les langues et la littérature régionales dans le système éducatif des communautés correspondantes, ce qui très significatif. En 1990, la LOGSE (*Ley Orgánica General del Sistema Educativo*) introduit un système éducatif décentralisé où les communautés autonomes peuvent choisir le contenu du programme scolaire.

Selon la LOE (*Ley Orgánica de Educación*), législation approuvée en 2002 et actuellement en vigueur, l'enseignement des langues étrangères commence en primaire (à partir de l'âge de cinq ans) et introduit une troisième langue étrangère en option à partir de neuf ans.

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

La langue nationale, les langues étrangères, les langues R/M et les langues des migrants sont couvertes par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement de l'espagnol à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires d'Espagne sont (co)-financés dans 13 pays en Europe et en dehors de l'Europe, plus particulièrement en Amérique latine. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a été signée et ratifiée par l'Espagne. Les 12 langues R/M suivantes sont reconnues dans la Charte : aranais, asturien/bable, basque, catalan, aragonais, galicien, valencien, portugais, arabe, berbère, calo et romani. Dans le cadre de la Charte, le basque, le catalan, le galicien et le valencien sont proposés dans le système éducatif à l'échelle régionale.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique en Espagne s'appuient sur des données de recensement et des données d'enquêtes mises à jour périodiquement. Dans ces mécanismes de collecte de données, la langue nationale, les langues R/M et les langues des migrants sont traitées dans une question portant sur la langue parlée à la maison, ainsi que dans une question portant sur la maîtrise de la langue (niveau parlé/compris/lu/écrit).

Le recensement national mené à l'échelle du pays met périodiquement à jour les données sur les langues (nationales, régionales et minoritaires, et de migrants) à l'aide de questions sur la langue utilisée à la maison et sur la maîtrise de la langue.

Diverses législations et documents de politique linguistique espagnole abordent la question des langues (nationales, minoritaires, étrangères et de migrants), principalement la Constitution espagnole votée par les Etats généraux et ratifiée par les Espagnols en 1978, et la *Charte européenne pour les*

langues régionales ou minoritaires , ratifiée en 2001. Le CECR (*Cadre européen de référence*) pour les langues a également eu une très forte influence dans le système éducatif espagnol.

Plusieurs rapports remis à l'Union européenne expliquent ce qui a été fait en Espagne pour les langues régionales et minoritaires après la signature dans les années 1980 des différents statuts d'autonomie des régions, instaurant les langues officielles des différentes communautés. L'*aranais* a été introduit langue officielle dans le nouveau texte sur *Le statut de la Catalogne* promulgué en juillet 2006. Le statut de l'aragonais parlé en Aragon a été établi par la loi 3 du 10 mars 1999 et *Le plan général de normalisation du galicien* voté par le Parlement le 22 septembre 2004.

Cependant, il n'y a pas de promotion ou d'enseignement des langues régionales dans les autres communautés, l'initiative en est laissée aux clubs et aux académies régionales.

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LR/M	Tous	≥ 2 ans	Aucun	>1 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Total
LE	Tous	≥2 ans	Aucun	<0,5 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Total
LM	Tous	≥2 ans	Aucun	<0,5 jour	Générale	Spécifique à une matière	Partiel
Soutien LN	Tous	≥2 ans	5–10	0,5–1 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Total

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire

LR/M	Valencien à Valence uniquement
LE	Anglais à Madrid et Valence, et anglais, français et allemand en Andalousie
LM	Portugais à Valence, portugais et arabe marocain à Madrid, et portugais, arabe marocain et roumain en Andalousie

C'est dans l'enseignement pré-primaire que l'Espagne se détache sur le plan du plurilinguisme, avec des scores très élevés pour les langues étrangères et pour les langues minoritaires, du fait que les lignes directrices du *Plan stratégique pour la citoyenneté et l'intégration* de 2007-2010 recouvraient la protection des langues et des cultures d'origine et subvenaient à leur promotion dans les systèmes éducatifs via des accords bilatéraux.

Selon les communautés, les langues étrangères proposées comprenaient l'anglais, le français, l'allemand, le portugais, l'arabe et le roumain, mais généralement ou l'anglais ou le français était obligatoire, les autres langues étant facultatives.

Les langues dans l'enseignement primaire

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent and explicite	Avant leur scolarisation	Migrants uniquement	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Cohérent and explicite	Généralisé	Dès la 1ère année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent and explicite	Généralisé	Dès la 1ère année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total
LM	Locuteurs natifs uniquement	Cohérent and explicite	Localisé	Dès la 1ère année	En partie pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Soutien financier informel
LM	Enseignants de langues	Générale	Spécifique à une matière	Sans objet

Langues proposées dans l'enseignement primaire

LR/M	Valencien à Valence uniquement
LE	Anglais et français à Madrid, et anglais, français et allemand à Valence et en Andalousie : une de ces langues obligatoires
LM	Arabe marocain et portugais à Madrid et en Andalousie

Les langues dans l'enseignement secondaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Migrants uniquement	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Normes propres à l'établissement	Non spécifié	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Non spécifié	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Aucun	S=soutien financier informel

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

LR/M	Valencien à Valence uniquement
LE	Anglais, français, allemand, une de ces langues obligatoires

Le profil n'est pas aussi excellent dans l'enseignement secondaire, le plurilinguisme, tendance récente, n'ayant pas encore atteint ce niveau d'études, ce qui signifie que seuls quelques établissements d'enseignement secondaire sont bilingues. Néanmoins, le choix des langues proposées, l'organisation de l'enseignement, la formation et les qualifications des professeurs sont très impressionnants.

Les langues de migrants ne sont pas enseignées à grande échelle dans le secondaire, même si quelques plans d'actions ont été mis en place, qui s'attachent surtout à leur protection. L'intégration des migrants à la culture espagnole via l'acquisition de la langue espagnole a également été promue.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans trois établissements) (les langues R/M et les langues de migrants ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LE	**Etablissement A**	Non spécifiée	Cohérent and explicite	Aucun	Total
	Etablissement B	Limitée	Cohérent and explicite	Aucun	Total
	Etablissement C	Limitée	Cohérent and explicite	Aucun	Total

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Tous	Basé sur le CECRL	Internationaux et migrants	En option	En option
Etablissement B	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux et migrants	En option	En option
Etablissement C	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux et migrants	En option	En option

Dans la formation professionnelle (FP), on ne propose que le français et l'anglais qui ne sont pas obligatoires, d'où des scores bas. Les autorités éducatives devront faire des efforts dans ce domaine, attendu que l'objectif de la FP est d'acquérir une formation à visée professionnelle.

Dans l'enseignement universitaire, l'anglais et le français arrivent en tête, suivis de l'allemand et de l'italien.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Programmes en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Doublées	Doublés	Parfois	Régulièrement

La diffusion télévisuelle étant entièrement numérique, la langue originale des productions est transmise, ce qui signifie que la plupart des programmes doublés sont également disponibles en version originale, comme c'est le cas pour les langues régionales que sont le catalan, le galicien ou le basque. Cependant le grand public ne le sait pas toujours, ce qui explique peut-être les scores peu élevés obtenus dans ce domaine.

Dans les journaux – volet presse et édition –, six langues ont été relevées, avec cependant une nette prédominance de l'anglais.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombre de langues pratiquées	Présence sur la toile	Utilisation d'intepretes	descriptions de poste des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4	Séville	Madrid Valence Séville			Madrid	
3–4						
1–2	Valence		Valence Séville		Valence Séville	

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Enseignement Urgences Santé Services sociaux Services juridiques	Santé Services sociaux Immigration et intégration Tourisme Urgences

Bien que dix langues soient citées, l'anglais domine le panorama des villes où l'enquête a été menée. On note cependant un intérêt croissant pour le plurilinguisme et des besoins linguistiques accrus dans les services publics, à l'échelle locale, régionale, et nationale. La présence des dispositifs de communication orale est beaucoup moins significative que les stratégies institutionnelles ou les dispositifs de communication écrite.

Les langues dans le monde du travail (dans 24 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	5	11	4	10	0	0	3	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/ l'intranet	Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LN	Largement utilisée	2	3	6	1	23	22	23	24	20	22
Anglais des affaires	Largement utilisée	2	9	8	0	9	9	11	11	7	14
Autres langues	Largement utilisée	2	2	4	0	3	0	4	11	7	11

Bien que les pratiques de gestion dans l'entreprise restent sous l'emprise des langues nationales, elles semblent aujourd'hui plus sensibles au plurilinguisme ; mais les chiffres restent bas, et il y a matière à s'améliorer à l'avenir, notamment dans le domaine des stratégies linguistiques et des compétences linguistiques des personnels. Sachant que le plurilinguisme accroit nettement la compétitivité des entreprises, les multinationales ont un regard plus global sur les questions linguistiques.

Conclusions générales

C'est particulièrement en pré-primaire, en primaire, et dans le secteur des langues de migrants, que l'on constate des améliorations récentes dans la situation du plurilinguisme, à un rythme progressif et régulier.

Il est également important de souligner les efforts entrepris par les services et les espaces publics, sachant que dix ans en arrière, on ne décelait pratiquement pas d'autre langue que l'espagnol.

Il en va plus ou moins de même des journaux et des livres où l'offre est aujourd'hui énorme, en comparaison de ce qu'elle était il y a seulement quelques années.

Cependant, des secteurs tels que les médias audiovisuels et l'entreprise, où habitudes et pratiques traditionnelles persistent, demandent réflexion.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

Le document intitulé *Plan d'action pour la décennie 2010-2020*, signé en 2010 par le gouvernement, dresse une liste de 12 mesures visant à améliorer l'apprentissage des langues et le plurilinguisme, la plus attendue étant la formation des enseignants.

Certains de ces objectifs ont déjà été atteints dans la plupart des communautés autonomes, même si la terrible crise financière où nous sommes plongés a considérablement ralenti les intentions initiales.

Références

Avance Censo 2001, INE. *In www.ine.es/prensa/np648.pdf*

Constitución española (1978) : *www.boe.es/aeboe/consultas/enlaces/documentos/ConstitucionCASTELLANO.pdf*

Cadre européen commun de référence pour les langues : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_fr.pdf

Council of Europe (2001) *The European Framework of Reference for the Teaching of Languages.* Strasbourg : Council of Europe.

Charte européenne des langues régionales ou minoritaires : *http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/textcharter/default_FR.asp?*

REAL DECRETO 831/2003, de 27 de junio, por el que se establece la ordenación general y las enseñanzas comunes de la Educación Secundaria Obligatoria.

Ley 10/2009 de 22 de diciembre de uso, protección y promoción de las lenguas propias de Aragón : *http://noticias.juridicas.com/base_datos/CCAA/ar-l10-2009.html*

Ley 14/1970, de 4 de agosto, General de Educación y Financiamiento de la Reforma Educativa : In www.boe.es/aeboe/consultas/bases_datos/doc.php?id=BOE-A-1970-852

Morales, C. et al. (2000) : *La enseñanza de lenguas extranjeras en España. Madrid: CIDE.MECD.*

Plan de Acción 2010-2020 : In www.educacion.gob.es/dctm/ministerio/horizontales/prensa/documentos/2010/plan-de-accion-2010-2011vdefinitivafinal.pdf?documentId=0901e72b801b3cad

Plan estratégico de ciudadanía e Integración 2007-2010 : *http://extranjeros.mtin.es/es/IntegracionRetorno/Plan_estrategico/pdf/PECIDEF180407.pdf*

Plan General de Normalización de la Lengua Gallega (2004) : *www.xunta.es/linguagalega/arquivos/PNL22x24_textointegro).pdf*

Programa de Lengua y cultura Portuguesa : *http://www.educacion.gob.es/educacion/sistema-educativo/educacion-inclusiva/programas-educativos/lengua-cultura-portuguesa.html*

Real decreto de 20 de julio de 1900, Colección Legislativa de España, vol. 2° de 1900, art. 3, p. 533-534.

Estatuto de Cataluña Julio 2006 : In www.gencat.cat/generalitat/cas/estatut/index_2006.htm

6 ESPAGNE
6.2 Catalogne

Vila i Moreno, F. Xavier

Contexte régional

A la fin de la dictature du général Franco, la reconnaissance explicite de la réalité multilingue de l'Espagne était une question majeure. En conséquence, on lui a accordé une place importante dans la Constitution d'Espagne de 1978 (article 3) et dans le Statut d'autonomie de la Catalogne qui a suivi en 1979 (article 3). D'après ces deux textes, le catalan et le castillan (terme officiel de la Constitution pour désigner l'espagnol) sont langues co-officielles en Catalogne.

On a interprété cette reconnaissance de diverses façons, et depuis, la controverse sur les politiques linguistiques reste très présente. C'est la mise en œuvre de ce « statut officiel » qui est au cœur de la controverse. Pour résumer, la plupart des agents sociaux catalans considèrent le catalan langue nationale – et non langue régionale ou minoritaire – de la Catalogne, et le castillan la langue de l'État (central). Cependant, les agents des institutions centrales ont tendance à favoriser d'abord et avant tout le castillan en Catalogne. Après trois siècles de répression officielle, et une immigration massive venue de l'Espagne hispanophone au milieu du XXe siècle, la plupart des catalans jugent impératifs de protéger particulièrement leur langue, et ce, d'autant que tous les catalans ont effectivement appris le castillan. L'article 3 de la Constitution dit en effet que tous les citoyens ont l'obligation d'être compétents en castillan, mais l'article 3.3 dit, lui, que la diversité linguistique sera « l'objet d'un respect et d'une protection spéciale ». En Espagne castillanophone, la « protection spéciale » du catalan est souvent perçue comme une façon de priver le castillan de son rôle « naturel » prééminent.

Plus récemment, d'autres facteurs ont accentué la pertinence du plurilinguisme en Catalogne:

1. L'importance de l'industrie touristique
2. Le processus d'intégration européen
3. Le processus rapide d'internationalisation de l'économie catalane
4. Au cours de la première décennie du XXIe siècle, l'arrivée de plus de 1,3 million d'immigrés d'Amérique hispanophone et du reste du monde (allophones). Cette population allophone est extrêmement morcelée et éparpillée dans le pays : d'après *le sondage sur les pratiques linguistiques de la population de Catalogne* (EULP 2008), les arabophones étaient les plus nombreux (2,6 % de la population totale en 15 ans, chiffre qui inclut aussi de nombreux berbérophones L1). Aucun autre groupe de locuteurs L1 n'atteignait 1 %: le roumain était à 0,9%, le galicien à 0,6 %, le français à 0,5 %, le portugais et l'anglais à 0,4 %, le russe à 0,3 % étaient les plus saillants des 400 groupes différents de locuteurs L1.

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

La langue nationale, les langues étrangères, les langues R/M et les langues des migrants sont couvertes par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement du catalan à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires de Catalogne sont (co-)financés en Argentine, en Équateur, au Portugal, en Suisse et aux États-Unis. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a été signée et ratifiée par l'Espagne. Dans le cadre de la Charte, le catalan et l'aranais sont officiellement proposés dans le système éducatif en Catalogne.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique en Catalogne s'appuient sur les données de recensement, les données des registres municipaux continuellement mises à jour et les données d'enquêtes périodiques. Dans ces mécanismes de collecte de données, la langue nationale et la langue régionale sont traitées dans une question sur la langue parlée à la maison, une question sur la langue principale et une question sur la langue maternelle. Figure également une question sur la maîtrise de la langue (niveau écrit/compris/lu/écrit).

Depuis que le nouveau Statut d'autonomie de la Catalogne a été voté en 2006, la Catalogne a une troisième langue officielle, l'occitan, langue autochtone du Val d'Aran, petit territoire des Pyrénées catalanes. C'est la loi du Parlement de Catalogne de septembre 2010 qui a réglementé le statut de l'occitan, mais à la demande du gouvernement espagnol, elle a été suspendue temporairement par le Tribunal constitutionnel d'Espagne.

LOE=Langue officielle de l'Etat
LE=Langues étrangères
ALO=Autres langues officielles
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (les langues de migrants ne sont pas proposées et pas de sontien pour la langue officiel de l'Etat (espagnol))

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
ALO	Tous	≥ 2 ans	Aucun	>1 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Partiel
LE	Tous	≥ 2 ans	Aucun	<0,5 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Partiel

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire

ALO	Catalan dans toute la région, occitan aranais dans le Val d'Aran
LE	Anglais

Les langues dans l'enseignement primaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LOE	Cohérent and explicite	Pendant la scolarisation	Migrants uniquement	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
ALO	Tous	Cohérent and explicite	Généralisé	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent and explicite	Généralisé	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LOE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
ALO	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Intégrée dans la formation

Langues proposées dans l'enseignement primaire

ALO	Catalan dans toute la région et occitan aranais dans le Val d'Aran
LE	Anglais : obligatoire

Ces 20 dernières années, l'enseignement en Catalogne repose sur le modèle convergent (*modele de conjunció*) qui établit qu'il ne faut pas séparer les enfants en fonction de leur langue première. Le catalan est la langue principale de l'enseignement (les enfants ont cependant le droit de recevoir un enseignement en castillan pendant leurs premières années de scolarité si les parents en font la demande) et à la fin de la scolarité obligatoire, tous les enfants doivent être bilingues et bilettrés dans ces deux langues. Des analyses comparatives montrent que ce modèle mène au bilinguisme chez la plupart des enfants, même si la connaissance du castillan continue d'être meilleure (voir Vila 2008 et 2010). Ces résultats s'expliquent par un mélange de facteurs démolinguistiques et sociolinguistiques : le castillan est la principale langue véhiculaire entre les locuteurs du catalan, du castillan et les *allophones*, et vu son statut puissant et son ubiquité dans la société, les locuteurs non natifs l'acquièrent rapidement. Il faut aussi garder à l'esprit que si les données de l'enquête *L'Europe Riche de ses Langues* sont transmises par des sources officielles, les données que l'on a observées ou que les enfants eux-mêmes ont rapportées montrent que le castillan est très souvent utilisé dans l'interaction avec les professeurs, surtout dans les classes où les castillanophones et les allophones sont majoritaires. En 2010, une réglementation très controversée du Tribunal Constitutionnel sur le nouveau Statut autonome de la Catalogne (2006) a exigé que le castillan ait une plus grande présence comme langue véhiculaire dans les écoles de Catalogne, ouvrant ainsi la porte à un conflit juridique et politique majeur qui continue aujourd'hui.

Les langues dans l'enseignement secondaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LOE	Cohérent et explicite	Pendant la scolarisation	Tous	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
ALO	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LOE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Basé sur le CECRL	Sans objet
AOL	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Basé sur le CECRL	Intégrée dans la fomation

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

ALO	Catalan dans toute la région et occitan aranais dans le Val d'Aran
LE	Une langue obligatoire parmi : anglais, français et occasionellement allemand et italien En option grec ancien, latin et autres

L'enquête décrit assez bien la situation de la plupart des langues. La distinction entre « langues étrangères » et « langues de migrants » occulte le fait que deux des principaux groupes de L1 étrangers, à savoir les francophones et les hispanophones, trouvent relativement facilement dans le système éducatif un enseignement dans leur L1 (voir chiffres plus haut). Un certain nombre d'écoles étrangères privées – américaines, françaises, italiennes, et « internationales » – subviennent aussi aux besoins de résidents étrangers et locaux relativement aisés qui désirent que leurs enfants soient plurilingues.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans trois établissements) (les langues de migrants ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
ALO	**Etablissement A**	Large variété	Pas de directives	Sans objet	Total
	Etablissement B	Variété limitée	Cohérent et explicite	Sans objet	Total
	Etablissement C	Large variété	Général	Sans objet	Total
LE	**Etablissement A**	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Total
	Etablissement B	Variété limitée	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Total
	Etablissement C	Large variété	Cohérent et explicite	Aucun	Partiel

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Langue officielle de l'Etat, langues étrangères et autres langues officielles	Langue officielle de l'Etat, langues étrangères et autres langues officielles	Aucun	Basé sur le CECRL	Migrants et internationaux	En option	En option
Etablissement B	Langue officielle de l'Etat, langues étrangères et autres langues officielles	Langue officielle de l'Etat, langues étrangères et autres langues officielles	Restreint	Basé sur le CECRL	Migrants et internationaux	En option	En option
Etablissement C	Langue officiel le de l'Etat, langues étrangères et autres langues officielles	Langue officielle de l'Etat, langues étrangères et autres langues officielles	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux uniquement	En option	En option

Si l'étude montre bien l'environnement général de l'apprentissage des langues dans l'éducation et la formation professionnelle (EFP), ce n'est pas le cas des établissements d'enseignement supérieur où elle a été menée, qui ne reflètent pas l'offre linguistique variée de plusieurs universités de Catalogne qui, dans le cadre de l'apprentissage des langues étrangères, proposent, outre les grandes langues internationales, des langues régionales comme l'occitan, des langues de migrants très parlées comme le tamazight/le berbère, plusieurs langues européennes de taille moyenne comme le néerlandais ou le suédois, ou des langues asiatiques comme le japonais, le chinois, le farsi ou le turc.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Programmes dans les autres langues officielles en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Sous-titrées	Doublés	Parfois	Parfois

L'enquête reflète la prédominance du castillan, langue la plus présente dans les médias audiovisuels, suivie du catalan, puis de l'anglais et des autres langues juste derrière. Grâce à l'existence de plusieurs chaînes de télévision couvrant tout l'ensemble de la péninsule, le castillan domine très largement à la télévision, ainsi qu'au cinéma, où les productions doublées en castillan dominent toujours. Le ratio catalan/castillan est comparativement beaucoup plus serré à la radio et dans les journaux.

Il a été plus difficile de détecter la place des autres langues. La télévision numérique ayant remplacé la télévision analogique, les questions sur le doublage et le sous-titrage ont peu d'importance car la plupart des chaînes de télévision diffusent des produits étrangers en version originale, généralement sous-titrées, et également doublées. Dans certaines catégories sociales, dont certains groupes d'immigrés, on aime écouter la V.O., mais il n'y a pas à ce jour d'étude disponible sur ce domaine précis. L'utilisation des satellites est aussi relativement répandue chez les immigrés, mais cette consommation passe inaperçue en raison de la faible valeur absolue de chacun de ces groupes linguistiques.

À la fin 2011, la crise économique avait réduit l'offre dans tous les secteurs pour toutes les langues. En décembre 2011, ADN, par exemple, le journal gratuit en castillan, a fermé. La crise affecte particulièrement des initiatives publiques locales comme des chaînes de télévision locales où le catalan avait beaucoup d'emprise. Plus lourd de conséquences encore, le gouvernement de Catalogne a annoncé fin 2011 des coupes sévères dans la télévision publique, et deux chaînes publiques – toutes deux en catalan – devraient cesser de diffuser.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombre de langues pratiquées	Présence sur la toile	Utilisation d'intepretes	Langues dans les descriptions de poste des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des conpétences linguistiques des employés
>4		Barcelone Tarragone L'Hospitalet de Llobregat	Barcelone	Barcelone		
3–4	Barcelone				Barcelone	Barcelone
1–2	Tarragone L'Hospitalet de Llobregat		Tarragone L'Hospitalet de Llobregat	Tarragone L'Hospitalet de Llobregat	Tarragone L'Hospitalet de Llobregat	

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Santé Services sociaux Immigration et intégration Enseignement Urgences	Urgences Santé Tourisme Services sociaux Immigration et intégration

Le profil linguistique élevé indiqué par les données recueillies sur les services et les espaces publics locaux reflète nettement la nature de ce domaine aux multiples facettes, qui traite simultanément avec toutes sortes de clients – des natifs, des immigrés et des touristes par exemple. Il n'est pas surprenant, dès lors, qu'on ait relevé la présence de langues de familles et de continents divers, du catalan au japonais et du finnois au swahili.

Les langues dans le monde du travail (23 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement pratiquée	9	14	5	8	0	5	4	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langue utilisée pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LOE	Largement pratiquée	0	2	2	2	21	23	18	21	20	21
Anglais des affaires	Largement pratiquée	3	4	10	5	7	11	10	12	13	14
Autres langues	Largement pratiquée	3	4	6	5	11	7	10	15	14	15

En regard des collectivités publiques locales, les données recueillies montrent qu'en général le secteur privé est à la traîne dans l'adoption de stratégies plurilingues dans leur fonctionnement quotidien. Dans le secteur des affaires, le catalan glisse en troisième position derrière le castillan et l'anglais des affaires, les autres langues européennes (principalement celles des touristes et des résidents européens) ou d'autres langues d'Espagne étant loin derrière. Les langues non européennes jouent un rôle négligeable dans ce secteur, ce qui laisse penser que les immigrés d'Afrique et d'Asie ou les marchés de ces régions ne sont pas pris en compte par les entreprises sondées ou, sinon, que la communication se fait en anglais.

Il faut cependant prendre ces conclusions avec des pincettes : non seulement l'échantillon d'entreprises analysées était mince, mais il était également hétérogène, avec des secteurs d'activité divers, des entreprises internationales dont certaines travaillent dans toute l'Espagne, et d'autres en Catalogne seulement. La comparaison entre les secteurs services et espace publics, où l'analyse n'a porté que sur des institutions locales et le secteur entreprises, est loin d'être précise

Conclusions générales

1 Empiriquement, la distinction entre le castillan langue « nationale » et le catalan « langue régionale » a peu de sens en Catalogne, car toutes deux sont très présentes dans tous les secteurs : dans une autre étude, il faudra les regrouper toutes deux sous une même étiquette commune, qu'elle soit nationale, officielle ou autre.

2 Le projet *L'Europe Riche de ses Langues* se concentre sur les politiques linguistiques disponibles, mais l'offre ne peut être correctement analysée que si l'on prend en compte la demande et les résultats. Dans l'actuel écosystème linguistique, un nombre d'heures relativement peu élevé en castillan à l'école résulte en une maîtrise élevée de cette langue, tandis qu'un nombre d'heures relativement peu élevé en anglais résulte en une maîtrise peu élevée de cette langue. En d'autres termes, les chemins qui conduisent au plurilinguisme peuvent être différents pour chaque langue, en fonction de chaque situation, et il faut prendre en compte l'ensemble de l'écosystème linguistique. Sur ce point, la plupart des indicateurs montrent que l'apprentissage des langues étrangères est un point faible de l'écosystème linguistique catalan qui a besoin d'une rénovation en profondeur.

3 Le questionnaire dans son ensemble reflète bien la position basse des langues de migrants en Catalogne, position cohérente avec leur arrivée récente et leur hétérogénéité. Dans sa conception actuelle, le questionnaire a été conçu dans le but de déceler les initiatives touchant de larges pans de la société. A l'avenir, on pourrait étendre cette méthodologie afin d'inclure des initiatives de communautés qui soient plus accessibles à des groupes d'immigrés nouveaux ou moins établis, comme les cours de langues extra scolaires, les bibliothèques et les librairies communautaires, la télévision par satellite ou la consommation télévisuelle par Internet. De toute façon, si l'héritage linguistique des enfants de migrants est à préserver pour leur propre bien et celui de la société catalane, ces langues devraient être l'objet d'une attention pédagogique accrue.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

1 Plusieurs programmes de « *Volontaires linguistiques* », sponsorisés par des initiatives privées ou publiques, ont conduit à la création de « binômes linguistiques » qui ont permis à des milliers d'apprenants du catalan de pratiquer la langue avec des locuteurs la parlant couramment dans toute la Catalogne (cf. Boix-Fuster, Melià et Montoya 2011).

2 Vila (2010) décrit plusieurs activités cherchant à sensibiliser à des langues minoritaires en expansion en Catalogne comme Le gymkhana linguistique ou Le printemps amazigh.

3 Le projet « *Proxecto Galauda* (http://phobos.xtec.cat/galauda/ » (en galicien) est un projet d'enseignement du galicien en Catalogne et du catalan en Galice dans plusieurs centres d'enseignement du secondaire, comme un moyen d'élargir le répertoire linguistique et de faire prendre davantage conscience de la valeur de la diversité linguistique.

Références

Boix-Fuster, Emili, Joan Melià, and Brauli Montoya. 2011. 'Policies promoting the use of Catalan in oral communications and to improve attitudes towards the language.' Pp. 150-181 in *Democratic Policies for Language Revitalisation: The Case of Catalan* edited by M. Strubell i Trueta and E. Boix-Fuster. Basingstoke, England: Palgrave.

EULP 2008: Enquesta d'usos lingüístics de la població 2008. Disponible sur : < http://www20.gencat.cat/portal/site/Llengcat/menuitem.b318de7236aed0e7a129d410b0c0e1a0/?vgnextoid=d5349cede4c43210VgnVCM1000008d0c1e0aRCRD&vgnextchannel=d5349cede4c43210VgnVCM1000008d0c1e0aRCRD&vgnextfmt=default >

Vila i Moreno, F. Xavier. 2008. 'Catalan in Spain.' Pp. 157-183 in *Multilingual Europe : Facts and Policies* edited by G. Extra and D. Gorter. Berlin: Mouton de Gruyter.

Vila i Moreno, F. Xavier. 2010. 'Making choices for sustainable social plurilingualism: some reflexions from the Catalan language area.' Pp. 131-154 in *International Perspectives on Bilingual Education: Policy, Practice, and Controversy* edited by J. Petrovic. Charlotte, N Caroline: Information Age Publishing series.

6 ESPAGNE
6.3 Pays Basque

Iván Igartua

Contexte régional

La communauté autonome du Pays basque (*Euskadi*) a deux langues officielles : le basque et l'espagnol. Selon les dernières estimations, 37 % de la population basque environ est bilingue (pratiquement 800 000 personnes). On parle basque dans d'autres zones. Au Pays basque français où le basque n'a aucune reconnaissance administrative que ce soit, les bascophones constituent un tiers environ de la population (80 000 personnes). En Navarre où il est officiel dans la partie nord du pays, il est parlé par 1/10ème de la population environ (50 000 personnes).

Il n'y a pratiquement pas de locuteurs monolingues du basque, puisque les Basques qui ne parlent ni espagnol ni français représentent moins de 1 % de la population. À la lumière de la situation sociolinguistique actuelle, l'objectif premier du gouvernement basque est d'évoluer progressivement vers un bilinguisme réalisable s'appuyant sur trois principes : premièrement, le consensus des forces politiques représentées au Parlement basque ; deuxièmement, l'acceptation de la pluralité de la société basque et enfin, le respect du choix linguistique personnel des citoyens. C'est exactement l'esprit de la Loi de normalisation, passée en 1982.

La situation du basque s'est énormément améliorée depuis cette date. En *Euskadi*, la normalisation linguistique a toujours été considérée comme un plus. Le peuple d'*Euskadi* et son gouvernement ont fait allégeance au bilinguisme et non à une quelconque forme de monolinguisme. La notion de droits linguistiques est à la fois le fondement de la législation et des pratiques politiques du Pays basque, et lorsque nous parlons de droits linguistiques, nous parlons et des droits des locuteurs de l'espagnol et des droits de locuteurs du basque. Ces dernières décennies, la situation du basque s'est améliorée, sans que celle de l'espagnol se soit dégradée en quoi que ce soit.

Ces trente dernières années, la politique linguistique du basque s'est axée principalement sur deux secteurs prioritaires : l'éducation et l'administration. En comparaison, le troisième secteur prioritaire de tout processus de normalisation (les médias, en particulier la télévision) a eu moins d'impact sur l'acquisition du basque, mais il a en même temps été capital pour le développement d'une variété de langue standard. Lorsque la Loi de normalisation a été votée, on avait compris que la distinction entre secteurs prioritaires et secteurs non prioritaires (comme la police, le système de santé publique, le système judiciaire et les entreprises du secteur privé) serait de courte durée, mais en fait, actuellement, alors que le processus dure depuis quarante ans déjà, cette distinction est toujours de mise, de même que la faible présence du basque dans certains secteurs cités plus haut.

Dès le début du processus de normalisation, il était clair pour les politiques comme pour la société basque dans son ensemble, que le basque serait officiel dans l'ensemble du territoire, y compris là où il n'avait pas été parlé depuis des siècles. Dans le cas du basque, il serait plus exact de parler de la récupération et de la renaissance de la langue plutôt que de processus de régularisation et de normalisation linguistiques classiques. Ce qui veut dire que la transmission familiale n'était pas suffisante. D'où le rôle-clé joué par l'enseignement scolaire dans la récupération de la langue et cette récupération s'est faite dans le consensus social et la liberté individuelle, car ce sont les parents et non le gouvernement basque qui choisissent la langue d'enseignement de leurs enfants.

Un aspect particulier de l'enseignement au Pays basque est la *basquisation* linguistique des adultes. Pendant des siècles, la relation entre le basque et l'espagnol ou le français était à sens unique. De nombreux locuteurs du basque ont abandonné leur langue pour adopter l'une des langues officielles, soit de leur propre chef, soit parce qu'ils y ont été contraints par les circonstances. Depuis les années 60, la relation entre le basque et l'espagnol ou le français est réciproque. Le basque continue de perdre des locuteurs dans le Pays basque français, mais en même temps, de nombreux basques dont la langue maternelle est le français ou l'espagnol apprennent le basque. Certains, qui ont appris le basque à l'âge adulte, ont acquis une telle maîtrise de la langue que ce sont à présent des écrivains bascophones célèbres, voire même des membres de l'Académie de la langue basque. Il y a aujourd'hui pas moins de 40 000 personnes qui apprennent le basque ou se perfectionnent en basque dans les *euskaltegis*, ainsi qu'on les appelle, centres de formation pour adultes et pour le perfectionnement en basque. Sans les *euskaltegis*, l'élargissement de la communauté bascophone, la renaissance de la langue – au sens où il a été employé jusqu'ici – aurait quasiment relevé de l'impossible.

En ce qui concerne l'administration, les institutions publiques se sont imposé de respecter le choix linguistique personnel des citoyens au lieu de leur imposer l'utilisation de l'une ou de l'autre langue. Ceci signifie que de nombreux fonctionnaires de la communauté autonome devraient parler les deux langues officielles. Aujourd'hui, 44 % des salariés des institutions publiques basques ont une certification linguistique en basque. Il est en fait possible d'être un fonctionnaire basque – y compris à un très haut niveau – sans parler un seul mot de basque, notamment dans les secteurs non prioritaires cités plus haut. D'autre part, les données sur les requêtes des citoyens montrent que 14 % à 15 % seulement d'entre eux parlent basque lorsqu'ils s'adressent aux institutions publiques.

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

L'espagnol, le basque et les langues étrangères sont couverts par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement du basque à l'étranger sont (co-) financés dans 34 universités en Europe et sur le continent américain. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a été signée et ratifiée par l'Espagne. Dans le cadre de la Charte, le basque est officiellement proposé dans le système éducatif dans le Pays basque.

Les mécanismes régionaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique dans le Pays basque s'appuient sur des données de recensement et des données d'enquêtes mises à jour périodiquement. Dans ces mécanismes de collecte de données, la langue nationale et la langue régionale sont traitées dans une question sur la langue parlée à la maison, une question sur la langue principale et une question sur la langue maternelle. Figure également une question sur la maîtrise de la langue (niveau écrit/compris/lu/écrit).

Ces vingt dernières années, le gouvernement du Pays basque a produit plusieurs textes de planification linguistique et de politique linguistique. Parmi les plus notables, le *Plan général de normalisation de la langue basque* (1999) et le bref essai *Vers le renouvellement de la Convention* (2009) qui sont le fondement de la politique linguistique en ce début de XXIe siècle. Après la Loi de normalisation de 1982, la législation s'est encore développée, recouvrant plusieurs aspects du bilinguisme, y compris dans le secteur des entreprises privées. Depuis 1991, on fait une Enquête sociolinguistique tous les cinq ans pour connaître le niveau de compétences linguistiques et l'usage des langues au Pays basque. Une information de base sur la langue première des citoyens est aussi incluse dans l'enquête. Le gouvernement basque a achevé en 2011 une étude à partir d'un système d'indicateurs sur la situation actuelle et l'évolution du basque.

LOE=Langue officielle de l'Etat
LE=Langues étrangères
ALO=Autres langues officielles
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LE	Tous	≥2 ans	Aucun	0,5–1 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Total
ALO	Tous	≥2 ans	Aucun	>1 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Total
Soutien LOE	Tous	≥2 ans	Aucun	0,5–1 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Total

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire

ALO	Basque
LE	Anglais

Les langues dans l'enseignement primaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LOE	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Migrants uniquement	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cilbles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
ALO	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	Dès la première ère année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Dans certaines zones	Dès la première ère année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LOE	Enseignants de langues	Générale	Générale	Sans objet
ALO	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Soutien financier informel

Langues proposées dans l'enseignement primaire

ALO	Basque
LE	Anglais : Obligatoire

Les langues dans l'enseignement secondaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LOE	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Migrants uniquement	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
ALO	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Dans certaines zones	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Basé sur le CECRL	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LOE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Générale	Basé sur le CECRL	Sans objet
ALO	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Basé sur le CECRL	Soutien financier informel

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

ALO	Basque
LE (*langues en italique proposées uniquement dans le secondaire supérieur*)	Obligatoire allemand, anglais en option *arabe*, français, italien, russe, *turc*

Au Pays basque, l'école joue aujourd'hui un rôle beaucoup plus important que la famille dans la transmission du basque. Le basque est la langue d'enseignement choisie par 60 % des parents au moment de décider comment leurs enfants seront éduqués, s'ils parleront basque ou non, et si le basque est encore vivace dans leurs régions/leurs villes ou non (de plus, 22 % choisissent un modèle bilingue et le reste – 18 % – choisissent le basque comme matière). En pré-primaire, le pourcentage de parents qui choisissent le basque pour leurs enfants est encore plus élevé, ce qui signifie que les hispanophones monolingues sont une espèce en voie d'extinction chez les moins de six ans.

Le problème principal concernant l'école est que les enfants ayant l'espagnol pour langue maternelle identifient essentiellement le basque avec le travail scolaire. Ils arrêtent de parler basque dès qu'ils sortent de l'école. A la maison ou dans la rue, les enfants des zones hispanophones ne parlent en général qu'espagnol, sauf si l'un des deux parents au moins est bascophone. Dans ces circonstances, ils ont rarement confiance et sont rarement à l'aise dans l'utilisation de la langue apprise à l'école. Cependant, comme nous l'avons dit plus haut, l'école est devenue essentielle pour revitaliser la langue.

En primaire comme en secondaire, l'apprentissage d'une langue étrangère est obligatoire. Bien que la grande majorité des écoles proposent l'anglais en première langue étrangère, il est possible aussi d'apprendre d'autres langues comme le français ou l'allemand.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans trois établissements) (les langues de migrants ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
ALO	**Etablissement A**	Large variété	Cohérent et explicite	Sans objet	Total
	Etablissement B				
	Etablissement C	Variété limitée	Pas de directives	Sans objet	Total
LE	**Etablissement A**	Variété limitée	Cohérent et explicite	National	Total
	Etablissement B	Variété limitée	Général	Aucun	Total
	Etablissement C	Variété limitée	Général	National	Total

Enseignement supérieur (dans deux établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales, étrangères et R/M	Nationales, étrangères et R/M	Restreint	National ou propre à l'établissement	Locuteurs de la langue nationale uniquement	Aucune offre	En option
Etablissement B	Nationales, étrangères et R/M	Nationales, étrangères et R/M	Aucun	Aucun	Internationaux uniquement	Aucune offre	En option

En ce qui concerne l'université, aujourd'hui, 45 % des étudiants de l'Université du Pays basque étudient le basque, donc la situation du basque dans le secteur universitaire est bien meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 30 ans. On introduit progressivement l'anglais dans les programmes universitaires et particulièrement dans les programmes de troisième cycle.

Dans la formation professionnelle, des profils plurilingues émergent aussi, mais plus lentement. Ainsi, le basque est-il choisi comme langue d'enseignement par 25% seulement des étudiants.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Programmes en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Doublées	Doublés	Parfois	Parfois

Au Pays basque, il y a un journal national et à peu près 50 magazines locaux ou régionaux entièrement publiés en basque. Il y a aussi deux chaînes de télévision publiques, ainsi que quelques chaînes locales, qui diffusent exclusivement en basque. Outre les langues officielles, la présence d'autres langues dans les publications destinées aux Basques augmente progressivement, mais la situation montre que l'intérêt pour les langues étrangères reste limité.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombre de langues pratiquées	Présence sur la toile	Utilisation d'intepretes	Langues dans les descriptions de poste des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4						
3–4	Vitoria-Gasteiz					
1–2	Donostia-San Sebastian Bilbao	Donostia-San Sebastian Vitoria-Gasteiz Bilbao	Donostia-San Sebastian Vitoria-Gasteiz Bilbao	Donostia-San Sebastian Vitoria-Gasteiz Bilbao	Donostia-San Sebastian Vitoria-Gasteiz Bilbao	Donostia-San Sebastian Vitoria-Gasteiz Bilbao

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Services juridiques Immigration et intégration Tourisme Transport =Educatif =Urgences =Santé =Social =Débats politiques et prise de décisions	Immigration et intégration Transport Tourisme Enseignement Theatre

Les services publics sont généralement en espagnol et en basque, les deux langues co-officielles du Pays basque. Dans certains cas (services de traduction, services d'accueil des immigrés, etc.), on utilise d'autres langues : l'anglais, le français, l'arabe, le chinois, le russe, le géorgien et le wolof.

Les langues dans le monde du travail (dans 20 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	6	14	8	8	1	5	3	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langue utilisée pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langue utilisée pour les logiciels, les programmes web	Langue utilisée pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LOE	Largement pratiquée	1	0	2	3	20	19	19	20	19	18
Anglais des affaires	Largement pratiquée	3	1	10	5	5	8	9	4	8	11
Autres langues	Largement pratiquée	4	1	6	2	3	1	2	9	8	10

Les entreprises basques s'efforcent d'intégrer des pratiques de gestion linguistique dans leur travail quotidien. Cet aspect de leur stratégie d'entreprise va bien au-delà du bilinguisme officiel, puisque d'autres langues comme l'anglais – essentiellement, mais pas exclusivement – sont absolument indispensables pour leurs relations avec des entreprises du monde entier. Un aspect à améliorer est la promotion des compétences linguistiques des salariés

Conclusions générales

Le Pays basque affiche, semble-t-il, des profits plurilingues relativement élevés dans l'enseignement primaire et secondaire pour ce qui est de l'espagnol, du basque et des principales langues étrangères (avec l'anglais en première position). Cependant les langues de migrants, par exemple, sont inexistantes ou quasi inexistantes dans le système éducatif.

Dans l'enseignement supérieur, la presse écrite, dans les services publics et dans les entreprises privées, des profils multilingues émergent à un rythme relativement rapide. À l'avenir, ceci devra être amélioré et consolidé par l'élaboration d'un socle éducatif tourné vers le plurilinguisme.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

Le plurilinguisme est un défi pour une société qui est loin d'être totalement bilingue. Il faut donc combiner l'évolution progressive vers une société bilingue et la nécessité ou la demande croissantes de plurilinguisme. Une mesure est déjà sur les rails : la conception pilote d'un cadre de référence trilingue pour le primaire et le secondaire. 120 écoles environ ont déjà adopté ce nouveau cadre qui s'étendra probablement au bout du compte à l'ensemble du système éducatif.

Dans le royaume des TICE, des efforts considérables s'orientent vers la création d'un système de traduction automatique, capable de traduire des textes et des sites de l'espagnol et du basque vers l'anglais et vice versa. Ce nouvel outil fonctionnera à partir d'un puissant analyseur de données grammaticales et d'un grand référentiel public des mémoires de traduction.

Ces initiatives et d'autres ont un objectif difficile à atteindre, mais en même temps très attractif : élaborer et renforcer les profils plurilingues dans une société qui désire et s'efforce d'accroître l'usage du basque, la langue la plus faible sociolinguistiquement.

Références

Euskara Biziberritzeko Plan Nagusia/Plan general de Promoción del Uso del Euskera (EBPN), Vitoria-Gasteiz, Eusko Jaurlaritza/Gobierno Vasco, 1999.

Euskararen egoerari eta bilakaerari buruzko adierazleak/Indicadores de situación y evolución del euskera, Viceconsejería de Política Lingüística, 2011. [http://www.euskara.euskadi.net/r59-738/es/contenidos/informacion/argitalpenak/es_6092/adjuntos/ebpn_txostena/EBPN%20Txostena%20cast.pdf].

Fourth Sociolinguistic Survey (2006), Vitoria-Gasteiz, Eusko Jaurlaritza/Gobierno Vasco, 2008.

Itun berritu baterantz/Hacia un pacto renovado, Vitoria-Gasteiz, Eusko Jaurlaritza/Gobierno Vasco, 2009 [Version anglaise : http://www.euskara.euskadi.net/r59-738/es/contenidos/informacion/7041/es_ 2447/adjuntos/Maketa-Pacto_Baja-1eng%202.pdf].

7 ESTONIE

Kersti Sõstar

Le contexte

Pour comprendre la situation linguistique actuelle dans la société estonienne, il faut se pencher sur son histoire. Avant la première guerre mondiale, l'Estonie a fait partie de l'empire russe pendant deux siècles. Pourtant, la langue officielle des autorités nationales était l'allemand jusqu'en 1880, lorsque le russe l'a remplacé. L'estonien a accédé au statut de langue officielle pendant la première période de l'indépendance de la République d'Estonie (1918-1940) de par la première constitution d'Estonie de 1920. Pendant la période soviétique, l'expansion de l'estonien a perduré, mais dans une moindre mesure que précédemment. À cette époque, le russe était la langue du pouvoir central dans divers secteurs économiques, et ce, dans toute l'Union soviétique. L'utilisation du russe s'étendait également à d'autres domaines de la vie. Dans le secteur public, on employait des citoyens soviétiques venus s'installer en Estonie qui ne parlaient pas estonien, mais jusqu'en 1989, on ne leur demandait pas de le maitriser. Depuis, la mise en place de possibilités d'apprentissage de l'estonien et des langues étrangères par tous les résidents du pays fait l'objet d'une plus grande vigilance. La politique linguistique cherche également à protéger le droit des minorités à maintenir leur culture.

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

La langue nationale, les langues étrangères et les langues des migrants sont couvertes par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement de la langue nationale à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires d'Estonie sont (co)-financés en Belgique et au Luxembourg. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* n'a pas été signée et ratifiée par l'Estonie. La nouvelle Loi nationale sur les langues (2011) considère toutefois qu'il est important de protéger toutes les langues R/M d'Estonie.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique en Estonie s'appuient sur les données de recensement mises à jour périodiquement. Dans ces mécanismes de collecte de données, la langue nationale, les langues R/M et les langues des migrants sont traitées dans une question portant sur la langue maternelle et dans une question portant sur la maîtrise de la langue (niveau parlé/compris/lu/écrit).

Outre la Loi sur la langue estonienne, la Constitution, la Loi sur la citoyenneté, et plusieurs autres lois juridiques relevant du secteur éducatif de la République d'Estonie réglementent l'usage de la langue. La Loi sur la langue estonienne met l'accent sur les conditions d'utilisation des différentes variétés d'estonien, des langues étrangères, des langues minoritaires, de la langue des signes Estonienne, et d'utilisation de la langue par les personnes ayant des besoins spécifiques. Les stratégies d'aménagement linguistique ont un rôle significatif. Le Conseil pour la langue estonienne instauré par le ministère de l'Education a mis au point la première stratégie d'aménagement de l'estonien 2004-2010. Le plan d'aménagement de la langue estonienne 2011-2017 a été mis au point. Dans une certaine mesure, ces deux documents traitent également des questions du plurilinguisme et des langues étrangères. Les questions afférentes aux langues étrangères sont traitées dans la Stratégie estonienne pour les langues étrangères 2009-2015 (www.hm.ee/index.php?03247 « *Eesti võõrkeelte strateegia 2009-2015* »).

Selon le ministère de l'Education et de la recherche, la ratification de La *Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires* n'est pas programmée à court terme, mais l'Estonie remplit les critères de la *Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires*.

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (les langues R/M et les langues de migrants ne sont pas proposées. Pas de soutien supplémentaire pour la LN)

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LE	Pas de soutien	<1 an	Aucun	<0,5 jour	Générale	Générale	Aucun

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire

Langues étrangères	Allemand, anglais, français, russe

La langue d'enseignement en maternelle est essentiellement l'estonien, mais une autre langue peut être utilisée, sur décision du gouvernement local. L'enseignement se fonde sur le programme national pour les établissements chargés de l'accueil des enfants en pré-primaire : on enseigne l'estonien aux enfants non locuteurs de la langue à partir de trois ans, avec une prise en charge de l'État via les collectivités territoriales. La plupart des maternelles où l'estonien est enseigné participent depuis 2003 au programme d'immersion linguistique. Les enseignants des maternelles qui participent à ce programme ont été spécifiquement formés à cet effet. L'étude de l'estonien langue maternelle recouvre l'apprentissage de la prononciation, la structure de la phrase, la lecture et l'écriture, et l'éveil des enfants à la littérature.

À la demande des parents et, avec le soutien des représentations culturelles et linguistiques des états étrangers, les langues étrangères sont de plus en plus enseignées dans les établissements chargés de l'accueil des enfants en pré primaire. Cependant, il n'y a pas de données statistiques sur l'apprentissage des langues étrangères en maternelle.

Les langues dans l'enseignement primaire (les langues R/M et langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Aucun	Propre à l'établissement

	Groupes cibles	Programmes scolaires	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LE	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	A mi-parcours de l'enseignement primaire	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Basé sur le CECRL	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Soutien financier informel

Les langues proposées dans l'enseignement primaire

Langues étrangères	Allemand, anglais, français, russe: une de ces langues est obligatoire. Les autres sont en option.

L'enseignement de la langue maternelle – langue et littérature estonienne ou langue et littérature russe – est obligatoire en premier cycle du primaire, ainsi que dans tous les autres cycles de la scolarité. Dans les écoles d'enseignement général, outre l'estonien, on enseigne les langues étrangères à partir de la troisième année depuis l'année scolaire 1991-1992, les élèves (ou les parents) ayant le libre choix de la langue étudiée (anglais, russe, allemand ou français). Dans les écoles ayant pour langue d'enseignement une autre langue que l'estonien, on enseigne la langue nationale dès la première année ; outre l'estonien, on enseigne les langues étrangères en suivant les programmes scolaires de ces établissements. Pour les écoles ayant une autre langue d'enseignement que l'estonien, le premier programme d'études de la langue estonienne est entré en vigueur en 1997. Nombre de ces écoles participent au programme d'immersion linguistique de soutien à l'apprentissage précoce de l'estonien. Le curriculum de 2002 a introduit dans les établissements la possibilité de commencer les langues étrangères dès la première année et l'obligation de ce faire en troisième année.

Les langues dans l'enseignement secondaire (les langues R/M ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Aucun	Evaluation nationale standardisées

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LE	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Basé sur le CECRL	Total
LM	Locuteurs natifs uniquement	Pas de directives	Aucun	Hors temps scolaire	>10	Aucune	Normes nationales ou régionales	Aucun

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants généralistes	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Basé sur le CECRL	Sans objet
LE	Enseignants généralistes	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Basé sur le CECRL	Aucun financement
LM	Enseignants généralistes	Générale	Générale	Sans objet	Sans objet

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

Langues étrangères	Allemand, anglais, français, russe, autre langue : deux de ces langues sont obligatoires
Langues de migrants	Chinois, finnois, suédois

Dans le premier programme national pour l'enseignement général adopté en 1996, le contenu des études était conçu par cycle scolaire. Les écoles ont élaboré leurs programmes d'enseignement conformément aux programmes nationaux, matière par matière, dont la littérature et la langue maternelle (à savoir l'estonien et le russe) et les langues étrangères. La langue étrangère A, c'est-à-dire la première langue étrangère, était enseignée à partir de la troisième année et la langue étrangère B de la 6ème année. La troisième langue étrangère, à savoir la langue étrangère C, a été ajoutée en option en dixième année. Ces dernières années, la moitié des élèves de secondaire environ ont choisi l'anglais en première langue, suivi du russe en deuxième langue, et de l'allemand en troisième langue. Pendant la dernière année scolaire, 8,9 % des élèves apprenaient l'allemand contre seulement 1,9 % le français. L'allemand est aussi le choix le plus répandu en option. Outre ces langues, plusieurs écoles offrent la possibilité d'apprendre d'autres langues étrangères en troisième langue comme l'hébreu, le chinois (mandarin), l'espagnol, l'italien, le japonais, le latin, le suédois ou le finnois.

De nombreux établissements participent aux programmes récents d'immersion linguistique. Depuis 2007, les écoles ayant une autre langue d'enseignement que l'estonien mettent progressivement en place un enseignement partiel en estonien ; en 2011/2012, 60 % minimum des enseignements obligatoires sont en estonien.

De nouveaux programmes nationaux dans les établissements du primaire et du secondaire ont été mis en œuvre progressivement pendant l'année scolaire 2011-2012. Les résultats en estonien seconde langue et en langues étrangères sont évalués selon le système d'harmonisation des niveaux de langue du Conseil de l'Europe (CECR).

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans trois établissements) (les langues R/M et les langues de migrants ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LE	**Etablissement A**	Aucune spécification	Pas de directives	Aucun	
	Etablissement B	Large variété	Cohérent et explicite	Normes nationales	Total
	Etablissement C	Variété limitiée	Cohérent et explicite	Normes nationales	Total

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales et étrangères	Nationales étrangères et R/M	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux et migrants	En option	En option
Etablissement B	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux uniquement	En option	En option
Etablissement C	Nationales étrangères et R/M	Nationales et étrangères	Tous	Basé sur le CECRL	Internationaux et migrants	En option	En option

L'estonien est la langue d'enseignement des établissements professionnels ; le ministère de l'Education et de la recherche peut décider seul de l'utilisation d'une autre langue d'enseignement. Les établissements professionnels suivent les programmes des écoles et les programmes nationaux pour les matières professionnelles. Dans les écoles professionnelles ayant le russe pour langue d'enseignement, l'enseignement de l'estonien est obligatoire et se fonde sur la base du niveau atteint à la fin de l'enseignement de base (CITE deuxième ou neuvième année). L'enseignement des langues étrangères figure dans deux volets différents des programmes scolaires : la langue étrangère et la langue de spécialité. La gamme et le nombre de cours de langues étrangères varie selon les écoles et les spécialités : la gamme de langues étrangères et le nombre de cours est plus élevé dans les spécialités apprises à la fin du secondaire que dans celles qui sont apprises à la fin de l'enseignement de base. Alors que dans certaines disciplines techniques, il n'y a pratiquement pas de formation linguistique, dans un grand nombre de filières spécialisées dans les services, les établissements professionnels proposent l'anglais, le français, l'allemand, le russe, l'italien, le suédois et le finnois.

L'autorité responsable des qualifications en Estonie coordonne la mise au point de standards professionnels, qui précisent notamment le niveau de maîtrise de l'estonien et des langues étrangères requis pour poursuivre dans la branche professionnelle en question.

Une réglementation nationale a établi le niveau d'estonien requis pour les fonctionnaires, les employés et les entrepreneurs. Un amendement introduit en 2008 dans la Loi sur les langues précise les niveaux de langues obligatoires en suivant *Le cadre européen commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe ; pour l'estonien, les niveaux A2, B1, B2 et C1 sont validés par des examens d'Etat.

D'après la Loi sur l'université, l'estonien est la langue d'enseignement dans les universités ; le Conseil de l'université peut décider seul de l'utilisation d'autres langues. L'objectif est un enseignement supérieur en estonien qui garantisse un niveau élevé de maîtrise de l'estonien d'une part tandis que, d'autre part, surtout dans les niveaux d'études avancés, l'utilisation de l'anglais comme langue d'enseignement augmente en lien avec l'internationalisation. Dans l'enseignement supérieur, le russe est également langue d'enseignement.

En licence ou en études universitaires, les étudiants prennent essentiellement l'anglais, suivi du russe, de l'estonien deuxième langue ou langue étrangère, de l'allemand et, dans une moindre mesure, du français. Les possibilités d'apprentissage d'autres langues étrangères se sont considérablement accrues grâce aux centres de langues universitaires : il est possible d'apprendre l'italien, l'espagnol, le finnois, le suédois, le turc et d'autres langues. Les langues étrangères sont enseignées comme spécialités aux spécialistes de philologie des langues étrangères et comme langues générales ou de spécialité aux autres étudiants. Bien que la plupart du temps, les langues étrangères soient des options facultatives dans les programmes, les normes pour l'enseignement supérieur définissent également les niveaux de langues à atteindre. Ceci est très incitatif pour l'apprentissage des langues étrangères. Des étudiants et des enseignants dotés de bonnes compétences linguistiques en langues étrangères sont fondamentales pour la poursuite des objectifs de *La stratégie d'internalisation de l'enseignement supérieur*.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Programmes en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Sous-titrées à Tallinn et Tartu Doublées à Narva	Sous-titrés à Tallinn and Tartu Doublées à Narva	Toujours à Tallinn et Tartu Régulièrement à Narva	Toujours

Le sous-titrage des programmes télévisuels et des films est une pratique généralisée, d'où une exposition de la population aux autres langues que l'estonien dès le plus jeune âge. Cependant, la grande majorité des programmes étrangers à la télévision estonienne sont en anglais, donc les auditeurs sont essentiellement exposés à l'anglais, et dans une moindre mesure au russe, à l'allemand et à l'espagnol. Les programmes pour enfants - les dessins animés notamment – sont souvent doublés.

La gamme de langues autres que l'estonien proposée à la télévision nationale est limitée. L'ETV – la chaine de télévision publique estonienne – s'efforce de proposer des informations et des programmes en russe. D'autre part, les télévisions par satellites et par Internet donnent accès à des programmes du monde entier extrêmement regardés. Cependant, ces fournisseurs d'accès télévisuels ne sont pas couverts par l'enquête.

Dans les trois villes couvertes par l'enquête, on trouve la presse étrangère en un nombre limité de langues, où le russe domine. Pour ce qui est de la presse, l'offre linguistique s'explique par le tourisme et la présence d'une vaste communauté russophone.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombre de langues	Présence sur la toile	Utilisation d'intepretes	Langues dans les descriptions de poste des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4	Tallinn					
3–4	Tartu	Tallinn Tartu	Tallinn			Narva
1–2	Narva	Narva	Tartu Narva	Tallinn Tartu Narva	Tallinn Tartu Narva	

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Tourisme Enseignement Urgences =Santé =Services sociaux =Services juridiques =Transport =Immigration et intégration	Tourisme Enseignement Urgences =Santé =Services sociaux =Services juridiques =Transport =Immigration et intégration

La *Loi sur les langues* de la République estonienne, adoptée en 1995, définit les domaines où l'utilisation de l'estonien est obligatoire. Elle définit aussi les conditions et les domaines d'utilisation des langues des minorités nationales dans les agences gouvernementales nationales et locales. Dans les zones où la moitié de la population au moins appartient à une minorité nationale, les résidents sont en droit de recevoir des agences gouvernementales nationales et locales situées dans cette zone l'information dans cette langue minoritaire (en plus de l'estonien). C'est le cas de deux des trois villes où l'enquête a été menée.

Dans les villes où l'enquête a été menée, on propose des services en plusieurs langues, en russe, en anglais et en finnois essentiellement. Outre la langue nationale, les pages du site de la ville sont en anglais et en russe et une information minimale sur la ville ainsi que les informations touristiques sont disponibles en finnois, en suédois et en allemand.

Les langues dans le monde du travail (24 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	5	15	7	6	0	6	0	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LN	Largement utilisée	4	1	7	1	24	21	24	24	23	19
Anglais des affaires	Largement utilisée	2	0	8	0	9	13	9	12	9	14
Autres langues	Largement utilisée	3	1	7	0	3	4	4	8	5	15

Historiquement, les relations internationales et le commerce ont toujours été très importantes dans l'économie estonienne et c'est toujours le cas aujourd'hui ; et la pratique de la langue générale beaucoup plus courante que les stratégies écrites des entreprises. Dans les entreprises, on considère généralement les compétences linguistiques comme un préalable essentiel à l'embauche, la norme étant, le plus souvent et pour de nombreux postes, de connaître le russe et une autre langue, l'anglais ou l'allemand.

L'importance du plurilinguisme en Estonie n'est pas reflétée par le volet entreprise du profil linguistique de l'enquête. Les quatre secteurs d'activité où l'enquête a été menée (secteur bancaire, hôtellerie, supermarchés et construction) ne sont pas nécessairement les types d'entreprises le plus tournées vers le commerce international ; les petites boutiques locales et les entreprises dans le secteur de la construction, par exemple ne visent que les communautés locales.

Conclusions générales

L'Estonie a géré les questions linguistiques au fil du temps, et a fait de son mieux pour préserver et développer l'estonien, pour améliorer les compétences linguistiques de la population dans son ensemble et pour promouvoir l'usage de diverses langues. Le Service de politique linguistique du Conseil de l'Europe a aidé l'Estonie à analyser sa politique de formation linguistique. Cette analyse a été achevée à l'été 2011. Pendant la dernière décennie, les stratégies pour l'estonien et les langues étrangères ont fixé de nouveaux objectifs. Le processus d'élaboration de ces stratégies en tant que tel a joué un rôle capital car, en rassemblant des spécialistes de sphères différentes, il a amélioré la coopération des acteurs sur les questions linguistiques. Cet effort commun a contribué à renforcer la position de l'estonien à tous les niveaux d'enseignement. Bien que tous les objectifs stratégiques soient valables, leur mise en œuvre dépend des ressources disponibles. Ceci se ressent tout particulièrement dans la mise en œuvre de la Stratégie pour les langues étrangères.

En conclusion, l'Estonie a créé des conditions favorables à l'enseignement de l'estonien langue maternelle et langue nationale. Parmi les autres langues, l'anglais et le russe dominent, tandis que l'étude et l'utilisation des autres langues est beaucoup moins répandu. Les institutions éducatives essayent d'introduire dans leurs programmes une offre linguistique plus diversifiée pour la troisième langue. Le plurilinguisme se développe avec le soutien financier et l'incitation de projets variés (pour l'enseignement du français, de l'allemand, du suédois, du finnois, etc.). Cependant, l'Estonie a encore un long chemin à parcourir pour être vraiment plurilingue.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

Il faut poursuivre les objectifs de promotion de l'apprentissage et du développement de l'estonien langue maternelle et langue nationale définis par le Plan d'aménagement linguistique de l'estonien. Dans les écoles ayant d'autres langues d'enseignement que l'estonien, le passage à l'utilisation de l'estonien langue d'enseignement, amorcé en 2007, a sollicité beaucoup de ressources et ceci va continuer. Cette transition a été plus réussie dans les établissements qui participent au programme d'immersion. En outre, la méthodologie *d'Enseignement d'une Matière par l'Intégration d'une Langue Etrangère* (EMILE) devrait se répandre dans les écoles.

Bien que l'on fasse état des langues étrangères dans les plans d'aménagement linguistique de l'estonien, et bien que les plans d'aménagement pour les langues étrangères fassent référence à la langue maternelle, les objectifs concernant la langue maternelle et les langues étrangères restent souvent séparés dans les plans d'aménagement de la sphère linguistique. L'Estonie devrait s'inspirer du *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprentissage, enseignement, et évaluation,* et pour les principes exposés dans ce document et pour les niveaux de maîtrise des langues définis par le Conseil de l'Europe. Ce document a été traduit en estonien en 2006 à la demande du ministère de l'Education et de la recherche. La Stratégie estonienne sur les langues étrangères a pour objectif de veiller à la continuité de la politique d'enseignement/apprentissage des langues étrangères, comme à la continuité des principes de financement de la prise en compte et de l'évaluation des compétences linguistiques. Il convient de dégager ces objectifs prioritaires des multiples objectifs stratégiques.

Alors que l'évaluation de la maîtrise de l'estonien seconde langue chez les adultes utilise les niveaux de maîtrise des langues étrangères du Conseil de l'Europe, il faut poursuivre l'élaboration d'outils d'auto-évaluation (comme *Le Portfolio des langues*) et de tests nationaux, et la reconnaissance des certifications linguistiques internationales suivant ces niveaux de langues. La mise en œuvre du programme national de 2011 qui suit les niveaux de langues du Conseil de l'Europe est un défi pour le système éducatif. La compréhension de ces niveaux de langues et l'harmonisation doivent se propager dans l'enseignement professionnel, la formation pour adultes et le marché du travail.

References

Estonian Language Development Plan 2011-2017
http://www.hm.ee/index.php?03238

Language Education Policy Profile : Estonia
http://www.hm.ee/index.php?044904

Language Education Policy Profile : Estonia
http://www.hm.ee/index.php?044904

Estonian Foreign Language Strategy 2009-2015
http://www.hm.ee/index.php?03238

8 FRANCE

Louis-Jean Calvet, Université de Provence

Le Contexte

Avant de brosser un tableau du contexte national français il faut souligner que le questionnaire utilisé présuppose que les différentes situations européennes sont comparables. Il risque donc de négliger certaines spécificités nationales. En outre, s'il est bien entendu légitime de faire le point sur l'application des directives européennes en matière linguistique, l'idée d'une notation (scoring) et d'un classement des différents pays est plus discutable. Mais il demeure que les résultats de l'enquête constituent une banque de données inestimable sur les pays concernés et qu'il faudra dans l'avenir se demander comment les utiliser scientifiquement. Il serait en outre intéressant de mettre ces données à disposition du grand public sous la forme d'un index « à la demande », en s'inspirant par exemple du Better Life Index de l'OCDE.[1]

Pour en venir au volet français de l'enquête, il est utile de rappeler en introduction quelques unes des spécificités du terrain qui nous concerne. La France est un pays sur le territoire duquel (métropole, départements et territoires d'outre-mer) on parle un grand nombre de langues, qu'elles soient endogènes ou fruits de la migration. Dans le cadre de la réflexion sur la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, le ministère de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie et le ministère de la Culture et de la Communication avaient demandé au linguiste Bernard Cerquiglini un rapport sur les langues de la France qui fut remis aux autorités en avril 1999. Il dénombrait 75 « langues pratiquées sur le territoire national, et distinctes de la langue officielle ». Il s'agit là des langues « parlées par des ressortissants français », et il convient donc d'ajouter à cette liste les nombreuses langues de migrants. Sur ce point il faut souligner que, pour des raisons éthiques, il n'y a pas en France de comptage des minorités ethniques ou nationales.

En revanche, pour ce qui concerne la transmission des langues de migrants et des langues régionales, le recensement de la population française de 1999 apporte des données intéressantes. Il montre que 26 % des Français ont été élevés par des parents qui parlaient à la maison une autre langue que le français. Les personnes interrogées citent 6 700 « noms de langues » correspondant à environ 400 langues identifiées et répertoriées par Ethnologue[2] avec un code ISO 639-3. Concernant le taux de transmission des langues il va pour les langues de migrants de 86 % pour le turc à 25 % pour le polonais, et pour les langues régionales de 45 % pour l'alsacien à 10 % pour le breton. C'est-à-dire que les langues de migrants se transmettent plus que les langues régionales et que leur transmission est d'autant plus importante que la migration est récente. Quant aux langues régionales, leur taux de transmission est en constante diminution. Enfin le français, langue officielle de plus de trente pays, dans lesquels il remplit la fonction de langue seconde et connaît une grande variété de formes, est également enseigné en France même comme langue étrangère (FLE) pour les populations de migrants.

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

La langue nationale, les langues étrangères, les langues R/M et les langues des migrants sont couvertes par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement de la langue nationale à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires de France sont (co)-financés dans environ 130 pays en Europe et en dehors de l'Europe. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a été signée par le gouvernement, mais n'a pas été ratifiée par le Parlement français. Au niveau national, plusieurs langues R/M et langues de migrants sont reconnues, protégées et/ ou promues dans les documents officiels, y compris dans le système éducatif à l'échelle nationale ou régionale. Ces langues sont les suivantes: basque, breton, catalan, corse, alsacien, mosellan, flamand occidental, franco-provençal, langues d'Oïl (« langues du Nord »- franc-comtois, wallon, champenois, picard, normand, gallo, poitevin-saintongeais, lorrain, bourguignon-morvandiau) occitan ou langues d'Oc (« langues du sud » - gascon, languedocien, provençal, auvergnat, limousin, vivaro-alpin), parlers liguriens (de la vallée de la Roya dans les Alpes-Maritimes et Bonifacio en Corse), plus les 41 langues des territoires d'Outre-mer figurant dans la liste officielle des Langues de France et les langues non territoriales parlées par les migrants : arabe dialectal, arménien occidental, berbère, judéo-espagnol et romani. Les langues R/M et les langues des migrants sont appelées *langues de France.* L'emploi de cette expression démontre une remarquable perspective inclusive en matière de langues minoritaires, laquelle fait souvent défaut dans les autres pays européens. Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique en France s'appuient sur les données d'études mises à jour périodiquement. Dans ces mécanismes de collecte de données, la langue nationale, les langues R/M et les langues des migrants sont traitées dans une question portant sur la langue parlée à la maison et dans une question portant sur la maîtrise de la langue (niveau parlé/compris/lu/écrit).

La constitution française stipule dans son article 2 (modifié le 25 juin 1992) que « la langue de la république est le français » et dans son article 75-1 (modifié le 23 juillet 2008) que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » (il faut noter que la liste de ces langues n'est pas fournie). Il existe par ailleurs un enseignement de ces langues régionales (basque, breton, catalan, corse, créoles, occitan…) dans l'enseignement secondaire et un concours de recrutement de

professeurs (CAPES) pour ces langues est régulièrement organisé. Une loi « relative à l'emploi de la langue française » (4 août 1994), dite « loi Toubon », précise dans son article 1er que le français est « la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics ». D'autres articles de cette loi seront cités plus loin, à propos des différentes rubriques concernées.

[1] www.oecdbetterlifeindex.org
[2] www.ethnologue.com

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (aucune offre)

Pour ce qui concerne cette rubrique ainsi que les trois suivantes (enseignement primaire, secondaire, supérieur), la loi « relative à l'emploi de la langue française » stipule en son article 11 que:

> *« La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers. Les écoles étrangères ou spécialement ouvertes pour accueillir des élèves de nationalité étrangère, ainsi que les établissements dispensant un enseignement à caractère international, ne sont pas soumis à cette obligation ».*

Les langues dans l'enseignement primaire

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Aucun	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programmes scolaires	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	A mi-parcours de l'enseignement primaire	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	A mi-parcours de l'enseignement primaire	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Basé sur le CECRL	Total
LM	Tous	Général	Aucun	En fin de parcours de l'enseignement primaire uniquement	En dehors du temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes nationales ou régionales	non spécifié

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LR/M	Enseignants généralistes	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LE	Enseignants généralistes	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Aucun
LM	Enseignants généralistes	Aucune	Générale	Sans objet

Langues proposées dans l'enseignement primaire

LR/M	Basque, breton, catalan, corse, tahitien, langues mélanésiennes (ajïé, drehu, nengone, paici)
LE	Obligatoire : une langue parmi l'anglais, l'allemand ou, beaucoup moins fréquemment, d'autres langues telles que l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe
LM	Arabe, croate, italien, portugais, serbe, espagnol, turc

L'enseignement primaire est donné en français. Il existe parallèlement un enseignement des cultures et langues d'origine (ELCO) pour un certain nombre de langues de migrants comme l'arabe ou le turc, à destination des enfants de migrants, et organisé dans le cadre scolaire par les pays d'origine. Pour ce qui concerne l'arabe, on y enseigne la forme standard plutôt que les formes linguistiques réellement parlées dans les familles.

Les élèves de l'enseignement primaire (99,9 % des élèves du cycle 3) ont en outre un enseignement d'une langue étrangère, le plus souvent l'anglais. Ils ont également parfois (49 800 élèves sont concernés) un enseignement d'une langue régionale.

Il existe par ailleurs des écoles associatives, laïques et gratuites (diwan pour le breton, calendreta pour l'occitan, bressola pour la catalan…) dans lesquelles l'enseignement est donné en langue régionale.

Les langues dans l'enseignement secondaire

Organisation

	Programme	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Tous	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Basé sur le CECRL	Total
LM	Tous	Général	Généralisé	En partie pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Aucune norme	Partiel

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou propres à l'établissement	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Basé sur le CECRL	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Basé sur le CECRL	Aucun
LM	Enseignants généralistes	Aucune	Spécifique à une matière	Sans objet	Sans objet

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

LR/M	Basque, breton, créole, catalan, corse, occitan, alsacien, mosellan, tahitien, langues mélanésiennes (Ajïé, Drehu, Nengone, Paici)
LE	Deux langues parmi les 19 suivantes sont obligatoires : anglais, espagnol, allemand, arabe, chinois, italien, portugais, russe, danois, néerlandais, grec, hébreu, japonais, norvégien, polonais, suédois, turc, grec ancien et latin. D'autres langues, telles que les langues régionales, sont facultatives.
LM	Arabe, croate, espagnol, italien, portugais, serbe et turc

Dans le cadre de l'enseignement obligatoire de deux langues étrangères, les élèves ont le choix entre un nombre de langues plus élevé que dans la plupart des autres pays européens. Celles-ci se répartissent entre deux types, correspondant à deux approches politiques : les langues des pays membres de l'Union européenne d'une part, et d'autre part des langues qui correspondent à des choix de politique étrangère de la France (arabe, chinois, japonais...). Les choix des élèves (ou des parents) privilégient largement l'anglais, puis l'espagnol et l'allemand. Il est à noter que le russe a connu une chute parallèle à celle du mur de Berlin, et que l'arabe est surtout choisi par des élèves issus de la migration.

Aux langues étrangères enseignées citées dans le tableau ci-dessus il convient d'ajouter onze langues régionales (basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, langues mélanésiennes, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, occitan-langue d'oc, tahitien).

Par ailleurs, les élèves ont la possibilité de se présenter, pour le baccalauréat, à une épreuve en une langue de leur choix, qu'elle soit régionale ou étrangère. Dans l'ensemble, 57 langues ont été évaluées, oralement ou par écrit, aux épreuves du baccalauréat en 2011.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans trois établissements) (les langues de migrants ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	**Etablissement A**	Aucune spécification	Pas de directive	Sans objet	Aucun
	Etablissement B	Aucune spécification	Pas de directive	Sans objet	Aucun
	Etablissement C	Limité	Général	Sans objet	Total
LE	**Etablissement A**	Large variété	Général	National	Partiel
	Etablissement B	Large variété	Général	Basé sur le CECRL	Aucun
	Etablissement C	Large variété	Cohérent et explicite	National	Total

Enseignement supérieur (dans trois universités)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Restreint	Normes nationales ou propres à l'établissement	Internationaux uniquement	Obligatoire	Obligatoire
Etablissement B	Nationales uniquement	Nationales et étrangères	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux uniquement	Optionnel	Optionnel
Etablissement C	Nationales uniquement	Nationales uniquement	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux uniquement	Optionnel	Optionnel

Comme le précise la loi, le français est la langue de l'enseignement supérieur. Il existe cependant des cursus en anglais, en particulier dans les écoles de commerce, le plus souvent au niveau du master. On enseigne en outre dans les universités un grand nombre de langues, une trentaine par exemple à l'université d'Aix-Marseille, et un établissement supérieur spécialisé comme l'INALCO enseigne 93 langues différentes.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Programmes en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Doublées Parfois sous-titrées	Sous-titrés ou doublés	Jamais	Régulièrement

Sur les ondes nationales (radio et télévision) il existe localement des émissions en langues régionales (breton, corse…). L'enquête ne s'est pas interrogée sur les possibilités d'accès aux télévisions en langues étrangères et il faut ici préciser que les différents systèmes d'abonnements par le cable ou le satellite permettent de recevoir des chaînes dans un grand nombre de langues du monde. Pour ce qui concerne la presse, elle est rare en langues régionales (et l'on pourrait s'interroger sur l'existence d'un lectorat potentiel), et abondante pour la presse étrangère. Les effets conjugués du tourisme et de l'immigration assurent en effet en France au plurilinguisme exogène une place non négligeable. L'offre de presse en langues étrangères est importante, toute l'année à Paris et à Marseille, durant la saison touristique à Corte : 13 langues à Marseille, 15 langues à Paris et près de 80 titres dans les deux cas.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombre de langues pratiquées	Présence sur la toile	Traducteurs et interprètes externes ou internes	langues dans les descriptions de postes des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4	Marseille	Marseille			Paris	
3–4		Paris			Marseille	
1–2	Paris		Marseille	Marseille		

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Tourisme Transport Services juridiques Théâtre Services de santé	Tourisme Transport Services juridiques Enseignement Services de santé =Immigration et intégration =Théâtre

Les services publics fonctionnent en français. La loi « *relative à l'emploi de la langue française* » précise en particulier que les personnes morales de droit public et les personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public doivent utiliser la langue française (article 5).

Dans l'espace public, les langues régionales apparaissent sur les plaques des rues de certaines villes et dans la signalisation routière de certains départements, à côté du français. La situation varie beaucoup d'une région à l'autre : le corse est très visible en Corse, le breton ou l'occitan le sont beaucoup moins dans leurs régions respectives. Cette situation est à mettre en relation avec ce qui est dit en introduction sur la faible transmission de ces langues.

Les langues dans le monde du travail (dans 24 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	7	11	5	7	0	3	0	0

		Stratégies linguistiques internes						Stratégies linguistiques externes			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LN	Largement utilisé	3	1	4	1	23	21	23	23	23	22
Anglais des Affaires	Largement utilisé	4	2	12	3	12	11	7	11	12	12
Autres langues	Largement utilisé	2	1	5	1	1	0	1	0	2	1

Pour ce qui concerne l'usage des langues dans les entreprises, on constate que les langues les plus présentes (anglais, espagnol, allemand, néerlandais, italien, portugais...) sont les langues européennes qui, au regard de différents facteurs, ont le poids relatif le plus important.

Pour ce qui concerne les contrats de travail, la loi rappelle la préséance de la langue française et protège en même temps les salariés étrangers. La loi « *relative à l'emploi de la langue française* » précise en effet sur ce point dans son article 8 que :

> *« Lorsque l'emploi qui fait l'objet du contrat ne peut être désigné que par un terme étranger sans correspondant en français, le contrat de travail doit comporter une explication en français du terme étranger. Lorsque le salarié est étranger et le contrat constaté par écrit, une traduction du contrat est rédigée, à la demande du salarié, dans la langue de ce dernier. Les deux textes font également foi en justice. En cas de discordance entre les deux textes, seul le texte rédigé dans la langue du salarié étranger peut être invoqué contre ce dernier ».*

Conclusions générales

Il faut tout d'abord souligner que la classification distinguant entre « *langues de migrants* » et « *langues étrangères* » est parfois prise en défaut par la réalité et la complexité des situations : des langues comme l'italien, l'espagnol ou le portugais peuvent être enseignées dans le secondaire (comme langues « vivantes » ou « étrangères ») et être à la fois la langue première d'une partie de la population issue de la migration. L'enquête montre que la politique linguistique de la France dans le domaine de l'enseignement est à la fois ouverte à la diversité linguistique (on y propose de nombreuses langues) et fait écho au versant linguistique de la mondialisation (l'anglais y domine assez largement, devant l'espagnol et l'allemand). Il faut cependant noter que le cas de Corte donne l'impression que la présence d'une langue régionale semble ralentir cette poussée vers le plurilinguisme.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

Au plan international, *l'Organisation Internationale de la Francophonie* a organisé à Québec en juillet 2012 un forum mondial de la langue française. Les autorités françaises ont pour leur part récemment tenu des Etats généraux du multilinguisme outre-mer (décembre 2011) et le *Conseil stratégique des langues* a remis en janvier 2012 un rapport sur le thème « *Apprendre les langues, apprendre le monde* ». Les universités françaises, les municipalités et les centres de formations accordent en France une large place à l'enseignement du français langue étrangère (FLE), dans un double but : intégration des migrants et diffusion de la langue vers l'extérieur. Pour sa part, l'Université de Strasbourg mettra en place à partir de la rentrée 2012-2013 un projet d'intercompréhension entre langues apparentées. Enfin la ville de Marseille est en 2013 la capitale culturelle européenne, ce qui devrait avoir des retombées très positives sur son offre linguistique.

9 GRÈCE

Sara Hannam et Evagelia Papathanasiou

Le contexte

Située dans la partie méridionale de la péninsule des Balkans, la Grèce a une population d'environ 11 320 000 habitants (Eurostat, 2011). La langue principale est le grec, parlé par la majorité de la population. Plusieurs autres langues sont présentes, qui correspondent aux vagues d'immigrations anciennes et récentes, englobant celles de la plupart des pays des Balkans, de Turquie, de Chine, du Pakistan, du Sri Lanka, d'Afghanistan, des Philippines et de divers pays africains (Hannam et Papathanasiou, 2011). Lorsque les données de l'enquête ont été recueillies, la Grèce était au bord de la faillite économique et est toujours dans une position très vulnérable à l'intérieur du cadre structurel européen, ce qui affecte l'ensemble des niveaux éducatifs et des services publics.

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

La langue nationale et les langues étrangères sont couvertes par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement de la langue nationale à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires de Grèce sont (co)-financés partout en Europe, plus particulièrement en Allemagne, au Royaume-Uni et en France, et également aux États-Unis, en Australie et dans certains pays d'Afrique. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* n'a pas été signée/ratifiée par la Grèce. Depuis le *Traité de Lausanne* (24 juillet 1923) qui a abouti à « un échange de populations », la Grèce et la Turquie ne reconnaissent pas l'existence de minorités ethniques sur leurs territoires respectifs. Les deux pays reconnaissent uniquement l'existence de minorités religieuses. Cela concerne en particulier la communauté turque dans la province de Thrace, au nord-est de la Grèce, appelée « minorité musulmane ».

La Grèce ne possède pas de mécanismes nationaux/régionaux de collecte des données officielles sur la diversité linguistique.

La question des langues régionales, des langues minoritaires et des langues de migrants est politiquement sensible (Kiliari, 2009), car elle recoupe les débats sur les flux et le contrôle de l'immigration. Bien que l'on trouve dans la région de Thrace, par exemple, des écoles qui proposent un enseignement en turc, elles sont présentées comme un dispositif destiné à la minorité musulmane, sans qu'aucune référence ne soit explicitement faite à la langue de cette communauté dans un document de politique linguistique. La Grèce n'a pas signé *la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires* en 1992 et appartient au groupe, semble-t-il nombreux, des pays européens qui, pour des raisons constitutionnelles, ne peuvent la signer. Un fait semble indiquer qu'une politique linguistique pourrait être élaborée prochainement pour réglementer les langues étrangères, et le ministère de l'Education qui s'occupe des questions linguistiques a mis au point un sondage « pour promouvoir les langues héritées des étudiants étrangers et rapatriés » (www.diapolis.auth.gr, 2011).

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire aucune langue proposée

Les langues dans l'enseignement primaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Aucun	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programmes scolaires	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LRM	Locuteurs natifs uniquement	Générale	Généralisé	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Non spécifié	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Non spécifié	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Aucun	Sans objet
LRM	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Soutien financier informel

Langues proposées dans l'enseignement primaire

Langues R/M	Turc
Langues étrangères	Anglais, et allemand ou français

Bien qu'on ait introduit les langues étrangères en pré-primaire où elles sont prises très au sérieux, il n'y a pas de dispositif national qui les rende obligatoires. L'investissement est considérable, celui du secteur public et, en complément, celui des apports privés. Les résultats de l'enquête ne reflètent pas correctement le total des investissements à ce niveau d'enseignement, que ce soit dans la langue grecque, ou que ce soit dans les langues étrangères. C'est aussi en primaire qu'on propose, dans les écoles de la région de Thrace, le turc, destiné à la population qui s'y est installée en raison des nombreux échanges de population entre la Grèce et la Turquie. Il y a plus de 200 écoles qui proposent le turc au niveau primaire, même si on a enregistré une baisse ces dernières années. En secondaire, on en dénombre moins de dix (Bureau de Coordination des Ecoles de Minorités, 2011).

L'anglais reste, par défaut, la langue étrangère dominante. L'enquête a montré que la volonté existe bien de proposer d'autres langues que l'anglais, le français et l'allemand (ces dernières étant également proposées). Dans les dispositifs des écoles publiques, l'enveloppe consacrée à la formation de formateurs en italien, en espagnol, dans certaines langues des Balkans et en turc est mince. Les langues de migrants restent sous-représentées dans ce secteur et l'enquête nous a prouvé que nombre d'entre elles sont enseignées à l'intérieur des communautés.

Les langues dans l'enseignement secondaire (les langues R/M et les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Aucun	Normes propres à l'établissement

	Groupes cibles	Programmes scolaires	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LE	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	Pendant le temps scolaire	>10	Normes propres à l'établissement	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Générale	Générale	Non spécifié	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Générale	Générale	Normes nationales ou régionales	Soutien financier informel

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

Langues étrangères	Obligatoire : anglais En option : allemand, français

On consacre un nombre significatif d'heures d'enseignement à l'apprentissage des langues étrangères en secondaire, l'accent étant principalement mis sur la passation de certifications linguistiques, avec souvent un apport financier des familles. L'anglais est obligatoire et les autres langues étrangères facultatives (français, allemand, italien et espagnol). EMILE (*Enseignement de matière par l'intégration d'une langue étrangère*) est utilisé à titre expérimental dans une école publique de Thessalonique avec l'anglais pour langue d'enseignement. En outre, des outils multimédias comme « Xenios » et les TICE sont mis en œuvre dans le cadre de l'approche pluridisciplinaire des langues étrangères (Tangas, 2006). Les langues de migrants restent sous – représentées dans ce secteur.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans trois établissements) (Les langues R/M et langues de migrants ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LE	**Etablissement A**				
	Etablissement B				
	Etablissement C	Variété limitée	Pas de directives	Aucun	Total

Enseignement supérieur (dans deux établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Tous	Normes nationales ou propres à l'établissement	Internationaux uniquement	En option	En option
Etablissement B	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Restreint	Normes nationales ou propres à l'établissement	Internationaux et immigrants	En option	En option

Les CEFP (*Centres d'enseignement et de formation professionnels*) fonctionnent, semble-t-il, essentiellement en grec, et quand il y a d'autres langues, l'accent est très largement mis sur l'anglais. Le CEFP d'Athènes où l'enquête a été menée a mis en œuvre de nombreux programmes de formation en grec, proposés par le Ministère du travail et de la sécurité sociale, et destinés aux réfugiés, aux immigrés, et aux rapatriés. Au total, 15 programmes de 300 heures chacun ont été mis en œuvre pour 323 réfugiés, immigrés, et rapatriés, soumis ensuite au *Certificat de maîtrise de la langue grecque*, dont l'organisation incombe au *Centre pour la langue grecque*. Nous avons eu de très grosses difficultés à trouver des informations sur les CEFP, qui sont en période de transition et qui, à l'époque de l'enquête, faisaient l'objet d'une inspection du ministère de l'Education.

Les universités affichent une offre linguistique nettement plus variée, probablement sous l'influence des programmes Erasmus. On relève à la fois des initiatives destinées aux étudiants en provenance de divers pays étrangers et également pour les étudiants grecs de nombreuses opportunités d'apprentissage de différentes langues européennes et non européennes. Les départements universitaires pilotent des expérimentations pratiques dans les établissements scolaires, comme à Thessalonique le projet EMILE, sous l'égide de l'université Aristote de Thessalonique.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Programmes en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Sous-titrées	Sous-titrés	Parfois	Parfois

Bien que rien ne les empêche d'investir les ondes, il n'y a pas d'espace médiatique réservé aux nouvelles communautés linguistiques. Les films sont diffusés sous-titrés et ne sont que très rarement doublés, sauf les programmes pour enfants. De surcroît, un nombre restreint de programmes d'information sont en langue des signes comme l'exige la Loi grecque. Nous avons identifié des journaux diffusés en un très grand nombre de langues, ce qui est révélateur du décalage entre les populations reconnues officiellement et les populations qui existent réellement. C'est à Athènes que l'écart est le plus grand.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombre de langues pratiquées	Présence sur la toile	Utilisation d'intepretes	Langues dans les descriptions de poste des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques
>4						Thessalonique
3–4		Xanthi				
1–2	Xanthi			Xanthi		

Communications

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Enseignement Tourisme	Immigration et intégration Tourisme

En cette période de bouleversements politiques et économiques, nous avons rencontré d'énormes difficultés à renseigner ce volet de l'enquête. Il semble y avoir là une absence systématique de politique et de recherche concernant les autres langues dans les dispositifs des services publics. Là où ce dispositif existe, il est *ad hoc*. L'anglais prédomine alors. On attend des utilisateurs du service public qu'ils soient capables de communiquer à l'oral et à l'écrit en grec.

Les langues dans le monde du travail (24 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	9	14	8	1	0	4	1	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LN	Largement utilisée	1	2	2	0	21	18	20	22	19	20
Anglais des Affaires	Largement utilisée	2	4	6	0	10	12	9	12	13	22
Autres langues	Largement utilisée	0	2	1	0	0	0	0	1	0	2

Dans le secteur économique, les langues étrangères sont très recherchées et jugées non point souhaitables, mais indispensables. Pourtant, dans les entreprises où l'enquête a été menée, les compétences linguistiques et les connaissances en langues de migrants sont peu prises en compte lors du recrutement, en dépit du fait que, compte-tenu des liens économiques et commerciaux étroits avec les pays voisins, la plupart des langues des Balkans y sont utilisées de façon pragmatique. Là où ces langues ne sont pas représentées sur les lieux de travail, l'anglais est utilisé par défaut comme langue véhiculaire ; en conséquence, la maîtrise de l'anglais langue de travail est très valorisée. Peu d'entreprises ont une politique linguistique qui récompense explicitement la connaissance les langues ou des structures qui favorisent le plurilinguisme. Il est possible que les données recueillies par l'enquête sous-représentent la réalité, toujours est-il que l'existant ne se situe pas dans une perspective de plurilinguisme.

Conclusions générales

En Grèce, l'apprentissage des langues étrangères est un investissement significatif à long terme. On parle un grand nombre de langues des Balkans, mais comme ceci est lié au débat sur l'immigration, on en fait peu état. Dans la plupart des secteurs, pour ce qui est de la transmission d'informations, nous nous sommes systématiquement heurtés à une forte résistance ; selon nous, ceci est dû en partie au manque de familiarité avec une enquête de ce type, mais également au fait que nous sommes intervenus au moment où le pays avait atteint un état d'alerte maximum et la crise économique, son paroxysme. La question du plurilinguisme ne semblait en rien prioritaire pour les très nombreux détenteurs potentiels de données. Il est de toute évidence nécessaire de traiter la question du monolinguisme des services publics nationaux et de la domination préoccupante de l'anglais dans tous les secteurs. L'absence d'agences-clés, qui travailleraient sur la question du plurilinguisme au niveau de l'État ou des ONG, peut être un frein : de ce fait, la responsabilité en revient à des chercheurs et des universitaires individuels, ou sinon à des organismes dépendants des communautés. Ces organismes se concentrent peut-être habituellement sur une participation et une représentation accrue des différentes communautés linguistiques. Mais nous n'avons pas recueilli d'informations prouvant l'existence de ce type d'initiative.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

Pour ce qui est des langues régionales et des langues minoritaires dans l'enseignement primaire, nous avons identifié deux programmes à l'Université Aristote de Thessalonique, qui proposent une aide aux écoles ayant des élèves immigrés, Rom et rapatriés. C'est la seule fois où la communauté Rom apparaît dans les données que nous avons recueillies. Le sondage qui se propose de « promouvoir les langues héritées » est également une initiative très prometteuse. Le Ministère de l'éducation et les universités partenaires proposent aux étudiants étrangers, aux professeurs de grec et aux chercheurs grecs des stages de grec moderne et de culture grecque d'une durée d'un mois. Des bourses sont proposées aux étudiants grecs qui font des cursus de langues étrangères (Premier cycle et Second cycle, études postgraduées et séminaires) dans l'Union européenne et dans d'autres pays. L'IKY (Fondation de bourses d'état) attribue des bourses de mobilité aux étudiants et aux personnels enseignants pour les inciter à se frotter avec d'autres systèmes éducatifs et à se familiariser avec la langue et la culture d'un autre pays européen (Eurydice 2009/10 : 222-223), et ce depuis 2010. Mais la crise économique qui nous frappe a pu changer cela.

References

Coordination Office of Minority Schools http://syntonistiko.compulaw.gr/.

Eurostat http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&language=en&pcode=tps00001&tableSelection=1&footnotes=yes&labeling=labels&plugin=1.

Hannam, S. and Papathanasiou, E. (2011) Current Issues and Trends in Language Education in Greece : A Brief Overview. In *Towards a Language Rich Europe – Multilingual essays on language policies and practices,* British Council.

Kiliari, A. (2009) Language Practice in Greece : The Effects of European Policy on Multilingualism. In *European Journal of Language Policy*. 1/1. pp. 21-28.

Tangas, P. (2006) Multimedia and Foreign Language Teaching: the Case of Greece. In Grabe, D. & Zimmemann, L. (eds), Multimedia Applications in Education Conference Proceedings 2006, FH JOANNEUM, Graz, Austria, pp.139-48. Available from : http://pek-patras.ach.sch.gr/docs/yliko0910/Multimedia_and_Foreign_Language_Teaching_the_Case_of_Greece_Tagkas.pdf.

10 HONGRIE

Csilla Bartha

Le contexte

La Hongrie compte 9 960 000 habitants.[1] Il y a 13 minorités[2] officiellement reconnues soit presque 3 % de la population totale, selon les données du recensement de 2001, et 8 % à 10 % selon les estimations récentes.[3]

La minorité principale est celle des Roms, qui constitue 6 à 10 % de la population totale et 60 % de la population minoritaire. Elle est sous – représentée dans les fonctions de pouvoir et son niveau socio-économique est considérablement inférieur à celui des autres minorités.

L'immigration est un phénomène croissant et 206 909 ressortissants du tiers-monde forment environ 2 % de la population. C'est un taux relativement bas, comparé au taux d'immigration d'autres pays européens. En chiffres et en pourcentage, les groupes minoritaires issus de l'immigration sont, par ordre d'importance : les Roumains (76 878/ 37 %), les Allemands (20 232/9 %), les Serbes (16 301/9 %), les Ukrainiens (16 537/9 %), les Chinois (11 829/6 %) et les Slovaques (3 %).[4]

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

La langue nationale, les langues étrangères et les langues R/M sont couvertes par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement du hongrois à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires de Hongrie sont (co-)financés en Autriche. *La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a été signée et ratifiée par la Hongrie. Les 8 langues R/M suivantes sont reconnues dans la Charte : croate, allemand, romani, roumain, serbe, slovaque, slovène et béa. Dans le cadre de la Charte, ces huit langues sont officiellement proposées dans le système éducatif à l'échelle nationale ou régionale. Outre les langues R/M reconnues dans la Charte, les langues R/M suivantes sont promues par les documents nationaux officiels : arménien, bulgare, grec, polonais, ruthène et ukrainien.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique en Hongrie s'appuient sur les données de recensement mises à jour périodiquement. Dans ces mécanismes de collecte de données, les langues nationales et les langues R/M sont traitées dans une question portant sur la langue parlée à la maison et la langue maternelle, et dans une question portant sur la maîtrise de la langue (niveau parlé/ compris/lu/écrit).

Le cadre légal de la diversité linguistique et du plurilinguisme en Hongrie a changé au 1er janvier 2012. Cependant, dans cet essai, nous analyserons la situation linguistique d'après la législation en vigueur au moment où l'enquête *L'Europe Riche de ses Langues* a été instruite.

L'ancienne Constitution Hongroise ne comporte aucune disposition explicite quant à la langue officielle de l'État. L'article 68 dit que la République de Hongrie doit offrir protection aux minorités nationales et ethniques et veiller à leur participation collective dans les affaires publiques, à la promotion de leur culture, à l'utilisation de leur langue maternelle, à leur éducation en langue maternelle, et à l'utilisation de leurs noms en langue maternelle.[5]

[1] http://portal.ksh.hu/pls/ksh/docs/hun/xftp/gyor/nep/nep21111.pdf

[2] Et une minorité linguistique reconnue statutairement par la loi: les Sourds.

[3] Edit H. Kontra – Csilla Bartha (2010): Foreign language education in Hungary: Concerns and controversies. In: Sociolinguistica 24/2010. pp. 61-84, p. 74.

[4] http://portal.ksh.hu/pls/ksh/docs/hun/xftp/stattukor/nemzvand/nemzvand09.pdf

[5] La nouvelle Constitution hongroise de 2011 (« Loi fondamentale ») reconnait le hongrois langue officielle de l'Etat. Elle s'engage à protéger le hongrois et la langue des signes hongroise comme faisant partie de la culture hongroise. L'article XXIX stipule que « toute nationalité et tout groupe ethnique vivant en Hongrie sera considéré comme une entité faisant partie de l'état. Tout citoyen hongrois originaire d'une nationalité a le droit d'entreprendre et de préserver son identité. Les minorités nationales et ethniques auront le droit d'utiliser leurs propres langues, d'utiliser leurs patronymes dans leurs propres langues à titre individuel comme à titre collectif, de promouvoir leur culture, ainsi qu'à un enseignement dans leurs propres langues ». La nouvelle Constitution interdit explicitement toute discrimination sur la base de l'origine ou de la langue nationales.

La Loi *LXXVII de 1993* sur les Droits des Minorités Nationales et Ethniques[6] reconnaît 13 langues minoritaires : l'allemand, l'arménien, le bulgare, le croate, le grec, les langues tsiganes (le romani et le boyash), le polonais, le roumain, le ruthène, le serbe, le slovaque, le slovène et l'ukrainien. Outre cette loi, l'enseignement des langues étrangères et des langues minoritaires s'appuie sur la Loi sur l'enseignement public de 1993, les décrets gouvernementaux de 1995 sur le programme cadre national, celle de 1997 sur les « *Matura* » (examens de fin de scolarité) et sur la Loi de 2005 sur l'Enseignement Supérieur.

La Hongrie a ratifié les deux documents les plus importants du Conseil de l'Europe : La *Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires* (1992/1995/1998) et la *Convention cadre pour la protection des minorités nationales* (1995/1998) pour les langues des minorités traditionnelles ainsi qu'on les nomme : l'allemand, le croate, le roumain, le serbe, le slovaque et le slovène. La Loi *XLIII* (article 2 2) de 2008 inclut les langues tsiganes (le romani et le boyash).

On considère que la Loi CXXV de 2009 sur la Langue des signes hongroise et l'utilisation de la Langue des signes hongroise (LSH) est la loi sur la langue des signes la plus moderne d'Europe, en ce qu'elle définit la communauté des sourds comme une minorité linguistique. Selon cette loi, au 1er septembre 2017, l'enseignement bilingue LSH-hongrois sera obligatoire pour les enfants sourds dans les écoles pour sourds ; dans l'intervalle, c'est une option dans les écoles d'intégration, même si elle n'est choisie que par l'un des parents de l'enfant.

Pour ce qui est de la migration, il existe trois instruments législatifs importants: la Loi I de 2007 sur l'admission et la résidence des individus ayant le droit de libre circulation et de résidence, la Loi II de 2007 sur l'admission et le droit de résidence des ressortissants du tiers-monde, et la loi LXXX de 2007 sur l'asile.

[6] La distinction terminologique hongroise entre « minorité nationale » et « minorité ethnique » repose essentiellement sur l'existence ou non pour cette minorité d'un Etat-parent. Les Roms n'en ayant pas, ils sont en conséquence considérés « communauté ethnique". En vertu de la Loi CLXXIX de 2011 sur Les droits des nationalités, entrée en vigueur le 1er janvier 2012, on doit à présent utiliser le terme « nationalité » au lieu de « minorités nationales » et « minorités ethniques ».

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (les langues étrangères et les langues de migrants ne sont pas proposées. Pas de programme de soutien pour la LN)

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LRM	Tous	≥2 ans	5-10	>1 jour	Spécifique à une matière	Générale	Total

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire

Langues R/M	Allemand, bulgare, croate, grec, romani/boyash, roumain, rusyn, serbe, slovaque, slovène

Il y a un enseignement pré-primaire dans les écoles des minorités nationales et les institutions bilingues spécifiques. Les collectivités locales où sont installées les minorités sont tenues de garantir un enseignement pré-primaire en langues régionales ou minoritaires, seulement s'il est demandé par les parents de huit élèves minimum. 927 maternelles (soit 21 % de l'ensemble des maternelles) ont un programme d'enseignement en langues minoritaires. Plus de 40 000 enfants (12,5 % de l'ensemble des enfants de pré-primaire) sont inscrits dans des maternelles minoritaires, dont plus de 21 000 enfants inscrits dans une école minoritaire tsigane, mais seulement 2,4 % (500 enfants environ) suivent un enseignement en romani ou en boyash.[7]

Très souvent et à tous les niveaux du système éducatif, les programmes minoritaires fonctionnent comme un enseignement déguisé des langues étrangères. C'est particulièrement le cas de l'allemand, les écoles utilisant le label « enseignement minoritaire » pour glaner un soutien financier supplémentaire, même là où les enfants ne sont pas issus des minorités.

Bien que l'enseignement pré primaire en langues étrangères soit de plus en plus populaire dans les maternelles privées (payantes en général), il n'est pas très répandu dans les établissements publics. Il n'y a pas d'enseignement pré primaire en langues de migrants.

[1] Les autres enfants ont un enseignement dit « enseignement gitan » intégralement enseigné en langue hongroise. Nemzeti és Etnikai Jogok Országgyűlési Biztosa, Jelentés a nemzeti és etnikai kisebbségi óvodai nevelés helyzetéről. Budapest, 2011, pp. 23-42. http://www.kisebbsegiombudsman.hu/data/files/205104474.pdf

Les langues dans l'enseignement primaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Immigrants uniquement	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LRM	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Dès la première année	En partie pendant le temps scolaire	5-10	Normes propres à l'établissement	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	A mi-parcours	Pendant le temps scolaire	>10	Normes propres à l'établissement	Normes propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LRM	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Soutien financier informel

Langues proposées dans l'enseignement primaire

Langues R/M	Allemand, bulgare, croate, grec, polonais, romani/boyash, roumain, rusyn, serbe, slovaque, slovène
Langues étrangères	Obligatoire : une langue parmi: allemand, anglais, français, italien, russe En option : latin

608 institutions ont un programme éducatif en langues régionales ou minoritaires (26,5 % de l'ensemble des écoles primaires). Plus de 100 000 enfants (14 % de l'ensemble des élèves de primaire) sont inscrits dans l'enseignement en langues régionales ou minoritaires. Les communautés arménienne, ukrainienne et polonaise n'ont pas d'enseignement en langues minoritaires dans le système d'enseignement public et 92 % des Roms ne suivent aucun enseignement en romani/boyash.[8] Plus de la moitié des élèves prennent l'allemand comme langue minoritaire, parce que les parents sont influencés dans leurs décisions par une attitude favorable à l'égard de l'allemand standard, perçu comme une plus-value sur le marché international.

Les cinq langues étrangères suivantes sont proposées en primaire : l'anglais, le français, l'allemand, l'italien et le russe. L'apprentissage des langues étrangères est obligatoire à partir de la quatrième année de primaire. L'enseignement des langues de migrants n'est pas une pratique courante dans l'enseignement primaire, excepté dans un établissement sino-hongrois à Budapest.

[8] Nemzeti és Etnikai Jogok Országgyűlési Biztosa, *Jelentés a nemzeti és etnikai kisebbségi általános iskolai nevelés-oktatás helyzetéről*, Budapest, 2011, pp. 33-42. http://www.kisebbsegiombudsman.hu/data/files/217986220.pdf

Les langues dans l'enseignement secondaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programmes scolaires	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Immigrants uniquement	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programmes scolaires	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LRM	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Normes propres à l'établissement	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Normes propres à l'établissement	Basé sur le CECRL	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou propres à l'établissement	Sans objet
LRM	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Basé sur le CECRL	Soutien financier informel

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

Langues R/M	Romani, boyash
Langues étrangères	Obligatoire : allemand, anglais, espagnol, français, italien, russe, En option : chinois, latin

En principe, les élèves sont libres de choisir la langue étrangère qu'ils souhaitent étudier. En pratique, les langues étrangères proposées en premier cycle sont l'allemand, l'anglais, le français, l'espagnol, l'italien et le russe. Dans le second cycle, on propose également d'autres langues (par ex. le chinois, le boyash et le romani, etc.). Pourtant, dans les classements du nombre d'élèves qui n'apprennent qu'une seule langue étrangère en Europe, la Hongrie figure malheureusement en mauvaise position (57,2 % contre 33,4 % en moyenne dans l'Union européenne.[9]

[9] Eurostat (2009) : Journée européenne des langues. *Communiqué de presse, Eurostat* Stat 09/137. http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=STAT/09/137&type=HTML

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans trois institutions) (les langues de migrants ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LRM	**Etablissement A**	Large variété	Cohérent et explicite	Sans objet	Total
	Etablissement B	Aucune spécification	Général	Sans objet	Total
	Etablissement C	Large variété	Général	Sans objet	Partiel
LE	**Institution A**	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Total
	Institution B	Aucune spécification	Général	Aucun	Total
	Institution C	Large variété	Cohérent et explicite	Nationale	Partiel

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales, étrangères et R/M	Nationale et étrangère	Restreint	Normes nationales ou propres à l'institution	Internationaux uniquement	En option	En option
Etablissement B	Nationales, étrangères et R/M	Nationale et étrangère	Restreint	Aucun	Internationaux uniquement	En option	En option
Etablissement C	Nationale et étrangère	Nationale et étrangère	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux et migrants	En option	En option

Dans l'éducation et la formation professionnelles comme dans l'enseignement universitaire, l'enseignement de la langue nationale et l'enseignement des langues régionales ou minoritaires ont une importance moindre.

Toutes les universités sondées dans le cadre de l'enquête *L'Europe Riche de ses Langues* proposent des cursus où une langue étrangère est langue d'enseignement (principalement l'anglais, l'allemand et le français). Dans certaines universités (payantes) qui espèrent ainsi attirer des étudiants étrangers, les cursus sont intégralement dans une langue étrangère.

Les enseignants de langues minoritaires sont formés dans six établissements d'enseignement supérieur. Il n'y a aucune formation de professeurs en arménien et en ruthène. Les professeurs du cycle élémentaire inférieur sont formés en croate, allemand, romani/boyash, serbe, slovaque et roumain dans six établissements d'enseignement supérieur. Sept établissements forment les professeurs de maternelle en langue minoritaire: en croate, en allemand, en romani/boyash, en serbe, en slovaque, en slovène, et en roumain. Le maintien des langues minoritaires dans l'enseignement public est déjà menacé[10], en raison de la baisse du nombre d'étudiants qui choisissent de se former en langues minoritaires, exception faite de l'allemand.

[10] Nemzeti és Etnikai Jogok Országgyűlési Biztosa, *Jelentés a nemzetiségi felsőoktatás helyzetéről*, Budapest, 2011, pp. 4-7. http://www.kisebbsegiombudsman.hu/data/files/223936615.pdf

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Emissions en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Doublées	Doublés	Régulièrement à Budapest Jamais à Pécs et Debrecen	Parfois

En Hongrie, la langue nationale est prédominante dans les media. Cependant, sur les chaînes publiques, il y a des émissions de radio et de télévision en langues régionales ou minoritaires et quelques chaînes de radio diffusent entièrement en langues régionales ou minoritaires (MR4 ou Radio C, par exemple). Les émissions de télévision en d'autres langues que le hongrois sont généralement doublés en hongrois. Les événements médiatiques importants sont traduits en langue des signes. D'après la Loi sur la LSH, l'opérateur de télévision publique devra veiller à ce que l'ensemble des annonces et des bulletins d'information d'intérêt public, des films, et des programmes du service public, soient sous-titrés en hongrois ou interprétés en Langue des Signes Hongroise, et ce, partiellement à compter de 2010, et intégralement à compter de 2015.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombre de langues pratiquées	Présence sur le la toile	Utillisation d'interprètes	Langues dans les descriptions de poste des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés r
>4		Debrecen		Debrecen		Debrecen
3–4	Budapest Pécs	Budapest Pécs				
1–2	Debrecen		Budapest Debrecen	Pécs	Budapest Pécs Debrecen	

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Enseignement Services sociaux Urgences Services juridiques Immigration et intégration	Services sociaux Services juridiques Immigration et intégration Tourisme Urgences

L'administration publique des trois villes hongroises où l'enquête a été menée se caractérise par un profil linguistique mitigé. La plupart des villes proposent des services écrits et/ou oraux en langues étrangères (et parfois en langues régionales ou minoritaires), mais il n'y a pas de politique linguistique institutionnelle. On fait appel à des interprètes, qui ne sont pas employés à temps plein pour autant. Dans le répertoire des langues autres que le hongrois, l'anglais prédomine et dans une moindre mesure, l'allemand. Dans les zones où des communautés minoritaires sont établies, il arrive que les services publics utilisent leur langue.

Les langues dans l'entreprise (21 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	3	5	11	6	0	3	1	0

		INTERNAL LANGUAGE STRATEGIES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LN	Largement utilisée	2	0	2	1	18	17	17	16	16	18
Anglais des affaires	Largement utilisé	2	0	3	3	12	11	9	6	14	13
Autres langues	Largement utilisées	1	0	1	0	1	1	1	1	1	5

En Hongrie, les entreprises où l'enquête a été menée font, dans l'ensemble, montre d'un profil linguistique bas. Un tiers d'entre elles ont une politique linguistique sous une forme ou sous une autre, mais elles investissent peu dans la formation linguistique de leur personnel. La plupart du temps, les compétences linguistiques ont été acquises avant le recrutement. La moitié des entreprises environ propose à son personnel une formation linguistique limitée à l'anglais des affaires, tandis qu'un très petit nombre d'entre elles prend en charge l'apprentissage du hongrois pour les locuteurs non natifs. La langue nationale et l'anglais sont les langues principalement utilisées, suivies du français et de l'allemand.

Conclusions générales

La Hongrie est connue pour être un pays monolingue, la réalité est cependant différente. Du fait de la multiplicité des entités éducatives et des types d'établissements, il est impossible de répondre avec précision à la question de la reconnaissance du plurilinguisme à l'école et du multilinguisme dans la société. Même à l'intérieur d'un type d'établissement donné, on relève d'énormes disparités du point de vue de l'efficacité de l'enseignement. Les programmes d'enseignement pour les minorités se subdivisent en trois types principaux et deux autres : les trois types principaux sont des établissements bilingues en langue maternelle, les deux autres proposent un enseignement renforcé pour les minorités tziganes et un enseignement supplémentaire en langue minoritaire.

Il y a des écoles publiques qui se spécialisent dans l'enseignement des langues étrangères et dans l'enseignement bilingue. Dans ces établissements, l'apport et l'enseignement d'autres langues que la langue nationale sont généralement au niveau supérieur tandis que l'enseignement général se caractérise sur ce point par un niveau plus bas.

En Hongrie, les Roms et les sourds partagent pour la plupart plusieurs points communs: outre le fait qu'ils partagent une longue tradition d'évaluation selon le niveau de reconnaissance de leur langue (le romani et la Langue des Signes Hongroise respectivement), et partagent à des degrés divers l'exclusion sociale, liée à un taux de chômage élevé, une situation sociale défavorisée, peu d'opportunités de travail et une grande pauvreté. Tout ceci en relation étroite, chez les jeunes Roms et les jeunes sourds, avec un niveau éducatif bas et un taux d'abandon élevé dans l'enseignement public.

L'absence de langues de migrants dans l'enseignement, dans l'entreprise et dans l'administration publique, est principalement due au taux relativement peu élevé d'immigrés. La plupart sont d'ethnies hongroises, en provenance des pays voisins, et ont le hongrois pour langue maternelle. La proportion d'étudiants étrangers dans l'enseignement public est elle aussi peu élevée.[11]

Malgré un cadre législatif bien établi de soutien à l'enseignement en langues minoritaires et en langues étrangères, il reste beaucoup à faire dans le champ de la mise en oeuvre pratique du multilinguisme.[12] Les statistiques fournies par l'Eurobaromètre spécial 243 de 2006 montrent que seulement 42 % de la population est capable de mener une conversation dans au moins une langue étrangère, contre 56 % en moyenne dans l'Union européenne.[13]

Initiatives et projets pilotes prometteurs

En Hongrie, il y a plusieurs initiatives prometteuses et des évolutions innovantes dans les dispositifs de Langues des Signes et des Sourds Hongroises et des langues romani/boyash, dont la mise en oeuvre de la nouvelle Loi sur la Langue des Signes ; deux nouveaux programmes à l'université Eötvös Loránd – HSL BA et *Teaching English as a Foreign Language to Deaf Learners;* The Kedves Ház (Nice House) à Nyírtelek ; le "*programme Pedellus*" à Ózd; *Dr. Ámbédkar School project* à Sajókaza; *Gandhi Public Foundation and High School* à Pécs.[14] Dans le secteur de l'enseignement des langues étrangères, il faut citer le *World–Language Project*, (2003-2007) et ses multiples sous-programmes de format varié.[15]

Malgré l'assimilation linguistique des communautés minoritaires, à l'heure où les jeunes générations sont très motivées pour apprendre diverses langues étrangères, on peut déceler des attitudes favorables aux compétences multilingues. Le russe a également une valeur croissante sur le marché, ce qui est une preuve sérieuse du fait que la Hongrie a réussi à surmonter le biais idéologique envers les pratiques passées de l'enseignement des langues étrangères.

[11] Illés Katalin – Medgyesi Anna (2009): Migráns gyermekek oktatása. Menedék – Migránsokat Segítő egyesület. Az Európai Unió Európai Integráció Alapjának támogatásával megvalósuló program kiadványa. http://www.menedek.hu/files/20090831konyv_belso.pdf

[12] Edit H. Kontra – Csilla Bartha (2010): Foreign language education in Hungary: Concerns and controversies. In: Sociolinguistica 24/2010. pp. 61-84. at p. 68. European Commission (2006): Europeans and their languages 2005. ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_243_en.pdf

[13] Fischer Márta – Öveges Enikő (2008): A Világ–Nyelv pályázati csomag háttere és megvalósítása (2003-2006). Áttekintő tanulmány. http://www.okm.gov.hu/letolt/vilagnyelv/vny_fischer_oveges_090115.pdf

[14] Bartha Csilla – Hámori Ágnes (2011): Cigány közösségek, nyelvi sokszínűség és az oktatás nyelvi kihívásai – magyarországi helyzetkép. In: Európai Tükör, XI. évfolyam, 3. szám, pp. 107-131. http://www.kormany.hu/download/7/1b/20000/europai_tukor_2011_03.pdf

[15] Fischer Márta – Öveges Enikő (2008): A Világ–Nyelv pályázati csomag háttere és megvalósítása (2003-2006). Áttekintő tanulmány. http://www.okm.gov.hu/letolt/vilagnyelv/vny_fischer_oveges_090115.pdf

11 ITALIE

Monica Barni

Le contexte

L'italien est aujourd'hui à la fois la langue principale et la langue parlée par 90 % de la population italienne environ (ISTAT, 2007). Il y a là un changement radical d'avec la vieille tradition linguistique italienne, qui, depuis des siècles, était caractérisée par la primauté des langues locales.

Avant l'Unification de l'Italie (1861), l'italien a été pendant des siècles la langue littéraire, mais il n'était parlé que dans les zones de Florence-Toscane et de Rome (De Mauro, 1963, 1979, 1994). Après 1861, l'unification politique du pays a fait naître le besoin d'unification linguistique et d'utilisation d'une langue standard. En conséquence, on a assisté en 150 ans à une baisse notoire de l'utilisation des dialectes. Seulement 6,4 % de la population environ parlent aujourd'hui un dialecte à la maison et en dehors de la maison, et plus de 40 % des Italiens déclarent utiliser tantôt l'italien, tantôt un dialecte en fonction du contexte. De la même façon, des langues régionales ou minoritaires ont résisté aux forces unificatrices au fil du temps et sont parlées par 3,9 % de la population (ISTAT, 2007).

Malgré la diffusion générale de l'italien standard, utilisé par la grande majorité de la société italienne, l'identité linguistique de l'Italie est toujours caractérisée aujourd'hui par une large gamme de dialectes, de variétés et de registres de langues, ce qui place l'Italie encore aujourd'hui parmi les pays relativement hauts sur l'échelle de la diversité linguistique (www.ethnologue.com/ethno¬_docs/distribution.asp?by=country) Un nouveau facteur s'est ajouté ces dernières années à ce panorama complexe : l'immigration de personnes issues des pays les plus pauvres. Il y a aujourd'hui plus de 5 millions d'étrangers en Italie, soit un immigré pour 12 résidents (Caritas, 2011). Il n'y a pas à ce jour de recensement des langues de migrants, mais d'après les recherches menées dans diverses régions du pays, on estime à 200 environ le nombre de nouvelles langues présentes dans le pays (Bagna, Barni, Vedovelli, 2006 ; Barni, 2008). L'immigration en Italie se caractérise par le polycentrisme des origines, par des modalités d'installation dans le territoire très diverses d'un point de vue quantitatif et qualitatif (durée et type de séjour, projets d'immigration, etc.). Aujourd'hui, il y a des immigrés partout en Italie, qui seront nécessairement des forces de changement linguistique ascendentes (Vedovelli, 2010).

Les résultats de l'enquête reflètent la configuration de l'espace linguistique italien entre ces deux extrêmes : la tentative d'état monolingue et le plurilinguisme renouvelé actuellement.

Documents et bases de données officiels sur la diversité linguistique

La langue nationale, les langues étrangères et plusieurs langues R/M sont couvertes par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement de la langue nationale à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires d'Italie sont (co)-financés dans plus de 30 pays en Europe et en dehors de l'Europe. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a été signée par le gouvernement, mais n'a pas été ratifiée par le parlement italien. Au niveau national, toutefois, les 12 langues R/M sont reconnues, protégées et/ou promues dans les documents officiels nationaux ou dans la législation: albanais, allemand, catalan, croate, franco-provençal, français, frioulan, , grec, ladin, occitan, sarde et slovène. Le système éducatif propose officiellement ces langues dans les régions où elles sont parlées.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique en Italie s'appuient sur des données d'enquête mises à jour périodiquement. Dans ces mécanismes de collecte de données, la langue nationale et les langues R/M sont traitées dans une question portant sur la langue parlée à la maison.

Bien que la Constitution de 1946 ne fasse aucune référence à l'italien langue officielle de la République, ce n'est que 50 ans plus tard environ que les langues régionales ou minoritaires ont été reconnues et protégées par la loi (482/1999).

En 2010, un test d'italien a été introduit pour les immigrés demandant un permis de séjour longue durée (D.M. 4/06/2010) et la compétence en italien est devenue un problème clé dans le contrat d'intégration qui lie l'État et un immigré (D.P.R. 14/09/2011, n. 179).

En ce qui concerne la documentation sur les langues, l'Italie est loin derrière certains autres pays européens. Le recensement le plus récent (2011) n'incluait même pas de question sur les langues ou les dialectes. Une étape positive est reflétée par les enquêtes *Multiscopo*, parmi lesquels la plus récente, celle de 2006, a montré la pluralité des langues présentes aujourd'hui utilisées quotidiennement par les Italiens (ISTAT, 2007). Toujours est-il qu'une enquête globale sur les langues de migrants reste à faire, au-delà des données sur les situations individuelles locales.

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (les langues étrangères et langues de migrants ne sont pas proposées. Pas de soutien supplémentaire LN)

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LRM	Tous	≥2 ans	Aucun	>1jour	Aucun	Générale	Total

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire

Langues R/M	Albanais, allemand, croate, français, franco-provençal, frioulan, grec, ladin, occitan, sarde, slovène

Les résultats mitigés obtenus dans l'enseignement pré-primaire, primaire et secondaire, montrent qu'on se préoccupe peu des autres langues, qu'elles soient étrangères ou de migrants. On peut rapprocher les résultats dans ce secteur du faible niveau de compétences en langues étrangères chez de nombreux Italiens, que des études comme l'Eurobaromètre (2006) et Eurydice/Eurostat (2008) présentent en détail.

Les résultats mettent généralement en lumière que du pré-primaire au secondaire supérieur, il y a place à des améliorations, en ce qui concerne la gamme de langues proposées, l'organisation de l'apprentissage, ainsi que la formation des professeurs de langues. De plus, il faut noter que l'anglais est la langue étrangère que l'on enseigne et que l'on conseille le plus, et ce, à tous les niveaux d'enseignement.

Dans l'enseignement pré-primaire, les seules langues proposées à part l'italien sont les langues R/M, et seulement dans les zones où elles sont parlées, grâce à la protection par la loi. Les langues étrangères et langues de migrants ne sont pas proposées.

Les langues dans l'enseignement primaire

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Général	Aucun	Aucun	Normes propres à l'établissement

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LRM	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Aucune	Non spécifié	Total
LE	Tous	Général	Aucun	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Normes propres à l'établissement	Normes natioanales ou propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Générale	Sans objet
LRM	Enseignants généralistes	Générale	Générale	Sans objet
LE	Enseignants généralistes	Aucun	Générale	Aucun

Langues proposées dans l'enseignement primaire

Langues R/M	Albanais, allemand, catalan, croate, franco-provençal, français, frioulan, occitan, grec, ladin, sarde, slovène
Langues étrangères	Anglais : obligatoire

L'anglais est la seule langue proposée en primaire. On justifie la promotion qui en est faite à tous les niveaux d'enseignement par le fait que l'anglais sera utile aux élèves à l'avenir, sans prendre en compte des études comme ELAN (2006) qui soulignent le fait que dans le monde du travail, d'autres langues ont également leur importance. D'autres langues, qui sont parlées à la maison par des élèves d'origine immigrée, ont pénétré dans l'école (et ce, dans environ 90 % des écoles nationales), mais la préservation de ces langues ne fait pas partie des objectifs éducatifs. Il en est de même de tout soutien structuré à l'apprentissage de l'italien langue seconde (L2), même si, individuellement, quelques écoles l'ont introduit sous forme de projets. Sinon, dans les zones où on parle les langues régionales ou minoritaires, la reconnaissance et la préservation des langues régionales ou minoritaires ont des effets positifs pour l'enseignement en termes d'organisation et de formation des professeurs.

Le profil de l'Italie est plus bas que celui des autres pays pour ce qui est de l'enseignement des langues étrangères et de son organisation dans l'enseignement primaire. Ces résultats sont dûs à l'absence de programme scolaire cohérent, de suivi régulier, et au fait que les niveaux de langue à atteindre ne sont pas explicitement décrits. Ceci est lié à d'autres problèmes qui ont des conséquences directes sur l'offre linguistique dans l'ensemble du secteur éducatif, dont : l'absence de formation initiale et continue des enseignants de primaire aux langues étrangères et l'absence de culture de l'évaluation linguistique en Italie, en recherche comme en formation des enseignants (Machetti, 2010). Cela a un impact direct sur l'attitude des écoles et des enseignants face aux tests linguistiques et à l'évaluation (Barni, Machetti, 2005). Cela est également vrai des autres niveaux d'enseignement.

Les langues dans l'enseignement secondaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme	Soutien pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Général	Aucun	Aucun	Normes spécifiques à l'établissement

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LRM	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Aucune	Normes propres à l'établissement	Total
LE	Tous	Général	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Normes propres à l'établissement	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Générale	Générale	Basé sur le CECRL	Sans objet
LRM	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Générale	Générale	Normes nationales ou régionales	Aucune

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

Langues R/M	Albanais, allemand, catalan, croate, français, franco-provençal, frioulan, grec, ladin, occitan, sarde, slovène
Langues étrangères	Anglais et une autre langue étrangère : obligatoire dans le secondaire inférieur anglais : obligatoire dans le secondaire supérieur (à l'exception des écoles ayant un programme lié à l'apprentissage des langues)

Comparativement, les établissements secondaires font mieux. Dans le secondaire inférieur, la présence d'une seconde langue étrangère et l'offre en langues régionales ou minoritaires sont des facteurs qui contribuent à accroître la richesse linguistique. Dans le secondaire supérieur pourtant, l'anglais, une fois de plus, domine. Dans les écoles de langues, on propose davantage de langues (allemand, espagnol et français).

Il est trop tôt aujourd'hui pour analyser les effets de l'introduction récente d'une législation (DD.PP.RR. 87, 88, 89 15/03/2010) sur ÉMILE (*Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère*) en dernière année du second cycle secondaire supérieur (et dès la troisième année, dans les écoles de langues), car la formation pédagogique nécessaire n'est pas encore en place et elle est de plus l'objet d'un financement limité. Il en est de même de l'introduction récente des diplômes de Masters et des stages pédagogiques pour les professeurs de primaire et de secondaire.

Comme aux autres niveaux d'enseignement, il n'y a ni prise en compte, ni prise en charge des langues de migrants en secondaire.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel dans trois établissements

		Gamme de programmes de langues	Programmes	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LRM	**Etablissement A**	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Etablissement B	Limité	Cohérent et explicite	Sans objet	Partiel
	Etablissement C	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
LE	**Etablissement A**	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Partiel
	Etablissement B	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Partiel
	Etablissement C	Limité	Général	Aucun	Partiel
LM	**Etablissement A**	Limité	Général	Aucun	Aucun
	Etablissement B				
	Etablissement C				

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Restreint	Aucun	Internationaux et migrants	En option	En option
Etablissement B	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Restreint	Aucun	Internationaux et migrants	En option	En option
Etablissement C	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux et migrants	En option	En option

Dans les trois villes où l'enquête a été menée – Rome, Milan et Trieste –, dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle comme dans les autres secteurs éducatifs, l'offre linguistique globale se résume plus ou moins aux langues européennes avec une très nette prédominance de l'anglais.

Dans l'enseignement professionnel, l'enseignement de l'italien domine en raison du nombre d'adultes étrangers pour lesquels la formation continue publique est la seule façon d'apprendre la langue de la société dans laquelle ils vivent et travaillent. De toute façon, nous savons que le nombre d'immigrés qui investit dans l'apprentissage de la langue est peu élevé quand on le rapporte au nombre réel de ceux qui vivent en Italie. Il est trop tôt pour analyser les effets du Décret ministériel du 4 juin 2010 – qui a rendu obligatoire la réussite d'un examen d'italien de niveau A2 pour obtenir un permis de résident long séjour dans la Communauté européenne – et du récent accord d'intégration, qui fait de la compétence en italien un prérequis pour vivre et travailler en Italie.

Dans les trois universités où l'enquête a été menée, l'offre de langue est large mais est surtout présente dans les facultés des arts.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Programmes en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Doublées Parfois sous-titrées à Trieste	Doublées	Jamais Régulièrement à Trieste	Jamais

Le choix des langues proposées dans les médias audiovisuels est également assez mince. Le doublage des films et des émissions télévisuels produits à l'étranger est une pratique peu propice à mettre en contact avec d'autres langues. L'anglais est la seule langue que l'on entend parfois et encore de façon très limitée. À Trieste, le slovène a une certaine présence comme langue régionale/minoritaire.

Pour les journaux, les résultats sont meilleurs. L'offre linguistique est essentiellement en langues européennes, ce qui reflète et la présence des immigrés et celle des touristes : il faut bien garder à l'esprit que l'Italie est la destination de millions de touristes chaque année. Il y a eu 44 millions de visiteurs en 2010, dont un cinquième d'Allemagne. 60 % des visiteurs viennent des cinq pays qui sont en haut du classement : outre l'Allemagne, la France, l'Autriche, la Suisse et le Royaume-Uni (RT Bicocca, 2011). La présence de journaux dans ces langues s'explique, semble-t-il, par la nécessité de satisfaire ces visiteurs plutôt que par l'étude de ces langues par les Italiens. Il ne faut pas oublier non plus que la moyenne des lecteurs de livres et de journaux en Italie est très inférieure à la moyenne européenne (ISTAT, 2011 ; De Mauro, 2011). Ce sont la proximité géographique et culturelle des pays où ces langues sont parlées et l'ouverture historique de cette cité sur les Balkans qui expliquent à Trieste la présence de journaux en slovène, en croate, et en albanais.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes (2 villes)

Nombre de langues pratiquées	Présence sur le la toile	Utilisation d'intepretes	Langues dans les descriptions de poste des employés	Recrutement de'employés multilingues	Offre de formation en langues a	Registre des compétences linguistiques des employés
>4	Milan	Rome Milan Trieste	Milan			Milan Trieste
3–4					Milan	
1–2	Rome		Rome Trieste	Rome Trieste	Rome Trieste	

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Santé Tourisme Urgences Services juridiques Transport	Tourisme Urgence Santé Immigration et intégration Transport

Aucune des trois villes choisies pour l'enquête n'a de stratégie institutionnelle significative de promotion du plurilinguisme. On ne prend généralement pas en compte les compétences linguistiques lors de l'embauche, dans le plan de carrière, ou pour une quelconque formation sur site. À Trieste, le slovène est présent dans les dispositifs de communication écrite et orale.

Dans ces deux derniers contextes, le profil général de l'Italie s'est amélioré dans les institutions municipales, notamment dans les services destinés aux résidents, où, en raison de la demande croissante des immigrés, on fait davantage attention aux autres langues. Ceci se voit dans la documentation et dans les services de médiation qui sont surtout disponibles en chinois, en arabe, en roumain, en russe et en albanais, les langues des communautés de migrants présentes en Italie.

Cependant, même dans ces services, les langues européennes dominent en raison de leur utilisation touristique et du fait qu'elles sont très utilisées par les migrants (en particulier le français et l'espagnol).

Les langues dans le monde du travail (24 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	7	10	6	2	0	3	5	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUSTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LN	Largement utilisée	2	2	3	4	24	21	24	21	24	20
Anglais des affaires	Largement utilisée	4	2	6	5	5	5	5	6	10	10
Autres langues	Largement utilisée	2	1	3	2	2	1	2	2	2	3

Dans le secteur des affaires, l'Italie obtient en comparaison des scores plus faibles, ce qui confirme ce que d'autres études avaient déjà démontré (ELAN, 2006). Les entreprises ont peu conscience (notamment les PME qui sont la clé de l'économie italienne) que des compétences linguistiques faibles limitent les perspectives d'internationalisation dans un marché toujours plus global. Le peu d'importance accordée y compris à l'anglais est surprenante aussi, que l'on considère important pour certaines catégories de personnels seulement. Les résultats de l'Italie sont plus bas que dans d'autres pays en anglais des affaires et dans les autres langues. La majorité des entreprises où l'enquête a été menée n'utilise que la langue nationale pour leur marque, leur marketing, les documents se rapportant au lieu de travail, l'intranet et leur site web. Ceci diminue les chances de pénétrer les marchés étrangers, ce qui est particulièrement grave pour les PME. De ce fait, les entreprises sondées déclarent faire peu appel à des traducteurs en interne ou en externe. Devons-nous interpréter ceci comme un signe de rejet du monde des affaires italien face aux marchés étrangers, et, en conséquence, du peu d'investissement des entreprises étrangères en Italie ? Comme nous le savons (Land, 2000), la présence et l'utilisation de langues variées joue un rôle persuasif majeur lors du choix d'un site par une entreprise.

Conclusions générales

En conclusion, l'étude confirme que la société italienne traverse « un problème des langues » généralisé et que la diversité linguistique fait peur (Vedovelli, 2010). Ceci a pour conséquence des compétences faibles en langues étrangères, des langues les plus parlées à celles qui sont moins connues, mais pourtant tout aussi importantes pour ceux qui les parlent, sources de liens avec l'Italie qui facilitent les affaires avec de nouveaux marchés.

Ceci s'explique d'abord par le monolinguisme, trait distinctif de la politique éducative après l'Unification de l'Italie et par le refus général des langues des autres par la société. Ensuite, c'est le résultat d'actions institutionnelles inefficaces menées par notre Etat, caractérisées par l'inadéquation des ressources, de la formation des professeurs et de l'organisation ; et enfin le résultat d'un manque de coordination systématique avec le monde des affaires. Dans les écoles, l'accent est mis exclusivement sur l'anglais, qui, globalement, est enseigné avec des moyens limités qui rendent le plus souvent inefficace le travail individuel de l'enseignant ou de l'établissement. Encore aujourd'hui, les jeunes qui arrivent en fin de scolarité ont, pour la plupart, « un niveau scolaire » en langues étrangères, un euphémisme qui fait directement allusion à leur manque de compétence.

Aujourd'hui en Italie, les langues de migrants sont un facteur de néoplurilinguisme qui peut aider notre pays à apprivoiser la diversité linguistique, mais on persiste à ignorer cette chance.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

L'introduction de la méthodologie EMILE dans l'enseignement secondaire supérieur, de Masters ou de stages pédagogiques pour les professeurs sont peut-être prometteuses, mais il est trop tôt pour le dire. Avec l'introduction récente d'une année de formation (TFA, DM 249/2010 et decret ministériel 31/2012) pour les nouveaux enseignants dans le secondaire, il est prévu pour les enseignants des cours de chinois, d'arabe, de japonais, de grec moderne et de slovène, en plus de l'anglais, du français, de l'allemand, de l'espagnol et du russe habituellement proposés. Cela pourrait devenir une initiative importante pour la promotion du multilinguisme et la reconnaissance des langues R/M et des langues de migrants.

Des établissements ou des enseignants mènent seuls des initiatives et des projets prometteurs, preuves de la créativité des professeurs, quand par exemple ils ont dans leur classe des élèves qui ne parlent pas la langue nationale. Ils sont parfois en réseau à l'échelle régionale et informés par des autorités régionales – en Toscane, en Lombardie, en Émilie romaine et dans le Trentin-Haut Adige, par exemple –, où les autorités régionales sont plus ouvertes aux questions linguistiques. Cependant, dans nombre de cas, ces initiatives sont le seul fait d'un enseignant ou d'un établissement et il n'y a pas de continuité dans le parcours éducatif scolaire d'un enfant.

Références

Bagna C., Barni M., Vedovelli M., 2007, *Italiano in contatto con lingue immigrate: nuove vie del plurilinguismo in Italia.* In C. Consani, P. Desideri (a cura di), *Minoranze linguistiche. Prospettive, strumenti, territori*. Roma, Carocci: 270-290.

Barni M., 2008, *Mapping immigrant languages in Italy.* In M. Barni, G. Extra (eds.), *Mapping linguistic diversity in multicultural contexts*, Berlin, Mouton de Gruyter : 217-242.

Barni M., Machetti S., 2005, *The (lack of) professionalism in language assessment in Italy*, poster abstract presented at the 2nd EALTA Conference, Voss, Norway, June 2-5, 2005.

Caritas/Migrantes, *Immigrazione. Dossier statistico 20011*, Roma, Idos.

De Mauro T., 1963, *Storia linguistica dell'Italia unita*, Bari, Laterza.

De Mauro T.,1979, *L'Italia delle Italie*, Firenze, Nuova Guaraldi.

De Mauro T. (a cura di), 1994, *Come parlano gli italiani*, Fondazione IBM Italia, Firenze, La Nuova Italia.

De Mauro T., 2011, *Per la storia linguistica dell'Italia contemporanea*, « Italica », 88, 1: 40-58.

ISTAT, 2007, *La lingua italiana, i dialetti e le lingue straniere, Anno 2006, http://portal-lem.com/images/it/Italie/Lingue_e_dialetti_e_lingue_straniere_in_Italia.pdf*.

ISTAT, 2011, *La lettura dei libri in Italia, Anno 2010,* http://www.istat.it/it/archivio/27201.

Land A. (2000), *Languages speak volumes for global businesses*. In P. Baker, J. Eversley (eds.), *Multilingual Capital*, London, *Battlebrige Publications*.

Machetti S., 2010, *Valutazione linguistica e formazione professionale. Un dibattito aperto*. In M. Mezzadri (a cura di), *Le lingue dell'educazione in un mondo senza frontier,* Perugia, Guerra Edizioni: 293-302.

RTBicocca, 2011, *Turismo Internazionale, Anno 2010,* http://www.rtbicocca.it/studi/category/5-turismo.

Vedovelli M., 2010, *Prima persona plurale futuro indicativo:* noi saremo, Roma, Edup.

12 LITUANIE

Irena Smetonienė et Julija Moskvina

Le contexte

Selon les données préliminaires du recensement de la population et du logement du 1er mars 2011, il y en Lituanie 3 054 millions d'habitants. En regard des données de 2001, le nombre de résidents lituaniens (3, 484 millions) a baissé de 12,1 % (de 430 200 p.), la cause principale étant l'émigration (76 %) : 328 300 départs du pays contre 64 200 arrivées. Le taux démographique, en baisse, a également eu un impact significatif sur le déclin de la population (24 %, ou 101 900 p.).

Les citoyens de Lituanie sont d'origines ethniques variées. Les données recueillies dans le recensement de 2011 indiquent qu'il y a 115 nationalités en Lituanie, mais que seules 29 d'entre-elles ont plus de 100 ressortissants.

Les Lituaniens composent la majorité absolue des résidents de Lituanie (83,5 % en 2001). Les derniers recensements suggèrent que la population de Lituanie devient de plus en plus homogène.

C'est Vilnius qui est la plus composite d'un point de vue ethnique: en 2001, on comptait dans la population totale de la ville 57,8 % de Lituaniens au total, 18,7 % de Polonais et 14 % de Russes. La seconde ville la plus composite est Klaipeda qui compte 71,3 % de Lituaniens, 21,3 % de Russes et environ 2 % d'Ukrainiens et de Biélorusses.

Le flux de population entrant en Lituanie est relativement faible, et a encore baissé récemment avec la crise économique. Selon le Département de Statistiques, la Lituanie a accueilli en 2010 5 231 personnes en provenance de l'étranger, le taux d'immigration était de 1,6/1000 (contre 2,8/1000 en 2008). Les nouveaux arrivants étaient en majorité des citoyens de la République de Lituanie de retour dans leur pays.

Le recensement de 2001 a montré que 40 % de la population totale connaît une langue outre sa langue maternelle, un quart de la population en connaît deux, et environ 6 % connaît trois ou quatre langues en plus de sa langue maternelle (il n'y a pas eu d'enquête sur le niveau de maîtrise).

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

La langue nationale, les langues étrangères et les langues R/M sont couvertes par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement de la langue nationale à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires de Lituanie sont (co)-financés en Biélorussie, Géorgie, Lettonie, Moldavie, Pologne, Russie et Ukraine. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* n'a pas été signée/ratifiée par la Lituanie. Au niveau national, toutefois, trois langues R/M sont reconnues, protégées et/ou promues dans les documents officiels nationaux ou dans la législation: russe, polonais et biélorusse. Ces trois langues, plus l'hébreu, sont par ailleurs officiellement proposées dans le système éducatif.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique en Lituanie s'appuient sur les données de recensement mises à jour périodiquement. Dans ces mécanismes de collecte de données, les langues R/M et les langues des migrants sont traitées dans une question portant sur la langue maternelle.

La Lituanie porte une attention particulière au statut et à l'usage de sa langue nationale. Elle a été adoptée comme langue de la République de Lituanie dans la Loi de 1995 ; une révision de ce texte est soumise au Parlement. L'objet de cette loi est de déterminer les domaines de protection et d'usage de la langue nationale; les devoirs des autorités et des institutions publiques vis-à-vis de la langue nationale ; les droits d'utilisation de la langue nationale par les citoyens dans des domaines divers, et des garanties nationales de soutien et de protection de la langue nationale.

La loi autorisera une politique linguistique plus transparente et plus rationnelle, elle permettra de garantir la fonction du lituanien dans diverses sphères de la vie, de poursuivre la consolidation de la société civile de Lituanie. La nouvelle loi contribuera davantage à la protection et à l'expansion de la langue lituanienne, unique, riche et variée, le plus grand atout commun des peuples de Lituanie au sein d'une communauté de pays européens multiculturels et multilingues.

Concernant les droits des minorités ethniques, la Lituanie s'est engagée aussi loin que possible en direction de la protection des droits des minorités, dont celui de préserver leurs propres langues et leurs propres cultures. La Constitution lituanienne (article 29) déclare que nul individu ne peut voir ses droits limités en raison de sa nationalité ou de sa langue. L'article suit la tradition classique du concept de la Déclaration des Droits de

l'Homme, qui met sur le même plan la discrimination sur la nationalité, la race ou le genre. À titre de comparaison, le traité de Maastricht (*Traité sur l'Union européenne*) ne fait, lui, aucune référence à la discrimination linguistique. De 1989 à 2009, l'utilisation d'autres langues était réglementée par la Loi des Minorités Ethniques. Aujourd'hui, le plurilinguisme dans l'éducation est réglementé par des lois spécifiques et par la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la Protection des Minorités Nationales (ratifié le 8 mars 2000).

La Lituanie, comme huit autres états membres, n'a pas ratifié *La Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires* du Conseil de l'Europe, parce que nous pensons que les autorités de l'Union européenne devraient revoir les concepts de minorités régionales et ethniques et formuler une nouvelle approche favorable à la diversité linguistique et culturelle en Europe. Cette approche devrait également refléter les nouvelles donnes, le fait que, dans certains états membres, une langue nationale se trouve en position de langue parlée par une minorité et non une majorité de la population.

L'approche lituanienne du plurilinguisme se reflète également dans le recensement de la population. Dans tous les recensements, on interroge les citoyens sur les langues qu'ils connaissent, mais le questionnaire a été amélioré en 2011. Les citoyens ont la possibilité d'indiquer deux langues maternelles ou plus au lieu d'une, et ce, en vue de rassembler des données sur le bi/pluri/linguisme.

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (les langues étrangères et langues de migrants ne sont pas proposées)

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LR/M	Tous	≥2 ans	Aucun	<0,5 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Total
Soutien supplémentaire LN	Tous	≥2 ans	Aucun	0,5-1 jour	Spécifique à une matière	Générale	Total

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire

LR/M	Biélorusse, hébreu, polonais, russe

D'après le Ministère de l'éducation, il y a environ 700 institutions en pré-primaire en Lituanie. La langue d'enseignement est le lituanien dans la plupart des établissements, mais il y a quelques institutions où les langues d'enseignement sont le russe, le polonais, l'hébreu, le français ou le biélorusse. Il est à noter qu'en 1995, le gouvernement a reconnu la langue des signes comme la langue maternelle des sourds. La majorité des enfants de pré-primaire commence l'apprentissage d'une langue étrangère un an ou deux avant l'entrée en primaire ; mais il y a aussi de nombreuses écoles de pré-primaire où, à la demande des parents, les enfants débutent à 3 ans l'apprentissage d'autres langues (l'anglais en général).

Les langues dans l'enseignement primaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Tous	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Normes propres à l'établissement	Normes nationales	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Normes propres à l'établissement	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total

Enseignants (les langues de migrants ne sont pas proposées)

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Soutien financier informel

Langues proposées dans l'enseignement primaire

LR/M	Biélorusse, hébreu, polonais, russe
LE	Allemand, anglais ou français: une langue obligatoire

L'enseignement primaire est en langues maternelles (lituanien, russe, polonais, hébreu, biélorusse) suivant le programme adopté par le ministère de l'Education. Cependant, il arrive qu'à la demande des parents ou des personnes qui ont la garde des enfants, on enseigne certaines matières du programme scolaire dans la langue officielle de l'État. À partir de la deuxième année de primaire, il y a une langue étrangère obligatoire (allemand, anglais, français). Quant aux langues de migrants, elles ne sont ni pratiquées en primaire, ni l'objet d'une législation.

En Lituanie, la formation des formateurs est l'objet de beaucoup d'attention : seuls ceux qui ont obtenu des qualifications de professeurs des écoles primaires peuvent exercer en primaire, et parmi eux, seuls ceux qui ont un certain niveau de compétence dans une langue étrangère donnée peuvent l'enseigner. Il n'y a pas de formation particulière pour les enseignants qui travaillent avec les minorités ethniques, mais on part du principe que les compétences pédagogiques nécessaires, inculquées aux professeurs dans l'enseignement supérieur, sont communes à toutes les langues.

Les langues dans l'enseignement secondaire

Organisation (les langues de migrants ne sont pas proposées)

	Programme	Soutien pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Migrants uniquement	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programmes scolaires	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	>10	Normes propres à l'établissement	Basé sur le CECRL	Total

Enseignants (les langues des migrants ne sont pas proposées)

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou propres à l'établissement	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Basé sur le CECRL	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Basé sur le CECRL	Soutien financier informel

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

LR/M	Biélorusse, hébreu, polonais, russe
LE	Allemand, anglais, français: une langue obligatoire autres langues en option

L'article 30 de la Loi sur l'éducation dit garantir à tout citoyen de la République de Lituanie et à tout étranger titulaire d'un permis de séjour provisoire ou définitif le droit d'éducation en langue nationale et celui d'apprendre la langue nationale, afin de permettre une intégration en douceur dans la vie publique. Quelques établissements de formation générale ou informelle proposent un dispositif éducatif dans les langues des minorités ethniques et cherchent à préserver leur culture. À la demande des parents, et selon la législation, le curcus complet ou certaines disciplines seulement peuvent être enseignées dans l'une des langues des minorités ethniques. Dans ces écoles, la langue lituanienne est une discipline qui fait partie intégrale du curcus et elle bénéficie d'autant d'heures d'enseignement que les langues de la maison.

Dans les écoles pré-primaires publiques, municipales et les écoles d'enseignement général, si un besoin de soutien dans la langue de la maison se fait réellement sentir et si un spécialiste de cette langue est disponible, les établissements permettent généralement l'apprentissage de cette langue par les élèves des minorités ethniques avec un dispositif d'apprentissage identique à celui de la langue nationale.

En secondaire, une langue étrangère est obligatoire. Les élèves continuent en général l'apprentissage de la langue commencée en primaire (allemand, anglais ou français), mais ils peuvent également choisir d'autres langues. D'après les plans 2011-2013 pour l'enseignement général, pour l'enseignement de base et pour le secondaire, les élèves peuvent choisir une seconde langue parmi : l'anglais, le letton, le polonais, le français, le russe, l'allemand et d'autres langues. L'école doit également permettre le choix d'une seconde langue étrangère parmi deux autres langues au moins et mettre en place les conditions nécessaires à l'apprentissage de la langue choisie.

Il n'y a pas de dispositif de formation dans les langues de migrants parce qu'il n'y a pas de demande particulière ; cependant, les présupposés légaux existent : la Loi sur l'éducation dit que les enfants d'une personne titulaire d'un permis de séjour provisoire ou définitif en République de Lituanie doit avoir la possibilité d'apprendre la langue nationale, doit recevoir une éducation dans la langue nationale et lorsque c'est possible, doit avoir la possibilité d'apprendre également sa langue maternelle.

La Loi sur l'éducation, article 48, précise qui a le droit de travailler comme enseignant : seulement celles et ceux qui ont accédé à un niveau de formation d'enseignement supérieur ou post secondaire, et ont une qualification pédagogique. Les spécialités proposées par l'Université lituanienne des sciences de l'éducation sont très variées : cette institution forme des enseignants en lituanien, en russe, en polonais et en biélorusse, langues maternelles ainsi que des professeurs d'anglais, d'allemand et de français, langues étrangères.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionel (dans trois établissements) (les langues de migrants ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programmes	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	**Etablissement A**				
	Etablissement B	Large variété	Cohérent et explicite	Sans objet	Total
	Etablissement C				
LE	**Etablissement A**	Large variété	Cohérent et explicite	National	Total
	Etablissement B	Large variété	Cohérent et explicite	National	Total
	Etablissement C				

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Aucun	Basé sur le CECRL	Internationaux uniquement	En option	En option
Etablissement B	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Restreints	Aucun	Internationaux et migrants	En option	En option
Etablissement C	Nationales, étrangères et LR/M	Nationales et étrangères	Restreints	Basé sur le CECRL	Internationaux et migrants	En option	En option

Comme les EFP se concentrent en priorité sur les disciplines professionnelles, elles s'intéressent moins à vrai dire aux langues, mais dans les EFP qui délivrent également le certificat d'études secondaires, on doit obligatoirement enseigner les langues étrangères selon les programmes et les critères approuvés par le ministère de l'Education. On observe que les étudiants de ce niveau ont souvent tendance à choisir le russe comme première langue étrangère (peut-être la conséquence de la spécialité qu'ils ont choisie).

Les universités ont leur propre politique linguistique. Ainsi le latin est obligatoire pour tous les étudiants de la Faculté de Philologie de l'Université de Vilnius, et en plus de la philologie lituanienne enseignée comme discipline, elle propose des programmes d'études en philologie russe, polonaise, anglaise, allemande, française, et scandinave. Les cursus bi-langues qui combinent l'étude du lituanien avec celle d'autres langues comme le polonais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, l'estonien, le letton, le turc, le slovène, ou le tchèque, sont particulièrement appréciés des étudiants. Dans les premières années du premier cycle, dans toute l'université, tous les étudiants ont une formation linguistique en langues étrangères. La plupart des étudiants poursuivent en général en première et deuxième langue les langues étrangères qu'ils ont choisies à l'école; cependant, récemment, ils ont tendance à étudier des langues non enseignées à l'école (le portugais et le polonais, par exemple). Les étudiants de philologie lituanienne doivent aussi suivre des cours de langue en letton, en polonais et en latin. D'autres universités choisissent des langues étrangères liées à des besoins spécifiques, avec évidemment une préférence pour l'anglais. Les universités proposent aussi de plus en plus de cursus en anglais – particulièrement au niveau gradué – en espérant attirer des étudiants étrangers d'autres pays. Les citoyens lituaniens issus des minorités polonaises peuvent étudier le polonais à tous les niveaux d'enseignement.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Programmes en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Doublées	Sous-titrés	Toujours	Parfois

Outre les contenus audiovisuels en lituanien, les auditeurs de la radio lituanienne et les téléspectateurs de la télévision et du cinéma peuvent choisir des émissions et des films en russe et en anglais essentiellement. Les productions dans d'autres langues que le lituanien sont en général doublées à la télévision nationale, alors que les films sont sous-titrés sauf ceux qui sont destinés aux enfants, habituellement doublés en lituanien. Les mal-entendants et les sourds sont mal servis, à cause du manque de émissions télévisuels sous-titrés et de productions télévisuelles traduites en langue des signes, ou à cause de la mauvaise qualité de la traduction quand il y en a une. Pour ce qui est de la presse lituanienne, il est à noter que le nombre de livres comme le nombre de journaux et de magazines et d'autres périodiques est en baisse ; ceci concerne tant le nombre d'exemplaires que la distribution.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombre de langues	Présence sur la toile	Utilisation d'interprètes	Langues dans les descriptions de postes des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4		Vilnius				
3–4	Klaipėda		Vilnius		Vilnius Kaunas	
1–2	Vilnius Kaunas	Kaunas Klaipėda	Klaipėda			Vilnius

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Tourisme Enseignement Urgences Santé =Services sociaux =Transport =Immigration et intégration	Enseignement Tourisme Théâtre Transport =Urgences =Services sociaux =Immigration et intégration

L'observation de l'utilisation des langues autres que la langue d'État dans le secteur des services publics des trois villes que la Lituanie a choisies révèle que le choix de la langue dépend de la composition ethnique de la population dans les différentes régions du pays. Des services éducatifs dans leur langue maternelle sont proposés par les Municipalités aux citoyens d'origines ethniques diverses. Le russe est bien représenté dans les municipalités des principales villes lituaniennes. Les collectivités locales s'intéressent depuis peu de plus en plus aux entrants de l'Union européenne et d'autres pays : ceux qui ont une connaissance insuffisante de la langue d'État peuvent recevoir des services municipaux oraux/écrits en anglais et en russe. Dans le tourisme, l'offre de services n'est que légèrement plus variée. En dépit de l'utilisation relativement répandue des langues étrangères dans les diverses sphères d'activité des villes, les institutions gouvernementales locales ne font pas assez cas de la promotion des compétences linguistiques de leurs fonctionnaires, même si elles s'y intéressent davantage que le secteur privé.

Les langues dans le monde du travail (24 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	4	17	3	13	1	3	3	1

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUiSTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque et de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LN	Largement utilisée	0	0	2	1	24	21	24	23	23	23
Anglais des affaires	Largement utilisée	3	0	8	0	12	12	10	14	15	21
Autres langues	Largement utilisée	0	0	1	0	3	3	3	12	12	17

Les entreprises sondées en Lituanie utilisent un spectre relativement large de langues. La langue professionnelle la plus fréquemment utilisée est l'anglais, mais la publicité et le marketing sont assez souvent en russe et en allemand également. En principe, l'utilisation des langues étrangères en entreprise correspond aux orientations majeures du commerce extérieur du pays. Dans certains hôtels, supermarchés et banques où l'enquête a été menée, selon les objectifs et les secteurs d'activités de l'entreprise, on utilise en externe comme en interne le letton, le polonais, l'estonien, le danois, le français et le bulgare. Bien qu'une étude plus approfondie soit nécessaire pour le vérifier, les résultats de l'enquête laissent penser que seul un tout petit nombre d'entreprises en activité dans le pays reconnaissent que les stratégies linguistiques sont un élément important du développement de l'entreprise. En dépit de la variété des langues utilisées dans le monde des affaires en Lituanie, les entreprises n'incitent pas suffisamment leur personnel à apprendre les langues ou à améliorer leurs compétences linguistiques, auxquelles elles s'intéressent d'ailleurs assez peu. Les raisons principales les plus plausibles sont que les employeurs trouvent le niveau de maîtrise des langues étrangères suffisant ou que les coûts de formation linguistique du personnel leur semblent trop élevés (surtout en PME). Les entrepreneurs font, par ailleurs, appel aux réseaux en activité en Lituanie ou à l'étranger pour améliorer les compétences linguistiques de leur personnel.

Conclusions générales

La loi lituanienne promeut et encourage le plurilinguisme (et le multilinguisme individuel). Cependant, la mise en œuvre efficace de la *Stratégie européenne pour le plurilinguisme* est un défi où la coordination et la coopération institutionnelles font défaut et où, de plus, les responsabilités sont mal définies et mal réparties.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

L'ALA (The Language Ambassador's Award) est une initiative qui fait la promotion du multilinguisme en Lituanie depuis 2010 : coordonnée par la Fondation EES (Education Exchanges Support Foundation), en partenariat avec d'autres institutions (dont le British Council); elle a lieu tous les ans dans le cadre du Label Européen pour les langues. Le titre « d'Ambassadeur Linguistique de l'Année » a déjà été remis par le passé à un individu (2010), à une entreprise (2011), et c'est une école qui le recevra en 2012. Les organisateurs de l'ALA cherchent à faire comprendre que l'investissement dans l'apprentissage des langues est payant tant au niveau individuel qu'au niveau des entreprises, et à inciter l'État à mettre les moyens stratégiques nécessaires dans l'aménagement linguistique comme dans la formation linguistique.

Références

Lietuvos ekonomikos perspektyvos, 2009. DnB NORD bankas, 2009.

LR Visuomenės informavimo įstatymas, 1996 m. liepos 2 d., Nr. I-1418. Valstybės žinios, 2006-07-27, Nr. 82-3254.

Markevičienė R., Tamulynienė L., *Lietuvos spaudos statistika* 2010. Lietuvos Martyno Mažvydo biblioteka. *Bibliografijos ir knygotyros centras*. Vilnius, 2011.

Pedagogų rengimo programos. Prieiga per internetą : *www.vpu.lt/Page.aspx?pageID=2722.*

Teises aktu baze. Prieiga per internetą: *www3.lrs.lt/pls/inter/w5_show?p_r=3984&p_k=1.*

Informacinės visuomenės plėtros komitetas. Prieiga per internetą : *www3.lrs.lt/pls/inter/w5_show?p_r=6141&p_k=1.*

Lietuvos statistikos departamentas. Prieiga per internetą : *www.stat.gov.lt.*

Švietimo ir mokslo ministerija Prieiga per internetą : *www.smm.lt.*

13 PAYS-BAS
13.1 Dans leur ensemble

Saskia Benedictus-van den Berg

Le contexte

Cet essai décrit la situation des Pays-Bas dans leur ensemble ; l'essai sur la Frise décrit, lui, la situation spécifique de la province de Frise.

Le Royaume des Pays-Bas a une population de 16,6 millions d'habitants. 1,9 million environ (soit 11.4 %) est d'origine non-occidentale (immigrés de la première ou de la deuxième génération). Deux tiers des immigrés sont d'origine turque, marocaine, antillaise ou du Surinam (CBS, 2011 a). On peut les subdiviser en deux catégories : les immigrés provenant des anciennes colonies – des Antilles ou du Surinam –, qui viennent de la mer des Caraïbes où le néerlandais est langue officielle, et les autres – les Turcs et les Marocains – qui n'ont eu aucun contact antérieur avec la langue et la culture néerlandaises.

Le néerlandais est langue officielle aux Pays-Bas. Ce n'est qu'en 1995 qu'il a été intégré à la loi (Nederlandse Taalunie, 2011). La même loi (*Algemene Wet Bestuursrecht*) a accordé au frison le statut de langue officielle dans la province de Frise.

Aux Pays-Bas, on impose aux ressortissants non-néerlandais, en particulier les immigrés qui ne sont pas d'origine occidentale, de passer un examen portant sur la connaissance du néerlandais et de l'histoire et de la culture néerlandaises pour attester d'un niveau d'intégration suffisant ; le gouvernement qui accorde une très grande importance au néerlandais souligne ainsi la responsabilité propre des citoyens, ce que reflètent les résultats de cette enquête

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

La langue nationale, les langues étrangères et les langues R/M sont couvertes par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement de la langue nationale à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires des Pays-Bas sont (co)-financés dans plus de 80 pays, plus particulièrement dans les pays voisins que sont l'Allemagne, la Belgique et la France. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a été ratifiée par les Pays-Bas. Les 5 langues R/M suivantes sont reconnues dans la Charte : frison, limbourgeois, bas saxon, romani et yiddish. Dans le cadre de la Charte, seul le frison est proposé officiellement dans le système éducatif à l'échelle régionale.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique aux Pays-Bas s'appuient sur des données d'enquête mises à jour périodiquement et concernent uniquement le frison. Dans ces mécanismes de collecte de données, le frison est traité dans une question portant sur la langue parlée à la maison, et dans une question portant sur la maîtrise de la langue (niveau parlé/compris/lu/écrit).

Il n'y a pas de collecte d'informations sur la diversité linguistique ; pourtant les bases de données, régulièrement mises à jour, pourraient apporter des données cruciales pour l'élaboration de la politique linguistique, comme c'est le cas dans d'autres pays.

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (les langues étrangères et les langues de migrants ne sont pas proposées)

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LR/M	Tous	≥2 ans	Aucun	>1 jour	Générale	Générale	Total
Soutien LN	Tous	≥2 ans	Aucun	>1 jour	Générale	Générale	Total

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire

LR/M	Frison en Frise uniquement

Bien que facultative, l'inscription en pré-primaire est très répandue.

Les programmes proposés aux enfants en pré primaire pour lutter contre les manques et les retards dans l'acquisition du néerlandais (Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap, 2011b) illustrent bien l'importance que le ministère de l'Education accorde à la langue néerlandaise. Ceci est conforme à la résolution du Parlement européen (2009), disant que c'est en pré-primaire que la langue nationale demande une attention particulière.

Les langues dans l'enseignement primaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Général	Avant leur scolarisation	Aucun	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Général	Localisé	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Aucune	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Général	Localisé	En fin de parcours uniquement	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement l'établissement	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants généralistes	Spécifique à une matière	Générale	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Générale	Sans objet
LE	Enseignants généralistes	Générale	Spécifique à une matière	Aucune

Langues proposées dans l'enseignement primaire

LR/M	Frison en Frise uniquement
LE	Anglais obligatoire ; français, allemand espagnol en option

L'enseignement est obligatoire pour les enfants de 5 à 16 ans. Cependant, plus de 95 % commencent leur scolarité en primaire à l'âge de quatre ans.

En primaire comme en pré-primaire, il y a des programmes pour « lutter contre les manques et les retards dans l'acquisition du néerlandais » (Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap, 2011b).

Le gouvernement souligne l'importance du néerlandais et des mathématiques dans l'enseignement (www.taalenrekenen.nl/ref_niveaus_taal/beschrijvingen/).

Des cadres de référence ont été élaborés pour la langue et pour l'arithmétique. Ces programmes indiquent avec précision les niveaux de maîtrise correspondant aux différentes étapes de la scolarité des élèves, comme la fin de l'école primaire. Les contenus des programmes comme les examens sont aussi en conformité avec les niveaux établis par le cadre. Ces cadres de référence ont été intégrés dans une loi qui est entrée en vigueur en 2010 (*Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap*, 2011a), mais l'application pratique du cadre se fera graduellement dans les contenus éducatifs et les examens au cours des prochaines années (*Ministerie van onderwijs, Cuultur en Wetenschap*, 2011a).

L'anglais est obligatoire dans les deux dernières années de primaire.

La loi prévoyait jusqu'à peu l'enseignement des langues de migrants. Entre 1974 et 2004, les langues de migrants étaient enseignées en primaire en activités extrascolaires et cet enseignement financé par le gouvernement. Ce financement a cessé, sous prétexte que l'enseignement des langues de migrants était en contradiction avec la politique d'intégration des enfants de migrants (Extra & Yağmur, 2006:55). On considère la maîtrise du néerlandais comme le fondement de l'intégration (Eerste Kamer, 2004). Néanmoins, la loi autorise toujours l'utilisation annexe de ces langues – en plus du néerlandais – pour les enfants qui ne sont pas d'origine néerlandaise, si ceci facilite leurs premiers pas dans le système éducatif néerlandais et/ou leur transition vers ce système.

Face à l'absence de budget public pour les langues de migrants en pré-primaire, des initiatives ont été prises, et des écoles de chinois, de japonais, de polonais et de russe se sont installées pour pourvoir à une formation linguistique et culturelle complémentaires dans ces langues. Ces écoles, que l'on trouve dans tout le pays, sont essentiellement l'initiative des communautés concernées.

En outre, Stichting TON, une fondation mixte néerlandais-turc, s'est créée pour étendre le dispositif de formation en turc en activités extrascolaires. Ces initiatives qui appliquent les recommandations faites en 2001 au gouvernement par le Conseil Educatif des Pays-Bas à propos de l'enseignement des langues de migrants (Onderwijsraad, 2001) sont privées, le gouvernement n'ayant pas repris les propositions du CE.

Les langues dans l'enseignement secondaire

Organisation

	Programme scolaire	Soutien pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Général	Avant leur scolarisation	Aucun	Propre à l'établissement

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Général	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Général	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Basé sur le CECRL	Total
LM	Tous	Général	Aucun	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes nationales ou régionales	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou propres à l'établissement	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Générale	Sans objet	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou régionales	Soutien financier informel
LM	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Générale	sans objet	Sans objet

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

LR/M	Frison en Frise uniquement
LE *(en italique : langues proposées dans le secondaire supérieur uniquement)*	Obligatoire : anglais *et une autre langue au plus haut niveau du secondaire* En option : allemand, espagnol, français, *grec ancien, chinois,* italien, *latin, russe*
LM	Arabe, turc

Le *cadre de référence pour les langues* (voir volet 2) est également utilisé en secondaire.

La maîtrise du néerlandais est obligatoire à tous les niveaux du secondaire et fait partie intégrante des examens. Il en est de même pour l'anglais. Les nouveaux arrivants aux Pays-Bas suivent un programme éducatif séparé pendant environ deux ans qui est principalement centré sur le néerlandais et d'autres compétences essentielles. Puis ils intègrent le système éducatif commun. Au niveau supérieur du secondaire, outre l'anglais, il n'y a qu'une seule autre langue obligatoire : en général, l'allemand ou le français et parfois l'espagnol. Les établissements ont toute liberté d'ajouter d'autres langues.

Il est possible de proposer le turc et l'arabe comme disciplines et de les valider lors des examens. Ce sont cependant les établissements qui décident ou non de proposer ces langues. De plus, la proportion d'élèves qui passent des examens en turc ou en arabe est faible : elle est tombée de 0,28 % environ en 2002 à 0,08 % en 2003. Elle est légèrement remontée depuis – 0,13 % en 2011 – mais pas encore au niveau de 2002 (voir par exemple Alberts & Erens, 2011). Cette baisse peut s'expliquer par la suppression du fonds gouvernemental dédié à l'enseignement des langues de migrants. Il convient d'autant plus de souligner ces faibles effectifs en turc et en arabe que le nombre d'enfants turcs – néerlandais et marocains-néerlandais dans les écoles primaires des zones urbaines est en hausse. Les réponses données plus haut sont relatives aux écoles qui proposent des cours d'arabe et de turc.

L'augmentation du nombre d'établissements du secondaire proposant des cursus bilingues néerlandais-anglais (communément appelés EMILE – *Enseignement de Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère*) est un phénomène récent. La plupart du temps, ceci concerne le niveau supérieur du secondaire qui prépare à l'université ; mais, plus récemment, ils ont également été mis en place au niveau inférieur (Europees Platform, 2011a). En outre, de plus en plus d'écoles augmentent le temps consacré à l'apprentissage de l'anglais (apprentissage précoce des langues étrangères) (Europees Platform, 2011b) – évolution qui a soulevé le problème des qualifications (linguistiques) que les enseignants des écoles bilingues devraient avoir.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionel (dans trois établissements) (les langues de migrants et les langues R/M ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programme	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LE	**Etablissement A**	Limité	Général	Basé sur le CECRL	Partiel
	Etablissement B	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Partiel
	Etablissement C	Large variété	Général	Basé sur le CECRL	Partiel

Enseignement supérieur (dans deux établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Tous	Basé sur le CECRL	Internationaux uniquement	En option	En option
Etablissement B	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Tous	Basé sur le CECRL	Internationaux uniquement	En option	En option

Le *cadre de référence pour les langues* est également utilisé dans l'enseignement et la formation professionnelle (EFP).

Le système éducatif anglo-saxon – Licence, Master – a été introduit dans l'enseignement supérieur en 2002, dans le cadre du processus de Bologne, visant à créer un *Espace européen de l'enseignement supérieur*. Une des conséquences de ce changement, outre l'accent accru sur l'internationalisation en général, est l'accroissement de l'offre de cursus de Masters en anglais, afin d'attirer des étudiants étrangers. Ceci a nourri les débats sur l'utilisation de l'anglais plutôt que du néerlandais dans l'enseignement universitaire, ainsi que de la qualité de l'enseignement, compte tenu du niveau d'anglais des professeurs d'université et des étudiants.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Emissions en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Sous-titrées	Sous-titrés	Parfois	Parfois

Les Néerlandais sont exposés aux langues étrangères dès leur plus jeune âge, du fait du sous-titrage habituel des programmes télévisuels en d'autres langues que le néerlandais, ce qui peut entraîner une plus grande prise de conscience. Ceci est conforme à la résolution du Parlement européen sur le Multilinguisme (2009). Cependant, les programmes étrangers proposés à la télévision néerlandaise sont en grande majorité en anglais ; en conséquence, les auditeurs sont principalement exposés aux langues et aux cultures britannique et anglo-américaine. Les programmes pour enfants, en particulier les dessins animés, sont souvent doublés.

En Frise, le principal diffuseur de radio et télévision régionales utilise le frison la plupart du temps, et parfois le néerlandais. De ce fait, l'audiovisuel en Frise est particulièrement conforme aux recommandations du Conseil de l'Europe (CoE) et de l'Union européenne (UE), en ce qu'il fait montre de variations linguistiques dans cette province.

À la télévision néerlandaise, l'offre en d'autres langues que le néerlandais est limitée.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombre de langues	Présence sur la toile	Utilisation d'interprètes	Langues dans les descriptions de postes des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4	Amsterdam	Amsterdam	Amsterdam		Amsterdam Leeuwarden	
3–4						
1–2	Rotterdam Leeuwarden	Leeuwarden	Leeuwarden	Leeuwarden		

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Santé Services juridiques Services sociaux Tourisme Transports	Tourisme Santé Services sociaux Transport Services juridiques

Dans les villes choisies pour l'enquête, dans les services et les espaces publics, l'offre en d'autres langues que le néerlandais est limitée. Le néerlandais est la norme, avec une utilisation occasionnelle du turc et de l'arabe seulement, et de l'anglais principalement, le reste du temps. En Frise, on a le droit d'utiliser le frison pour communiquer avec les services publics. Cependant, l'information écrite diffusée par ces services est le plus souvent en néerlandais uniquement.

Un service utilisable pour toutes sortes d'affaires publiques est le service d'interprétariat téléphonique (« tolkentelefoon »). L'utilisation la plus fréquente de ce service est le domaine de la santé. Ce service était pris en charge par le gouvernement, mais le financement en a été supprimé le 1er janvier 2012. On considère aujourd'hui qu'il est de la seule responsabilité du malade de parler néerlandais, sinon il lui revient de se trouver un interprète et de le prendre en charge (Rijksoverheid, 2011).

Les langues dans le monde du travail (24 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	2	14	4	1	1	0	1	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque et de l'identité	Langue du site internet
LN	Largement utilisée	1	0	0	0	22	20	20	23	20	23
Anglais des affaires	Largement utilisée	2	0	3	0	9	11	11	7	10	13
Autres langues	Largement utilisée	1	0	2	0	3	3	2	3	4	5

Les exportations comptent pour 70 % du PIB (CBS, 2011b). Ceci n'est pas reflété par « Le profil linguistique des entreprises aux Pays-Bas », même si on peut alléguer que les quatre secteurs d'activité choisis pour l'enquête (banques, construction, hôtels, supermarchés) ne sont pas nécessairement ceux des entreprises tournées vers l'international. Elle concerne particulièrement les entreprises locales et régionales, qui ne sont pas tournées vers l'international. Globalement le rôle des langues dans l'entreprise n'est pas très explicite.

Pour une prise de conscience accrue, une valorisation du plurilinguisme en entreprise pourrait être envisagée.

Le frison est surtout utilisé de manière informelle dans les entreprises en Frise, et le frison écrit n'est pas du tout présent.

Conclusions générales

A une époque où la diversité linguistique se développe, le gouvernement néerlandais met l'accent sur le néerlandais. Ceci est conforme à la politique du Conseil de l'Europe (CdE) et de la Commission européenne (CE). Par ailleurs, la CE et le CdE insistent également sur l'intégration des langues minoritaires, des langues étrangères, et des langues de migrants dans l'enseignement et dans d'autres secteurs de la société. C'est particulièrement dans le secteur des langues de migrants que la politique linguistique néerlandaise pourrait être davantage en conformité avec la politique européenne.

Néanmoins, des initiatives variées reconnaissent la valeur du plurilinguisme et utilisent ou étudient le plurilinguisme et ses avantages. Par exemple, de nombreuses écoles privées proposent un enseignement complémentaire en langues de migrants ; et en secondaire notamment, l'enseignement disciplinaire en anglais (EMILE) est de plus en plus répandu.

L'objectif « LM+2 » n'est pas complètement atteint, mais le fait que l'anglais soit obligatoire en secondaire implique que la plupart des élèves apprendront au moins une autre langue étrangère.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

Un projet innovant et intéressant comme exemple de bonne pratique est mené dans la ville d'Utrecht, la quatrième plus grande ville des Pays-Bas. Utrecht se décrit comme un foyer plurilingue (City of Utrecht, A 2009: 1). Une grande partie de la population parle trois langues ou plus, le lien avec la politique linguistique européenne est clairement indiqué et l'objectif « LM +2 » est promu dans ce projet. De plus, de nombreuses entreprises internationales sont implantées à Utrecht et l'université d'Utrecht attire de nombreux étudiants étrangers. La ville veut se servir de ces spécificités comme point de départ pour faire d'Utrecht « un laboratoire du plurilinguisme » (ibidem 1); on a lancé là-bas plusieurs études sur le plurilinguisme et plusieurs projets plurilingues (ibidem). Un rapport intermédiaire du projet a été publié en 2011 : « La ville hollandaise d'Utrecht, foyer plurilingue et laboratoire du plurilinguisme européen » (Martinovic, 2011).

Références

Alberts, R.V.J. and B.J.M. Erens (2011). *Verslag van de examencampagne 2011 voortgezet onderwijs*. Arnhem: Stichting Cito Instituut voor Toetsontwikkeling.

Centraal Bureau voor de Statistiek (2011a). 'Bevolking; leeftijd, herkomstgroepering, geslacht en regio, 1 januari.' Disponible sur : http://statline.cbs.nl/StatWeb/publication/?DM=SLNL&PA=37713.

Centraal Bureau voor de Statistiek, 2011b. *De Nederlandse economie 2010*. Den Haag/Heerlen: Centraal Bureau voor de Statistiek. Disponible sur : www.cbs.nl/NR/rdonlyres/03E81D9F-8714-4AEA-B0F7-8EC72111EA56/0/2010p19pub.pdf.

City of Utrecht, Dept. Public, Internal, Subsidy Affairs (2009). *Utrecht: Multilingual hotspot and laboratory in Europe*. Disponible sur : http://ec.europa.eu/languages/documents/utrecht-multilingual-hotspot-and-laboratory-in-europe_en.pdf.

Eerste Kamer der Staten-Generaal (2004). *Beeïndiging bekostiging onderwijs in allochtone levende talen*. Disponible sur : www.eerstekamer.nl/wetsvoorstel/29019_beeindiging_bekostiging.

Parlement européen (2009). Résolution du parlement européen sur le multilinguisme : un atout pour l'Europe et un engagement commun Bruxelles: Parlement européen.

Europees Platform (2011a). *Tto. Tweetalig onderwijs – Content and Language Integrated Learning*. Disponible sur : www.europeesplatform.nl.

Europees Platform (2011b). *Vroeg vreemde talen onderwijs*. Disponible sur : www.europeesplatform.nl.

Extra, G. and D. Gorter (eds.) (2001). *The other languages of Europe: Demographic, sociolinguistic and educational perspectives*. Clevedon : Multilingual Matters.

Extra, G. and K. Yağmur (2006). Immigrant Minority Languages ad Home and at School. A Case Study of the Netherlands *European Education* 38.2, pp. 50-63.

Martinovic, B. (2011). *The Dutch City of Utrecht as a European Hotspot and Laboratory for Multilingualism*. Utrecht : Utrecht University. Disponible sur : https://docs.google.com/viewer?url=http://www.utrecht.nl/images/Secretarie/Internationaal/pdf/Multilingualism%2520Utrecht.pdf&embedded=true&chrome=true.

Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap (2011a). *Doorlopende leerlijnen taal en rekenen*. Disponible sur : www.taalenrekenen.nl/.

Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap (2011b). *Leerachterstand. Taalachterstand bij peuters*. Disponible sur : www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/leerachterstand/taalachterstand-bij-peuters.

Mortier, J. (2009). *Nederland meertalenland. Feiten, perspectieven en meningen over meertaligheid*. Amsterdam : Aksant.

Nederlandse Taalunie, 2011. *Het Nederlandse taalgebied*. Disponible sur : http://taalunieversum.org/taalpeil/2005/het_nederlandse_taalgebied.html.

Onderwijsraad, 2001. *Samen naar de taalschool. Nieuwe moderne vreemde talen in perspectief*. Den Haag. Disponible sur : www.onderwijsraad.nl/upload/publicaties/423/documenten/advies_taalschool.pdf.

Rijksoverheid (2011). *Tolk- en vertaaldiensten in de zorg*. Disponible sur www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/kwaliteit-van-de-zorg/tolk-en-vertaaldiensten-in-de-zorg.

13 PAYS-BAS
13.2 Friesland

Saskia Benedictus-van den Berg

Contexte régional

Cet essai s'attache à la situation dans la province de la Frise et met l'accent sur les particularités de cette province (pour les volets suivants : les langues dans les textes et les bases de données officiels, l'enseignement pré primaire et primaire et l'enseignement secondaire). Il est conseillé de lire cet essai en même temps que l'essai sur les Pays-Bas.

La Frise est une province située au nord des Pays-Bas. C'est avant tout une province agricole (Provinsje Fryslân, 2010) dont la densité de population est moins élevée qu'ailleurs dans le pays: 193 personnes/km2 comparé à 491 pour le reste du pays (CBS, 2012).

La population de Frise – pratiquement 650 000 habitants – représente à peu près 4 % de la population totale des Pays-Bas.

Le pourcentage d'immigrés non-occidentaux, 3,7 %, est très inférieur au pourcentage global des Pays-Bas, qui est de 11,4 %. Les personnes originaires d'Irak, du Maroc, du Surinam, ou des Antilles représentent en Frise 39 % des immigrés d'origine non occidentale (CBS, 2011).

Le frison est la langue officielle de la province, après le néerlandais, qui fait de la Frise la seule province officiellement bilingue des Pays-Bas. Un peu plus de la moitié de la population de Frise a le frison pour langue maternelle. La plupart des habitants comprennent bien (20 %) ou très bien (65 %) cette langue. Les trois quarts de la population ont une maîtrise du frison oral correcte à élevée. Et trois quarts de la population aussi savent lire le frison correctement, bien ou très bien. Mais 12 % seulement ont une bonne maîtrise de l'écrit (Provinsje Fryslân, 2011a).

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

La langue nationale, les langues étrangères et le frison sont couverts par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. Avec le néerlandais, le frison jouit du statut de langue co-officielle des Pays-Bas.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique aux Pays-Bas s'appuient sur des données d'enquête mises à jour périodiquement et concernent uniquement le frison. Dans ces mécanismes de collecte de données, le frison est traité dans une question portant sur la langue parlée à la maison, et dans une question portant sur la maîtrise de la langue (niveau parlé/compris/lu/écrit).

Le frison est la seule langue minoritaire pour laquelle le gouvernement néerlandais a ratifié la troisième partie de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* (CERM); les autres langues régionales ne sont également reconnues que dans la 2ème partie. Cette ratification a conduit à l'établissement en 1998 d'un organe consultatif : le Conseil pour la langue frisonne (Consultatief orgaan Fries), rattaché au ministère des Affaires intérieures (Ministerie van Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties, 2011). Le gouvernement national a également ratifié la Convention cadre pour la Protection des minorités nationales en 2005, reconnaissant ainsi la minorité frisonne comme la seule minorité nationale. (Riemersma & De Jong, 2007).

En 1995, la Loi *Algemene Wet Bestuursrecht* a statué sur le statut légal du frison. En 2011, le gouvernement a proposé un nouveau projet de loi sur l'utilisation de la langue frisonne. L'objectif de ce projet de loi est de garantir à tous le droit d'utiliser leur propre langue, le néerlandais ou le frison, dans leurs contacts avec l'administration et la justice dans la province de Frise et d'ainsi renforcer l'utilisation du frison. De plus, cette loi prévoit la mise en place d'un Comité pour la langue frisonne, qui concrètement implique l'abrogation du Conseil pour la langue frisonne cité plus haut (*Ministerie van Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties,* 2011).

Les 27 municipalités de Frise ont, pour la plupart, une politique linguistique spécifique (Provinsje Fryslân, 2011a).

Il y a en Frise deux mécanismes de collecte de données de la diversité linguistique. Tout d'abord, des enquêtes linguistiques extensives ont été faites en 1967, 1980 et 1994 ; la prochaine enquête est programmée dans un futur proche. En outre, les autorités de la province font tous les quatre ans une enquête basique sur la maîtrise du frison et son utilisation dans la province (« De Fryske taalatlas »). La première édition de cette enquête est parue en 2007 ; elle fournit aux autorités de Frise l'information basique pour élaborer leur politique linguistique (Provinsje Fryslân, 2011a). Ces enquêtes, qui s'intéressent au frison, ne donnent aucune information sur les langues de migrants.

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (les langues étrangères et les langues de migrants ne sont pas proposées)

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LR/M	Tous	≥2 ans	Aucun	>1 jour	Générale	Générale	Total
Soutien supplémentaire LN	Tous	≥2 ans	Aucun	>1 jour	Générale	Générale	Total

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire

LR/M	Frison

On dénombre en Frise plus de 60 jardins d'enfants bilingues (néerlandais frison) ou en frison (*Sintrum Frysktalige Berne-opfang,* 2011). C'est le Centre des crèches (*Sintrum Frysktalige Berne-opfang*) qui est responsable du fonctionnement de ces jardins d'enfants (Riemersma & De Jong, 2007).

Dans les formations pédagogiques spécifiques à l'enseignement pré-primaire, on couvre les grandes lignes de la situation plurilingue de la province, mais l'enseignement du frison ne fait pas partie de la formation académique.

L'enseignement pré-primaire se préoccupe du plurilinguisme, de l'apprentissage de la langue nationale et de l'apprentissage de la langue minoritaire ; mais il n'y a pas de disposition relative à l'apprentissage des langues étrangères ou des langues de migrants. De ce fait, on peut dire que les recommandations de l'Union européenne sont suivies jusqu'à un certain point, mais que ceci peut être encore amélioré.

Les langues dans l'enseignement primaire (Les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LN	Général	Avant leur scolarisation	Aucun	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Général	Localisé	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Aucune	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Général	Localisé	En fin de parcours de l'enseignement primaire seulement	Pendant le temps scolaire	Aucun	Normes propres l'établissement	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants généralistes	Spécifique à une matière	Générale	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Générale	Sans objet
LE	Enseignants généralistes	Générale	Spécifique à une matière	Aucune

Langues proposées dans l'enseignement primaire

LR/M	Frison
LE	Obligatoire : anglais En option : allemand, espagnol, français

En Frise, l'apprentissage du frison est une matière obligatoire en primaire.

Cependant, dans la plupart des cas, le temps consacré au frison n'excède pas une heure hebdomadaire (Inspectie van het Onderwijs, 2010) ; le comité d'experts de La CERM a jugé ceci insuffisant, étant donné les engagements pris dans la troisième partie de La CERM (Conseil de l'Europe 2008).

Les lois sur l'éducation nationale autorisent l'utilisation du frison comme langue d'enseignement et beaucoup d'écoles l'adoptent. Cependant, on consacre plus de temps au frison dans les classes élémentaires que dans les classes supérieures. Un quart des écoles primaires n'utilise pas du tout le frison comme langue d'enseignement (Inspectie van het Onderwijs, 2010).

L'Inspection Générale a découvert que 20 % environ des enseignants n'avaient pas de qualification officielle d'enseignement du frison (ibidem).

En Frise, les langues de migrants ne sont pas l'objet d'une attention particulière dans l'enseignement primaire.

Les langues dans l'enseignement secondaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Général	Avant leur scolarisation	Aucun	Propre à l'établissement

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Général	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Général	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou propres à l'établissement	Sans objet
LR/M	Enseignants généralistes	Spécifique à une matière	Générale	Sans objet	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou régionales	Soutien financier informel

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

LR/M	Frison
LE (langues en itallique proposées au lycée seulement)	L'anglais est obligatoire ainsi qu'une autre langue à partir du niveau lycée. Le grec ancien, le chinois, le francais, l'allemand, l'italien, le latin, le russe et l'espagnol sont en option.

Le frison est une matière obligatoire les deux premières années. Il est possible de passer un examen de frison, mais toutes les écoles secondaires ne le proposent pas (Inspectie van het Onderwijs, 2010), il n'y a pas non plus beaucoup d'élèves qui passent cet examen : en 2011, 47 élèves seulement l'ont passé (Alberts & Erens, 2011).

En Frise, les langues de migrants ne sont pas l'objet d'une attention particulière dans l'enseignement secondaire.

Conclusions générales

Les résultats de l'enquête indiquent nettement que la province de Frise a deux langues officielles. Les structures éducatives s'intéressent particulièrement au frison, même si les engagements pris lors de la ratification de la CERM ne sont pas complètement atteints. Si l'on examine le continuum éducatif, de l'enseignement pré primaire à l'enseignement primaire, secondaire et à la formation professionnelle, le statut du frison dans l'enseignement est de moins en moins important.

En ce qui concerne les langues étrangères et les langues de migrants, la situation est la même qu'aux Pays-Bas dans leur ensemble, à une exception près: on se préoccupe moins des langues de migrants dans l'enseignement en Frise, ce qui s'explique par la faible proportion d'immigrés dans cette province.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

Dossier linguistique
Lorsque les parents de Frise déclarent la naissance de leur enfant, ils reçoivent un « kit linguistique » (*Taaltaske*), qui est offert par la province de Frise. Son objectif est de faire valoir les avantages du plurilinguisme. Le matériel contenu dans ce « kit » comprend une brochure sur le plurilinguisme, un livre d'enfant en frison et un CD avec des chansons pour enfants (Provinsje Fryslân, 2011b).

Enseignement trilingue
Il y a de nombreuses écoles primaires trilingues dans la province. Ces écoles ont le néerlandais, le frison et l'anglais comme langues d'enseignement. Dans les six premières années (enfants de 4 à 10 ans), la répartition entre langues est de 50 % pour le néerlandais et de 50 % pour le frison, puis dans les deux dernières années (enfants âgés de 11 et 12 ans) de 40 % pour le néerlandais, 40 % pour le frison et 20 % pour l'anglais. Ce modèle trilingue donne des résultats positifs : à la fin du primaire, le niveau de néerlandais des élèves n'est pas moins bon du fait du temps consacré à l'apprentissage de l'anglais et du frison, et est comparable au niveau obtenu ailleurs dans le pays. Les compétences de lecture et d'écriture du frison progressent, et les élèves sont plus à l'aise en anglais (Taalsintrum Frysk/Cedin English 2011b) ; le réseau des écoles trilingues, en progression, était de 41 membres en 2011 (Taalsintrum Frysk/Cedin, 2011a).

Références

Alberts, R.V.J. and B.J.M. Erens (2011). *Verslag van de examencampagne 2011 voortgezet onderwijs*. Arnhem : Stichting Cito Instituut voor Toetsontwikkeling. Disponible sur : www.cito.nl/~/media/cito_nl/Files/Voortgezet%20onderwijs/Cito_verslag_examencampagne_2011.ashx

Centraal Bureau voor de Statistiek (2011). *Bevolking; leeftijd, herkomstgroepering, geslacht en regio, 1 januari*. Disponible sur : http://statline.cbs.nl/StatWeb/publication/?DM=SLNL&PA=37713.

Centraal Bureau voor de Statistiek (2012). *Regionale kerncijfers Nederland*. Disponible sur : http://statline.cbs.nl/StatWeb/publication/?DM=SLNL&PA=70072ned&D1=0,56,78-79,81&D2=0,6&D3=15-16&HDR=T&STB=G1,G2&VW=T.

Conseil de l'Europe (2008). Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Application of the charter in the Netherlands. 3rd monitoring cycle. Strasbourg: Council of Europe. Disponible sur www.coe.int/t/dg4/education/minlang/Report/EvaluationReports/NetherlandsECRML3_en.pdf.

Inspectie van het Onderwijs (2010). *Tussen wens en werkelijkheid. De kwaliteit van het vak Fries in het basisonderwijs en het voortgezet onderwijs in Friesland.* Utrecht. Disponible sur www.onderwijsinspectie.nl/actueel/publicaties/Tussen+wens+en+werkelijkheid.html.

Ministerie van Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties (2011). *Wet gebruik Friese taal - Memorie van Toelichting.* Disponible sur : www.internetconsultatie.nl/wetfriesetaal.

Provinsje Fryslân (2010). *De staat van Fryslân. Beleids- en geo-informatie, november 2010.* Disponible sur : www.fryslan.nl/download.asp?objectID=33162&link=De+staat+van+Fryslan%2Epdf.

Provinsje Fryslân (2011a). *De Fryske taalatlas: Friese taal in beeld 2011.* Leeuwarden. Disponible sur www.fryslan.nl/taalatlas.

Provinsje Fryslân (2011b). *Taaltasje. Taaltaske.* Disponible sur : http://fryslan.nl/taaltaske.

Riemersma, A. & S. de Jong (2007). *Frisian: The Frisian language in education in the Netherlands*, 4th edition. Ljouwert/Leeuwarden: Mercator Research Centre. Disponible sur : www.mercator-research.eu/fileadmin/mercator/dossiers_pdf/frisian_in_netherlands4th_072010.pdf.

Sintrum Frysktalige Berne-opfang (2011). *Sintrum Frysktalige Berne-opfang.* www.sfbo.nl/engels/.

Taalsintrum Frysk/Cedin (2011). *De Trijetalige skoalle.* www.taalsintrum.nl/trijetalige-skoalle.html.

Taalsintrum Frysk/Cedin (2011). *De Trijetalige Skoalle.* Drachten: Taalsintrum Frysk/Cedin. Disponible sur : www.3ts.nl/images/trijetalige-skoalle2011.pdf.

14 POLOGNE

Liliana Szczuka-Dorna

Le contexte

La République de Pologne (Pologne) est située dans la partie centrale de l'Europe et bordée par l'Oblast de Kaliningrad la Lituanie, la Biélorussie, l'Ukraine, la Slovaquie, la République tchèque, l'Allemagne et la mer baltique. Le pays compte plus de 38 millions d'habitants sur une superficie de 312 679 kilomètres carrés (Bureau national des statistiques).

La langue officielle est le polonais qui est une langue léchitique parlée par les locuteurs natifs en Pologne et à l'étranger. En Pologne, le kachoube est une langue régionale parlée par un groupe ethnique autochtone. Les langues minoritaires en Pologne sont le biélorusse, le tchèque, le lituanien, l'allemand, le slovaque, le russe, l'ukrainien et le yiddish. On dénombre également des langues de diaspora parlées par des groupes ethniques qui n'ont pas de territoire propre en Europe, notamment le yiddish, le romani, le karaïm, le grabar (arménien ancien) et le tatar. Les principales langues des migrants sont entre autres le tchèque, le yiddish oriental, le grec, le lituanien, le russe, le slovaque. Les principales langues étrangères parlées par les Polonais sont l'anglais, le russe et l'allemand.

Les langues dans les documents officiels et les bases de données

La langue nationale et les langues R/M sont couvertes par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement de la langue nationale à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires de Pologne sont (co)-financés dans plus de 25 pays en Europe et en dehors de l'Europe. *La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a été signée et ratifiée par la Pologne. Les 15 langues R/M suivantes sont reconnues dans la Charte : arménien, biélorusse, tchèque, allemand, hébreu, karaïte, kachoube, lemkovien, lituanien, romani, russe, slovaque, tatar, ukrainien et yiddish. Dans le cadre de la Charte, ces 15 langues R/M sont proposées officiellement dans le système éducatif à l'échelle régionale.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique en Pologne s'appuient sur les données de recensement mises à jour périodiquement. Dans ces mécanismes de collecte de données, la langue nationale, les langues R/M et les langues des migrants sont traitées dans une question portant sur la langue parlée à la maison.

On assiste depuis plusieurs années à l'amorce d'un dialogue entre les nombreuses parties prenantes concernant les langues R/M. La Pologne a signé la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* le 12 mai 2003. La Charte est entrée en vigueur le 1er juin 2009. La Pologne a déclaré qu'elle appliquerait les Parties II et III de la Charte pour l'arménien, le biélorusse, le tchèque, l'allemand, l'hébreu, le karaïm, le kachoube, le lemko-rusyn, le lituanien, le romani, le russe, le slovaque, le tatar, l'ukrainien et le yiddish.

Des informations officielles concernant la politique linguistique sont disponibles auprès de l'Institut national des statistiques, du ministère de l'Education, du ministère des Sciences et de l'enseignement supérieur et sur de nombreux sites web de projets internationaux. La publication officielle *L'éducation, année scolaire 2009/2010* présente des informations sur tous les aspects de l'éducation, y compris les langues R/M et les langues étrangères.

La réforme du système éducatif, concrétisée par la Loi du 8 janvier 1999 *Réglementations pour la mise en œuvre de la réforme du système éducatif*, constitue la meilleure preuve que le système éducatif polonais a connu des changements en profondeur en vue de doter les jeunes enfants, les élèves et les adultes des connaissances et compétences nécessaires dans le monde d'aujourd'hui.

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM= Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (aucune langue proposée)

L'apprentissage des langues étrangères n'est pas obligatoire au niveau pré-primaire. Elles ne font pas partie en effet du programme. Cependant, la plupart des enfants commencent à apprendre des langues étrangères dans l'enseignement pré-primaire. Les cours sont généralement payés par les parents ou des sponsors qui sont conscients de la nécessité de parler des langues étrangères dans ce contexte de mondialisation. Il s'agit de cours personnalisés adaptés aux besoins des jeunes apprenants. Les cours combinent des « jeux » dans une langue étrangère, ainsi que l'utilisation de nouvelles technologies et techniques pensées pour les enfants. Les langues étrangères les plus couramment enseignées sont l'anglais, l'allemand et le français. Bien que l'enseignement des langues étrangères ait connu un développement rapide au niveau pré-primaire, il convient de mettre en place des cours avec des enseignants hautement qualifiés, comme c'est déjà le cas dans l'enseignement primaire et secondaire. Un débat public devrait être engagé avec les représentants des collectivités locales, du ministère et les parents d'élèves.

Les langues dans l'enseignement primaire (les langues des migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programmes scolaires	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Aucun	Propre à l'établissement

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	State funding available
LR/M	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	A mi-parcours de l'enseignement primaire	En partie pendant le temps scolaire	5-10	Propre à l'établissement	Normes propres à l'établissement	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LR/M	Enseigants généralistes	Générale	Générale	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Soutien financier informel

Langues proposées dans l'enseignement primaire

LR/M	Kachoube
LE	Une langue obligatoire parmi l'anglais, l'allemand et le français

La scolarisation obligatoire en Pologne commence en école primaire à l'âge de sept ans et se termine en école secondaire de premier cycle à l'âge de 16 ans (18 ans maximum). Depuis 2004/2005, une classe préparatoire d'un an (dite classe « zéro ») est obligatoire en Pologne pour les jeunes enfants et s'effectue soit en jardin d'enfants soit à l'école primaire.

Langues régionales ou minoritaires
Les enfants peuvent suivre des cours de langues R/M. Selon le Bureau polonais des statistiques, durant l'année scolaire 2010/2111, 46 500 enfants ont suivi des cours de langues R/M ; l'allemand – langue de la minorité nationale la plus importante de Pologne – est la langue la plus apprise.

Langues étrangères
Dans l'enseignement primaire, une langue étrangère est obligatoire dès la première année pour les enfants de sept ans. Cette situation pourrait s'améliorer après 2014 avec la mise en œuvre pleine et entière de la nouvelle réforme du système éducatif. Les langues étrangères les plus enseignées sont l'anglais, l'allemand et le français. La situation dans l'enseignement primaire est positive. En 2009/10, des programmes ont introduit des cours de langue étrangère obligatoires pour les enfants de 7 ans : une langue étrangère obligatoire enseignée dès la première année et une deuxième langue obligatoire enseignée dans les écoles secondaires de premier cycle. Les enseignants sont des professionnels hautement qualifiés, diplômés en lettres et sciences humaines, qui développent leurs compétences en suivant différents cours, en obtenant des bourses et en participant à des ateliers et conférences.

Les élèves de l'enseignement primaire sont soumis à une « évaluation des compétences » qui inclut une évaluation écrite des compétences en langue étrangère.

Les langues dans l'enseignement secondaire (les langues régionales/minoritaires et les langues des migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Tous	Propre à l'établissement

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Non spécifié	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou régionales	Soutien financier informel

Languages offered in secondary education

LE	Deux langues obligatoires parmi l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français, l'italien, le russe et

Dans l'enseignement secondaire, les élèves continuent d'étudier la langue étrangère choisie à l'école primaire. Ils commencent également à apprendre une deuxième langue étrangère durant la première année du secondaire. Deux langues étrangères sont obligatoires et les élèves peuvent choisir entre l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, le russe et l'espagnol. Dans certaines établissements, les élèves peuvent apprendre le chinois. Par ailleurs, des écoles secondaires proposent un baccalauréat international (CIB) dont le curcus est basé sur l'apprentissage des langues. D'autres encore offrent des programmes intensifs d'apprentissage des langues. Les élèves passent un examen final (*Matura*) qui est géré par le Conseil d'Examen Central (et ses sections régionales) en coopération avec le Ministère de l'Education et d'autres instances de R&D et professionnelles. Cet examen évalue les compétences en langues étrangères.

Le kachoube n'est pas proposé dans l'enseignement secondaire. Selon le Bureau des statistiques, à l'examen final (*Matura*) 2010, la plupart des élèves ont choisi des évaluations de niveau élémentaire dans les langues R/M.

Les enseignants sont des professionnels qualifiés et tous ceux qui travaillent dans l'enseignement secondaire sont titulaires d'un diplôme universitaire (Master de lettres ou Master de sciences). Ils reçoivent des consignes claires de la part du ministère de l'Education quant aux programmes scolaires et aux exigences pédagogiques.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Les langues dans l'enseignement professionnel (dans trois établissements) (les langues régionales/ minoritaires et les langues des migrants ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LE	**Etablissement A**	Limité	Cohérent et explicite	National	Total
	Etablissement B	Limité	Cohérent et explicite	National	Total
	Etablissement C	Limité	Cohérent et explicite	National	Total

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux uniquement	En option	En option
Etablissement B	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Tous	Basé sur le CECRL	Internationaux uniquement	En option	En option
Etablissement C	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Tous	Basé sur le CECRL	Internationaux et migrants	en option	En option

Au niveau de la formation professionnelle, l'enseignement des langues étrangères est confronté à certaines difficultés : la conception du programme s'effectue au niveau local. Les établissements d'enseignement professionnel sont autonomes et définissent eux-mêmes leurs exigences linguistiques; ils doivent toutefois respecter le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR). L'assurance qualité et les procédures de contrôle qualité liées à l'évaluation finale sont peu répandues. La situation pourrait évoluer avec la création d'une plateforme commune de dialogue entre les instances professionnelles afin d'établir des exigences linguistiques communes, et notamment un programme et un examen final communs.

Les universités proposent des cours obligatoires de langues étrangères dans leur programmes. Les universités polonaises sont autonomes et le programme de chaque domaine d'études doit être approuvé par le Conseil de la Faculté. Il est très difficile de standardiser les cours de langues étrangères dans les universités. Les étudiants passent des examens finaux au niveau B1 ou B2 (premier cycle) ou au niveau B2 et C1 (deuxième cycle). Pour les étudiants en doctorat, des cours tels que l'anglais à des fins universitaires (EAP = English for Academic Purposes) et des formations dites comportementales sont proposés. Les langues enseignées sont l'anglais, l'allemand, le français, l'italien, l'espagnol, le chinois, le norvégien, l'arabe, le japonais et le lituanien. Le polonais est proposé comme langue étrangère aux étudiants internationaux venus étudier en Pologne dans le cadre du programme *Erasmus* ou d'échanges privés.

Dans de nombreuses universités polonaises, la langue d'enseignement est l'anglais ou le français. Les étudiants polonais et internationaux obtiennent leurs diplômes dans une langue autre que leur langue maternelle. En vue d'améliorer l'harmonisation et la qualité d'enseignement, les universités peuvent devenir membres de la SERMO (Association des centres universitaires d'enseignement des langues étrangères).

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Programmes en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Doublées	Sous-titrés	Parfois	Jamais

La télévision polonaise diffuse de nombreux films étrangers doublés. Il en va de même au cinéma où les spectateurs ne peuvent voir pratiquement que les versions doublées, sans sous-titrage. Il existe quelques programmes par satellite où les sous-titres sont ajoutés à la version originale des films.

La Pologne compte quelques chaînes de télévision régionales (par exemple, la chaîne Silesia) qui diffuse des programmes locaux.

Les journaux sont, pour l'essentiel, en polonais. On trouve quelques journaux internationaux anglais, français, allemands ou italiens dans quelques librairies et kiosques. Certains journaux polonais publient des extraits de leurs articles en anglais sur leurs pages web.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombres de langues pratiquées	Présence sur la toile	Utilisation d'inteprètes	Langues dans les descriptions de poste des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4	Gdansk	Gdansk Cracovie Varsovie				Gdansk
3–4	Krakovie					
1–2	Varsovie		Gdansk Cracovie		Gdansk Cracovie Varsovie	Cracovie

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Immigration et intégration Théâtre Tourisme Débats politiques et prise de décisions Urgences	Immigration et intégration Transport Tourisme Débats politiques et prise de décisions Théâtre

Certaines institutions publiques en Pologne fournissent des informations en langues étrangères, par exemple des sites web sont disponibles en anglais et en polonais. Des informations de base sont fournies en anglais dans de nombreuses villes. Les langues minoritaires sont utilisées et les autorités veillent à ce que l'administration publique et les institutions de service public soutiennent l'utilisation des langues minoritaires.

Les compétences en langues font partie intégrante des descriptions de poste dans certaines institutions. On déplore toutefois l'absence de politiques linguistiques cohérentes basées sur le développement des compétences linguistiques et sur une évaluation professionnelle incluant les connaissances en langues étrangères.

Les langues dans le monde du travail (24 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	8	14	6	5	0	1	0	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langues utilisées pour le marketing	Langues utilisées pour la promotion de la marque/de l'identité	Langues utilisées pour le site web
LN	Largement utilisée	1	2	4	0	21	17	15	22	20	20
Anglais des affaires	Largement utilisée	0	3	9	2	11	12	9	12	12	16
Autres langues	Largement utilisée	0	1	1	0	2	1	0	1	1	3

La Pologne est un pays qui attache de l'importance aux compétences en langues étrangères dans les entreprises. Les services des ressources humaines recrutent des employés possédant des connaissances dans au moins deux langues étrangères. Dans les entreprises, les dirigeants offrent des opportunités de développement des compétences linguistiques. Les employés peuvent suivre des cours de langues payés ou pris en charge par l'entreprise. Bien que la Pologne bénéficie du financement de ce type de cours et séminaires dans le cadre de projets européens, les entreprises participant à notre étude semblent ne pas avoir eu recours à ce dispositif pour améliorer les connaissances de leurs employés. Il convient de mener des recherches plus approfondies afin de résoudre cette problématique. Les dirigeants bénéficient d'opportunités pour étudier une langue étrangère. Les données démontrent que ces opportunités devraient être offertes à tous les employés, y compris au personnel dit « de première ligne », par exemple les réceptionnistes, les employés de bureau ou les chauffeurs d'autobus.

Les entreprises utilisent les langues étrangères non seulement à des fins publicitaires et promotionnelles dans les brochures et dépliants, mais également pour leurs sites web. Les principales langues utilisées, outre l'anglais, sont l'allemand, le russe, le français, le hongrois, l'espagnol, le japonais, l'italien, le chinois, le tchèque, le néerlandais et le slovaque. L'ukrainien, l'arabe, le biélorusse et le coréen sont les langues maternelles des organisations partenaires.

Conclusions générales

La Pologne a connu de profonds changements dans le domaine de l'éducation. Divers textes européens ont créé des fondations communes qui ont permis de sensibiliser les Polonais au fait qu'ils sont citoyens européens. Le nombre d'élèves apprenant des langues étrangères à l'école est en constante augmentation, avec une prédominance de l'anglais qui a été enseigné à 89 % des élèves dans le primaire, le secondaire de premier cycle et de deuxième cycle durant l'année scolaire 2010/2011. Les autres langues couramment enseignées sont l'allemand (36,4 % des élèves), le russe (4,8 %) et le français (2,9 %). La popularité des langues étrangères enseignées à l'école diffère selon les régions. 46,8 % des élèves scolarisés ont appris une langue étrangère seulement ; près d'un élève sur deux a appris deux langues étrangères. Les qualifications des enseignants sont généralement très bonnes. Hors enseignement universitaire, un enseignant sur trois avait un statut de professeur titulaire, et les professeurs agrégés – plus haut grade de développement professionnel – représentaient près de la moitié du personnel scolaire pédagogique. Le personnel scolaire restant (23 %) se composait d'enseignants contractuels. Les élèves et étudiants ont la possibilité d'assister à divers cours extrascolaires, sessions et groupes de recherche organisés dans des clubs et établissements scolaires. En outre, nombre d'établissements primaires et secondaires recourent aux fonds européens pour mettre en place des cours de langues supplémentaires.

Il reste toutefois un certain nombre de points à éclaircir, tels que le statut de l'enseignement des langues étrangères dans l'enseignement pré-primaire; le statut des langues étrangères dans les établissements d'enseignement supérieur ; l'utilisation de sous-titres à la télévision et au cinéma pour promouvoir le multilinguisme dans les médias, et le développement de stations de radio et chaînes de télévision diffusant des programmes en langues étrangères ou minoritaires. Dernier point, et non le moindre, il convient d'accorder une plus grande attention aux langues dans le monde du travail en proposant davantage de dispositifs d'aide et de recommandations, et en lançant des initiatives destinées à promouvoir les langues étrangères en entreprise. La sensibilisation aux langues et à la culture est l'une des clés de la réussite sur le marché mondial.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

La situation linguistique en Pologne évolue de façon favorable. On dénombre de nombreuses initiatives lancées par différentes parties prenantes pour lesquelles l'éducation linguistique constitue tout autant une priorité qu'une obligation. Voici quelques exemples d'initiatives influençant la politique linguistique en Pologne.

1. Conférences, ateliers et séminaires
De nombreuses conférences sur le thème du multilinguisme et du plurilinguisme ont été organisées en Pologne. Une initiative récente particulièrement intéressante est la conférence organisée en septembre 2011 sous la Présidence polonaise et intitulée *Compétences multilingues pour la réussite professionnelle et sociale en Europe*. La conférence avait pour objectif de lancer un débat officiel sur l'éducation aux langues et son importance pour une employabilité accrue et de meilleures perspectives de carrière.

2. FIJED – L'Institut pour la qualité de l'éducation a été fondé en 2010 en tant qu'organisation de tutelle et se veut un point de rencontre pour différentes associations, entreprises et organisations opérant dans le domaine de l'éducation. Le FIJED a pour mission de promouvoir le plurilinguisme en organisant des événements, conférences et réunions en coopération avec des associations, des maisons d'édition et le Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur (voir www.fijed.pl).

3. FRSE- La Fondation pour le développement du système éducatif est une organisation de premier plan en Pologne qui exerce des activités liées aux études à l'étranger (LLP, Erasmus Mundua, Eurodesk) et qui organise des conférences, événements (eTwinning) et concours (Label européen des langues). En outre, la FRSE publie *Jêzyki Obce w szkole*, Label européen des langues, *Europa dla aktywnych*.[1]

4. Publications
Des articles publiés dans des journaux polonais et étrangers présentent un état des lieux de l'éducation polonaise. Le livre *Internalisation of higher education* (Internalisation de l'enseignement supérieur) édité par Waldemar Martyniuk a été publié par la FRSE en 2011.

5. SERMO - Association des centres universitaires d'enseignement des langues étrangères a été fondée en 2006. Ses membres sont des directeurs et directeurs adjoints de centres d'enseignement des langues dans les universités polonaises. La SERMO a différents objectifs, notamment l'harmonisation des programmes d'enseignement des langues étrangères et la standardisation des examens de langues étrangères en conformité avec le CECR. Les membres de la SERMO se réunissent au moins deux fois par an dans le cadre de conférences organisées par des centres d'enseignement des langues étrangères. La SERMO aspire à travailler en coopération avec le ministère de l'Education, le ministère des Sciences et de l'éducation, KRASP, d'autres associations, le British Council et des organisations internationales (voir www.sermo.org.pl).

6. De nombreuses initiatives locales et nationales visent à promouvoir l'apprentissage et l'enseignement de la langue nationale, des langues R/M et des langues étrangères. Pour n'en citer que quelques-unes :

- Etudier en Pologne – un programme s'adressant aux étudiants internationaux qui étudient dans des universités polonaises (promotion de la langue et de la culture polonaises) ;
- EMILE – développé dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ;
- La *Journée européenne annuelle des langues* organisée tous les ans en septembre dans tous les types d'établissements partout en Pologne.

Ces initiatives et d'autres encore sont la preuve que la sensibilisation linguistique et culturelle revêt une importance fondamentale dans l'éducation en Pologne. Ce processus a besoin de temps et de l'implication de toutes les parties intéressées, notamment le gouvernement, les autorités chargées de l'éducation, les entreprises locales ainsi que les élèves et leurs parents. Les villes polonaises doivent devenir plus conviviales, promouvoir la tolérance et le multilinguisme ainsi que l'hospitalité polonaise pour les citoyens polonais et les visiteurs internationaux.

Références

Bureau central des statistiques, www.stat.gov.pl

Conseil de l'Europe, http://conventions.coe.int/Treaty

Institut pour la qualité de l'éducation, www.fijed.pl

Fondation pour le développement du système éducatif, www.frse.org.pl

Internacjonalizacja studiów Wyższych, red. Waldemar Martyniuk, Fundacja Rozwoju Systemu Edukacji, 2011.

SERMO – Association des centres universitaires d'enseignement des langues étrangères, www.sermo.org.pl

15 PORTUGAL

J. Lachlan Mackenzie

Le contexte

La République du Portugal a, selon les chiffres provisoires du recensement de 2011, une population de 10 561 614 habitants. La langue principale du pays est le portugais, qui est né dans un territoire comprenant la Galice (nord-est de l'Espagne) et le nord du Portugal d'aujourd'hui ; sous la domination arabe, on a continué d'utiliser le galaico-portugais, qui est ensuite redevenu la langue principale quand ses locuteurs se sont déplacés vers le sud. Le portugais fut institué langue de la cour par le roi Dinis en 1297.

Le portugais est aujourd'hui la langue officielle de huit pays ou Communauté des Pays de Langue Portugaise (le Portugal, l'Angola, le Brésil, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, Saint Tomé et Prince, et le Timor oriental), et un territoire, Macao (région sous administration spéciale de la République populaire de Chine). On estime à environ 240 millions le nombre total de locuteurs. Il y a des groupes d'expatriés lusophones de taille significative dans plusieurs pays du monde, notamment : en France, au Luxembourg, en Andorre, au Royaume-Uni, en Suisse, aux États-Unis, au Canada, au Venezuela et en Afrique du Sud.

4,1 % de la population du Portugal a une nationalité autre que portugaise (OCDE, 2006). Selon les chiffres 2006 fournis par les services portugais de l'immigration, les immigrants sont principalement d'origine, par ordre décroissant, du Cap-Vert, du Brésil, d'Angola, de Guinée-Bissau, d'Ukraine (et d'autres nationalités d'Europe de l'Est) ainsi que d'Inde et de Chine; il y a aussi des communautés d'expatriés du Royaume-Uni et d'autres pays européens. La force active est de 5 580 700 personnes (Pordata 2010).

Le Portugal a une langue minoritaire, le mirandais, parlé – et dans une moindre mesure écrit - dans la ville frontière de Miranda de Douro (« terre de Miranda ») au nord-est (population : 2 000 habitants environ), et dans les zones avoisinantes au Portugal, par 10 000 personnes tout au plus, pratiquement toutes bilingues. En 1999, le mirandais a été reconnu langue co-officielle avec le portugais pour les affaires locales. Linguistiquement, le mirandais appartient au groupe asturien/léonais.

Le Portugal, qui a établi qu'il incombe à l'État de la protéger et de la valoriser à la fois comme moyen d'expression culturelle et comme moyen d'accès à l'éducation et à l'égalité des chances, a également reconnu comme langue officielle la langue des signes portugaise.

L'enseignement est obligatoire à partir de l'âge de six ans et ce, pendant douze ans; neuf années, ou enseignement de base, suivies de trois ans d'enseignement secondaire ou professionnel.

La Constitution de la République du Portugal, paragraphe 3, article 11, instaure le portugais langue officielle du Portugal.

Le mirandais est reconnu langue officielle au Conseil municipal de Miranda de Douro par la loi du 29 janvier 1999 (loi 7/99).

La langue des signes portugaise est reconnue lors de la révision de la Constitution de la République du Portugal en 1997 (article 74, paragraphe 2h).

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

La langue nationale, les langues étrangères et une langue R/M (à savoir le mirandais) sont couvertes par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement de la langue nationale à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires du Portugal sont (co)-financés dans 13 pays en Europe et en dehors de l'Europe. *La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* n'a pas été signée/ratifiée. Au niveau national, le mirandais est la seule langue R/M reconnue pour laquelle un enseignement est également disponible.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique au Portugal s'appuient sur les données de recensement mises à jour périodiquement. Toutefois, dans ces mécanismes de collecte de données, seule la langue nationale est traitée dans une question portant sur la langue maternelle.

Le Portugal, dont les frontières actuelles ont été pour l'essentiel arrêtées en 1249, a un haut degré de stabilité démographique et linguistique, celui d'un État fondamentalement monolingue. Il a cependant, de par son histoire, été régulièrement en contact avec d'autres langues, en Europe (l'espagnol, l'anglais et le français essentiellement), et de par son passé colonial, avec d'autres langues dans le monde (langues d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie). De ce fait, les Portugais ont pris conscience des avantages du plurilinguisme, et les gouvernements successifs ont inscrit dans leurs politiques comme dans leurs lois le soutien de la langue nationale, la possibilité d'enseigner les langues étrangères, et, de surcroît, le financement de l'apprentissage du portugais à l'étranger.

La langue régionale, le mirandais, est reconnue, mais les langues de migrants, elles, ne sont reconnues ni par la loi, ni lors des recensements.

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (Le soutien en langue nationale, les langues étrangères et les langues de migrants ne sont pas proposés)

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LR/M	Tous	≥2 ans	Aucun	<0,5 jour	Spécifique à une matière	Générale	Total

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire

LR/M	Mirandais

L'enseignement pré-primaire est facultatif au Portugal, mais depuis 2009, une disposition fait de la l'école maternelle une obligation nationale pour les enfants de cinq ans. Le portugais est la seule langue d'enseignement en maternelle pour la majorité des élèves. Cependant, aux alentours de 1990, on a pris peu à peu et de plus en plus conscience des difficultés rencontrées par les élèves de maternelle dont la langue maternelle n'est pas le portugais (Litwinoff 1992), à savoir majoritairement les locuteurs du créole du Cap-Vert, du kriol (créole de Guinée-Bissau), l'un des créoles de Saint Tomé et Prince, de l'ukrainien ou du chinois (Mateus et al, 2008).

Des mesures ont été proposées pour que les éducateurs prennent davantage conscience de la situation de bilinguisme des élèves de pré-primaire issus de l'immigration. Dans la région où l'on parle mirandais, une formation préalable est proposée aux enseignants de pré-primaire avant leur prise de fonction.

Les langues dans l'enseignement primaire (Les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent and explicite	Avant leur scolarisation	Migrants uniquement	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Général	Généralisé	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	Dès la première année	Hors temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Générale	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Aucune

Langues proposées dans l'enseignement primaire

LR/M	Mirandais
LE	Anglais, français : une de ces langues obligatoire

Le portugais est la langue de transmission dans toutes les écoles, même si d'autres langues (comme l'anglais, le français et l'allemand) sont utilisées dans certaines écoles privées, et le portugais est une matière fondamentale pour toute la durée de l'enseignement de base. Il n'y a pas d'enseignement obligatoire des langues étrangères au cours du premier cycle (première à quatrième année). Cependant, ces dernières années, le ministère de l'Education a fortement recommandé aux écoles et soutenu financièrement des cours d'anglais à partir de la troisième année, dans le cadre de l'enrichissement des programmes scolaires. En 2008, cette disposition était en place dans plus de 99 % des écoles et plus de 50 % faisaient de l'anglais à partir de la 1ère année. En second cycle (cinquième et sixième année), le curcus obligatoire comprend l'apprentissage d'une langue étrangère ; le gouvernement actuel se propose de rendre l'anglais langue étrangère obligatoire en second cycle.

Les enseignants du primaire, particulièrement ceux qui travaillent dans des zones multilingues, sont conscients de la nécessité de gérer le plurilinguisme des enfants qui leur sont confiés, et sont formés à cet effet. Cependant, les langues de migrants ne sont pas considérées comme un objet d'étude, même si les communautés ukrainienne et chinoise organisent hors les murs des cours d'apprentissage de leurs langues respectives. Dans la zone où le mirandais est parlé, on autorise explicitement les enseignants, depuis 1985, à s'intéresser au mirandais et à l'utiliser comme langue d'enseignement.

Les langues dans l'enseignement secondaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
soutien LN	Cohérent and explicite	Avant leur scolarisation	Tous	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Basé sur le CECRL	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou propores à l'établissement	
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet	
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou régionales	Aucune

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

LR/M	Mirandais
LE (*les langues en italiques sont proposées dans le secondaire supérieur uniquement*)	Deux langues obligatoires parmi l'allemand, l'anglais, l'espagnol le français, *le latin, le grec*

L'étude de deux langues étrangères est obligatoire en secondaire (à partir du troisième cycle de l'enseignement obligatoire). Le gouvernement a suggéré que l'une des deux soit l'anglais ; dans la pratique, la grande majorité des élèves font anglais et une autre langue : français, allemand, espagnol, latin ou grec classique (tous ces enseignements sont organisés en accord et selon le *Cadre européen de référence pour les langues*). L'enseignement du portugais continue dans les années 10 à 12, ainsi que l'apprentissage d'une langue étrangère pour les élèves de sciences et l'apprentissage de deux langues étrangères pour les élèves de lettres. Les langues de migrants ne sont ni étudiées, ni langues d'enseignement dans les écoles portugaises. Il faut garder à l'esprit qu'environ 50 % des immigrés proviennent de pays où le portugais est langue officielle. Dans les zones où le mirandais, langue régionale, est parlé, il est possible de l'apprendre.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire (Les langues de migrants ne sont pas proposées)

Enseignement professionnel (dans trois établissements)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	**Etablissement A**				
	Etablissement B				
	Etablissement C	Limitée	Général	Sans objet	Total
LE	**Etablissement A**	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Total
	Etablissement B	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Total
	Etablissement C	Limitée	Cohérent et explicite	National	Total

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux et migrants	En option	En option
Etablissement B	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux et migrants	En option	En option
Etablissement C	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux et migrants	En option	En option

Dans l'enseignement supérieur, le portugais est presque toujours langue d'enseignement. Cependant, l'internationalisation de l'enseignement découlant du processus de Bologne a conduit certains départements à offrir des cours en anglais, suivis simultanément par des étudiants portugais et des étudiants étrangers. Les universités portugaises, conscientes en général de la nécessité de valoriser les compétences linguistiques, proposent des cours de portugais aux étudiants non lusophones, afin d'asseoir leur admission dans leur université; et dans un grand nombre de langues pour tous les étudiants qui le souhaitent. Pas de mention spéciale des langues régionales ou de migrants.

Les établissements de formation professionnelle assurent à leurs étudiants un enseignement de portugais visant à améliorer la correction linguistique et des compétences de communication efficaces. Dans l'ensemble, ils favorisent également l'enseignement d'une langue étrangère, orienté vers les compétences à visées professionnelles.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Emissions en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Sous-titrées	Sous-titrés	Toujours	Régulièrement

Les productions télévisuelles et les films au cinéma sont en version originale sous-titrée en portugais, à l'exception de quelques productions destinées aux enfants, qui sont doublées. Certains émissions sélectionnés ont une fenêtre avec un interprète en langue des signes portugaise. On trouve des journaux et des magazines en langues étrangères, principalement destinés aux touristes ; mais il y a aussi des publications destinées aux immigrés comme le Slovo, journal russophone.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombre de langues pratiquées	Présence sur la toile	Utilisation d'inteprètes	Langues dans les descriptions de poste des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4		Lisbonne Porto Miranda do Douro				
3–4	Miranda do Douro			Lisbonne	Miranda do Douro	
1–2	Porto		Lisbonne Porto Miranda do Douro	Porto	Lisbonne Porto	

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Enseignement Services juridiques Tourisme Transport Immigration et intégration	Immigration et intégration Débats politiques et processus de prise de décision Enseignement Urgences Transport

Conscientes du fait que le plurilinguisme est une composante de leurs communautés, les municipalités mettent à disposition quelques services en anglais et en espagnol; on peut, via un service national, faire appel à des interprètes pour environ 60 langues. Autre caractéristique : les publications écrites des municipalités sont en portugais seulement ; mais les services de l'immigration et du tourisme sont multilingues. La municipalité de Miranda do Douro propose plusieurs services écrits en mirandais et en espagnol ainsi qu'en portugais.

Les langues dans le monde du travail (20 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	5	8	3	0	0	1	0	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langue utilisée pour les documents sur le lieu de travail/ l'intranet	Langue utilisée pour les logiciels, les programmes web	Langue utilisée pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LN	Largement utilisée	1	0	1	0	20	18	20	20	17	19
Anglais des affaires	Largement utilisée	1	3	3	1	5	7	5	8	9	14
Autres langues	Largement utilisée	1	2	1	1	1	1	0	0	3	2

Les entreprises où l'enquête a été menée reflètent la tendance générale au Portugal, qui est de favoriser l'utilisation du portugais tout en reconnaissant l'anglais professionnel pour l'interaction avec des clients étrangers ou des entreprises à l'étranger. À l'exception des entreprises ayant des intérêts particuliers dans certains pays étrangers, on fait généralement peu de place à d'autres langues. La promotion des compétences linguistiques du personnel en langue nationale, en anglais langue véhiculaire ou en d'autres langues, n'est généralement pas une priorité. Dès lors, le plurilinguisme ne figure pas très haut dans l'agenda des entreprises portugaises qui ont rempli l'enquête.

Conclusions générales

Tout en reconnaissant aussi l'importance de l'anglais professionnel dans un monde globalisé, le Portugal apparaît comme un pays profondément conscient du statut de sa langue nationale, cinquième langue parlée sur terre. Il promeut le mirandais, langue régionale parlée par 0,1 % de la population nationale et a accordé une garantie constitutionnelle à la langue des signes portugaise. L'enseignement est en portugais, mais on propose aussi l'enseignement de l'anglais et d'une autre langue étrangère dès le primaire. Les media ont une influence positive sur l'attitude du public vis-à-vis des langues étrangères et ses compétences en langues étrangères. Mais ni le service public ni l'entreprise ne se mobilisent pour autant pour valoriser concrètement les compétences linguistiques de leurs personnels.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

Le projet *La diversité linguistique dans les écoles portugaises* (2003-2007), financé par la fondation Gulbenkian et piloté par l'ILTEC (Instituto de Linguistica Teorica e Computacional) en collaboration avec diverses écoles, a joué un rôle majeur dans la prise de conscience accrue de l'existence de minorités linguistiques. Le résultat inclut non seulement la mise en place d'un enseignement bilingue – en cours aujourd'hui – dans les établissements sélectionnés, mais aussi la conception de matériel, des recommandations du ministère de l'Education et diverses publications (Mateus et al. 2008).

Le British Council travaille en partenariat avec le ministère de l'Education sur un projet pilote d'une durée de quatre ans (2011-2015) pour introduire un enseignement bilingue à partir de la première année dans huit écoles primaires publiques au Portugal. Dans ces écoles, il y a cinq heures d'enseignement hebdomadaire de l'anglais. Le British Council prend en charge la formation et un soutien financier.

De plus, des efforts ont été faits pour promouvoir le plurilinguisme dans le milieu des affaires, comme par exemple *Les trois espaces linguistiques* (qui englobent les zones francophones hispanophones et lusophones du monde) (http://www.3el.org), groupes de pression qui mettent l'accent sur l'intercompréhension des langues romanes.

Les projets REFLECT (2000-2002), PROTOCOL II (2002-2004) et ECLAT (2006-2008).

(site web actif: http://www.eclatproject.eu/) ont élaboré un système d'audit linguistique et culturel pour les PME orientées vers l'export, où trouver des données brutes sur les besoins des entreprises et les tendances dans le secteur des compétences linguistiques et culturelles, et ont eu pour effet une planification linguistique accrue (Salomão 2011).

Références

Litwinoff, Raja (1992). Projecto piloto de educação bilingue e bicultural no ensino pré-primário e primário *Documentos do Encontro a Comunidade Africana em Portugal*. Lisbon : Colibri, 71-73.

Mateus, Maria Helena Mira et al. (2008). *Diversidade Linguística na Escola Portuguesa*. Lisbon : Fundação Gulbenkian.

Salomão, Ricardo (2011). *Comunicação e exportação*. Lisbone : Nova Vega.

16 ROUMANIE

Alexandru Cernat, Anca Nedelcu, Stefan Colibaba, Călin Rus, Ruxandra Popovici

Le contexte

Selon le dernier recensement, qui date de 2002, la population roumaine est de 21 462 186 habitants (Institut national de la statistique[1] 2010). On estime à 2,8 millions le nombre de personnes qui ont émigré à cause de l'emploi, principalement vers l'Espagne et vers l'Italie (Sandu 2010).

Il y a en Roumanie 20 minorités nationales reconnues officiellement – ou ayant une représentation politique officielle – qui représentent plus de 11 % de la population. Selon le recensement de 2002, les minorités les plus nombreuses sont celle des Hongrois (6,6 % de la population) et celle des Roms (2,5 % de la population). Les Hongrois habitent essentiellement le Centre et l'Ouest du pays et jouissent d'une représentation politique et médiatique importante. L'utilisation du hongrois est très répandue dans l'enseignement, l'administration locale et le système législatif, là où les Hongrois composent au moins 20 % de la population locale. La minorité Rom reste sous-représentée dans les postes hiérarchiques. Le romani est également sous-représenté dans les media et dans l'enseignement. Environ 11 % des établissements pré-universitaires en Roumanie utilisent une langue minoritaire comme langue d'enseignement dans au moins une section, dont le hongrois à 90 %.[2]

L'immigration est un phénomène croissant, on estime à 57 211 le nombre de ressortissants d'un pays tiers, les trois entités principales étant originaires de la République de Moldavie (28 %), de Turquie (17 %), et de Chine (14 %).[3] (Commission européenne, Office statistique des communautés européennes 2010, page 194). Ces chiffres n'incluent pas les ressortissants de l'Union européenne. D'après Eurostat 2008-2060, le taux d'immigration est estimé à 18,4/1 000 habitants (Alexe & Păunescu, 2010, p. 22). Les données statistiques sur les effectifs et la structure de la population seront mises à jour en 2012, lorsque les résultats finaux du recensement de 2011 seront rendus publics.

[1] https://statistici.insse.ro
[2] 2002 Census: http://www.insse.ro/cms/files/RPL2002INS/vol4/tabele/t1.pdf
[3] http://ori.mai.gov.ro/api/media/userfiles/Proiecte- -Strategii/ Instructiuni IF 1101 10012012

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

La langue nationale, les langues étrangères et plusieurs langues R/M sont couvertes par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement de la langue nationale à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires de Roumanie sont (co)-financés dans 18 pays en Europe et en dehors de l'Europe. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a été ratifiée par la Roumanie. Les 20 langues R/M suivantes sont reconnues dans la Charte: albanais, arménien, bulgare, tchèque, croate, allemand, grec, hongrois, italien, macédonien, polonais, romani, russe, ruthène, serbe, slovaque, tatar, turc, ukrainien et yiddish. Dans le cadre de la Charte, 15 de ces langues (à l'exclusion de l'albanais, l'arménien, le macédonien, le ruthène et le yiddish) sont officiellement proposées dans le système éducatif à l'échelle nationale ou régionale.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique en Roumanie s'appuient sur les données de recensement mises à jour périodiquement. Dans ces mécanismes de collecte de données, la langue nationale, les langues R/M et les langues des migrants sont traitées dans une question portant sur la langue maternelle.

La Roumanie a signé en 1995 *la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales*, et ratifié La Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires en 2007. Si le roumain est langue officielle, dix langues minoritaires bénéficient d'une protection générale : l'albanais, l'arménien, le grec, l'italien, le macédonien, le polonais, le romani, le ruthène, le tatar et le yiddish.

Et dix langues d'une protection élargie :
le bulgare, le tchèque, le croate, l'allemand, le hongrois, le russe, le serbe, le slovaque, le turc et l'ukrainien.

S'il y a parfois dans les médias des débats traitant de ces langues, les données sur le sujet restent rares. Au niveau national, la seule source d'information est le recensement national qui inclut une question sur la langue maternelle. Par ailleurs, depuis 2005, l'Eurobaromètre 63,4 (*Les Européens et les langues*) inclut la Roumanie où les répondants ont été interrogés sur leur langue maternelle, les autres langues connues et leur niveau de compétence linguistique. On trouve aussi des informations sur l'utilisation des langues minoritaires dans l'enseignement à l'Institut national de la statistique et auprès du ministère de l'Education.[1]

[1] https://statistici.insse.ro

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (les langues étrangères et les langues de migrants ne sont pas proposées)

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LR/M	Locuteurs natifs uniquement	≥2 ans	Aucun	>1 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Total
Soutien supplémentaire LN	Tous	≥2 ans	Aucun	0,5-1 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Total

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire

LR/M	Allemand , bulgare, croate, grec, hongrois, polonais, serbe, slovaque, tchèque, turc, ukrainien

Les langues étrangères sont facultatives en pré-primaire. Néanmoins, la plupart des maternelles incluent une langue étrangère dans leurs programmes scolaires. Comme il est obligatoire de faire une année de maternelle, nous avons la garantie que la plupart des enfants sont familiarisés avec une langue étrangère avant l'entrée en primaire.

En outre, tous les enfants d'une minorité reconnue ont légalement droit à un enseignement dans leur propre langue, ce qui est remarquable. C'est là un point positif essentiel, même si les différences persistent dans la mise en œuvre de cette loi dans les différentes minorités.

L'histoire des migrations dans le pays, avec un taux d'émigration supérieur au taux d'immigration, est l'une des causes principales de l'absence d'offre éducative significative pour les immigrés. La communauté de migrants la plus importante est originaire de la République de Moldavie, mais la formation linguistique n'est pas un problème, puisqu'ils parlent la même langue et puisque leur culture est proche de celle des Roumains.

Les langues dans l'enseignement primaire (Les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Migrants uniquement	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	A mi-parcours de l'enseignement scolaire	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Basé sur le CECRL	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Aucune

Langues proposées dans l'enseignement primaire

LR/M	Allemand, bulgare, croate, hongrois, italien, polonais, romani, russe-lipovène, serbe, slovaque, turc, ukrainien
LE	Une langue obligatoire parmi : allemand, anglais, espagnol français, italien, russe

On trouve une situation similaire en primaire. Dans l'enseignement primaire, une langue étrangère est obligatoire, le choix étant du ressort de l'école, même si certaines écoles laissent les enfants et leurs parents choisir la langue qu'ils souhaitent apprendre. De plus, dans quelques établissements, les langues minoritaires, le hongrois principalement, sont langues d'enseignement en tout ou partie. À l'exception des cours de littérature et de langue roumaine, on peut enseigner l'ensemble des matières en langues minoritaires. Il n'y a, ceci dit, pas de cadre légal sur l'utilisation des langues de migrants en primaire.

La nouvelle loi sur l'éducation qui donne plus d'autonomie aux écoles accroît la compétition entre établissements. Il est probable que ce processus améliorera la qualité de l'enseignement des langues étrangères, qui est un facteur important lors du choix d'un établissement. Les dispositions récentes découlant de la nouvelle loi incitent aussi les établissements à proposer des cours de langue et de culture Rom si les parents en font la demande.

Les langues dans l'enseignement secondaire (Les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Aucun	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Cohérent and explicite	Généralisé	Pendant le temps scolaire	>10	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent and explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	>10	Propre à l'établissement	Basé sur le CECRL	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou propres à l'établissement	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Basé sur le CECRL	Aucune

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

LR/M	Bulgare, croate, hongrois, italien, polonais, romani, russe-lipovène, slovaque, serbe, turc, ukrainien
LE	Allemand, anglais, espagnol, français, italien, portugais, russe : deux de ces langues obligatoires en fonction de l'offre de l'établissement

Les caractéristiques de l'enseignement secondaire sont proches de celles du primaire. La plupart du temps, les élèves continuent l'étude de la langue étrangère amorcée en primaire. Ils commencent également une seconde langue étrangère en première année du secondaire. Au niveau national, des établissements proposent des programmes d'études intensifs en langues étrangères et de même pour des lycées spécialisés où l'enseignement est en langue étrangère : en anglais, en allemand, en français, en italien ou en espagnol.

Un enseignement en langues minoritaires existe en secondaire dans certaines régions spécifiques du pays. La principale langue minoritaire, disposant des institutions et du personnel nécessaires, est le hongrois, suivi de l'allemand, de l'ukrainien, du serbe, et du slovaque. Les élèves peuvent passer les examens nationaux de fin de scolarité en langue minoritaire, avec un test linguistique adapté en roumain.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Enseignement professionnel (dans trois établissements)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	**Etablissement A**				
	Etablissement B				
	Etablissement C	Large variété	Cohérent et explicite	Sans objet	Total
LE	**Etablissement A**	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Total
	Etablissement B	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Total
	Etablissement C	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Total

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales, étrangères et R/M	Nationales et étrangères	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux uniquement	En option	Aucun dispositif
Etablissement B	Nationales et étrangères	Nationales et étrangères	Restreint	National ou propre à l'établissement	Internationaux uniquement	En option	Aucun dispositif
Etablissement C	Nationales, étrangères et R/M	Nationales, étrangères et R/M	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux uniquement	En option	Aucun dispositif

Dans l'ensemble, le profil linguistique recueilli dans la formation professionnelle est quelque peu mitigé : si la langue nationale et les langues étrangères sont très représentées, seule Cluj propose quelques cours de hongrois et de romani. Cependant, le hongrois et l'allemand sont bien représentés au niveau tertiaire dans les régions où ces minorités ont une population significative. La langue nationale et les langues étrangères ont une présence forte. L'anglais et le français arrivent en tête, avec des sections spécialisées en langues étrangères, même au niveau du troisième cycle universitaire où des programmes de Masters ou de doctorats sont enseignés partiellement ou totalement dans ces langues. Récemment, les investissements se sont de plus en plus axés sur des cursus enseignés en langue étrangère, essentiellement en anglais et en français ; quelques universités ont préservé des sections en hongrois et en allemand également. Dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur, en sections langues/pédagogie, on étudie aussi le romani ainsi que quelques autres langues minoritaires reconnues, ce qui prépare les futurs enseignants à enseigner ces langues. Là non plus, il n'y a pas de cadre légal sur les langues de migrants.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Emissions en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Sous-titrées	Sous-titrés	Régulièrement à Bucarest Jamais à Lasi Toujours à Cluj	Parfois à Bucarest Jamais à Lasi et Cluj

En Roumanie, les médias sont traditionnellement en langue nationale et en langues minoritaires. La plupart des films et des émissions de télévision étrangers sont sous-titrés, tandis que les autres émissions sont en langue nationale. Les chaînes nationales de télévision publique réservent un peu d'espace aux émissions en hongrois et en allemand et quelques émissions télévisuelles spécialisées sont entièrement dans ces langues minoritaires. Les opérateurs de télévision par câble fournissent un accès large à des chaînes de télévision en hongrois, en allemand, en serbe et en quelques autres langues minoritaires. Les dessins animés sont doublés depuis peu de temps ; par ailleurs, pour certains émissions, les auditeurs peuvent changer de langue s'ils le souhaitent.

La presse est essentiellement en roumain. On trouve quelques journaux en anglais, en français ou en allemand dans quelques librairies ou magasins. Il y a aussi des journaux et des magazines en hongrois et en allemand au Centre et à l'Ouest. Les médias électroniques sont disponibles également en langue nationale et en langues minoritaires, ainsi que dans certaines langues de migrants comme l'arabe et le chinois.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombre de langues pratiquées	Présence sur la toile	Utilisation d'intepretes	Langues dans les descriptions de poste des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4		Cluj	Cluj	Bucarest Lasi Cluj		
3–4	Cluj				Cluj	
1–2	Bucarest Iasi	Bucarest Iasi	Lasi		Bucarest	

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Services juridiques Immigration et intégration Tourisme Transport Services sociaux	Tourisme Immigration et integration Débats politiques et processus de prise de décision Urgences Transport

Certaines institutions publiques donnent des informations en plusieurs langues ; ainsi leurs sites web sont en langue nationale, en anglais et en français. Dans le Centre et à l'Ouest, on trouve du hongrois, que ce soit dans les documents en ligne ou dans une partie des services proposés au public. L'utilisation des langues minoritaires est associée à la structure de la population. Dans les zones où la population d'une minorité donnée représente au moins 20 % de la population locale, l'administration publique et les institutions de service public veillent à la conformité de la communication en langues minoritaires, telle que prévue par la Constitution ainsi que par les traités internationaux auxquels la Roumanie a adhéré.

Il y a peu de cohérence du coté des investissements des institutions publiques dans les compétences linguistiques. Cependant, certaines d'entre elles ont procédé à des ajustements en fonction de la situation locale. Dans les zones à forte population ethnique, les services sont confiés à des personnels qui, en général, parlent les langues minoritaires correspondantes. Pour la minorité Rom, on fait appel à des médiateurs afin de faciliter la communication entre les groupes ethniques.

Les langues dans le monde du travail (dans 24 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	3	17	4	3	0	0	0	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LN	Largement utilisée	1	0	1	0	22	17	19	19	20	23
Anglais des affaires	Largement utilisée	2	3	3	0	9	15	8	9	14	18
Autres langues	Largement utilisée	0	0	0	0	3	3	1	1	3	6

Les entreprises où l'enquête a été menée font preuve d'un profil linguistique « moyen-faible ». Même si certaines ont des stratégies linguistiques ainsi que des pratiques linguistiques, leurs investissements dans les compétences linguistiques de leur personnel sont très faibles. La plupart du temps, ces compétences, ont, semble-t-il, été acquises avant le recrutement. La langue nationale et l'anglais semblent être les langues les plus utilisées, suivies du français et de l'allemand.

Des politiques linguistiques mettant l'accent sur l'importance des langues et sur la nécessité d'investissements privés dans ces compétences sont nécessaires pour faire une plus grande place aux pratiques plurilingues en entreprise.

Conclusions générales

Le tableau dressé pour la Roumanie dénote une situation favorable à la langue nationale, aux langues minoritaires et aux langues étrangères, particulièrement bien promues dans le système éducatif. Les entreprises où l'enquête a été menée semblent utiliser les langues étrangères à bon escient, mais elles n'investissent pas de manière significative dans les compétences linguistiques de leur personnel.

Les langues minoritaires ont un ancrage légal, la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires et la nouvelle loi sur l'éducation. Mais cette réalité n'aboutit pas nécessairement à des résultats égaux pour toutes les minorités. Alors que certaines langues minoritaires comme le hongrois sont présentes dans les activités culturelles et éducatives, d'autres comme le romani ne le sont pas. Si on a investi dans la médiation pour faciliter l'accès des Roms à l'administration, à l'école et à d'autres services publics, il reste encore beaucoup à faire pour garantir de véritables opportunités concernant l'utilisation du romani dans l'enseignement et dans l'espace public. Si ces besoins ont été reconnus et si la langue et la culture rom ont fait l'objet de déclarations légales (*Notification 29323* du ministère de l'Education du 20.04.2004), d'autres mesures pratiques s'imposent.

Il faut également s'intéresser d'urgence à un autre aspect: la population issue de l'immigration et les questions linguistiques afférentes, l'accès à l'éducation par exemple. L'immigration à long terme est plus que susceptible d'augmenter et il faut débattre et mettre en œuvre des politiques linguistiques adaptées pour faire face à leurs besoins.

Un autre angle d'amélioration pourrait être l'intégration du romani langue étrangère dans l'offre des universités. Ceci serait utile pour les étudiants étrangers qui souhaitent étudier en Roumanie.

L'amélioration des compétences linguistiques des employés des institutions publiques, l'amélioration des stratégies de communication, notamment la diffusion d'informations en un nombre accru de langues, auraient des retombées économiques et sociales très importantes pour la population immigrée comme pour les entrepreneurs étrangers.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

Le paysage linguistique de la Roumanie contemporaine est varié, et la reconnaissance et la promotion du plurilinguisme en tant que valeur et ressource sociétales sont des tendances croissantes. Des initiatives propices prises dans ce secteur sont décrites ci-dessous.

Un exemple: « L'étude sur le plurilinguisme et les langues minoritaires en Roumanie »[1] menée au niveau gouvernemental par le Département des Relations Interethniques avec l'Académie roumaine. Les programmes de recherche de l'Office roumain de l'Immigration, de l'Institut roumain de recherche sur les Minorités Ethniques et de Cluj Napoca méritent également d'être cités (voir le projet sur *La classe bilingue*). Les choix politiques comme les projets récents du ministère roumain de l'Education sont également pertinents. Ainsi, la nouvelle loi sur l'éducation passée en janvier 2011 et le nouveau programme cadre élaboré sur les programmes insistent sur l'importance d'améliorer les compétences en communication des étudiants dans plusieurs langues.

L'événement « MALLtilingualism – Voices and Colour » organisé récemment dans un centre commercial de Bucarest, à l'initiative de l'Association nationale pour les Programmes Communautaires, de la Délégation de la Commission européenne en Roumanie et du Département pour les Relations Interethniques est un exemple de solution innovante pour atteindre des publics plus larges dans un environnement non formel. La célébration de la Journée européenne des langues 2011 par l'Institut culturel roumain et EUNIC Roumanie, sous forme d'activités culturelles – *swap shop* –, participe du même effort, porteur de messages sur la diversité culturelle auprès du grand public.

Un autre exemple de collaboration entre les organismes gouvernementaux et la société civile est le projet « Apprenez le roumain » mené à bien par l'Université de l'Ouest de Timsioara, l'Institut interculturel de Timisoara et le ministère roumain de l'Education. Ainsi que le projet *Immigré en Roumanie*[2], également financé par le Fonds européen pour l'Intégration et mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut interculturel de Timisoara et l'Association des femmes réfugiées en Roumanie, initiative citée plus haut, dont l'objectif est de soutenir l'apprentissage du roumain fondamental.

Les nombreux projets de recherche et les débats scientifiques organisés récemment dans les universités, par les départements de langues comme par d'autres départements, révèlent à l'évidence une prise de conscience accrue de l'importance du plurilinguisme. Ces initiatives sont en phase avec la recommandation de Léonard Orban, Commissaire Européen pour le Multilinguisme entre 2007 et 2010, suggérant la création de chaires sur le multilinguisme dans les universités.[3] La conférence organisée par la Faculté de Sociologie et de Travail social à l'université Babeş-Bolyai à Cluj intitulée *De l'immigration à l'intégration grâce au multilinguisme* en est un autre exemple.[4]

Références

Alexe, I. and Păunescu, B. (ed.) (2011). *Studiua asupra fenomenului imigraţie în România.*

Integrarea străinilor în societatea românească. Bucureşti : Fundaţia Soros.

Commission européenne. (2010). Europe en Chiffres – L'annuaire d'Eurostat *2010*. Luxembourg : Commission européenne.

Sandu, D. (2010). *Lumile sociale ale migraţiei.* Iaşi : Polirom.

[1] www.insse.ro, www.edu.ro, www.dri.gov.ro

[2] www.migrant.ro

[3] www.ziare.com/tv/ – entretien, 23 novembre 2009.

[4] www.lumebuna.ro/2011/05/29/conferinta-%E2%80%9Cde-la-imigrare-la-integrare-prin-multilingvism%E2%80%9D/

17 ROYAUME-UNI

17.1 Angleterre

Teresa Tinsley & Philip Harding-Esch

Le contexte

L'Angleterre a une population de 51,8 millions d'habitants, dont 16 % sont d'un groupe ethnique minoritaire ou de race mixte.[1] D'un point de vue linguistique, elle est non seulement favorisée du fait que sa langue officielle – l'anglais – est une langue hypercentrale de portée mondiale, mais également en raison de son très haut degré de diversité linguistique : la dernière enquête a dénombré 233 langues différentes[2] à Londres. Un élève de primaire sur six (16,8 %) et un élève de secondaire sur huit (12,3 %) ont une autre langue que l'anglais, soit presque un million d'enfants dans toute l'Angleterre.[3]

L'Angleterre n'a reconnu qu'une seule langue régionale minoritaire : le cornique, utilisé, à un degré ou un autre, par plusieurs centaines de personnes (2008).[4]

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

L'anglais, les langues étrangères, les langues R/M et les langues des migrants sont couverts par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement de l'anglais à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires d'Angleterre sont (co)-financés en Belgique, Belize, Brunei, Canada, Chypre, Iles Falkland, Allemagne, Gibraltar, Italie et Pays-Bas. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a été signée et ratifiée par le Royaume-Uni. En Angleterre, la langue R/M reconnue dans la Charte est le cornique qui est officiellement proposé dans le système éducatif à l'échelle régionale.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique en Angleterre s'appuient sur des données des registres municipaux, des données de recensement et des données d'enquêtes mises à jour périodiquement. Dans ces mécanismes de collecte de données, la langue nationale, les langues R/M et les langues des migrants sont traitées dans une question portant sur la langue parlée à la maison et la langue principale, ainsi que dans une question portant sur la maîtrise de la langue (niveau parlé/compris/lu/écrit).

En dehors de la législation sur les langues régionales et minoritaires, la législation linguistique en tant que telle est très limitée en Angleterre et au Royaume-Uni. L'anglais, les langues étrangères, les langues régionales et minoritaires et la langue des signes ont été traitées dans divers documents et directives de politique linguistique. En Angleterre, plusieurs de ces documents ont été révisés après l'élection de 2010.

[1] Office for National Statistics, *resident population estimates by ethnic group*, 2009.
[2] Language Capital : *mapping the languages of London's schoolchildren*, Eversley et al, CILT, 2011.
[3] *Pupil Data,* Department for Education 2011.
[4] *Report on the Cornish Language Survey,* Cornish Language Partnership, 2008.

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (les langues étrangères et de migrants ne sont pas proposées)

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LR/M	Tous	≥2 ans	Aucun	<0,5 jour	Générale	Générale	Partiel
Soutien LN	Tous	≥2 ans	Aucun	0,5–1 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Total

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire

LR/M	Cornique (Cornouailles)
LE	Occasionnellement allemand, espagnol, français, italien

Dès l'âge de quatre ans, tous les enfants dont le niveau d'anglais est insuffisant reçoivent un soutien linguistique supplémentaire donné par des professeurs dûment qualifiés. Si les langues étrangères sont parfois enseignées en pré primaire, les professeurs ne reçoivent aucune formation spécifique. Le cornique est enseigné de façon informelle dans un nombre restreint, mais croissant, d'écoles pré-primaires.

Les langues dans l'enseignement primaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Tous	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	Dès la 1ère année	En dehors du temps scolaire	5-10	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Partiel
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	A mi-parcours	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants généralistes	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LR/M	Enseignants généralistes	Aucune	Spécifique à une matière	Sans objet
LE	Enseignants généralistes	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Soutien financier informel

Langues proposées dans l'enseignement primaire

LR/M	Cornique
LE	En option. Toute langue vivante peut être proposée. En pratique surtout le français, l'espagnol, l'allemand, également le chinois, l'italien, l'ourdou
LM	Ourdou, chinois, turc par exemple

Suite à une consultation publique de grande portée en l'an 2000, la *Nuffield Languages Inquiry* -, on a préconisé toute une série de mesures dont l'apprentissage précoce d'une autre langue qui fut l'une des pièces maîtresses de la Stratégie nationale pour les langues (*National Languages Strategy*) lancée en Angleterre par le gouvernement travailliste en 2002, étayée par un programme considérable d'élaboration de programmes, de soutien aux établissements et à la formation des enseignants. En 2010, 92 % des écoles primaires proposaient une langue étrangère. Si la plupart du temps, c'était le plus souvent le français, les directives encourageaient fortement une approche holistique du développement de la compétence linguistique, avec des liens explicites à l'alphabétisation en anglais ainsi qu'aux autres langues connues des enfants. Les langues étrangères sont en général enseignées par des professeurs généralistes ayant reçu une formation pédagogique initiale et continue spécifique pour l'enseignement des langues; leurs collègues de secondaire leur apportent souvent leur concours. Dans la majorité des établissements, l'apprentissage des langues commence à sept ans, en première année de primaire, en général à une cadence de 30 à 40 minutes par semaine.[2]

Bien que la Stratégie nationale pour les langues ait été abandonnée lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, des directives non obligatoires sont toujours disponibles – the *Key Stage 2 Framework for Languages* (ou KS2) – document sur lequel la plupart des établissements assoient leurs pratiques. Un processus de consultation sur le Curriculum national est actuellement en cours et le comité consultatif préconise que l'apprentissage des langues commence au plus tard à neuf ans à compter de 2014. Le gouvernement a annoncé en juin 2012 son intention de légiférer sur un apprentissage obligatoire des langues étrangères à partir de sept ans.

Le secteur dit bénévole est florissant, qui propose parallèlement aux enfants l'apprentissage des langues parlées dans leur communauté. Ceci s'adresse aux enfants du primaire – ou avant – comme à ceux du secondaire. D'après une enquête de 2005[3], l'enseignement de 61 langues au moins était assuré, sous forme d'activités extrascolaires et de cours le samedi. Un programme national innovant – Our Languages – a promu et renforcé ce dispositif de 2008 à 2010, et cherché à l'intégrer dans le système scolaire général. D'après ce programme, on peut proposer n'importe quelle langue en primaire et on enseigne des langues du monde extérieur en général dans les régions où les populations minoritaires sont nombreuses, et/ou dans le cadre de programmes de « mise en bouche linguistique » et de sensibilisation à l'interculturel.

Les langues dans l'enseignement secondaire (les langues R/M ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Tous	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LE	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Basé sur le CECRL	Total
LM	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	En partie pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Non spécifié	Partiel

[1] *Languages The next generation; The final report and recommendations of the Nuffield Languages Inquiry,* London 2000.
[2] *Language learning at key stage 2, a longitudinal study,* DCSF Research report RR198, Department for Children, Schools and Families, 2010.
[3] *Community Language Learning in England, Wales and Scotland,* CILT, 2005.

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou propres à l'établissement	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou régionales	Soutien financier informel
LM	Non qualifiés	Aucune	Spécifique à une matière	Sans objet	Sans objet

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

LE	Une langue obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans. Toute langue vivante mais avec la recommendation d'une accréditation appropriée. Principales langues proposées : français, allemand, espagnol mais également italien, ourdou, arabe, polonais, chinois, russe, portugais, turc et japonais
LM	Arabe, chinois, ourdou, polonais, portugais, turc, bengali, punjabi

En Angleterre, la situation des langues étrangères en secondaire est un sujet de préoccupation depuis de nombreuses années. Les langues étaient enseignées jusqu'à l'âge de 16 ans jusqu'en 2004, 14 ans dorénavant. Le nombre d'élèves qui choisissent un examen public de langues au *GSCE* (Note de traduction : brevet des collèges) a chuté dramatiquement depuis lors: il était de 78% d'une cohorte en 2001, il n'était plus que de 43 % en 2011. Ce sont le français et l'allemand qui ont enregistré les plus grosses baisses d'effectifs ; l'espagnol et de nombreuses langues moins enseignées ont cependant gagné en popularité. Et le nombre des 16-18 ans qui étudient des langues reste constant. Ce succès relatif est essentiellement dû au maintien de l'apprentissage des langues dans les écoles indépendantes, qui forment environ 7 % de la population scolaire en Angleterre, mais qui comptent pour plus de 40 % des inscriptions en langues aux *A Levels* (Note de traduction : baccalauréat). C'est là une préoccupation majeure quant au futur de l'enseignement des langues en Angleterre : celle de l'inégalité sociale.

Le gouvernement actuel incite les établissements à faire des langues une priorité par l'introduction du « baccalauréat anglais », une certification globale attribuée aux élèves obtenant de bons résultats dans cinq matières clés, dont une langue étrangère. La commission qui conseille le gouvernement sur le *National Curriculum* préconise le retour à l'apprentissage obligatoire des langues jusqu'à 16 ans.

Les langues sont enseignées comme matière. On trouve également quelques dispositifs pilotes individuels de type ÉMILE, impliquant l'utilisation d'une autre langue comme langue d'enseignement.[1] Le curcus est précis et les compétences sont évaluées à l'aide d'instruments nationaux. Dans le *National Curriculum*, les descripteurs utilisés pour les objectifs à atteindre sont étalonnés sur the *Languages Ladder* (DCSF 2007), qui suit le *Cadre européen commun de référence*.

Il y a des examens nationaux en 28 langues et de nombreux établissements secondaires en facilitent l'accès aux élèves qui en ont développé une compétence, généralement hors du système scolaire ordinaire. Asset Languages, initiative qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale pour les langues, a élaboré avec succès des examens dans de nouvelles langues comme le cornique, le tamoul et le yoruba, pour lesquelles il n'y avait, précédemment, pas d'examens.

En Cornouailles, un nombre modeste mais croissant d'établissements secondaires proposent le cornique, généralement en activités extrascolaires. Les établissements ne disposent pas d'un programme. Dans des centres urbains comme Londres, le gallois et l'irlandais sont un peu enseignés.

Pour l'enseignement de l'anglais langue additionnelle (EAL)[2], on utilise généralement le programme d'anglais standard. Avant l'entrée en secondaire, les compétences en anglais font l'objet d'un diagnostic et les compétences sont évaluées régulièrement à l'aide d'instruments standards pour un âge donné. L'EMAG – Ethnic Minority Achievement Grant – (voir ci-dessous dans le volet primaire) est également utilisée pour financer les langues dans les établissements secondaires.

[1] *Towards an integrated curriculum. CLIL National Statement and Guidelines 2009.*
[2] Source : www.naldic.org.uk/eal-teaching-and-learning/faqs

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans trois établissements) (les langues R/M ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LE	**Etablissement A**	Large variété	Cohérent et explicite	National	Partiel
	Etablissement B	Aucune spécification	Cohérent et explicite	National	Partiel
	Etablissement C	Large variété	Cohérent et explicite	National	Partiel
LM	**Etablissement A**				
	Etablissement B				
	Etablissement C	Large variété	Cohérent et explicite	Sans objet	Partiel

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationale(s) uniquement	Nationale(s) uniquement	Tous	National ou propre à l'établissement	Internationaux et migrants	En option	En option
Etablissement B	Nationale(s) uniquement	Nationale(s) uniquement	Tous	National ou propre à l'établissement	Internationaux uniquement	Obligatoire	En option
Etablissement C	Nationale(s) uniquement	Nationale(s) uniquement	Tous	National ou propre à l'établissement	Internationaux et migrants	Obligatoire	En option

Même si les trois établissements de formation professionnelle où l'enquête L'Europe riche de ses langues a été menée proposent une formation en langues, il y a très peu de dispositifs pour les langues dans les cursus professionnels en Angleterre. Une enquête de 2006 estimait que moins de 1 % de l'ensemble des étudiants en formation professionnelle étudiaient une langue. Lorsque c'était le cas – dans les filières Voyages, Tourisme et Commerce – c'était principalement l'espagnol. Une enquête complémentaire a montré en 2011 que le dispositif avait encore décliné et qu'il y avait dans ce secteur très peu de tentatives cherchant à connecter les langues et le monde du travail.[1]

Les universités anglaises proposent une grande variété de langues, soit en filières langues en formation initiale (cursus diplômant), soit en modules complémentaires (Note de traduction : DNL). La langue traditionnelle et les études littéraires ont toujours eu une position forte dans les universités traditionnelles. Ces dernières décennies, on a cependant noté un déclin dans l'étude des langues. Depuis 2005, les langues sont désignées « matières stratégiquement importantes et vulnérables » dans l'Enseignement supérieur anglais. Concrètement, ceci signifie qu'elles nécessitent un financement public supplémentaire, pour faire face au déclin des capacités nationales. En formation initiale, on note un déficit de cursus diplômant dans les quatre langues communautaires (terme utilisé en Angleterre pour désigner ce que LRE intitule langues de migrants) les plus largement parlées : l'ourdou, le cantonais, le penjâbi, et le bengali et, autre source d'inquiétude,[2] les barrières mises à la formation professionnelle pour l'enseignement, la traduction et l'interprétation des langues communautaires. La concentration des langues dans les universités traditionnelles, les faibles effectifs des promotions d'étudiants en langues en formation initiale comme le faible taux de cursus combinant langues et disciplines scientifiques et techniques sont autant de sources d'inquiétude supplémentaires dans ce secteur.

[1] *Vocationally related language learning in further education, CILT, 2006.*
[2] *Community Languages in Higher Education*, McPake and Sachdev, *Routes into Languages*, 2008.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse (dans deux villes)

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Emissions en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Sous-titrées	Sous-titrés	Parfois	Régulièrement

L'utilisation d'autres langues que l'anglais ne prévaut pas dans la majorité des médias audiovisuels (comme la radio et la télévision terrestres) même si quelques feuilletons policiers relativement populaires sont sous-titrés ; cependant, dans les media plus récents (câble, satellite, médias électroniques), des chaînes de télévision en langues européennes et en langues minoritaires sont largement accessibles. On trouve de nombreux programmes de radio communautaire dans les villes anglaises. On trouve dans les grandes villes des journaux dans un grand nombre d'autres langues. Au Royaume-Uni, au cinéma comme à la télévision, les films en langues étrangères sont invariablement en V.O., sous-titrés. Les événements médiatiques majeurs sont régulièrement diffusés en langue des signes et les opérateurs sont légalement tenus de pourvoir aux téléspectateurs malentendants.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes (dans deux villes)

Nombre de langues pratiquées	Présence sur la toile	Utilisation d'inteprètes	Langues dans les descriptions de poste des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4	Londres Sheffield	Londres Sheffield	Londres	Londres Sheffield		Londres
3–4						
1–2						

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Débats politiques et processus de prise de décision Enseignement Services d'urgence Services de santé Services sociaux Immigration et intégration Tourisme	Débats politiques et processus de prise de décision Enseignement Services de santé Services sociaux Services juridiques Immigration et intégration

Dans les villes où l'enquête a été menée, la police, les services de santé, les tribunaux et les collectivités territoriales ont recours de manière extensive à des services de traduction et d'interprétariat, et l'information écrite comme l'information en ligne sont disponibles en plusieurs langues. Les langues qui bénéficient d'un financement sont celles des communautés auxquelles s'adressent ces services.

Les langues dans le monde du travail (dans 21 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	8	8	9	7	0	4	0	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
Langue nationale	Largement pratiquée	3	2	10	0	21	21	21	21	19	21
Autres langues	Largement pratiquée	4	3	8	0	8	7	8	9	12	12

L'estimation des compétences requises en entreprise au Royaume-Uni par les personnels révèle dans l'ensemble une faible demande en langues.[1] D'une part, ceci est dû au fait que de nombreux employeurs monolingues ont une perception pour le moins étroite de la plus-value des langues pour leur entreprise ; d'autre part, parce que ceux qui valorisent effectivement les compétences linguistiques sont à même de recruter parmi un vivier abondant de travailleurs plurilingues nés à l'étranger. Cependant, des organisations patronales comme le CBI (note de traduction : l'association du patronat britannique) soulignent régulièrement l'importance des compétences linguistiques pour la compétitivité dans une économie globale et une enquête récente.[2] a révélé que seul un quart des entreprises britanniques n'avait nul besoin de compétences linguistiques. Une enquête récente sur l'approche des PME à l'export a démontré qu'elles considèrent les langues et les questions culturelles associées comme l'un des plus gros obstacles quand il s'agit de faire des affaires à l'étranger.[3]

[1] *Leitch Review of Skills, `Prosperity for all in the global economy: world class skills'* 2006.
[2] Building for Growth: business priorities for education and skills, CBI Education and Skills survey 2011.
[3] *The eXport factor, British SME's approach to doing business overseas*, Barclays and Kingston University Small Business Research Centre, 2011.

Conclusions générales

Le « déficit national en capacités linguistiques » est un sujet de débat notoire particulièrement depuis *Nuffield Languages Inquiry* de 2000. Si l'on déclare les langues importantes en politique comme dans le discours général, on note de nombreuses lignes de faille dans les pratiques comme dans les dispositifs. Ceci reflète sans aucun doute l'impact croissant de l'anglais comme langue véhiculaire et la perception persistante que si « les autres langues sont importantes, elles ne sont pas essentielles » puisque « l'anglais suffit ».[1] Malgré cela, il y a des progrès et des innovations significatives dans l'introduction de l'apprentissage précoce d'autres langues, dans le soutien aux langues communautaires, et la promotion des compétences linguistiques chez les jeunes. C'est en partie à cause de cela que les langues continuent de figurer dans l'agenda politique : c'est une affaire non classée.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

L'Angleterre s'est montrée particulièrement proactive pour mettre en avant des preuves démontrant l'utilité des langues et promouvoir des logiques cohérentes pour l'apprentissage des langues.

On doit à la *Stratégie nationale pour les langues* (2002-2011) plusieurs initiatives, notamment la création d'un cadre de référence pour l'apprentissage des langues de 7 à 11 ans (*The Key Stage 2 Framework for Languages*) et un nouveau cadre d'évaluation de référence (*The Languages Ladder/Asset languages*) qui suit le *Cadre européen commun de référence*. Ainsi qu'un soutien financier qui permet des ponts entre le système scolaire général et les écoles parallèles telles que Our *Languages initiative*.

Routes into Languages, géré par l'Université de Southampton avait pour objectif de sensibiliser les élèves de secondaire à l'importance de l'apprentissage des langues grâce à l'implication directe des universités et d'étudiants ambassadeurs. Ceci a permis des contacts entre les universités et les écoles et produit des modèles de collaboration très réussie.

Le rapport *Labour Market Intelligence on Languages and Intercultural Skills in Higher Education* (CILT 2011) a démontré la nécessité de combiner dans les secteurs publics et privés une offre plus variée en langues et l'acquisition de compétences professionnelles diverses.

En 2011, *Speak to the Future*, une nouvelle campagne de soutien à l'enseignement des langues a été lancée, source d'une vaste coalition de soutien autour de cinq questions clés pour soutenir et promouvoir l'importance des compétences linguistiques et induire des changements dans les politiques comme dans les attitudes.

[1] King et al. *Languages in Europe, Towards 2020 – Analysis and Proposals from the LETPP Consultation and review.* London 2011.

17 ROYAUME-UNI
17.2 Pays de Galles

Hywel Jones

Le contexte

La population du Pays de Galles est de 3 millions. D'après le recensement de 2001, 20,8 % de la population (582 000 personnes) parlait gallois.

Le Pays de Galles a été conquis par l'Angleterre en 1282. La Loi de l'Union de 1563 interdisait aux utilisateurs du gallois d'avoir des fonctions officielles. Jusqu'à fin du XIXe siècle, la majorité de la population du Pays de Galles a continué de parler gallois. Des flux migratoires considérables en raison de la révolution industrielle, provenant essentiellement d'Angleterre et d'Irlande, couplés avec l'exclusion de fait du gallois lors de l'introduction de l'enseignement obligatoire a conduit au déclin du nombre et du pourcentage de gallophones et à la réduction du large périmètre où le gallois était parlé. En 2001, on comptait 75 000 locuteurs du gallois dans les trois villes où l'enquête a été menée, soit 12 % de leur population totale.

Au début du XXe siècle, Cardiff était le plus grand port exportateur de charbon du monde et des marins originaires d'autres parties du monde y établirent des communautés de migrants, ainsi qu'à Newport et à Swansea. Plus récemment, les immigrés sont originaires du sous-continent indien, et depuis l'élargissement de l'Union européenne, d'Europe de l'Est. En 2001, 25 % de la population étaient nés ailleurs qu'au Pays de Galles (contre 20% en Angleterre).

L'Assemblée Nationale galloise a été instaurée en 1999. Au départ, ses pouvoirs législatifs étaient limités à des législations de second ordre dans quelques domaines seulement, dont l'éducation. Aujourd'hui, et ce, depuis la Loi du Gouvernement du Pays de Galles de 2006 et le référendum de mars 2011, elle a des pouvoirs législatifs de premier ordre dans de nombreux secteurs de politique intérieure.

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

L'anglais, le gallois et les langues étrangères sont couverts par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement du gallois à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires du Pays de Galles se ne sont pas (co-)financés à l'étranger. La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a été signée et ratifiée par le Royaume-Uni. Dans le cadre de la Charte, le gallois est officiellement proposé dans le système éducatif au Pays de Galles.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique s'appuient sur des données de recensement et des données d'enquêtes mises à jour périodiquement. Dans ces mécanismes de collecte de données, la langue nationale, les langues R/M et les langues des migrants sont traitées dans une question portant sur la langue parlée à la maison et la langue principale, ainsi que dans une question portant sur la maîtrise de ces langues (niveau parlé/compris/lu/écrit).

La première législation récente traitant du statut du gallois est la Loi sur les tribunaux gallois de 1942, autorisant une utilisation limitée de la langue au tribunal. La Loi sur la langue galloise de 1967 garantit un droit d'utilisation du gallois élargi au tribunal et statue aussi sur son utilisation dans l'administration publique. La Loi de 1993 sur la langue galloise instaure le principe d'égalité entre le gallois et l'anglais pour la conduite des affaires publiques et l'administration judiciaire au Pays de Galles. Cette même loi a institué le Bureau de la langue galloise, lui attribuant le rôle de promouvoir et faciliter l'utilisation du gallois, et le devoir légal de convenir de la mise en œuvre de programmes linguistiques gallois dans les organismes publics et de les suivre ; ces programmes linguistiques gallois étaient tenus de préciser les mesures proposées par les organismes publics pour que le principe d'égalité défini par la loi prenne effet.

La Loi de 2011 sur la langue galloise (au Pays de Galles) déclare « accorder au gallois le statut de langue officielle au Pays de Galles ». Elle prévoit l'institution d'un Commissaire à la langue galloise et la fermeture du Bureau de la langue galloise (voir plus bas le paragraphe sur les initiatives prometteuses).

On a reconnu la Langue des Signes Britannique comme une langue à part entière, mais sans aucune législation afférente. En dehors du secteur éducatif, il n'y a pas non plus de législation sur les langues étrangères ou les langues de migrants. Lorsqu'en dehors du secteur éducatif, on fait référence aux autres langues que le gallois, c'est le plus souvent en lien avec les dispositifs de traduction ou d'interprétation.

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (les langues étrangères et les langues de migrants ne sont pas proposées)

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LR/M	Tous	>ou égale à 2 ans	Aucun	>1 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Total
Soutien supplémentaire LN	Tous	>ou égale à 2 ans	Aucun	0,5-1 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Total

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire

LR/M	Gallois

L'État ne pourvoit en général pas à l'éducation pré-primaire ; c'est essentiellement le monde associatif qui s'en charge. Un organisme aujourd'hui appelé Mudiad Meithrin a été créé en 1971, avec pour objectif la mise en place de maternelles en gallois. Il compte un peu plus de 550 jardins d'enfants et concerne environ 17 % des enfants de deux ans au Pays de Galles. Deux tiers environ des enfants sont issus de foyers dans lesquels le gallois n'est pas langue principale. C'est donc en allant au jardin d'enfants qu'ils sont initiés au gallois.

Les langues dans l'enseignement primaire (les langues étrangères et de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LN	Général	Avant leur scolarisation	Tous	Normes de l'établissement

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Général	Généralisé	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Normes de l'établissement	Normes nationales ou régionales	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants généralistes	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet

Langues proposées dans l'enseignement primaire

LR/M	Gallois

Plus de 20 % des élèves du primaire sont scolarisés en gallois, proportion qui, depuis plusieurs années, progresse petit à petit. On trouve un enseignement en gallois dans tout le Pays de Galles. Les autres élèves apprennent tous le gallois comme seconde langue. Il n'y a pas d'enseignement en langue communautaire (ainsi que l'on tient à désigner au Royaume-Uni ce que le LRE intitule langues de migrants), ni en langues étrangères. Quelques écoles proposent un enseignement en langues étrangères, et dans une moindre mesure, en langues de migrants. Pour les élèves issus des minorités ethniques, un soutien en anglais est également pris en charge.

Les langues dans l'enseignement secondaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Tous	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Non spécifié	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Non spécifié	Total

Teaching

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Non spécifié	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Non spécifié	Intégrée dans la formation

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

LR/M	Gallois
LE	Français, allemand, espagnol : une de ses langues est obligatoire

L'enseignement secondaire en gallois augmente aussi. En 2010-2011, 16,7 % des élèves apprennent le gallois en première langue (pratiquement tous dans des écoles où l'enseignement est en gallois). Les autres élèves apprennent tous le gallois en deuxième langue, même si le niveau atteint est bas. Tous les élèves apprennent de surcroît au moins une langue étrangère, pendant les trois premières années du secondaire. Le pourcentage des élèves qui, à l'âge de 15 ans, prennent une langue étrangère vivante aux examens publics ne cesse de baisser, et ce, depuis de nombreuses années : alors que 50 % choisissaient une langue étrangère vivante au *GCSE* (note de traduction : Brevet des Collèges) en 1997, ils n'étaient plus que 28 % en 2010. Quant aux langues de migrants, elles sont enseignées dans une poignée d'établissements du secondaire, sporadiquement, en fonction du nombre d'élèves, qui fluctue selon les flux migratoires. Comme en primaire, pour les élèves issus des minorités ethniques, un soutien en anglais est également pris en charge.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans trois établissements)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	**Etablissement A**	Large variété	Cohérent et explicite	Sans objet	Partiel
	Etablissement B	Large variété	Cohérent et explicite	Sans objet	Partiel
	Etablissement C	Large variété	Cohérent et explicite	Sans objet	Partiel
LE	**Etablissement A**	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Partiel
	Etablissement B	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Partiel
	Etablissement C	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Partiel
LM	**Etablissement A**				
	Etablissement B				
	Etablissement C	Variété limitée	Générale	Sans objet	Total

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Université A	Nationale(s), étrangère(s) et LR/M	Nationale(s), étrangère(s) et LR/M	Tous	National ou propre à l'établissement	Internationaux uniquement	Obligatoire	Optionel
Université B	Nationale(s), étrangère(s) et LR/M	Nationale(s), étrangère(s) et LR/M	Restreints	National ou propre à l'établissement	Internationaux uniquement	Obligatoire	Optionel
Université C	Nationale(s), étrangère(s) et LR/M	Nationale(s), étrangère(s) et LR/M	Restreints	National ou propre à l'établissement	Internationaux uniquement	Pas d'offre	Optionel

La plupart des communautés de migrants se trouvent dans les trois villes où l'enquête a été menée. Malgré cela, l'offre et la demande d'enseignement en langue(s) de migrants sont limitées. L'utilisation du gallois comme langue d'enseignement est beaucoup plus limitée dans ces secteurs éducatifs. Dans l'enseignement supérieur, l'offre en gallois langue d'enseignement, bien que là encore peu importante, se concentre principalement dans des universités non couvertes par l'enquête, à savoir Bangor et Aberystwyth, ainsi qu'à l'Université Trinity St David Wales, à Carmarthen.

En 2009-2010, les citoyens de l'Union Européenne représentaient 5 % des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur et les étudiants étrangers hors Union européenne 13 %. La formation de ces étudiants en anglais fait l'objet de financements substantiels.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Emissions en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Sous-titrées	Sous-titrés	Toujours	Parfois

L'utilisation du gallois dans les médias audiovisuels se limite à S4C, l'unique chaîne de télévision en gallois (créée en 1982), et à Radio Cymru, essentiellement, chaîne de radio nationale en gallois de la BBC (créée en 1977).

En dehors de quelques rares films sous-titrés à la télévision, les autres langues n'ont aucune présence dans les réseaux de distribution des médias audiovisuels.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombre de langues pratiquées	Présence sur la toile	Utilisation d'intepretes	Langues dans les descriptions de poste des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4		Cardiff Swansea Newport				
3–4						
1–2	Cardiff Swansea		Cardiff Swansea Newport	Cardiff Swansea Newport	Cardiff Swansea Newport	Cardiff Swansea Newport

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Services sociaux Services juridiques Immigration et integration Tourisme Services de santé	Services sociaux Tourisme Enseignement Services de santé Services juridiques Transport Théâtre

Au niveau du gouvernement national, local et de leurs agences, les programmes linguistiques gallois requis par la Loi de 1993 sur la langue galloise garantissent la mise à disposition d'un certain nombre de services en gallois, ainsi que l'utilisation extensive du gallois dans la signalétique et les formulaires par exemple. Cependant, comme le pourcentage de gallophones est relativement peu élevé dans les trois villes où l'enquête a été menée, comparé au nord et à l'ouest du Pays de Galles, la part de services en gallois est également moins élevée qu'elle ne le serait dans des zones où les pourcentages de gallophones sont plus élevés. Par ailleurs, comme ces trois villes comptent un fort pourcentage de migrants, l'utilisation de services d'interprétariat est, elle, probablement plus élevée qu'ailleurs au Pays de Galles.

Les langues dans le monde du travail (dans 20 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	1	2	2	3	1	0	0	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement
LN	Largement utilisée	0	1	1	0	20	20	20	20	20	20
Gallois	Largement utilisée	0	0	0	0	1	0	0	2	3	2
Autres langues	Largement utilisée	0	0	0	0	0	0	0	1	1	3

Dans les entreprises des villes sondées, l'utilisation d'autres langues que l'anglais en interne est limitée, mais le gallois est parfois utilisé pour la signalétique et la publicité.

Conclusions générales

Les efforts nécessaires pour garantir l'égalité de traitement entre le gallois et l'anglais continuent. Si de gros progrès ont été faits dans l'enseignement scolaire, il reste fort à faire ailleurs. La présence des langues étrangères comme des langues de migrants est faible, même dans l'enseignement scolaire.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

Le *Coleg Cymraeg* Cenedlaethol (Collège national pour la langue galloise) a été créé en 2011. Ce n'est pas une simple entité géographique, ni seulement un organisme habilité à délivrer des diplômes. Il s'attellera avec les universités ou par leur intermédiaire, à proposer aux étudiants davantage d'opportunités d'études en gallois.

Selon la Loi de 2011 sur la langue galloise (au Pays de Galles), un Commissaire à la langue galloise sera mis en place le 1er avril 2012. Promouvoir et faciliter l'usage du gallois fera partie intégrale de ses fonctions; il devra également s'assurer en analysant les interférences avec la liberté d'utilisation du gallois que le gallois n'est pas défavorisé par rapport à l'anglais ; il devra aussi mener des enquêtes sur les questions afférentes. Le Commissaire devra respecter « le principe selon lequel au Pays de Galles, les personnes doivent pouvoir, si tel est leur choix, vivre intégralement leur vie en gallois ». Les ministres gallois (au sein de l'Assemblée Nationale galloise) doivent adopter une stratégie* expliquant comment ils se proposent de promouvoir et faciliter l'usage du gallois. Elle leur permettra également de préciser des normes auxquelles les organismes publics devront se plier. Ces normes sont appelées à remplacer le système actuel des programmes linguistiques gallois. Le Commissaire supervisera la mise en œuvre de ces normes.

Le gouvernement gallois a publié sa nouvelle stratégie du gallois le 1er mars 2012.

References

Welsh Government (2010) *Welsh-medium education strategy : information. Information document No: 083/2010*, Cardiff, Welsh Government. http://wales.gov.uk/docs/dcells/publications/100420welshmediumstrategyen.pdf

Welsh Government (2010) *Making languages count : Modern foreign languages in secondary schools and Learning Pathways 14-19 Information document No: 088/2010*, Cardiff, Welsh Government. http://wales.gov.uk/topics/educationandskills/publications/guidance/makinglanguagescount/?lang=en

Welsh Language Act 1993 http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1993/38/pdfs/ukpga_19930038_en.pdf

Welsh Language (Wales) Measure 2011 http://www.legislation.gov.uk/mwa/2011/1/pdfs/mwa_20110001_en.pdf

Welsh Government (2012) *A living language: a language for living,* Cardiff, Welsh Government. http://wales.gov.uk/docs/dcells/publications/122902wls201217en.pdf

17 ROYAUME-UNI
17.3 Scotland

Teresa Tinsley/Philip Harding-Esch

Le contexte

L'Écosse a une population de 5,22 millions d'habitants dont 92, 000 ont une connaissance du gaélique écossais, soit un peu moins de 2 %.[1] L'Écosse attire depuis 2002 des immigrants[2]. Lors du recensement de 2001, il y avait une minorité ethnique non blanche de 2 %, dont la majorité d'origine pakistanaise, mais une enquête scolaire nationale[3] a montré qu'en 2009, 4,3 % des enfants scolarisés avaient une autre langue principale que l'anglais à la maison. On a enregistré un nombre total de langues parlées de 138, dont le polonais en première position avec 0,8 % de la population scolaire, suivi respectivement du penjâbi, de l'ourdou, de l'arabe, du cantonais, du français et du gaélique. On a dénombré 626 élèves parlant essentiellement gaélique écossais à la maison, soit un peu moins de un pour 1000. Ils sont néanmoins beaucoup plus nombreux à avoir le gaélique pour langue d'enseignement ou à apprendre le gaélique dans le cadre de l'enseignement en gaélique : 4064 en 2011, soit l'équivalent d'environ un élève sur 180.[4]

Un nouveau Curcus pour l'excellence est dans sa deuxième année de mise en œuvre en Écosse, qui prône un apprentissage holistique plutôt qu'une série de matières séparées. D'aucuns s'inquiètent que ces approches qui mettent l'accent sur l'aptitude au calcul, l'alphabétisation, la santé et le bien-être, aggravent la situation des langues en primaire et en secondaire. En conséquence, l'Inspectorat des écoles en Écosse s'est mobilisé et a fait une déclaration ferme sur la place qu'il accorde aux langues dans le curcus.[5]

Les langues de migrants ne sont en général pas proposées dans les écoles en Écosse, l'accent étant mis sur l'enseignement de l'anglais aux enfants de migrants.

[1] *Scotland's Census 2001: Gaelic Report 2005, General Register Office for Scotland.*
[2] *Scotland's Population 2010, The Registrar General's Annual Review of Demographic Trends, August 2011.*
[3] *Pupils in Scotland 2009, Scottish Government Publications.*
[4] *Scottish Government, Pupil Census, Supplementary Data 2011.*
[5] TESS 4/6/2010.

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

L'anglais, les langues étrangères, les langues R/M et les langues des migrants sont couverts par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique en Écosse. L'apprentissage et l'enseignement de l'anglais à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires d'Angleterre sont (co)-financés en Belgique, Belize, Brunei, Canada, Chypre, Iles Falkland, Allemagne, Gibraltar, Italie et Pays-Bas. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a été signée et ratifiée par le Royaume-Uni. En Écosse, les langues R/M suivantes sont reconnues dans la Charte: scots et gaélique écossais. Dans le cadre de la Charte, le gaélique écossais est officiellement proposé dans le système éducatif à l'échelle régionale.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique en Écosse s'appuient sur les données de recensement mises à jour périodiquement. Dans ces mécanismes de collecte de données, la langue nationale, les langues R/M et les langues des migrants sont traitées dans une question portant sur la langue parlée à la maison et la langue principale, ainsi que dans une question portant sur la maîtrise de l'anglais, du scots et du gaélique écossais (niveau parlé/compris/lu/écrit).

La Loi sur le gaélique (d'Ecosse) de 2005 exigeait la création d'un *Plan national pour le gaélique* et le gouvernement écossais s'est engagé à mettre en valeur le statut, l'acquisition et l'utilisation de cette langue. Une ébauche du Plan national pour la langue gaélique 2012-2017[1] vient d'être publiée qui inclut l'élaboration d'un curcus en gaélique. Le statut relativement favorable dont jouit le gaélique a suscité des questions sur la place du scots, également reconnu dans le cadre de La *Charte européenne des langues régionales et minoritaires*, ainsi que de l'écossais d'Ulster. Le rapport du Groupe ministériel de travail sur le scots (novembre 2010)[2] a appelé le gouvernement écossais à élaborer une Stratégie linguistique du scots et l'Écosse à se présenter internationalement comme un pays trilingue.

On a révisé en 2009[3] les politiques et les pratiques de l'anglais langue additionnelle (EAL) des primo arrivants. Le rapport qui en a découlé préconise l'adoption extensive des meilleures des bonnes pratiques identifiées dans les collectivités territoriales, dont l'accueil des primo arrivants, les approches de l'évaluation initiale et en cours d'apprentissage et préconise de permettre

[1] *www.scottish.parliament.uk/parliamentarybusiness/CurrentCommittees/45383.aspx*
[2] *Report of the Ministerial Working Group on the Scots Language, November 2010.*
[3] *Count Us In report, 2009* www.ltscotland.org.uk/Images/cuimnnus_tcm4-618947.pdf

aux enfants et aux jeunes primo arrivants l'utilisation de leur première langue comme outil d'apprentissage, la mise à disposition de formations des personnels bien ciblées afin de faire face plus efficacement aux besoins des enfants et des jeunes primo arrivants.

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LR/M	Pas de soutien	1 an	Aucun	>1 jour	Spécifique à une matière	Aucune	Total
LE	Pas de soutien	<1 an	Aucun	<0,5 jour	Aucun	Aucune	Partiel
Soutien supplémentaire LN	Tous	1 an	Aucun	<0,5 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Total

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire

LR/M	Gaélique (d'Ecosse)
LE	Chinois, français, allemand, italien, espagnol – mais souvent uniquement dans le privé

Un nombre modeste, mais croissant d'établissements de pré primaire proposent un soutien en langues étrangères, principalement dans le secteur privé, mais quelques collectivités territoriales le proposent à partir de trois ans. Tous les enfants qui ont un niveau insuffisant en anglais reçoivent, s'ils en ont besoin, un enseignement supplémentaire assuré par des personnels qualifiés et non qualifiés en anglais langue additionnelle (EAL).

Le gaélique écossais est proposé dans un petit nombre d'établissement pré primaires (2000 enfants inscrits environ). Les langues de migrants ne sont que très rarement proposées.

Les langues dans l'enseignement primaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Tous	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes de l'établissement	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	En fin de parcours seulement	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Basé sur le CECRL	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LE	Enseignants généralistes	Générale	Spécifique à une matière	Soutien financier informel

Langues proposées dans l'enseignement primaire

LR/M	Gaélique (d'Ecosse)
LE	Français, allemand, espagnol : en option

L'Ecosse a fait partie des tout premiers pays qui ont introduit les langues étrangères en primaire (1992), et, en 2005, pratiquement toutes les écoles primaires d'Écosse proposaient l'enseignement d'une langue étrangère. Le français a été et reste en position dominante (en regard de l'espagnol, de l'allemand, de l'italien et du gaélique). À partir du dernier cycle de primaire, les jeunes ont tous le droit (*entitlement*) d'apprendre au moins une langue étrangère, mais ce n'est pas obligatoire. Le *Curriculum* For Excellence fournit des directives claires concernant l'enseignement des langues étrangères (LE), le niveau A1 du *Cadre européen commun de référence (CECR)* est l'objectif à atteindre en fin de primaire. Dans la plupart des cas, l'enseignement des langues étrangères se limite aux deux dernières années de primaire – les 10-12 ans – avec une dotation horaire faible. Récemment, les inquiétudes ont porté sur la formation des professeurs et le soutien des collectivités territoriales (en raison des baisses de financement).[1]

L'apprentissage du gaélique est, lui, géré tout à fait différemment, avec la mise en place dans toute l'Écosse, à partir de 1986, d'unités d'enseignement en gaélique dans les écoles primaires et de dispositifs d'enseignement complémentaire en gaélique en pré primaire dans la plupart des régions. D'après le dernier rapport de l'Inspectorat général de l'enseignement (*HMIE : HM Inspectorate of Education*)[2] 2312 enfants de primaire sont éduqués dans un dispositif d'enseignement en gaélique, dont la plupart ont une autre langue que le gaélique pour première langue. On propose également le gaélique en langue vivante 2 dans un grand nombre d'écoles primaires.

Les primo arrivants reçoivent tous un soutien intensif en anglais, intégré dans l'emploi du temps et en activités extrascolaires et leurs compétences sont évaluées et enregistrées régulièrement par un spécialiste d'anglais langue additionnelle (EAL). Il n'y a que rarement un enseignement des langues de migrants.

[1] *Pupils risk being lost in translation, Edinburgh Evening News 16 April 2010.*
[2] *HMIE, Gaelic Education: Building on the successes, addressing the barriers, 21 June 2011.*

Les langues dans l'enseignement secondaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Tous	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	5-10	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	Pendant le temps scolaire	Aucun	Normes de l'établissement	Basé sur le CECRL	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou propres à l'établissement	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Générale	Spécifique à une matière	Sans objet	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou régionales	Intégrée dans la formation

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

LR/M	Gaélique (d'Ecosse)
LE	En général français, allemand ou espagnol. Aussi italien et chinois : un de ses langues obligatoire/*en option*
LM	Chinois, russe, ourdou

Les langues vivantes sont partie intégrante du *Curriculum For Excellence* et tous les enfants ont le droit d'apprendre une langue étrangère dans le cadre du socle commun général (S1–S3). Droit qui leur garantit l'opportunité d'atteindre au moins le niveau A2 du CECR et la plupart des élèves l'atteignent dans le cadre du socle commun général (S1–S3) plutôt que dans le cycle supérieur (S4–S6). L'objectif du gouvernement écossais est la mise en œuvre de politiques qui garantissent aux enfants l'apprentissage de deux langues étrangères en plus de leur langue maternelle.

La situation actuelle des langues étrangères en secondaire est cependant source d'inquiétude. Alors qu'en 2001, presque tous les élèves étudiaient une deuxième langue jusqu'en quatrième année de secondaire, en 2010 ils n'étaient plus que 67 %.[1] Le français compte pour 70 % des inscriptions aux examens, suivi de l'allemand (environ 16 %) et de l'espagnol (environ 10 %). Malgré la baisse générale, l'espagnol augmente.[2] La situation est plus stable dans les niveaux plus avancés.[3] En 2011, on recensait dans plus de la moitié des collectivités territoriales d'Écosse au moins un établissement secondaire où les langues n'étaient pas obligatoires, les établissements ayant pour interprétation du droit à l'apprentissage des langues étrangères qu'il avait été rempli en primaire.[4] La pression sur les dépenses publiques a eu un impact sur l'emploi des assistants de langues dans les établissements (ils étaient 285 en 2005 contre 59 en 2011), ce qui a suscité un tollé public chez les Consuls généraux étrangers et des inquiétudes quant à la future compétitivité des entreprises écossaises.[5]

Quant à l'enseignement en gaélique écossais en secondaire, garantir la continuité aux élèves est un vrai défi quand 36 écoles seulement le proposent, et ce, principalement, dans les deux premières années de secondaire.

Le scots n'est pas enseigné en tant que tel, mais c'est une des langues introduites à l'école par de nombreux enfants. C'est pourquoi les écoles sont incitées à en tirer profit, en proposant une approche pluridisciplinaire qui permette aux apprenants d'expérimenter un aspect ou un autre du scots.

Le programme d'enseignement de l'anglais langue première et seconde langue est précis. Les primo arrivants reçoivent un soutien parallèle, avec néanmoins un écart considérable entre les dispositifs proposés en Écosse. Dans les territoires ayant un pourcentage élevé de migrants, on propose parfois les langues de migrants, cependant l'accent est mis sur l'anglais en vue de favoriser l'intégration.

[1] *Modern Languages Excellence Report, Scottish CILT, 2011.*
[2] *Modern Languages Excellence Report, Scottish CILT, 2011.*
[3] *Modern Languages Excellence Report, Scottish CILT, 2011.*
[4] *The survey was carried out by TESS and reported as: `Poor language skills put Scots at disadvantage', TESS 25 March 2011.*
[5] *`Backlash from diplomats over language cuts', Scotland on Sunday, 4 December11.*

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans 3 établissements) (les langues de migrants et les langues R/M ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LE	**Etablissement A**	Large variété	Cohérent et explicite	National	Total
	Etablissement B	Large variété	Cohérent et explicite	National	Total
	Etablissement C	Large variété	Cohérent et explicite	National	Partiel

Enseignement supérieur (dans 3 établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Université A	Nationale(s) uniquement	Nationale(s) uniquement	Tous	National ou propre à l'établissement	Internationaux uniquement	Obligatoire	Optionel
Université B	National(e)s uniquement	Nationale(s) uniquement	Restreint	National ou propre à l'établissement	Internationaux uniquement	Obligatoire	Optionel
Université C	National(e)s uniquement	Nationale(s) uniquement	Tous	Basé sur le CECRL	Internationaux et migrants	Obligatoire	Optionel

Les universités écossaises subissent des pressions financières sévères, qui font craindre quant à l'avenir des départements de langues dans certaines universités et quant à la viabilité des langues moins enseignées en particulier. Des pétitions ont été transmises au Parlement écossais pour garantir, comme en Angleterre, un financement ciblé des langues « stratégiquement importantes et vulnérables ».

Les données les plus récentes de la SQA (*Scottish Qualifications Authority*) montrent que les dispositifs pour les langues vivantes dans le secteur de la formation professionnelle sont au bord de l'effondrement total.[1] L'analyse qui en a été faite révèle un sentiment d'auto-persuasion persistante chez les employeurs et dans les prévisions de compétences que « l'anglais suffit », dont les effets ont été très négatifs sur les dispositifs d'enseignement des langues en Formation Professionnelle comme dans l'Enseignement supérieur.

[1] *La Grande Illusion: Why Scottish further education has failed to grasp the potential of modern languages, Scottish Languages Review, Issue 23, Spring 2011,* Hannah Doughty, *University of Strathclyde.*

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Emissions en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Sous-titrées	Sous-titrés	Régulièrement	Régulièrement

Les programmes de radio sont essentiellement en anglais, mais *BBC Radio nan Gàidheal* propose également quotidiennement des programmes en gaélique écossais. Les programmes de télévision sont essentiellement en anglais et en gaélique, mais il y a aussi des émissions en sénégalais, en hindi, en danois et en Langue des Signes Britannique. *BBC Alba* est une chaîne en gaélique, accessible depuis 2008 par la télévision numérique, le satellite et les médias électroniques, avec plus de 500 000 téléspectateurs par semaine. En Écosse, au cinéma comme à la télévision, les films en langues étrangères sont invariablement en V.O., sous-titrés. Cependant, des chaînes de radio et de télévision en langues régionales ou minoritaires sont accessibles par Freeview, les media électroniques et le satellite, par exemple. Les événements médiatiques majeurs sont régulièrement diffusés en langue des signes. Dans les plus grandes villes, on trouve des journaux en un grand nombre d'autres langues.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombre de langues pratiquées	Présence sur la toile	Utilisation d'intepretes	Langues dans les descriptions de poste des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4		Glasgow Edimbourg Aberdeen			Edimbourg	
3–4						
1–2			Glasgow Edimbourg Aberdeen	Glasgow	Glasgow	Glasgow Edimbourg

Communication facilities

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
=Enseignement =Services d'urgence =Services de santé =Service sociaux =Services juridiques =Immigration et intégration	Services d'urgence Transport Immigration et integration =Services de santé =Services sociaux =Services juridiques

Dans les villes où l'enquête a été menée, la police, les tribunaux, les services de santé et les collectivités territoriales utilisent très largement les services de traduction et d'interprétaariat et s'efforcent de fournir des informations écrites et électroniques dans un nombre de langues varié. Leur communication écrite est généralement disponible en anglais et en gaélique ainsi que dans un grand nombre d'autres langues. Les langues qui bénéficient d'un financement sont celles des communautés auxquelles elles s'adressent. Et Édimbourg comme Glasgow prévoient l'amélioration des compétences linguistiques en gaélique de leur personnel, en accord avec Le plan national pour le gaélique et La Loi sur la langue gaélique (d'Écosse) de 2005.

Les langues dans le monde du travail

Les enquêtes écossaises menées sur les compétences n'identifiaient, dans l'ensemble, pas l'absence de compétences linguistiques comme étant problématique.[1] Pourtant, une analyse plus approfondie de ces enquêtes a montré que les employeurs écossais avaient tendance à contourner les besoins en compétences linguistiques plutôt que de leur faire face, en exportant uniquement en pays anglophones ou dans des pays où il est facile de trouver des locuteurs de l'anglais.[2] Il y a une dimension linguistique évidente dans les freins à l'export les plus fréquemment cités, les difficultés à identifier des partenaires de confiance à l'étranger.

[1] *Leitch Review of Skills, `Prosperity for all in the global economy: world class skills' (2006), and Futureskills Scotland (2007), Skills in Scotland (2006), Glasgow, Scottish Enterprise.*
[2] *Modern Languages Excellence Report, Scottish CILT, 2011.*

Conclusions générales

Comme l'enquête *l'Europe riche de ses langues* le confirme, le gaélique bénéficie d'un soutien politique de haut niveau et grâce au Plan national pour la langue gaélique comme à la demande persistante des parents d'un enseignement en gaélique, son statut est bien différent de celui dont bénéficient les autres langues parlées et utilisées en Écosse. Une étude de 2006[1] sur les langues communautaires (terme utilisé au Royaume-Uni pour désigner ce que *l'Europe riche de ses langues* nomme langues de migrants) a identifié des dispositifs d'enseignement de 21 de ces langues aux enfants d'âge scolaire, sous forme de cours supplémentaires, mais aucun dispositif pour les autres langues parlées dont le scots. Les dispositifs les plus significatifs concernent l'ourdou : 42 cours parallèles ainsi que quelques dispositifs dans les établissements primaires et secondaires ordinaires dont la possibilité d'étudier l'ourdou comme langue vivante. Même si la question de l'apprentissage des langues étrangères semble à présent avancer à pas de loup dans l'agenda politique, il est de toute évidence nécessaire de continuer à plaider avec vigueur ses retombées sociales, culturelles économiques et intellectuelles pour l'Écosse, ainsi que d'investir dans une formation des professeurs de grande qualité.

[1] *Provision for community language learning in Scotland, Scottish CILT/University of Stirling,*

Initiatives et projets pilotes prometteurs

Le gouvernement écossais a récemment fixé pour objectif de s'efforcer d'évoluer vers l'apprentissage de deux langues étrangères pour chaque enfant en plus de leur langue maternelle (comme le prévoit l'accord du Conseil européen de Barcelone). Son intention est de mettre ceci en œuvre au cours de deux sessions parlementaires et a lancé un groupe de travail qui devra rendre ses conclusions aux Ministres en 2012.[1]

Le groupe *Modern Languages Excellence Group*, présidé par SCILT (CILT en Ecosse) a publié un rapport qui établit nettement comment l'étude des langues vivantes modernes s'intègre parfaitement dans le *Curriculum For Excellence* et ce qu'il convient de faire pour garantir, promouvoir et améliorer les dispositifs des langues vivantes en Ecosse.[2]

Le fait que des normes soient à présent établies en accord avec *le Cadre européen commun de référence* pour les langues est très positif (atteindre le niveau A1 pour tous les enfants en fin de primaire et A2 à l'issue des trois premières années de secondaire).

Le Baccalauréat écossais en langues est une autre initiative intéressante et prometteuse, dont l'objectif est de combler le fossé entre l'école et l'université et de fournir des compétences pour l'apprentissage, la vie personnelle et professionnelle.

[1] *Record of debate in Scottish Parliament 8/12/11, Scottish Parliament website.*
[2] *Modern Languages Excellence Report, SCILT, March 2011.*

17 ROYAUME-UNI
17.4 Irlande du Nord

Teresa Tinsley & Philip Harding-Esch

Le contexte

L'Irlande du Nord a une population de 1,8 million. Si l'anglais est langue vernaculaire, 10 % de la population déclarait dans le recensement de 2001 avoir des connaissances en irlandais.[1] Depuis la stabilisation de la situation politique à la fin des années 90, le pays attire un nombre croissant d'immigrés. D'après le recensement de 2001, les communautés linguistiques les plus significatives étaient sinophones, arabophones et lusophones; cependant suite à une migration plus récente en provenance des huit nouveaux états membres de l'Union Européenne (A8), on note une présence significative du polonais, suivi du lituanien. 3 % des enfants des élèves de primaire ont aujourd'hui une autre langue que l'anglais en première langue, un chiffre qui atteint 11 % à Dungannon, région où la diversité est la plus grande.[2]

Languages in official documents and databases

L'anglais, les langues étrangères et les langues R/M sont couverts par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique en Irlande du Nord. L'apprentissage et l'enseignement de l'anglais à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires d'Angleterre sont (co)-financés en Belgique, Belize, Brunei, Canada, Chypre, Iles Falkland, Allemagne, Gibraltar, Italie et Pays-Bas. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a été signée et ratifiée par le Royaume-Uni. En Irlande, les langues R/M suivantes sont reconnues dans la Charte : irlandais et scots d'Ulster. Dans le cadre de la Charte, l'irlandais est officiellement proposé dans le système éducatif à l'échelle régionale.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique en Irlande du Nord s'appuient sur les données de recensement mises à jour périodiquement. Dans ces mécanismes de collecte de données, la langue nationale, les langues R/M et les langues des migrants sont traitées dans une question portant sur la langue principale, ainsi que dans une question portant sur la maîtrise de la langue (niveau parlé/compris/lu/écrit).

L'accord du Vendredi Saint de 1998 a institué des principes de respect et de tolérance de la diversité linguistique. « L'irlandais, l'écossais d'Ulster et les langues des diverses minorités ethniques » y sont tous explicitement mentionnés comme facteurs de « richesse culturelle » du comté.[1] L'Organisme linguistique Nord-Sud, créé le 2 décembre 1999, qui comprend deux agences distinctes: *Foras na Gaeilge* (Délégation à la langue irlandaise) et *Tha Boord o Ulstèr- Scotch* (Délégation à l'écossais d'Ulster) a pour mission la promotion de l'irlandais et de l'écossais d'Ulster et la mise en œuvre des politiques définies pour ces deux langues par les ministres du Conseil des ministres Nord-Sud d'Irlande du Nord et de la République d'Irlande (NSMC). En août 2000, le département d'Education d'Irlande du Nord a instauré le *Comhairle na Gaelscolaíochta* afin de promouvoir et faciliter le développement stratégique de l'enseignement en irlandais et de fournir des directives et des conseils au secteur irlandais langue d'enseignement.

Les recommandations linguistiques statutaires publiées pour l'enseignement des langues ne concernent que le secondaire inférieur (11–14).[2] En 2006, le département de l'Education a mandaté une commission de travail, chargée d'élaborer une Stratégie compréhensive pour les langues (*Comprehensive Languages Strategy*) en Irlande du Nord, « qui prenne en compte tous les aspects des langues et ce, à tous les niveaux- enseignement primaire, secondaire, formation professionnelle et enseignement supérieur – : l'anglais comme langue additionnelle, les langues de l'entreprise, les langues d'Irlande du Nord, les langues maternelles des migrants, la langue des signes, les langues pour des besoins spécifiques », commission qui n'a pas encore rendu ses conclusions.[3]

De 2005 à 2009, le soutien à l'enseignement de l'anglais langue additionnelle (EAL) a été complètement revu, grâce à la politique *Every School a Good School – Supporting Newcomer Pupils* lancée le 1er avril 2009.

Dans le cadre de La *Charte européenne des langues régionales et minoritaires*, le gouvernement du Royaume-Uni a reconnu l'irlandais et l'écossais d'Ulster comme langues d'Irlande du Nord.

[1] *Northern Ireland Statistics and Research Agency (NISRA) (2002) Northern Ireland Census 2001: Key Statistics Report. Belfast : HMSO.*
[2] *Registrar General Northern Ireland Annual Report 2010, Northern Ireland Statistics and Research Agency, 2011. Pupil data from School Census, October 2010.*

[1] Accord des négotiations multipartites ('l'accord du Vendredi Saint') (1998) gouvernement du Royaume-Uni et gouvernement d'Irlande.
[2] www.nicurriculum.org.uk/key_stage_3/areas_of_learning/modern_languages/
[3] www.arts.ulster.ac.uk/nils/index.php

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (les langues étrangères et les langues de migrants ne sont pas proposées)

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LR/M	Tous	≥2 ans	>10	>1 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	tal
Soutien supplémentaire LN	Tous	≥2 ans	Aucun	0.5–1 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	tal

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire

LR/M	Irlandais

Les enfants dont le niveau d'anglais est insuffisant reçoivent souvent un soutien linguistique supplémentaire, dispensé par des enseignants qui ont eu une formation spécifique en formation initiale et en formation continue à cet effet. Les langues étrangères ne sont en général pas enseignées en pré primaire, mais on dénombre 44 établissements de pré-primaire[1] et au moins une maternelle privée bilingue franco-irlandaise.[2]

[1] www.deni.gov.uk/index/85-schools/10-types_of_school-nischools_pg/schools_-_types_of_school-_irish-medium_schools_pg/schools_-_types_of_school_lists_of_irishmedium_schools_pg.htm
[2] *Report of the Review of Irish medium education, Department for Education for Northern Ireland, undated.*

Les langues dans l'enseignement primaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programmes scolaires	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Général	Avant leur scolarisation	Tous	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programmes scolaires	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	>10	Normes propres à l'établissement	Non spécifié	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	Dès la première année	En partie pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Non spécifié	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien supplémentaire LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LE	Enseignants généralistes	Aucun	Spécifique à une matière	Aucun

Langues proposées dans l'enseignement primaire

LR/M	Irlandais
LE	En option : français, espagnol

I L'IME (L'enseignement en irlandais/*Irish Medium Education*) est en hausse en Irlande du Nord depuis 1971, date à laquelle des parents ont ouvert, en dehors du système scolaire général, la première école primaire ayant l'irlandais pour langue d'enseignement. Aujourd'hui 1,67 % des élèves de l'ensemble du primaire suivent des écoles primaires de type IME ou des modules IME dans le cadre d'écoles primaires où l'anglais est langue d'enseignement et leur nombre augmente d'année en année. L'IME est soutenu financièrement par la politique gouvernementale.

Les langues vivantes ne figurent pas dans les nouveaux programmes de primaire d'Irlande du Nord révisés en 2007, malgré l'évaluation positive des projets pilotes qui avaient vu le jour entre 2005 et 2007 dans 21 écoles où l'on enseignait essentiellement le français et un peu l'espagnol. Bien que non obligatoires dans les nouveaux programmes, une enquête de 2007 montre que 57 % des écoles primaires ayant répondu à l'enquête proposaient un enseignement d'une seconde langue sous une forme ou une autre – même si, dans plus de la moitié des cas, c'était en activités extra – scolaires. Le nouveau programme promeut l'enseignement des langues vivantes dans un cadre pluridisciplinaire et des directives ont été divulguées pour aider les professeurs à le promouvoir et à l'intégrer. Ces directives incluent des ressources électroniques pour le français, l'allemand, l'irlandais et l'espagnol. Le département de l'Education d'Irlande du Nord subventionne depuis 2008 un programme de langues en primaire qui fournit des professeurs itinérants d'espagnol et d'irlandais (et en polonais depuis 2009) pour assister les instituteurs d'écoles primaires à *Key Stage 1*. Le programme a été critiqué pour n'avoir pas inclus le français, qui reste la langue la plus largement enseignée en secondaire. En 2009, 247 écoles avaient participé au programme en espagnol et 76 en irlandais.

Les primo arrivants reçoivent un soutien intensif en anglais, intégré dans l'emploi du temps et en activités extra – scolaires et l'Irlande du Nord.

[1] *Primary languages in Northern Ireland: too little, too late?* Purdy et al, *Language Learning Journal vol. 38, 2, 2010.*

Les langues dans l'enseignement secondaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme	Soutien pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Général	Avant leur scolarisation	Aucun	Evaluation nationale standardisée

	Groupes cibles	Programmes scolaires	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Général	Localisé	Pendant le temps scolaire	>10	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Général	Aucun	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Non spécifié	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Non spécifié	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet	Sans objet
LE	Enseignants généralistes	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou régionales	Soutien financier informel

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

LR/M	Irlandais
LE	**obligatoire :** parmi français, allemand, espagnol

Pour ce qui est de la situation des langues vivantes étrangères en secondaire en Irlande du Nord, elle s'est rapidement détériorée suite à la réforme des programmes de 2007 où les langues sont devenues facultatives à l'issue des trois premières années de secondaire. En conséquence, on a enregistré une baisse de 19 % en trois ans du nombre d'inscrits aux examens du *GCSE* (Note de traduction : brevet des collèges), le français première langue étrangère enseignée étant le plus touché. L'espagnol qui est à présent la deuxième langue la plus largement apprise a réussi à maintenir ses effectifs. L'allemand a cependant connu également un déclin. Au niveau du secondaire inférieur, de nombreuses écoles imposent néanmoins l'apprentissage de deux langues étrangères.

Jusqu'à l'introduction du Curcus d'Irlande du Nord (*Northern Ireland Curriculum*) en 1989, l'irlandais était, après le français, la seconde langue la plus fréquente, bien qu'elle ne soit enseignée que dans le secteur *Maintained* (catholique), et l'irlandais s'est maintenu au second rang en nombre d'inscriptions au GCSE jusqu'en 2002. Cette langue ne faisait pas partie des langues proposées par les écoles pour l'enseignement obligatoire des langues dans le cadre du Curcus d'Irlande du Nord[1] mais elle a été réintroduite en 2006. En 1993, on a introduit au GSCE un examen d'irlandais médian (*Gaeilge*) destiné aux élèves de post-primaire ayant l'irlandais pour langue d'enseignement, dont le nombre est relativement peu élevé. L'enseignement en irlandais pose davantage de difficultés en secondaire qu'en primaire à cause du manque de professeurs capables d'enseigner d'autres matières en irlandais à ce niveau. Moins de 0,5 % de l'ensemble des élèves du secondaire suivent un enseignement en irlandais.

En ce qui concerne les 16-18 ans, le nombre d'élèves qui étudient les langues est plus régulier, mais a baissé en proportion de la cohorte. Le schéma est le suivant : le français est en nette baisse ; l'allemand qui partait de plus bas aussi, mais moins ; l'espagnol continue d'augmenter, et l'irlandais reste constant.

Les primo arrivants ont un soutien supplémentaire en anglais, intégré dans l'emploi du temps et en activités extrascolaires. S'il n'y a pas de diagnostic du niveau de compétence et des besoins en anglais avant l'entrée en secondaire, les compétences sont régulièrement évaluées à l'aide d'instruments standards appropriés pour un âge donné. L'Irlande du Nord accueillant un nombre croissant de migrants ces dernières années, l'enseignement de l'anglais langue additionnelle (EAL) est, comme dans l'enseignement primaire, l'objet d'efforts concertés. Il n'y a pas d'enseignement des langues de migrants.

[1] McKendry, E. (2007) *Minority-language Education in a Situation of Conflict: Irish in English-medium Schools in Northern Ireland. International Journal of Bilingual Education and Bilingualism.* Vol. 10, No. 4, 2007, 394-

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionel (dans trois établissements) (les langues de migrants ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programmes	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	**Etablissement A**	Limité	Cohérent et explicite	Sans objet	Partiel
	Etablissement B	Large variété	Cohérent et explicite	Sans objet	Partiel
	Etablissement C	Limité	Cohérent et explicite	Sans objet	Aucun
LE	**Etablissement A**	Large variété	Cohérent et explicite	Lié au CECRL	Partiel
	Etablissement B	Large variété	Cohérent et explicite	National	Partiel
	Etablissement C	Large variété	Cohérent et explicite	National	Partiel

Enseignement supérieur (dans deux établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationale uniquement	Nationale uniquement	Tous	National ou propre à l'établissement	Internationaux uniquement	Obligatoire	En option
Etablissement B	Nationale uniquement	Nationale uniquement	Tous	National ou propre à l'établissement	Internationaux et migrants	Obligatoire	En option

Comme ailleurs au Royaume-Uni, le dispositif d'enseignement des langues dans les établissements de formation professionnelle est très limité, même si les deux universités d'Irlande du Nord (Queen's University à Belfast et l'Université d'Ulster) proposent toutes deux des langues combinées à d'autres spécialités, ainsi que des cursus diplômant dans les langues étrangères enseignées à l'école. Néanmoins, le département d'allemand de Queen's University à Belfast a fermé en 2009, ce qui reflète bien la compression des langues dans l'Enseignement supérieur, ressentie dans l'ensemble du Royaume-Uni. L'Irlande du Nord est loin de pouvoir former en nombre suffisant les spécialistes des langues susceptibles d'être les plus utilisées à l'avenir dans les entreprises, comme les langues asiatiques et un éventail plus large de langues européennes.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse (ville de Belfast uniquement)

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Emissions en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Sous-titrées	Sous-titrés	Régulièrement	Régulièrement

Les émissions de radio sont principalement en anglais, avec plusieurs heures par semaine en irlandais et quelques minutes en cantonais. Les émissions de télévision sont principalement en anglais, mais on trouve la liste des programmes diffusés en irlandais, en gaélique écossais, en français, et en écossais d'Ulster. Cependant, le concept de « chaines terrestres » devient caduc en cette ère numérique, où les chaînes de radio et de télévision en langues étrangères sont largement accessibles par Freeview, les médias électroniques et le satellite. Les événements médiatiques majeurs sont régulièrement diffusés en langue des signes. La presse en langues étrangères n'est pas toujours disponible en version papier, mais elle l'est à grande échelle en version numérique.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées à Belfast

Nombre de langues	Présence sur la toile	Utilisation d'interprètes	Langues dans les descriptions de postes des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4		Belfast			Belfast	
3–4						
1–2				Belfast		

Communication

Top 5 des services pour la communication orale	Top 5 des services pour la communication écrite
Débats politiques et processus de prise de décision Urgences Santé Services sociaux Services juridiques Immigration et intégration Tourisme	Urgences Santé Services sociaux Immigration et intégration Transport Tourism

L'accord du Vendredi Saint ainsi que l'immigration récente donnent lieu à une prise de conscience accrue des questions linguistiques dans la vie publique et de la nécessité de la traduction et de l'interprétation dans le service public. Selon l'enquête *L'Europe riche de ses langues,* de nombreux organismes publics à Belfast fournissent non seulement des informations en irlandais – et dans une moindre mesure en écossais d'Ulster – mais dans d'autres langues comme le polonais, le lituanien, le portugais, le slovaque, le cantonais et l'arabe. Les langues qui bénéficient d'un financement sont celles des communautés auxquelles s'adressent ces services.

Les langues dans le monde du travail

Bien que ce volet de l'enquête *L'Europe riche de ses langues* n'ait pas été instruit dans les entreprises d'Irlande du Nord quand il l'a été dans le reste du Royaume-Uni, les employeurs d'Irlande du Nord n'ont pas une conscience linguistique très aigüe. Pourtant, l'économie d'Irlande du Nord profiterait de compétences linguistiques meilleures face aux défis, qui vont de la hausse des exportations à la promotion du tourisme et des investissements intérieurs.

Conclusions générales

Depuis le début du XXIème siècle, l'Irlande du Nord connait de très profonds changements. Pays d'émigration et de conflits à la fin du XXe siècle, elle connaît aujourd'hui des temps plus paisibles et elle est davantage connectée au village global, avec l'essor du tourisme, des compagnies aériennes à bas cout et de l'immigration. Bien qu'elle soit probablement toujours la moins diverse linguistiquement parmi les quatre nations qui forment le Royaume-Uni, elle est, de par son histoire, sensible aux questions de langue et de culture, et les mesures adoptées jusqu'ici sont inclusives. Ceci dit, comme l'enquête *L'Europe riche de ses langues* le montre, l'Irlande du Nord a un profil bas en ce qui concerne l'apprentissage des langues étrangères, il faut à présent qu'elle fasse de cet apprentissage une priorité beaucoup plus élevée à tous les niveaux du système éducatif.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

La Stratégie proposée pour les langues en Irlande du Nord, les résultats d'une consultation qui dure depuis plus de cinq ans, le dialogue avec des experts en politique linguistique ont pour objectif de fournir une évaluation des besoins et un plan d'action qui englobent le spectre total des langues dans l'enseignement, les affaires et la vie publique, qui devraient offrir de nombreuses possibilités ayant pour cible le développement.

Il y a, en Irlande du Nord, des progrès encourageants dans le domaine de la formation pédagogique des professeurs à l'enseignement des langues. Par exemple, Stranmillis University College décrit un programme réussi pour introduire un module facultatif de langues en primaire, particularité à présent intégrée au cursus de licence en Sciences de l'éducation (BEd).[1] Autre exemple, pour faire face à la demande de professeurs spécifiquement formés dans une matière pour le secteur post primaire ayant l'irlandais pour langue d'enseignement, en essor, St. Mary's University College, l'Université Queen's de Belfast et l'Université d'Ulster proposent en partenariat une année de *PGCE* aux étudiants qui souhaitent devenir professeurs dans l'enseignement secondaire ayant l'irlandais pour langue d'enseignement. Les deux universités ont ajouté à leurs effectifs (quotas) du *PGCE* des places supplémentaires spécifiques pour les candidats qui souhaitent enseigner dans le secteur post primaire où l'irlandais est langue d'enseignement. A l'issue de leurs études, ces étudiants recevront un Certificat d'enseignement bilingue délivré par St. Mary's University College en plus de leur qualification *PGCE*.

[1] *Report of the Review of Irish Medium Education, Department for Education for Northern Ireland, undated.*

18 SUISSE

Raphael Berthele, Bernhard Lindt-Bangerter, Susanne Obermayer

Le contexte

La Suisse est une confédération parlementaire qui comprend 26 cantons et avait en 2010 7,9 millions d'habitants.

États fédéraux avec leur propre constitution, les cantons sont dotés d'une grande autonomie. Le système éducatif dont il est question ici a une organisation cantonale. En conséquence, les systèmes scolaires varient considérablement d'un canton à l'autre. Actuellement, les efforts d'harmonisation du système progressent (comme stipulé à la fois par un article de la Constitution datant de 2006 et par un accord d'harmonisation de l'enseignement obligatoire – voir ci-dessous).

On parle traditionnellement quatre langues en Suisse, dans des territoires relativement homogènes : l'allemand, le français, l'italien, et le romanche. Les trois premières sont langues nationales depuis la fondation de la confédération en 1848, le romanche depuis 1938. Une nouvelle législation linguistique mise en œuvre depuis 2010 régule l'utilisation et la promotion des langues et accroît le statut du romanche, à présent langue officielle. Le statut des dialectes alémaniques, langue première de la majorité des Suisses, n'a pas été précisé à ce jour : tandis que l'Unesco classe les dialectes suisse-allemands parmi les langues en péril, les institutions éducatives ont tendance à en restreindre l'utilisation. Dans le Tessin, les dialectes italiens sont de plus en plus remplacés par l'italien standard, et les variétés de franco-provençal parlées en Suisse romande sont aujourd'hui moribondes.

Le choix de la langue officielle est du ressort des cantons : 17 cantons ont choisi l'allemand comme langue officielle, 4 le français, et 1 l'italien. Trois d'entre eux sont officiellement bilingues (français, allemand) et un trilingue (allemand, italien, romanche). Par ailleurs, à la frontière franco-allemande, plusieurs communes sont officiellement bilingues.

Le canton des Grisons, trilingue, présente une situation linguistique unique: le romanche, langue minoritaire, y perd du terrain depuis des siècles, et l'allemand, langue véhiculaire, menace de plus en plus la richesse et la vitalité de la quatrième langue de Suisse. Pour tenter de préserver une aire de langue romanche, le canton des Grisons a promulgué une nouvelle législation cantonale, avec de nouveaux amendements : on considère aujourd'hui monolingue toute commune où 40 % de la population parle romanche et multilingue une commune où 20 % de la population le parle. De plus, dans les zones de langue romanche, le dialecte local est la seule langue parlée dans les maternelles et les premières années de primaire.

Lors du recensement de l'an 2000, 63,7 % de la population avait l'allemand pour langue première, 20,4 % le français, 6,5 % l'italien, 0,5 % le romanche et 9 % une langue non officielle.

Environ 30 % de la population est d'origine immigrée, c'est à dire que eux-mêmes ou leurs parents ont immigré en Suisse. Un tiers d'entre eux environ sont naturalisés suisses. Les langues d'origine les plus largement représentées sont, par ordre décroissant : l'allemand, le français, l'italien, le bosnien, le serbe ou le croate, l'albanais, le portugais, l'espagnol, l'anglais, le turc, le tamoul. (Source : recensement de l'an 2000).

Les politiques fédérales actuelles sont essentiellement axées sur l'intégration linguistique des migrants de langue maternelle étrangère par des formations linguistiques en langues régionales.

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

Les quatre langues nationales (à savoir le français, l'allemand, l'italien et le romanche), les langues étrangères et les langues des migrants sont couvertes par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement des langues nationales à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires de Suisse sont (co)-financés dans plus de 20 pays en Europe et en dehors de l'Europe. *La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a été signée par le gouvernement et ratifiée par le parlement en Suisse. Les langues suivantes sont reconnues dans la Charte : l'italien et le romanche au niveau fédéral, le français dans le canton de Berne, l'allemand à Bosco-Gurin, Ederswiler et dans les cantons de Fribourg et Valais, ainsi que le yiddish, le yéniche et le walser. Dans le cadre de la Charte, la Suisse organise un enseignement officiel à l'échelle nationale ou régionale pour le romanche et l'italien.

Depuis 2010, les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique en Suisse s'appuient sur les données des registres municipaux mises à jour annuellement (STATPOP). Dans ces mécanismes de collecte de données, les langues nationales, les langues R/M et les langues des migrants sont traitées dans trois questions différentes, à savoir: (1) « en quelle langue pensez-vous et quelle langue maîtrisez-vous le mieux? », (2) « quelle(s) langue(s) parlez-vous généralement à la maison, avec les membres de votre famille? », et (3) « quelle(s) langue(s) parlez-vous généralement à l'école ou au travail ? ».

Jusqu'en l'an 2000, on procédait au recensement systématique de tous les résidents en Suisse. Depuis 2010, on prélève seulement un échantillon au hasard, ce qui exclut tout état des lieux au niveau des communes et rend particulièrement difficile l'évaluation de la présence du romanche. Trois critères sont utilisés dans les enquêtes de ce type : langue première et langues utilisées à la maison, à l'école et au travail.

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire

Zürich (les langues R/M et les langues étrangères ne sont pas proposées)
Genève (les langues R/M, les langues étrangères et les langues de migrants ne sont pas proposées)
Tessin (aucun enseignement de langues n'est proposé)

		Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LM	**Zürich**	Locuteurs natifs uniquement	1 an	Aucun	<0,5 jour	Générale	Spécifique à une matière	Partiel
Soutien supplémentaire LN	**Zürich**	Enfants de migrants uniquement	≥2 ans	Aucun	0,5–1 jour	Spécifique à une matière	Aucune	Total
	Genève	Tous	≥2 ans	Aucun	0,5–1 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Total

Langues proposées dans l'enseignement primaire

LM	A Zürich : albanais, arabe, bosnien, chinois, coréen, croate, espagnol (Amérique Latine), finnois, français, grec, hongrois, italien, portugais, portugais du Brésil, russe, slovène, turc A Genève : albanais, arabe, espagnol, italien, portugais, turc

Les autorités se concentrent principalement sur la langue officielle d'une région donnée. Dans le système éducatif, les enfants sont généralement en maternelle pendant deux ans, et l'intégration linguistique se fait en règle générale par immersion. Dans les classes de maternelle ayant un fort pourcentage d'élèves parlant une langue maternelle étrangère, les cours ont lieu en petits groupes et des modules spécifiques d'apprentissage linguistique sont proposés.

Dans les années à venir, l'effort devrait porter de plus en plus sur les projets apportant une aide à l'apprentissage précoce – c'est-à-dire avant l'entrée à l'école – de la langue locale par les enfants issus de l'immigration.

Les langues dans l'enseignement primaire

Organisation

		Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LN	**Zürich**	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Migrants uniquement	Propre à l'établissement
	Genève	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Aucun	Evaluation nationale standardisée
	Tessin	Général	Avant leur scolarisation	Migrants uniquement	Aucun

		Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
Autre LN	**Zürich**	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	A mi-parcours	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Total
	Genève	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes nationales ou régionales	Total
	Tessin	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	A mi-parcours	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes propres à l'établissement	Total
LE	**Zürich**	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Basé sur le CECRL	Total
	Genève	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total
	Tessin	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	A mi-parcours	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total
LM	**Zürich**	Locuteurs natifs uniquement	Général	Localisé	Dès la première année	En partie pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Non spécifié	Partiel
	Genève	Aucune offre								
	Tessin	Aucune offre								

Enseignants

		Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	**Zürich**	Enseignants généralistes	Spécifique à une matière	Aucune	Sans objet
	Genève	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
	Tessin	Enseignants généralistes	Générale	Aucune	Sans objet
Autre LN	**Zürich**	Enseignants généralistes	Générale	Aucune	Sans objet
	Genève	Enseignants généralistes	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
	Tessin	Enseignants généralistes	Générale	Aucune	Sans objet
LE	**Zürich**	Enseignants généralistes	Spécifique à une matière	Aucune	Intégrée dans la formation
	Genève	Enseignants généralistes	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Intégrée dans la formation
	Tessin	Enseignants généralistes	Générale	Aucune	Intégrée dans la formation
LM	**Zürich**	Enseignants généralistes	Générale	Spécifique à une matière	Sans objet
	Genève	Aucune offre			
	Tessin	Aucune offre			

Langues proposées dans l'enseignement primaire

Autres LN	Allemand, français, italien
LE	Dans le canton de Zürich : anglais et français obligatoires Dans le canton de Genève : allemand et anglais obligatoires Dans le canton du Tessin : français obligatoire
LM	A Zürich : albanais, arabe, bosnien, bulgare, chinois, coréen, croate, espagnol, finnois, français, grec, hongrois, italien, kurde, portugais, russe, serbe, slovène, suédois, turc A Genève : albanais, arabe, espagnol, italien, portugais, et turc

En Suisse, l'école est obligatoire pendant neuf ans. Dans la plupart des cantons, à l'issue de la septième année, on effectue une répartition en deux ou trois sections en fonction des capacités scolaires. Les élèves intègrent en général l'enseignement secondaire supérieur (*gymnasium/* lycée) à l'issue de la huitième ou neuvième année de scolarité.

L'enseignement d'une deuxième langue nationale fait traditionnellement partie de l'enseignement obligatoire. Cela dit, l'enseignement des langues a connu ces dernières années des réformes majeures: un accord – HarmoS – a été passé entre la plupart des cantons dans le but d'harmoniser à la fois les programmes des matières enseignées et les objectifs éducatifs. Des changements concrets ont été apportés à l'enseignement des langues, à savoir : l'anglais est devenu obligatoire en plus d'une langue 2 – l'une des langues officielles – pour tous les élèves.

De plus, il est obligatoire d'introduire au plus tard en troisième année la première langue étrangère, et en cinquième année la seconde langue étrangère. À l'avenir, l'allemand sera la première langue étrangère enseignée en Suisse francophone ainsi que dans les régions où l'italien ou le romanche sont langues régionales ; le français sera la première langue étrangère enseignée dans le Tessin italianophone et dans plusieurs cantons germanophones de Suisse occidentale ; l'italien sera la première langue étrangère dans les territoires germanophones des Grisons, tandis que la plupart des cantons germanophones de Suisse centrale et de Suisse occidentale vont introduire l'anglais comme première langue étrangère. Le fait qu'une partie de la Suisse germanophone ait choisi l'anglais au détriment du français – langue nationale – a provoqué de très nombreuses critiques. L'objectif déclaré de HarmoS est que les élèves atteignent un niveau comparable dans chacune des deux langues étrangères pendant leur temps de scolarité obligatoire. Des normes éducatives sont en cours d'élaboration pour toutes les langues enseignées.

En règle générale, la promotion et la culture de la langue première des enfants issus de l'immigration est du ressort des pays concernés, ainsi que parfois d'organismes privés. La Conférence des ministres de l'éducation des cantons préconise que les cantons soutiennent les cours de langue et de culture des migrants. Des infrastructures scolaires (salles de classe, etc.) sont mises à disposition de ces enseignements dans la plupart des cantons, et dans certains cantons germanophones, cet enseignement est reconnu à condition qu'il respecte un cadre de référence reconnu. Dans ces cantons, il y a des formes de coopération diverses entre les professeurs de langues attitrés et les professeurs de langues de migrants, y compris un enseignement partagé.

Les langues dans l'enseignement secondaire

Organisation

		Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	**Zürich**	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Aucun	Propre à l'établissement
	Genève	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Aucun	Evaluation nationale standardisée
	Tessin	Cohérent et explicite	Avant leur scolarisation	Aucun	Propre à l'établissement

		Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
Autres LN	**Zürich**	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Total
	Genève	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Normes nationales ou régionales	Total
	Tessin	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes propres à l'établissement	Total
LE	**Zürich**	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Basé sur le CECRL	Total
	Genève	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Evaluation nationale standardisée	Basé sur le CECRL	Total
	Tessin	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total
LM	**Zürich**	Locuteurs natifs uniquement	Général	Localisé	En partie pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes nationales ou régionales	Partiel
	Genève	Locuteurs natifs uniquement	Général	Généralisé	Hors temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Pas de normes	Partiel
	Tessin	Aucune offre							

Enseignants

		Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Autres LN	**Zürich**	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Aucune	Sans objet	Sans objet
	Genève	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet	Sans objet
	Tessin	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Aucune	Sans objet	Sans objet
LE	**Zürich**	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Basé sur le CECRL	Soutien financier partiel
	Genève	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou régionales	Soutien financier partiel
	Tessin	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Aucune	Normes nationales ou régionales	Soutien financier partiel
LM	**Zürich**	Enseignants généralistes	Générale	Spécifique à une matière	Sans objet	Sans objet
	Genève	Enseignants de langues	Générale	Générale	Sans objet	Sans objet
	Tessin	Aucune offre				
Soutien LN	**Zürich**	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Aucune	Basé sur le CECRL	Sans objet
	Genève	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou propres à l'établissement	Sans objet
	Tessin	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Aucune	Basé sur le CECRL	Sans objet

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

Autres LN	Allemand, français, italien
LE	Anglais, espagnol, grec, latin : 1-2 de ces langues est/sont obligatoire(s)
LM	A Zürich : albanais, bosnien, chinois, coréen, croate, espagnol, finnois, français, grec, hongrois, italien, kurde, portugais, russe, serbe, slovène, suédois, turc A Genève : albanais, arabe, espagnol, italien, portugais, et turc

L'enseignement des langues nationales et des langues étrangères et la promotion du plurilinguisme en secondaire reste une préoccupation majeure des autorités cantonales et fédérales. Généralement deux langues (l'anglais et une autre langue nationale) sont obligatoires pour tous les élèves jusqu'à la fin du lycée. Le niveau requis à la fin du lycée pour les élèves est le niveau B2 du CECR – *Cadre européen commun de référence* – défini par le Conseil de l'Europe.

Plusieurs établissements d'enseignement secondaire proposent des programmes bilingues. La combinaison des langues la plus répandue est : langue officielle régionale et anglais, notamment en Suisse germanophone.

Des cours de langues de migrants, organisés par les communautés linguistiques, mais souvent soutenus par les autorités éducatives locales sont également proposés aux élèves issus de l'immigration ; il s'agit d'activités extra – scolaires.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans deux établissements) (les langues de migrants ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
Autre LN	**Etablissement A**	Large variété	Cohérent et explicite	Sans objet	Partiel
	Etablissement B	Large variété	Cohérent et explicite	Sans objet	Total
	Etablissement C	Large variété	Cohérent et explicite	Sans objet	Total
LE	**Etablissement A**	Large variété	Cohérent et explicite	National	Partiel
	Etablissement B	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Total
	Etablissement C	Large variété	Cohérent et explicite	Basé sur le CECRL	Total

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales, autres langues nationales et étrangères	Nationales, autres langues nationales et étrangères	Tous	Basé sur le CECRL	Internationaux et immigrants	En option	En option
Etablissement B	Nationales, autres langues nationales et étrangères	Nationales, autres langues nationales et étrangères	Tous	Aucun	Internationaux et immigrants	En option	En option
Etablissement C	Nationales, autres langues nationales et étrangères	Nationales, autres langues nationales et étrangères	Restreint	Basé sur le CECRL	Internationaux uniquement	En option	En option

En Suisse, le nombre d'étudiants qui acquièrent une qualification à l'entrée à l'université est relativement faible. Ceci est dû au fait que la priorité est d'abord donnée à un enseignement professionnel de haut niveau. Dans ces cursus professionnels, certains apprentis travaillent dans une entreprise ou dans le commerce, tandis que d'autres suivent ce qu'on appelle une école professionnelle un ou deux jours par semaine, et la place faite à la promotion des langues régionales officielles ou des langues étrangères est très disparate: dans les filières commerciales, elles peuvent jouer un rôle prépondérant (anglais + une seconde langue officielle obligatoires). Dans les métiers axés sur le travail manuel, au contraire, les langues étrangères ne sont que sommairement enseignées, lorsqu'elles le sont. Il est dès lors impossible de dresser un tableau général de la place faite aux langues étrangères dans l'enseignement professionnel.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Emissions en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Doublées	Sous-titrés	Toujours	Régulièrement

Les émissions de télévision et de radio nationaux des différentes zones linguistiques sont diffusés dans toute la Suisse. Des émissions de qualité comparable sont diffusés de la même façon dans les quatre zones linguistiques. Les redevances télévisuelles sont en grande partie redistribuées à cet effet aux chaines de télévision régionales des zones linguistiques de langues minoritaires et ce, afin de soutenir et promouvoir la diversité culturelle et linguistique.

La plupart des foyers ont par ailleurs le câble ou la télévision via Internet et ont de ce fait accès à de nombreuses chaînes nationales ou étrangères dans diverses langues. On doit cependant noter que les auditeurs et téléspectateurs préfèrent les émissions dans leur propre langue.

Bien qu'on trouve la presse écrite en langues nationales et en plusieurs langues étrangères partout dans le pays, elle est néanmoins principalement lue par les communautés linguistiques respectives.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombres de langues pratiquées	Présence sur la toile	Utilisation d'intepretes	Langues dans les descriptions de poste des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4		Zürich Genève	Zürich			
3–4	Genève Lugano	Lugano	Lugano			
1–2	Zürich		Genève	Zürich Genève	Zürich	

Communication

	Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
1	Enseignement Services de santé Services sociaux Services juridiques Immigration and intégration	Enseignement Services juridiques Immigration and intégration Tourisme Transport

Dans l'Administration Fédérale, le pourcentage du personnel issu de chaque communauté linguistique est proportionnel à la population globale. Cependant, on note des disparités hiérarchiques ainsi qu'une sous-représentation partielle des minorités nationales dans les fonctions de l'exécutif. De plus, on a relevé des défaillances quant à la progression du plurilinguisme individuel des personnels de l'Administration Fédérale. Les minorités linguistiques issues de l'immigration y sont aussi nettement sous représentées.

Les effectifs des troupes de l'armée suisse ont été considérablement réduits ces dernières années, ce qui a eu pour conséquence l'accroissement du nombre de groupes linguistiques mixtes (selon le principe traditionnel de territorialité, l'armée était précédemment organisée par zones territoriales et donc en groupes majoritairement monolingues). En l'absence d'une politique linguistique cohérente de l'armée, cette évolution augmente les craintes de germanisation au sein des entités minoritaires nationales, ces groupes mixtes ayant tendance à fonctionner dans la langue majoritaire, à savoir l'allemand.

Les langues dans le monde du travail (32 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisée	8	23	4	5	0	3	0	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langue utilisée pour les documents sur le lieu de travail/l'intranet	Langue utilisée pour les logiciels, les programmes web	Langue utilisée pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LN	Largement utilisée	4	0	5	2	30	28	29	29	32	28
Anglais des affaires	Largement utilisée	3	1	6	2	11	7	4	7	13	10
Autres langues	Largement utilisée	3	0	3	1	7	3	7	5	11	13

La plupart des facteurs qui sont pris en compte dans la valorisation des compétences linguistiques en entreprise dépendent de la branche professionnelle, de la clientèle et de la fonction d'un membre du personnel donné dans la hiérarchie de l'entreprise. Si cette étude ne rend compte de cette situation que de façon très limitée, les données réunies confirment sans aucun doute des études plus approfondies qui montrent que d'autres langues nationales continuent d'avoir une place importante dans le monde professionnel. Ces études ont révélé par ailleurs que le remplacement des langues régionales par l'anglais est moins généralisé que sectoriel ou local. De nombreuses PME sont monolingues, et ce, dans tous les cantons.

Conclusions générales

Dans l'enseignement obligatoire, l'anglais est, de par son fort poids économique, en compétition avec les langues officielles non parlées dans une région donnée, situation qui affaiblit la place des langues officielles de moindre importance, particulièrement l'italien. Le romanche et l'italien sont de fait très peu présents dans le secteur éducatif ou dans la vie publique, en dehors des zones linguistiques où ces langues sont parlées.

À l'école comme dans la société, l'intégration et la valorisation des langues d'origine des migrants progresse très peu.

Initiatives et projets pilotes prometteurs

Le « Schweizer Institut für Kinder und Jugendmedien » (Institut suisse pour les Enfants et les media pour la jeunesse) encouraget l'alphabétisation des familles. Leur projet *Schenk mir eine Geschichte* (traduit approximativement par « Raconte-moi une histoire ») s'adresse spécifiquement à des familles d'immigrés et les encourage à cultiver leur propre langue (http://www.sikjm.ch/d/?/d/lesefoerderung/projekte/family_literacy.html).

Ch Foundation est un point de contact important pour les programmes d'échange linguistique en Suisse et à l'étranger pour les scolaires, les stagiaires, et les étudiants d'université. La fondation est essentiellement financée par la Confédération et les cantons (http://www.chstiftung.ch/).

La ville canton de Bâle a initié un concept transversal pour les écoles, qui reconnaît les rôles des diverses langues : l'allemand comme langue principale, les langues étrangères enseignées, et les langues d'origine des enfants issus de l'immigration (http://sdu.edubs.ch/faecher/fremdsprachen/herkunftssprachen).

Dans la ville bilingue de Biel/Bienne, le *Forum du bilinguisme* apporte un soutien financier aux projets qui font la promotion du plurilinguisme. A titre d'exemple, l'organisation décerne « un label du bilinguisme » aux entreprises qui le mettent en pratique (http://www.bilinguisme.ch/).

Plusieurs institutions universitaires mènent des recherches appliquées dans le domaine du plurilinguisme, dont Osservatorio linguistico della Svizzera *italiana* et le *Fachstelle für Mehrsprachigkeit* à L'Ecole Normale des Grisons. Ces deux institutions étudient la situation actuelle des politiques linguistiques de l'italien et du romanche et lancent des appels d'offres. Le Centre national de recherche sur le plurilinguisme de Fribourg, qui est subventionné par la Confédération, coordonne la recherche menée dans les institutions universitaires sur le plurilinguisme individuel et institutionnel (http://www4.ti.ch/index.php?id=38747 http://www.phgr.ch/Mehrsprachigkeit.404.0.html?&L; www.institute-multilingualism.ch/en).

Références

Schweizerisches Sprachengesetz : http://www.admin.ch/ch/d/ff/2007/6951.pdf.

Sprachengesetz des Kantons Graubünden : http://www.gr lex.gr.ch/frontend/versions/238.

L'enseignement des langues (en allemand et en français), Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), http://www.edk.ch/dyn/11911.php (disponible en janvier 2012).

L'enseignement en langues de migrants (en allemand, en français et en italien), Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), http://www.edk.ch/dyn/19191.php (disponible en janvier 2012).

Sprachenlandschaft in der Schweiz, Georges Lüdi ; Iwar Werlen (2005) Neuchâtel, disponible auprès de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

19 UKRAINE

Dr. Lyubov Naydonova

Le contexte

En octobre 2011, la population de l'Ukraine était de 45,7 millions (source : Département national des statistiques d'Ukraine). Selon le recensement national de 2001, on y trouvait des représentants de plus de 130 nationalités et les groupes ethniques représentaient avec les Ukrainiens 77,8 % de la population. La minorité la plus importante, celle des Russes, comptait 8 millions de personnes (17,3 % de la population du pays). On estimait les autres grandes minorités ethniques à moins de 2,4 millions (4,9 % de la population ukrainienne), chacune d'entre elles comptant tout au plus 300 000 personnes.[1]

Suite à la loi de 1989 sur les langues, et à la Constitution de 1996, la langue nationale est l'ukrainien. Les langues les plus répandues en Ukraine sont l'ukrainien et le russe. L'Ukraine est divisée en provinces : l'Ouest majoritairement ukrainophone, l'Est principalement russophone, tandis que dans les régions du centre, le russe domine dans les grandes villes et l'ukrainien dans les villes moyennes et les villages. Les grandes villes les plus peuplées et les villes moyennes sont à l'Est, ce qui a influencé pour l'enquête sur les trois types de villes, le choix spécifique de Lliv, la plus grande ville parmi les petites villes et les grandes villes ukrainophones de la région Ouest.

Le paysage linguistique de l'Ukraine se caractérise par le fait que le russe soit utilisé par la majorité de la population, y compris les autres minorités, sans pour autant être langue nationale. En 2001, 67,5 % des habitants d'Ukraine déclaraient avoir l'ukrainien pour langue maternelle, contre 29,6% le russe. Selon une étude sociologique récente[2], l'ukrainien est en baisse tandis que la communication en russe est en hausse.

La question des langues – l'équilibre entre l'ukrainien et le russe –, sujet brûlant, est au cœur du débat public. L'utilisation accrue de l'ukrainien se fait inévitablement au détriment des champs où le russe est utilisé, du fait qu'il y ait eu précédemment un long processus avec pour objectif l'abandon contraint de l'ukrainien au profit du russe. Si, officiellement, on soutient le renouveau du statut de l'ukrainien, dans les faits, le russe reste en position de force dans la société. Atteindre un équilibre adéquat entre l'ukrainien et le russe est donc une tâche essentielle pour les processus politiques et sociaux en Ukraine.

Avec 30 000 nouveaux arrivants dans le pays chaque année[3], le taux d'immigration en Ukraine est relativement élevé. Du point de vue des langues, on considère les immigrants vivant en Ukraine comme des minorités ; le plus souvent, les primo arrivants doivent apprendre l'ukrainien (plus rare) ou le russe (plus fréquent) ou utiliser l'anglais.

[1] Publications d'ouvrages de référence statistiques, Département national des statistiques d'Ukraine [http://www.ukrstat.gov.ua/].

[2] *Politique et situations linguistiques en Ukraine: analyse et recommandations,* éd. J. Besters-Dilger, 2ème édition. *Politiques linguistiques en Ukraine: perspectives anthropologiques, linguistiques et autres* (2006-2008), projet INTAS, éd. de l'Académie Kyiv-Mohyla 2008, page 363. -

[3] Voir 1.

Documents et bases de données officielles sur la diversité linguistique

La langue nationale, les langues étrangères et les langues R/M sont couvertes par la législation linguistique et/ou les documents de politique linguistique. L'apprentissage et l'enseignement de la langue nationale à l'étranger pour les enfants et/ou adultes originaires d'Ukraine sont (co)-financés dans 15 pays en Europe et en dehors de l'Europe. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a été signée et ratifiée par l'Ukraine. Les 13 langues R/M suivantes sont reconnues dans la Charte: biélorusse, bulgare, tatar de Crimée, gagaouze, allemand, grec, hongrois, moldave, polonais, roumain, russe, slovaque et yiddish. Dans le cadre de la Charte, toutes ces langues sont officiellement proposées dans le système éducatif à l'échelle nationale ou régionale.

Les mécanismes nationaux de collecte de données officielles sur la diversité linguistique en Ukraine s'appuient sur des données de recensement et des données d'enquêtes mises à jour périodiquement. Dans ces mécanismes de collecte de données, la langue nationale et les langues R/M sont traitées dans une question portant sur la langue maternelle.

L'Ukraine a signé La Charte européenne des langues nationales ou minoritaires en 1996, avec une application au 1er janvier 2003. Le Comité national des Nationalités et des Religions est l'autorité principale pour les questions concernant les minorités.

D'après l'information fournie par le gouvernement, officiellement la question des langues est gérée en Ukraine. L'Ukraine a remis le 1er aout 2007 son premier rapport périodique sur la mise en œuvre de La Charte européenne des langues nationales ou minoritaires au Secrétariat général du Conseil de l'Europe. Les conclusions du rapport ont été validées le 27 novembre 2008 par la commission des experts et les recommandations afférentes approuvées le 7 juillet 2010.[4]

Les questions linguistiques sont systématiquement étudiées par les institutions scientifiques et les résultats des recherches sociales et sociolinguistiques, publiés par les media électroniques et papier, sont disponibles à grande échelle.

[4] *Application de la Charte en Ukraine.* 1ère étape de la mise en œuvre: rapport établi par le comité d'experts à propos de l'application de la Charte en Ukraine. *Recommandations concernant l'application de la Charte en Ukraine,* Comité des Ministres du Conseil de L'Europe, ECRML 2010 (6), Strasbourg, 7 juillet 2010.

[5] *Personal and Interpersonal Backgrounds for Increasing Status Value of Communication in Ukrainian among Students* (V.O. Vasiutynskyi, K.M. Kalachnikova, D.V. Pozniak, G.V. Tsyganenko, V.V. Chornyi) – K., 2010.

LN=Langue(s) nationale(s)
LE=Langues étrangères
LR/M=Langues régionales et minoritaires
LM=Langues de migrants

Les langues dans l'enseignement pré-primaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

	Groupes cibles	Durée	Effectif minimum	Jours par semaine	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Financement public disponible
LR/M	Pas de soutien	≥2 ans	>10	>1 jour	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Total
LE	Pas de soutien	≥2 ans	>10	<0,5 jour	Spécifique à une matière	Générale	Partiel
Soutien LN	Tous	≥2 ans	Aucun	>1 jour	Générale	Générale	Total

Langues proposées dans l'enseignement pré-primaire

LR/M	Allemand, tatar de Crimée, hongrois, moldave, polonais, roumain, russe
LE	Allemand, anglais, espagnol, français : une de ces langues est obligatoire

Le système éducatif ukrainien comprend environ 15 000 établissements en pré primaire et 24 000 écoles, où 84,6 % des enfants ont un enseignement en ukrainien et 14,8 % en russe ; dans les régions où la population de minorités ethniques autres est élevée, 6 500 enfants environ reçoivent un enseignement en hongrois, moldave, roumain, tatar de Crimée et autres langues. Il n'y a pas d'enseignement primaire en biélorusse, en gagaouze ou en grec. Il faut que les autorités consultent plus largement les locuteurs de ces langues pour mieux cerner les besoins d'enseignement en langues minoritaires des enfants des minorités qui les parlent; et ce, afin d'assurer également la formation du personnel enseignant et l'élaboration de matériel d'enseignement.

Les langues dans l'enseignement primaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme scolaire	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Evalutation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Aucun	Aucun	Propre à l'établissement

	Groupes cibles	Programmesscolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Démarrage de l'enseignement des langues	Planification	Effectif minimum	Evaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	Dès la première année	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Localisé	A mi-parcours	En partie pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes nationales ou propres à l'établissement	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Mobilité
Soutien LN	Enseignants généralistes	Générale	Générale	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Soutien financier informel

Les langues proposées dans l'enseignement primaire

LR/M	Allemand, biélorusse, bulgare, tatar de Crimée, gagaouze, grec, hébreu, hongrois, moldave, polonais, roumain, russe, slovaque
LE	Obligatoire : 1-2 parmi l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou le français selon l'établissement En option : armenien, tchèque, coréen, turc, vietnamien: en plus du programme scolaire

On enseignait précédemment les langues étrangères à partir de la cinquième, mais depuis 2002, l'apprentissage commence en deuxième année. On a à présent décidé d'introduire une langue étrangère obligatoire en primaire en première année, et ce, à compter de 2012. Le nombre d'enseignants de langues étrangères a presque été multiplié par 6 entre 1996 et 2006.

Les langues dans l'enseignement secondaire (les langues de migrants ne sont pas proposées)

Organisation

	Programme	Soutien supplémentaire pour les nouveaux arrivants	Test diagnostique à l'entrée	Évaluation des compétences linguistiques
Soutien LN	Cohérent et explicite	Aucun	Tous	Normes de l'établissement

	Groupes cibles	Programme scolaire	Enseignement de matières par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE)	Planification	Effectif minimum	Évaluation des compétences linguistiques	Niveau à atteindre	Financement public disponible
LR/M	Tous	Cohérent et explicite	Généralisé	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Normes nationales ou régionales	Total
LE	Tous	Cohérent et explicite	Aucun	Pendant le temps scolaire	Aucun	Propre à l'établissement	Basé sur le CECRL	Total

Enseignants

	Qualifications des enseignants	Formation initiale des enseignants	Formation continue des enseignants	Niveau de langue requis	Mobilité
Soutien LN	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales our propres à l'établissement	Sans objet
LR/M	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Sans objet	Sans objet
LE	Enseignants de langues	Spécifique à une matière	Spécifique à une matière	Normes nationales ou régionales	Soutien financier partiel

Langues proposées dans l'enseignement secondaire

LR/M	Allemand, bielorusse, bulgare, gagaouze, grec, hongrois, hébreux, roumain, moldave, tatar de Crimée, polonais, russe, slovaque
LE	Allemand, anglais, espagnol, français : selon les établissement, une ou deux de ces langues sont obligatoires Arménien, coréen, tchèque, turc, vietnamien : en option, langues hors programme scolaire

L'enseignement secondaire accueille 3,1 millions d'élèves. On propose l'étude de 16 langues étrangères, parmi lesquelles il faut choisir une ou deux langues dans le cadre de l'apprentissage obligatoire. Plus de 90 % des écoles se prononcent en faveur de l'anglais. Ces dernières années, entre 1996 et 2008, le nombre de professeurs d'anglais a été multiplié par plus de trois.

Ce sont les parents qui choisissent la langue d'enseignement en secondaire, avec la plupart du temps un vrai choix : en secondaire, l'offre d'enseignement en langues minoritaires est riche en comparaison des autres niveaux d'enseignement. Les perspectives de développement à l'avenir sont de créer en secondaire les conditions nécessaires à l'enseignement en karaim, en krymchak et en romani pour les enfants parlant ces langues.

Les langues dans l'enseignement professionnel et universitaire

Enseignement professionnel (dans trois établissements) (les langues R/M et les langues de migrants ne sont pas proposées)

		Gamme de programmes de langues	Programme scolaire	Niveau à atteindre	Financement public disponible
FL	**Etablissement A**	Limité	Cohérent et explicite	National	Total
	Etablissement B	Limité	Général	National	Total
	Etablissement C	Limité	Cohérent et explicite	Aucun	Total

Enseignement supérieur (dans trois établissements)

	Langue(s) d'enseignement	Langues du site web	Groupes cibles pour un soutien supplémentaire dans la langue nationale	Niveau à atteindre dans l'enseignement en langue étrangère	Recrutement d'étudiants non nationaux	Mobilité pour les étudiants en langues	Mobilité pour les étudiants de filières autres que la filière langues
Etablissement A	Nationales ou étrangères	Nationales, étrangères, R/M	Tous	Basé sur le CECRL	Migrants et internationaux	En option	En option
Etablissement B	Nationales, étrangères, R/M	Nationales ou étrangères	Tous	National ou propre à l'établissement	Migrants et internationaux	En option	En option
Etablissement C	Nationales uniquement	Nationales ou étrangères	Tous	National ou propre à l'établissement	Internationaux uniquement	En option	En option

En Ukraine, la formation professionnelle est assurée dans 919 établissements publics, qui proposent un enseignement disciplinaire principalement en ukrainien. 39 institutions éducatives proposent un enseignement disciplinaire principalement en russe, 123 un enseignement disciplinaire partiellement en russe; 1 établissement un enseignement disciplinaire en hongrois. A l'université, les langues étrangères comme les langues de migrants sont l'objet d'un enseignement distinct.

Les langues dans l'audiovisuel et la presse

	Productions télévisées en langues non nationales	Films au cinéma en langues non nationales	Emissions en langues R/M en dehors de la région	Disponibilité de la langue des signes à la télévision
Kyiv	Parfois doublées	Doublées	Jamais	Parfois
Kharkiv	Sous-titrées	Doublées	Régulièrement	Parfois
Lviv	Parfois doublées	Parfois doublées	Parfois	Parfois

Selon le service des relations extérieures du ministère de la Justice, on comptait en 2007 : 4 390 journaux imprimés accrédités en ukrainien, 2 495 journaux imprimés accrédités en russe, 35 journaux imprimés accrédités en anglais. Il y avait 4 389 publications mixtes accréditées : la majorité en russe et autres langues, 13 en tatar de Crimée et autres langues, huit en bulgare et autres langues, dix en polonais et autres langues, cinq en roumain et autres langues, 324 en anglais et autres langues, 28 en allemand et autres langues, huit en français et autres langues, deux en chinois et autres langues, quatre en biélorusse et autres langues.

Dans les trois villes sélectionnées pour l'enquête, on trouve peu de publications en langues minoritaires – à l'exception du russe –, l'index ne reflète donc pas complètement la diversité linguistique en Ukraine.

Deux spécificités caractérisent la situation des médias en Ukraine :

La première est liée à la corrélation entre l'usage de l'ukrainien et du russe : là où le russe domine nettement (dans le secteur des journaux et des magazines notamment), la langue utilisée à la télévision aux heures de grande écoute et le menu des stations de radio FM est le russe. La seconde est à l'évidence la pauvreté des croisements entre les besoins linguistiques des autres groupes minoritaires qui peuplent l'Ukraine. Ainsi, on ne trouve des programmes de télévision ou de radio en langues minoritaires, à l'exception du russe, que dans cinq oblasts ou régions d'Ukraine sur 26. C'est là le prolongement d'une opinion largement répandue qui remonte à l'époque soviétique, selon laquelle les locuteurs d'autres langues doivent faire face à leurs besoins via l'espace médiatique en russe.

Les langues dans les services et espaces publics

Les stratégies linguistiques institutionnalisées au niveau des villes

Nombre de langues	Présence sur la toile	Utilisation d'inteprètes	Langues dans les descriptions de poste des employés	Recrutement d'employés multilingues	Offre de formation en langues	Registre des compétences linguistiques des employés
>4						
3–4		Kyiv Kharkiv Lviv		Kharkiv		Kyiv
1–2			Kharkiv Lviv	Lviv	Kyiv Kharkiv Lviv	Kharkiv

Communication

Classement des services pour la communication orale	Classement des services pour la communication écrite
Immigration and intégration Transport Tourisme Service de santé Théâtre	Tourisme Immigration et intégration Service de santé Transport =Enseignement =Service d'urgences =Social =Services Juridiques =Théâtre

C'est la langue nationale qui est utilisée, pour l'essentiel, dans le domaine législatif. Parmi les langues minoritaires, le russe est plus particulièrement utilisé en Ukraine de l'Ouest. Il y a peu d'information disponible quant à l'utilisation de la traduction en d'autres langues, dans le cas où un ressortissant ne parle ni ukrainien ni russe. A l'échelle des collectivités locales, les documents officiels sont édités en ukrainien et en russe avec, dans les organismes publics et d'état, des dispositifs de communication orale offerts en d'autres langues dans les municipalités des villages situés dans les zones où sont installées les minorités. Dans les régions où le groupe ethnique en question est majoritaire, où il est une large composante de la population et où il est représenté au gouvernement, l'usage de la langue nationale pour les échanges entre les représentants des minorités ethniques – à l'exception du russe – et les autorités gouvernementales est entièrement pris en charge. Dans les autres cas, il y a peu ou pas de prise en compte des besoins linguistiques.

En vue de l'Euro 2012, l'Ukraine favorise l'introduction de l'anglais dans les services et espaces publics et poursuit le développement d'agences chargées d'assurer des services aux touristes parlant d'autres langues.

Les langues dans le monde du travail (24 entreprises)

	STRATEGIES LINGUISTIQUES GENERALES							
	Stratégie linguistique en place	Accent mis sur les compétences linguistiques lors du recrutement	Programmes de mobilité internationale	Recours à des traducteurs/ interprètes externes	Registres des compétences linguistiques du personnel	Utilisation de réseaux pour la formation en langues	Utilisation de programmes/ financements de l'UE	Connaissance des programmes/ financements de l'UE
Largement utilisé	8	13	6	6	0	2	0	0

		STRATEGIES LINGUISTIQUES INTERNES						STRATEGIES LINGUISTIQUES EXTERNES			
		Partenariats avec le secteur de l'éducation	Programmes de récompenses/ promotion basés sur les compétences linguistiques	Offre d'une formation en langues	Utilisation du CECRL	Langues utilisées pour les documents sur le lieu de travail/ l'intranet	Langues utilisées pour les logiciels, les programmes web	Langues utilisées pour les rapports annuels/rapports d'activité	Langue utilisée pour le marketing	Langue utilisée pour la promotion de la marque/de l'identité	Langue utilisée pour le site web
LN	Largement utilisée	1	0	1	0	23	22	23	22	23	20
Anglais des affaires	Largement utilisée	2	0	6	1	9	15	11	5	11	12
Autres langues	Largement utilisée	0	1	0	1	10	12	6	7	11	15

La diversité linguistique dans le monde de l'entreprise est l'information la moins accessible. Il n'y a pas, dans les règlements intérieurs des entreprises, de disposition qui exclue ou restreigne l'utilisation des langues régionales ou des langues minoritaires, en tout cas entre des personnes d'origine linguistique identique.

Conclusions générales

La corrélation linguistique que l'on voit aujourd'hui communément en Ukraine, est la poursuite du processus de russification totale, d'une part; d'autre part, elle reflète le désir d'une prise de conscience nationale et politique des Ukrainiens. En conséquence, l'usage de l'ukrainien et celui du russe, sujet brûlant au cœur du débat politique et social, demeure la question centrale de l'aménagement linguistique. Il faut régler de façon stratégique et réglementer par un cadre légal la controverse entre la nécessité de reconnaître l'ukrainien et celle de préserver l'utilisation du russe.[5] Ceci concerne tout particulièrement les domaines des media, de l'enseignement et de la vie sociale. L'expansion d'autres langues minoritaires – à l'exception du russe – nécessite à la fois le soutien de l'état et une prise de conscience accrue des groupes ethniques de protéger et développer leur langue nationale et alors exiger le plein exercice de leur droit dans toute la mesure où les lois ukrainiennes le permettent. Aujourd'hui, les langues de migrants sont les moins protégées en Ukraine; elles nécessitent une attention accrue des autorités nationales et des organisations publiques, ainsi que la poursuite de leur reconnaissance dans la société.

Les initiatives importantes pour les relations internationales et l'évolution culturelle des minorités d'Ukraine incluent: des événements culturels et éducatifs qui ont pour objectif l'éducation à la tolérance, au respect de la culture, de l'histoire, des coutumes et des traditions des représentants des différentes nationalités; un soutien financier de l'état aux journaux édités en langues minoritaires et une forme d'assistance de l'état aux centres culturels; ainsi que des circuits touristiques qui englobent les zones où la population de groupes minoritaires est élevée, et ce, pour une prise de conscience accrue de l'identité ethnique, culturelle et linguistique.

Références

1. *Publications d'ouvrages de référence statistiques*, Département national des statistiques d'Ukraine (http:\\ ukrstat.gov.ua) www.ukrstat.gov.ua/.

2. *Politique et situations linguistiques en Ukraine : analyse et recommandations*, éd. J. Besters-Dilger, 2ème édition. Politiques linguistiques en Ukfraine: perspectives anthropologiques, linguistiques et autres (2006-2008), « *Politique linguistique en Ukraine: Perspective antropologiques, linguistiques et autres* » (2006-2008).

3. *Application of the Charter in Ukraine. First Stage of Monitoring : A Report by the Committee of Experts about the Charter Application by Ukraine.* Recommendation by Committee of Ministers of Council of Europe as to the Application of the Charter by Ukraine/ ECRML 2010 (6) – Strasbourg, 7 July, 2010.

4. *Personal and Interpersonal Backgrounds for Increasing Status Value of Communication in Ukrainian among Students* (V.O. Vasiutynskyi, K.M. Kalachnikova).